THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

ACADÉMIE D'ARRAS.

L'Académie laisse, à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

D'ARRAS.

TOME XXXVIII.

ARRAS, IMPRIMERIE DE A. COURTIN.

MDCCCLXVI.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LECTURES

Faites dans la Séance publique
du 27 Juillet 1865.

SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Du 27 Juillet 1865.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. A. LAROCHE,

Président.

Mesdames, Messieurs,

C'est à une véritable fête de famille que nous vous avons conviés. Deux nouveaux membres sont admis, le même jour, dans le sein de la Compagnie. Quoi de plus naturel que de voir les parents, les amis qu'ils comptent en cette ville, venir s'associer à notre satisfaction ? Nous devons à ce sentiment de sympathie une affluence plus nombreuse d'auditeurs ne dédaignant point de concourir au modeste éclat d'une solennité littéraire.

Nous avons voulu y faire participer, en outre, en leur réservant une place distincte, les élèves du Collége, plus à même que tous autres de reconnaître les titres spéciaux de l'un des deux récipiendaires ; ceux-ci, d'ail-

leurs, ayant tous deux un autre et semblable droit à la cordialité de leurs applaudissements, en qualité d'anciens condisciples.

Pour nous, en ouvrant la séance, nous avons senti, nous l'avouons, nos regards s'arrêter, avec prédilection, sur ces collégiens de divers âges, réunis sous nos yeux, et nous nous sommes persuadés que s'occuper de leurs enfants, c'était le meilleur moyen, le plus sûr procédé de plaire aux mères.

Nous espérons donc que celles qui ont bien voulu ajouter, par leur présence, un charme de plus à cette assemblée, ne nous reprocheront point d'avoir cédé à l'irrésistible désir que nous éprouvons d'adresser quelques paroles à cette jeunesse pour laquelle, chose en apparence singulière, nous éprouvons plus de penchant et d'affection à mesure que notre âge nous en éloigne davantage : Apparente contradiction qui n'avait point échappé à l'un de nos plus profonds moralistes, puisque nous lisons dans La Bruyère cette observation : « *Que le souvenir de la jeunesse est tendre dans les vieillards* (1). »

Jeunes Elèves,

C'est la première fois, sans doute, que vous vous voyez convoqués à une séance de l'Académie, et cependant un article formel de notre règlement confère le droit d'y réclamer une place particulière aux élèves du Collége *qui auront remporté des prix ou qui se seront distingués dans leurs classes*. Pourquoi donc, jusqu'à ce jour, n'avez-vous pas joui d'un privilége acquis et mérité? Ne

(1) *Caractères, — de l'Homme.*

croyez point que ce soit défaut d'intérêt de notre part; l'article devant faire loi n'est resté à l'état de lettre-morte que par la difficulté de l'appliquer. L'usage, conforme aux antiques traditions de l'Académie française, était de rapprocher, le plus possible, de la Saint-Louis, la séance publique. Or, à cette époque de l'année, les lauréats, les meilleurs élèves comme les plus faibles, se trouvent dispersés.

Les uns, aux champs paternels; d'autres, en voyage; ceux-ci, aux bains de mer; ceux-là, au foyer maternel; tous, en pleines vacances, se délassent des fatigues d'une année laborieuse, réparent leurs forces pour la reprise des travaux de la rentrée et sont, la plupart, hors d'état de répondre aux invitations de l'Académie. Elle a saisi, cette année, une circonstance favorable pour vous rendre possible l'exercice d'un droit écrit dans ses statuts.

Notre but, d'ailleurs, vous l'avez compris, est le résultat du rôle qui nous est assigné dans la république des lettres, tel que le définissait, devant nous, le Ministre de l'Instruction publique à la réunion solennelle de la Sorbonne, pour la distribution des récompenses.

« Les Sociétés savantes, nous disait Son Excellence, ne sont pas utiles seulement par les Mémoires qu'elles rédigent; mais parce qu'elles entretiennent la vie de l'intelligence dans leur sein et autour d'elles; elles alimentent le feu sacré et l'empêchent de s'éteindre (1). »

Conformément à ce programme, notre mission doit s'étendre au-delà des murs de notre salle de réunions académiques. Aussi nous efforçons-nous d'encourager les talents naissants, de soutenir leurs pas, d'enhardir leurs

(1) Discours de M. Duruy, à la réunion de la Sorbonne, du 22 avril 1865.

débuts, de saluer leurs premiers succès, de nourrir leur émulation et de leur montrer, dans l'avenir, les palmes et les médailles de nos concours, à la distribution desquelles vous allez assister aujourd'hui, succédant, entre leurs mains, aux couronnes et aux prix du collége.

Mais ces distinctions glorieuses, on ne les obtient que par la persévérance : si vous voulez vous élever ainsi de degré en degré, ne l'oubliez pas, jeunes élèves, il faut travailler et travailler encore !...

Le laboureur exploite, à la sueur de son front, son fonds de terre. Quant à vous, on l'a dit avant nous (1), le fonds que la Providence, dont vous êtes les enfants privilégiés, vous a chargés de mettre en valeur, c'est votre esprit. C'est le champ dans lequel doivent se développer les germes précieux que chacun de nous apporte au monde en naissant. Il n'est point de fonds plus productif, plus riche ; si vous le cultivez, si vous le fertilisez par l'étude, vous le verrez croître et se transformer sous l'influence des grands modèles et des grands maîtres.

Ces idées vous sont familières ; plus d'une fois elles vous ont été exposées par vos professeurs, parmi lesquels nous nous félicitons de compter plus d'un collègue. Bien plus, elles sont chaque jour appliquées, dans votre intérêt, par notre honorable *Chancelier*, qui, sous le titre de *Principal*, a découvert le secret de rendre la discipline aimable, de captiver vos mères par son aménité, de s'assurer vos cœurs par sa bonté. Nous ne vous cacherons point, toutefois, que quelques-uns de vos pères, plus difficiles, souhaiteraient qu'à cette bonté se mêlât

(1) *Etrennes à la Jeunesse.*

parfois l'alliage d'une légère dose de sévérité ; mais nous présumons que vous ne vous rallierez nullement à ce vœu que vous trouverez sans doute indiscret. Vous préférerez vous en tenir au proverbe : « Le mieux est l'ennemi du bien. »

Et, en effet, on juge un arbre par ses fruits, un champ par ses récoltes, un collége par ses succès. Or, qu'auriez-vous à envier à tout autre collége communal ? Quel est celui qui, dans une sphère d'action équivalente, réunisse plus de professeurs distingués, plus d'élèves internes et externes ! Quel est celui dont le niveau d'études soit plus élevé, dont la prospérité soit plus constante ?

Que de diplômes conquis dans les *lettres* comme dans les *sciences !* Quels numéros élevés obtenus à l'entrée et à la sortie des écoles savantes ! Ne comptez-vous même point, parmi les professeurs de ces mêmes écoles, quelques-uns de vos anciens condisciples, pendant que plusieurs autres tiennent avec honneur leur rang dans les diverses conditions de la société ? A vous donc, à votre tour, à marcher sur leurs traces, à maintenir le renom de votre collége.

Sous notre régime d'égalité, toutes les carrières sont accessibles à tous : il n'y a de vraie supériorité que celle qui résulte de l'intelligence, de l'instruction, du talent. Louis XVIII rendait cette vérité palpable, lorsqu'il déclarait, en pleine revue, à nos soldats, que chacun d'eux portait, au fond de sa giberne, le bâton de maréchal de France ; qu'il leur suffisait de savoir l'en faire sortir.

A Dieu ne plaise, au reste, que nous vous laissions croire qu'il s'agisse ici d'une conquête de la *société moderne ;* sur cette noble terre de France, le vrai mérite

sut toujours conquérir la position à laquelle il a droit, et nous vous en citerons un exemple tiré de nos annales artésiennes.

L'un des premiers jours du mois de mai 1640, s'introduisait dans la ville d'Arras un homme revêtu de la blouse de nos paysans et portant sur les épaules un sac de carottes d'Achicourt. Dans ce vil sac pourtant était également caché le bâton de maréchal de France. Trois mois après cet incident, passé inaperçu, Louis XIII, heureux d'avoir reconquis la capitale de l'Artois, disait à ses courtisans, en leur montrant notre porteur de carottes, qui avait sous ce déguisement exploré, avant le siége, le fort et le faible de la place : « Sans ce brave homme, je ne serais pas maître d'Arras. » — Ce brave homme, c'était le futur maréchal Fabert !

Si ces exemples anciens et nouveaux ne suffisent point à soutenir votre courage, si vous vous défiez de vos propres forces ; si vous sentez le besoin d'un appui, il vous est offert ; d'une main secourable, elle vous est tendue...

Vous ne pouvez ignorer que les anciens élèves du Collége d'Arras ont conçu, l'an dernier, et réalisé la touchante pensée d'établir, entre eux et vous, un centre de relations amicales et de fraternelle assistance : l'œuvre marche, elle a déjà produit et continuera à produire ses fruits. L'association, en outre, a fondé de grands prix annuels, qui, sous quelques jours, dans cette enceinte même, seront décernés aux élèves *les plus méritants*, et notamment à ceux qui ont si dignement soutenu l'honneur du Collége aux concours de l'Académie de Douai.

Nous ne manquerons point d'assister et d'applaudir à cette distribution solennelle. Ce sera, pour plusieurs

d'entre vous, le signal de la sortie définitive... Qu'ils n'oublient point leur collége... Mais surtout, leur dirons-nous, en empruntant ce conseil d'un poète-professeur (1), couronné par une Académie voisine :

Architectes, sculpteurs, médecins, avocats,
Laboureurs ou marchands, matelots ou soldats,
Vous aurez à servir une mère chérie...
Et vous la servirez avec idolâtrie;
C'est la *France*, et ce nom, qui rayonne entre tous,
Comme un palladium resplendira sur vous !...

---

(1) M. Léop. Chappe, professeur au lycée de Versailles, lauréat de la Société impériale des sciences, etc., de Lille, pour sa pièce de vers intitulée : *Le Lycée*.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. PAGNOUL,

Membre résidant.

MESSIEURS,

J'aurais redouté la solennité de cette séance, si je n'avais compris qu'elle me fournissait l'occasion de vous remercier publiquement de l'honneur que vous m'avez fait en voulant bien m'accueillir parmi vous. Je n'avais aucun titre pour mériter cette faveur ; aussi j'ajouterai, Messieurs, que ce n'est pas avec un sentiment d'orgueil que j'ai accueilli vos suffrages, mais plutôt avec un sentiment de reconnaissance. J'ai trouvé, en effet, parmi vous de vieilles amitiés et des sympathies dont je m'honore ; j'ai été heureux de pouvoir m'en rapprocher en pénétrant dans cette noble intimité et dans cette communauté de pensées élevées et de travaux utiles qui distinguent votre Société.

J'ai pensé aussi trouver au milieu de vous, dans la sphère étroite de mes travaux et de mes études, des

encouragements bienveillants et des conseils utiles ; car dans cette grande recherche de la vérité, que l'homme poursuit si ardemment de nos jours, vous avez toujours su, Messieurs, soutenir et encourager tous les efforts. La vérité se trouve partout ; elle ressemble à ces éléments rares et précieux disséminés de toutes parts dans la nature, mais souvent perdus dans une gangue informe et grossière, et que les longs efforts de la science parviennent seuls à découvrir et à extraire ; aussi ne doit-on exclure, de cette recherche laborieuse, aucun travail, aucune bonne volonté. C'est pourquoi, à côté des représentants de la littérature, de la philosophie et de l'histoire, vous avez voulu faire asseoir au milieu de vous quelques représentants de la science moderne, parmi lesquels vous comptiez M. Davaine, que je ne remplacerai pas, mais à qui j'ai l'honneur de succéder.

La science moderne, Messieurs, malgré les services immenses qu'elle a rendus à l'homme depuis un siècle, n'est pas encore comprise et acceptée par tous ; elle est venue, en modifiant nos mœurs, déranger de vieilles habitudes ; on la redoute, on la calomnie même un peu, comme on le fait d'ordinaire pour tout ce qui grandit et s'élève. On l'accuse de détourner l'esprit humain des grandes vérités morales, pour le pousser à la recherche exclusive du bien-être matériel, et de nuire aux vérités religieuses. Permettez-moi, Messieurs, de protester contre ces accusations. Les vérités ne peuvent se nuire ; elles se soutiennent au contraire et se fortifient l'une l'autre, car elles font partie d'un même ensemble et ne sont toutes que les manifestations diverses de cette grande vérité inaccessible à l'homme, parce qu'elle remonte jusqu'à Dieu.

La religion et la science suivent d'ailleurs des voies parallèles, mais entièrement distinctes, et dans lesquelles elles ne peuvent se gêner ni se froisser mutuellement. Leurs tendances sont les mêmes : améliorer l'homme et l'élever dans ces régions pures et lumineuses de la pensée ou de la foi, où les desseins de la Providence lui sont révélés et où il peut suivre sa route sans trouble et sans égarement. Mais la science ne peut s'appuyer que sur des lois et des phénomènes naturels ; la religion franchit ces limites et va puiser les vérités qu'elle enseigne dans les faits surnaturels où la raison n'a rien à voir.

« Il faut, comme le dit un philosophe moderne, séparer le fini de l'infini, la création du créateur, le monde gouverné du souverain qui le gouverne, et marquant cette séparation, dire à la science ce que Dieu, dans sa puissance, dit à l'Océan : Tu iras jusque-là et pas plus loin. Les limites du monde fini sont celles de la science humaine ; jusqu'où elle peut s'étendre dans ces vastes limites, nul ne le saurait dire ; ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle ne saurait les dépasser. Le monde fini seul est à sa portée et le seul qu'elle puisse sonder. C'est dans le monde fini seulement que l'esprit humain se saisit pleinement des faits, les observe dans toute leur étendue et sous toutes leurs faces, reconnaît leurs rapports et leurs lois, qui sont aussi des faits, et en constate ainsi le système. C'est le travail de la méthode scientifique, et les sciences humaines en sont le résultat. »

Ainsi, Messieurs, la science et la raison humaine ont des limites qu'elles ne peuvent franchir ; mais il est juste aussi d'ajouter que, dans ces limites, elles doivent rester libres et souveraines.

C'est peut-être encore par une confusion regrettable

que l'on reproche à la science des tendances matérialistes. La science n'est pas précisément l'industrie, et il y a loin d'ailleurs de cette industrie féconde qui fait la richesse et la gloire d'une nation et qui, en lui donnant sa force et son indépendance, contribue à son élévation morale, de cette industrie intelligente et créatrice qui est la plus belle expression du travail humain, à ce mercantilisme effréné qui veut gagner sans rien produire, et à cet amour immodéré du luxe et du bien-être qui, loin d'être le résultat du travail, est la conséquence de l'oisiveté. La science, sans doute, a créé l'industrie, et c'est une de ses gloires; la plupart des industriels de nos jours lui accordent l'estime qui lui est due, et on pourrait même en citer parmi vous qui l'honorent par leurs travaux. Mais il en est d'autres aussi qui ne voient que les résultats sans remonter aux causes, qui méprisent profondément les purs travaux de la pensée, et n'évaluent le travail de l'homme que d'après les bénéfices immédiats et matériels qu'il procure. Ils s'intitulent complaisamment hommes pratiques, c'est-à-dire hommes de bon sens, sachant bien faire leurs affaires et s'inquiétant peu du reste, par opposition avec les théoriciens auxquels ils attribuent dédaigneusement les qualités contraires. Ils suivent avec prudence les sentiers battus en oubliant ceux qui les ont tracés, et ils se garderaient bien de monter sur les hauteurs pour découvrir de nouvelles perspectives ou des horizons plus lointains.

On a peut-être trop confondu les savants qui sèment la moisson avec ces hommes heureux qui la récoltent, et une des tendances fâcheuses de nos jours est peut-être de faire plutôt des hommes qui récoltent que des hommes qui sèment. Les savants, d'après ce que nous

en dit l'histoire, sont en général des gens simples, probes, croyant en Dieu et dévoués avec désintéressement au culte du vrai. Je ne pense pas qu'ils aient jamais scandalisé le monde par l'étalage d'une opulence excessive, et, bien loin de sacrifier au veau d'or, ils oublient trop souvent leurs propres intérêts. Ceux du moyen-âge, il est vrai, ont cherché la pierre philosophale ; mais il faut ajouter qu'ils ne l'ont jamais trouvée. Ceux de nos jours sont d'ailleurs plus modestes ; ils poursuivent la vérité sans ostentation et sans pompe, inspirés par le seul amour du vrai, et marchant vers leur but sans voir ni les sourires des uns, ni les colères des autres.

Il suffirait de passer en revue l'histoire des sciences pour démontrer que toute découverte scientifique a pour effet de faire descendre plus de bien-être dans la vie matérielle de l'homme, et de l'élever en même temps dans la vie morale ; de rendre son existence plus douce et plus facile, son travail moins pénible et plus fécond, tout en l'élevant dans une contemplation plus large et plus pure de la vérité et du bien qui en est la conséquence. Mais l'histoire des sciences serait presque l'histoire de l'humanité depuis un siècle ; je me bornerai, Messieurs, à vous citer quelques exemples pris au hasard parmi les travaux de ces dernières années.

J.-J. Rousseau disait qu'il ne croirait à la chimie que lorsqu'on parviendrait à faire du pain avec les éléments dont on le prétendait formé. La chimie, il est vrai, n'est pas encore parvenue à fabriquer les principes du pain avec du charbon et de l'eau, mais elle est au moins sur la voie, et la réalisation du défi jeté par Rousseau n'est déjà plus une impossibilité absolue.

La chimie minérale procède tout à la fois par voie

d'analyse et par voie de synthèse ; elle décompose les corps et les reforme ensuite à l'aide de leurs éléments ; elle sépare les deux gaz oxigène et hydrogène qui, ensemble, forment de l'eau, mais elle sait également reconstituer l'eau par la combinaison de ces deux corps simples. Il n'en avait pas été de même jusqu'ici pour la chimie organique. Gerhardt pouvait dire encore, il y a quelques années : « Que le chimiste fait tout l'opposé de la nature vivante ; qu'il brûle, détruit, opère par l'analyse, que la force vitale seule opère par la synthèse, qu'elle reconstruit l'édifice abattu par les forces chimiques. » Avec la fécule, ou avec les fibres du lin, du chanvre ou du coton, on pouvait, par une suite de transformations et de décompositions successives, obtenir une matière gommeuse, du sucre, de l'alcool, des éthers, du vinaigre, l'un des gaz servant à l'éclairage et en dernière analyse ces trois éléments de toute matière organisée : carbone, oxigène, hydrogène, ou en d'autres termes : charbon et eau. Mais il résulte maintenant des travaux de M. Berthelot que l'on peut suivre la marche inverse, et par le seul emploi des actions chimiques, reconstituer tous ces corps créés d'abord sous l'influence de la vie.

L'alcool n'est, par sa composition, que du bicarbure d'hydrogène et de l'eau ; or, M. Berthelot est parvenu à opérer la combinaison directe de ces deux corps en prenant pour intermédiaire l'acide sulfurique ; le liquide étendu d'eau et distillé a donné l'alcool ordinaire. La difficulté principale se trouvait ainsi vaincue, car de l'alcool lui-même dérivent de nombreuses séries de corps que l'on sait en extraire. Ainsi, en enlevant un équivalent d'eau à l'alcool, on a l'éther normal, en

remplaçant cet équivalent d'eau par un équivalent d'acide, on a les éthers composés. Cependant le carbure d'hydrogène, qui avait servi de point de départ, avait lui-même une origine organique, ce n'était donc pas encore avec ses éléments primitifs tirés du règne minéral que l'alcool avait été préparé. Mais on a été plus loin.

Il existe dans les fourmis un acide, appelé acide formique, qui peut être considéré comme formé d'oxide de carbone et d'eau; M. Berthelot est encore parvenu à opérer la recombinaison de ces deux corps, en faisant intervenir une affinité auxiliaire, celle de la potasse qui, ayant une grande tendance à se combiner avec les acides, oblige, par sa présence, l'oxide de carbonne et l'eau à s'unir pour faire de l'acide formique, dont elle s'emparé pour constituer du formiate de potasse. Or, l'oxide de carbonne employé pouvait être préparé par la calcination d'un mélange de deux substances purement minérales : carbonate de baryte et fer. D'un autre côté, le formiate de potasse, transformé d'abord en sel de baryte, puis soumis à l'action de la chaleur, donne du carbure d'hydrogène. Ainsi, en partant de deux substances minérales : le carbonate de baryte et l'eau, et, en passant par l'oxide de carbone, l'acide formique, le carbure d'hydrogène, on arrive à l'alcool et à tous les composés qui en dérivent. Plus récemment, on est même parvenu à obtenir le carbure d'hydrogène directement en faisant passer l'hydrogène dans un ballon où se trouvaient deux charbons traversés par la lumière électrique.

L'homme peut donc créer maintenant, par le seul jeu des affinités chimiques dont il dispose, des substances qui, jusqu'ici, n'avaient été que des produits de la vie. Il ne faut plus voir dans les forces chimiques et dans les

forces vitales cet antagonisme qui ferait détruire par les unes ce qu'ont créé les autres; ces forces, au contraire, sont communes dans leur principe, et nous nous rapprochons encore ici de cette merveilleuse unité que les découvertes scientifiques nous font entrevoir de plus en plus, vers laquelle convergent toutes les lois de ce monde et d'où découle si admirablement l'harmonie de l'ensemble.

Mais si les travaux de M. Berthelot ont élevé la chimie à ces résultats théoriques dont on ne peut méconnaître l'importance, ils ont aussi, comme toutes les découvertes scientifiques, étendu leurs bienfaits dans le domaine des applications pratiques, et la fabrication de l'alcool, à l'aide du gaz extrait de la houille, est bientôt devenue une opération industrielle.

Nous ajouterons encore que la chimie, dans ce champ si vaste et si fécond des opérations synthétiques, peut reproduire non seulement les substances organiques connues, mais encore une foule d'autres qui ne nous sont pas données par la nature vivante. M. Chevreul a démontré, au commencement de ce siècle, que les principes qui constituent les corps gras, la stéarine, l'oléine, etc., sont susceptibles de se dédoubler, en fixant de l'eau, sous l'influence des alcalis, en deux substances distinctes: de la glycérine et un acide gras qui reste uni à l'alcali, à l'état de savon.

M. Berthelot est encore parvenu à effectuer l'opération contraire, c'est-à-dire à reproduire la stéarine à l'aide de l'acide stéarique et de la glycérine. Cette opération présente les plus grandes analogies avec celle que l'on rencontre dans la série des alcools; en effet, l'alcool, échangeant un équivalent d'eau contre un équivalent

d'acide, donne les éthers composés ; la glycérine, échangeant également un équivalent d'eau contre des acides, donne les corps gras neutres. Il y a seulement cette différence que l'alcool ne peut prendre qu'un seul équivalent d'acide en échange de son eau, tandis que la glycérine peut en prendre trois ; la glycérine serait un alcool triatomique. Or, ces acides peuvent être différents ; si donc on suppose l'existence de mille acides connus, on trouve, en cherchant toutes les combinaisons possibles de ces acides pris un à un, deux à deux et trois à trois, plus de deux cent millions de substances neutres analogues aux corps gras, que la chimie peut créer et dont quelques-uns seulement nous sont donnés par la nature. On peut admettre que, parmi ces quelques centaines de millions de corps nouveaux, plusieurs pourront jouer un rôle dans l'industrie et faire la fortune des hommes pratiques.

Rien n'est à mépriser dans l'étude de la nature, et le moindre fait nouveau, observé avec patience et sagacité, peut conduire aux découvertes les plus importantes. On sait que la lumière blanche est formé d'un grand nombre de rayons colorés dont la nuance varie depuis le violet jusqu'au rouge en passant par toutes les teintes de l'arc-en-ciel. Ces rayons, étant inégalement réfractés, c'est-à-dire déviés lorsque la lumière traverse un prisme, ils sont contraints de se séparer et viennent, en se rangeant dans l'ordre de leur réfrangibilité, former cette image allongée et brillante qu'on appelle le spectre. Quelques-uns de ces rayons manquent cependant dans le spectre solaire, et à la place qu'ils devraient occuper se montrent des lignes noires, observées autrefois par Fraunhofer, et connues sous le nom de raies du spectre.

En 1860, de nouvelles observations relatives au spectre furent signalées par MM. Bunsen et Kirchoff, professeurs de physique et de chimie à l'Université d'Heidelberg. Ces savants reconnurent que le spectre, formé par la lumière électrique ou par un corps solide ou liquide porté au rouge, ne présente plus de raies noires; il est continu et on ne peut y signaler l'absence d'aucun rayon coloré. Ceux que l'on obtient, au contraire, avec une flamme peu éclairante dans laquelle plongent certains composés métalliques, présentent des raies colorées, c'est-à-dire des lignes transversales se détachant nettement du reste par un éclat plus vif. En outre, chaque métal présente toujours les mêmes raies et se trouve ainsi caractérisé par leur présence dans le spectre. Ces résultats sont tellement sensibles que quelques millionièmes de milligrammes d'un métal, introduits dans une flamme, suffisent quelquefois pour faire apparaître les raies correspondantes.

Ainsi ce rayon de lumière caractéristique, mais confondu dans l'ensemble des autres rayons pour former avec eux la lumière blanche, se trouve séparé par le prisme et vient prendre le rang qui lui est assigné, de telle sorte que les quelques atomes perdus de l'élément qui l'a émis viennent d'eux-mêmes se révéler et inscrire leur présence sur l'image colorée du spectre.

MM. Bunsen et Kirchoff déterminèrent d'abord les raies correspondantes à chaque métal, et bientôt deux découvertes inattendues vinrent consacrer d'une manière éclatante leur nouvelle méthode d'analyse. En avril 1860, M. Bunsen découvre, en soumettant à l'analyse spectrale les eaux-mères des salines de Durckheim, deux raies bleues qui n'appartenaient à aucun métal connu; il en

conclut aussitôt l'existence d'un métal nouveau, qu'il nomme le *caesium* à cause de la raie bleue qui l'a révélé, et il n'hésite pas à entreprendre les opérations nécessaires pour l'isoler. Or, telle est la sûreté et la puissance du nouveau mode d'investigation que pour obtenir 12 grammes de chlorure de *caesium*, M. Bunsen a dû opérer sur 85,000 kilogrammes de cette eau minérale dont quelques traces seulement avaient suffi pour inscrire sur le spectre la présence du métal nouveau. Quelques mois après, M. Bunsen découvrait un second métal qui lui était signalé par une raie rouge et auquel il donna, pour cette raison, le nom de *rubidium*. Ce nouveau corps simple est même plus répandu dans la nature que le précédent; le sol végétal en renferme des quantités notables, car on peut extraire des salins de betteraves, fournis par un hectare de terre, 260 grammes de chlorure de *rubidium*. Enfin, M. Lamy faisait connaître, en 1862, un troisième métal, le *thallium*, découvert par la même méthode dans les résidus de fabrication d'acide sulfurique et dans certaines pyrites.

La découverte de MM. Bunsen et Kirchoff conduit encore à des considérations d'un ordre plus élevé. Nous avons dit que le spectre solaire présente des raies noires transversales provenant de l'absence de certains rayons colorés. Voici l'explication que les professeurs d'Heidelberg ont donné de ce fait. Un corps absorbe d'autant mieux la chaleur qui lui est envoyée, qu'il la rayonne plus facilement lorsqu'il est lui-même échauffé; or, cette proportionnalité entre le pouvoir rayonnant et le pouvoir absorbant paraît exister aussi pour la lumière. Ainsi une combinaison de *sodium*, introduite dans la flamme peu éclairante d'une lampe à alcool, surexcite la lumière

jaune qui, en prenant sa place dans le spectre obscur que l'on obtient, vient se manifester par une raie jaune très intense et caractéristique pour le *sodium*. Mais si derrière cette flamme pâle on place une source lumineuse beaucoup plus vive, et qui seule donnerait un spectre continu, une lumière électrique par exemple, ses rayons traversant la flamme du *sodium* avant de tomber sur le prisme, donnent un spectre brillant qui, à la place de la raie jaune, présente une raie noire. Ainsi le *sodium*, qui avait la propriété d'émettre la lumière jaune, possède aussi la faculté de l'absorber, de l'enlever aux rayons qui traversent sa vapeur. On doit donc admettre que le soleil se compose d'une masse gazeuse incandescente entourée d'une atmosphère moins lumineuse qui, en éteignant certains rayons, donne naissance aux raies noires du spectre solaire. En outre, la position de ces raies fait connaître quels sont les rayons absorbés, et par suite quels sont les éléments qui constituent l'atmosphère extérieure du soleil. Ainsi une raie noire correspond exactement à la raie jaune du *sodium*; on peut donc en conclure dans le soleil l'existence du *sodium*. On y a encore constaté, par le même moyen, la présence du potassium, du calcium, du barium, du fer, etc. La lumière envoyée par la lune et par les planètes, émanant toujours du soleil, offre les mêmes caractères; mais il n'en est plus de même de celle qui vient des étoiles; elle présente encore des raies noires, mais disposées d'une manière différente. La constitution des étoiles serait donc la même que celle du soleil, mais elles se distingueraient par la nature de leurs éléments.

Le chimiste pourra donc un jour, peut-être, plonger dans ces espaces sans bornes un regard assuré, et faire

l'analyse de tous ces mondes, au milieu desquels notre planète n'est qu'un point invisible. De la similitude ou de la diversité de leurs éléments sortira, sans doute, encore quelque vérité nouvelle qui aidera l'humanité à remonter à l'origine de la création et aux transformations mystérieuses encore qu'elle a dû subir depuis qu'elle est sortie de la main de Dieu.

A ces quelques exemples choisis parmi les travaux les plus remarquables des dernières années qui viennent de s'écouler, permettez-moi d'ajouter encore quelques mots sur le rôle qu'a joué, dans ce mouvement général des esprits, celui que vous avez si vivement et si justement regretté et dont vous avez tous conservé un affectueux souvenir, quoiqu'il n'ait fait pour ainsi dire que passer parmi vous.

On a prétendu que le génie avait disparu de nos jours. C'est qu'autrefois il dominait une foule ignorante et que l'isolement et souvent la persécution lui faisaient un piédestal. Aujourd'hui les grandes pensées ne peuvent plus être l'apanage d'un seul ; elles descendent rapidement dans la foule et elles pénètrent, aussitôt conçues, dans l'intelligence humaine pour en rehausser le niveau. Certes, le génie apparaît encore parmi nous avec la sûreté de ses vues ou l'audace de ses pensées aventureuses, et il s'élève plus haut peut-être qu'il n'a jamais été ; mais il n'est plus isolé ni proscrit, il est escorté de cette phalange nombreuse d'hommes distingués qu'une éducation mieux conçue et plus largement distribuée va prendre à tous les degrés de l'échelle sociale, de ces hommes d'esprit, de goût et de cœur, doués d'une intelligence saine et qui peuvent mettre de vastes connaissances au service d'une pensée solide et vigoureuse. M. Davaine était un de ces hommes.

Après avoir termine d'une manière brillante le cours de ses études, il comprit qu'il pouvait prétendre à cette école où aspire l'élite de nos colléges, c'est-à-dire l'élite de la jeunesse française. Il entra, en effet, à l'Ecole Polytechnique en 1824 et en sortit deux ans après dans un rang distingué. C'est là, Messieurs, son premier titre, et ce n'est pas le moindre, car l'Ecole Polytechnique n'est pas seulement glorieuse par ses traditions savantes, mais aussi par ses tendances généreuses et ses sentiments d'honneur. Elle forme en France une aristocratie intellectuelle jeune et active, modeste et respectée, et dont la légitimité n'est contestée par personne.

M. Davaine commença sa carrière dans l'arrondissement de Lille où il fut nommé, le 7 mai 1831, ingénieur de deuxième classe. Douze ans après, il recevait le titre d'ingénieur en chef, et le 1er septembre 1848 il était nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, après avoir dirigé dans le département de la Somme les travaux du chemin de fer du Nord.

En dehors de ses fonctions ordinaires il sut encore, pendant sa résidence à Lille, employer cette même activité sage et laborieuse qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, dans le Conseil municipal où il fut appelé par l'estime et la confiance de ses concitoyens, dans le Conseil de salubrité dont il fut longtemps le secrétaire et surtout dans la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille qui le nommait son président en 1839. C'est dans les annales de cette Société que l'on trouve la plus grande partie de ses travaux. L'un des plus importants est un mémoire publié en 1846 sur un nouveau mode de construction de la vis d'Archimède avec une théorie de cet appareil et ses dispositions les plus avantageuses, soit

comme machine à élever l'eau, soit comme moteur hydraulique, soit comme machine automotrice.

Il y a trois espèces de vis d'Archimède : celle qui est formée d'un tuyau contourné en hélice et qui ne peut être d'aucune application, celle qui est formée de deux cylindres concentriques entre lesquels se trouvent une ou plusieurs cloisons hélicoïdales fixées aux deux cylindres, enfin la vis hollandaise dans laquelle la cloison, c'est-à-dire le filet, au lieu d'être adhérent à l'enveloppe, tourne indépendamment de celle-ci qui reste fixe et dont la partie supérieure est généralement supprimée. Les règles suivies pour la construction de ces machines n'avaient encore été établies que sur une pratique peu éclairée, et d'un autre côté les calculs des mathématiciens ne s'étaient portés que sur le cas d'un tube en hélice, à section infiniment petite, c'est-à-dire sur une vis entièrement inapplicable. M. Davaine est parvenu à combler cette lacune et à établir, par des calculs précis, les règles pratiques qui doivent être suivies dans la construction de cette machine. La vis d'Archimède, construite suivant ses indications, peut, en outre, être employée comme moteur et constituer une excellente roue hydraulique ; elle peut former également une vis automotrice qui, mue par une chute d'eau, élève une partie de l'eau de la chute au-dessus du bassin supérieur. Enfin, il a encore proposé l'emploi de la vis comme moyen d'aération dans les mines, et son système a été mis à exécution dans le Pas-de-Calais par la compagnie de Bully.

A l'occasion d'un procès relatif à l'emploi de la force motrice, fournie par une machine à vapeur, il présente un projet de compteur dynamométrique destiné non plus seulement comme le frein de Prony, à estimer la force

d'un moteur, mais à mesurer la quantité d'action effectivement transmise pendant toute la durée du travail, à constater et à enregistrer la force sans l'user. Son appareil se composait d'un arbre de couche formé de deux parties reliées entre elles par des ressorts; la force employée était représentée par la tension de ces ressorts, et son produit, par le nombre des tours, donnait la quantité d'action transmise.

Chargé des projets de chemin de fer de Lille à Dunkerque et à Calais, M. Davaine présente, à cette occasion, un procédé destiné à faire connaître facilement la section des profils en travers, c'est-à-dire des coupes faites par des plans verticaux perpendiculairement à l'axe de la route. Ce procédé rend beaucoup plus rapides les travaux préparatoires d'un projet de route ou de canal, en permettant de trouver, sans calculs, les profils en déblai ou en remblai, pour une largeur de plate-forme et une inclinaison de talus déterminées.

Nous pourrions encore citer trois autres mémoires sur le frottement des engrenages coniques, sur la résistance des matériaux et sur une disposition particulière du sol permettant de déverser les eaux de l'Escaut sur la Scarpe, à Denain; enfin, un travail sur le moyen d'augmenter le volume des eaux de la Deule.

En 1849, M. Davaine fut nommé à Arras, où son zèle, son expérience et sa haute intelligence rendirent, pendant plus de douze ans au département du Pas-de-Calais, les services les plus importans, comme le témoignent les nombreux rapports qu'il publiait chaque année sur l'état et les besoins des routes impériales et départementales, sur les voies navigables, sur le service hydraulique, etc., il contribua à l'extension et au développement rapide de

nos exploitations houillères par les voies de communication dont il facilita l'exécution, et il s'occupa surtout du projet de chemin de fer d'Arras à Etaples, dans un travail remarquable, que le Conseil général, en 1859, a cru devoir récompenser par une médaille d'or. Quoique ce travail ait été fait particulièrement en vue d'un chemin de fer à traction animale, il n'est pas douteux qu'il n'ait hâté l'accomplissement du projet agrandi dont l'exécution est maintenant assurée.

En 1855, il recevait, à l'exposition universelle, une médaille d'or de première classe, pour un pont-levis sans contre-poids, projeté et construit sur la Lawe, dans le Pas-de-Calais, et au sujet duquel le jury international s'exprimait ainsi : « La question des ponts-levis est une de celles qui ont été le plus travaillées; plusieurs ingénieurs d'un grand mérite ont proposé des dispositions ingénieuses, mais aucun ne paraît avoir résolu le problème d'une manière aussi complète que M. Davaine. »

Enfin, Messieurs, en 1857 vous l'appeliez parmi vous, dans cette Société qu'il aurait sans doute aussi honorée de ses travaux, si l'état de sa santé ne l'avait obligé à abandonner toutes ses fonctions et à se retirer en emportant les regrets de tous.

Messieurs, un écrivain moderne a dit qu'il faut aimer son siècle, comme on aime sa patrie; j'ai donc cherché, en prenant la parole pour la première fois parmi vous, à rendre hommage aux sciences, car elles feront la gloire de ce siècle qui a déjà accompli tant de grandes choses et dont la France porte si noblement le drapeau. Il ne m'appartient pas de l'apprécier au point de vue de la littérature et des arts; ces choses, d'ailleurs, doivent être vues de plus loin, car il est peut-être facile de s'égarer

dans cette multitude si variée de créations nouvelles qui chaque jour surgissent autour de nous ; mais en voyant cependant ces monuments considérables élevés à l'histoire et à la philosophie, ces merveilles des beaux arts qui, dans nos grandes expositions, font l'admiration du monde, nous pouvons attendre avec confiance le jugement de l'avenir.

Ajoutons que notre siècle n'est pas déchu non plus au point de vue de la grandeur morale, que les idées modernes et la liberté conquise par nos pères ont donné à l'homme un sentiment plus élevé de sa dignité et du respect de lui-même, que nous pouvons nous enorgueillir du progrès de nos mœurs domestiques, et qu'à ces populations lointaines chez qui n'a pas encore pénétré la sève des idées modernes et qui viennent admirer chez nous les splendeurs de notre civilisation et les merveilles créées par nos sciences, notre industrie et nos arts, nous pourrions montrer aussi avec un légitime orgueil, comme l'a dit un orateur célèbre, « nos ateliers et nos maisons de charité, nos ouvroirs, nos crèches, nos asiles, nos orphelinats, nos hospices, et mieux encore nos champs, nos foyers et nos cœurs. »

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. PAGNOUL

Par M. DE MALLORTIE

Chancelier.

MONSIEUR,

L'Académie peut le proclamer hautement, et je suis heureux de le dire en son nom, et le sentiment de tous sera ici pleinement d'accord avec elle, en vous appelant dans son sein, elle a fait un utile et excellent choix. Sans doute, comme vous l'avez fait remarquer avec modestie, dans une Société savante, on ne se remplace pas, on se succède; mais il y a cependant une certaine appropriation de convenance et je dirais presque de bon ton que notre Compagnie aime, avec raison, à observer dans ses suffrages; aussi, quand la mort de M. Davaine et la retraite volontaire de M. Crespel sont venues la priver des lumières de ces deux hommes savants et distingués, l'Académie a été heureuse de pouvoir leur donner des successeurs sans se départir de sa règle accoutumée. — Peut-

être me trompé-je, mais je vais même jusqu'à penser que si M. Davaine avait été chargé de désigner son successeur, il n'eût pas fait un autre choix que notre Société ; tant je trouve entre lui et vous de nombreux points de ressemblance : l'amour inaltérable et désintéressé de la science, le goût de la retraite, le respect austère du devoir, et le désir ardent d'être utile.

Cette ardeur est parfois funeste, et la vie de notre bien aimé collègue s'est vite usée dans des labeurs assidus et dans de trop longues veilles. Mais à ceux qui trouvent qu'il est tombé bien jeune, avant le temps, et quand il devait espérer encore de nombreuses années, ne peut-il pas répondre, comme un célèbre peintre hollandais : « Mes amis, comptez double, j'ai vécu jour et nuit. » M. Davaine, Messieurs, trop longtemps pour sa santé, a travaillé nuit et jour. Je ne veux point reprendre l'énumération de ses nombreux travaux et de ses découvertes scientifiques, ni recommencer une appréciation qu'une bouche plus autorisée que la mienne vient de faire avec tant de compétence, de sympathie et de sincérité. Chez M. Davaine, le savant est connu ; l'homme l'est beaucoup moins, excepté pour quelques amis. J'aurais été heureux de conserver, dans ce discours, quelques traits du caractère de notre regretté collègue, afin que tous ceux qui n'ont pas eu le bonheur de le connaître, puissent juger combien était digne d'être aimé l'homme si juste, si modeste et si bon que nous avons perdu.

Il y a longtemps qu'on l'a dit, Messieurs, les peuples les plus fortunés sont ceux qui ne laissent pas d'histoire. De même pour les hommes heureux ; ils n'ont pas de biographie. M. Davaine fut un peu de ceux-là. Son enfance ne fut marquée par rien d'extraordinaire ; tout jeune écolier,

il était doux, soumis et studieux ; et je crois que ses maîtres auraient pu lui appliquer la formule un peu maniérée des écoles du XVIII^e^ siècle : *Puer aureus.* Ce n'est point sans émotion, je l'avoue, qu'en parcourant les papiers mis à ma disposition par la famille de M. Davaine, j'ai retrouvé les bulletins et attestations dont ses maîtres s'étaient plu à le gratifier. Tous ces souvenirs bien chers étaient rangés avec soin et conservés religieusement. Avait-il voulu témoigner ainsi, comme le grand Condé, que les succès de collége procurent seuls des plaisirs sans mélange? Attachait-il plus de prix au souvenir d'un thème ou d'une version irréprochables, d'un discours latin ou d'une dissertation, qu'à celui de certains succès de mécanique dont la science lui fut redevable, et qui jetèrent quelque éclat? Non, Messieurs, ne cherchez en tout ceci qu'un tendre sentiment filial. Les *satisfecit* de l'Athénée de Tournay, du collége de Valenciennes et du collége de Douai, réveillaient dans le cœur de l'illustre Ingénieur en chef, le souvenir des sacrifices qu'un père prévoyant s'était imposés et celui des efforts que le fils avait faits pour les rendre fructueux.

L'élève grandit, toujours docile et grave ; il prit tous ses grades universitaires et entra dans cette Ecole polytechnique, à laquelle nous devons tant de savants illustres et tant de grands hommes. Son caractère réfléchi, sa sagesse précoce, son jugement sain et droit l'avaient rendu l'ami et presque le conseiller accoutumé de son père ; il était le soutien et le jeune Mentor de ses frères, dont la mutine indépendance protestait quelquefois, mais finissait toujours par accepter, et avec reconnaissance, cette douce et sage autorité. La vie de M. Davaine ne fut plus dès-lors qu'un long dévouement à ses devoirs et à

sa famille. Il aimait et protégeait ses subordonnés; il veillait sur eux avec sollicitude; il leur prodiguait ses conseils et ses leçons. Pendant la construction du chemin de fer d'Amiens à Douai, l'ingénieur Davaine, tous les soirs, après une lourde et pénible journée, passée sous le soleil ou à la pluie, réunissait, à Albert, dans une simple chambre d'auberge, une vingtaine de jeunes gens placés, à divers rangs, sous ses ordres; et là, avec une clarté et une précision admirables et parfois avec une patience qui ne se lassait jamais, tantôt il leur exposait des théories que ces jeunes conducteurs ne pouvaient connaître, tantôt il leur indiquait les moyens les plus pratiques de faire vite et bien. Comment s'étonner après cela de la rapidité et de l'économie avec lesquelles fut établie cette partie de la voie qui devait relier Paris et Lille?

Cette bonté, Messieurs, s'exerçait partout, en cachette, sans bruit, se dissimulant et se dérobant. Notre vénéré collègue aurait sans nul doute pu se produire aussi sur un plus grand théâtre; briller, attirer les regards. Son bon sens inaltérable était capable d'éloquence, et sa finesse d'esprit susceptible d'enthousiasme; mais il se contentait de donner ses travaux que sa modestie seule n'appréciait pas à leur juste valeur, et il n'en cherchait pas la récompense. C'est qu'il avait ce goût charmant de l'obscurité, qui est la soif de certaines heureuses et pudiques natures; il savait que la gloire est souvent le deuil éclatant du bonheur, et il lui préférait une dignité sereine dans le recueillement et les doux épanchements de la famille. Oui, Messieurs, il suffisait à M. Davaine d'avoir fait le bien et il mettait autant de soin à le cacher que d'autres à publier de médiocres services rendus.

Oh! Messieurs, que de choses je pourrais dire! que

d'actes tout pleins de loyauté, de délicatesse, de désintéressement, je pourrais mettre au jour ! Mais ne craignez rien, ô bien vénéré collègue ! la personne qui vous fut la plus chère au monde, après m'avoir révélé, au milieu de larmes et de sanglots, ce que valait votre belle âme, m'a prié de n'en rien dire, parce que cela devrait vous déplaire ; j'obéirai, je respecterai cette charmante pudeur de la vertu ; je laisserai donc toutes vos bonnes actions enveloppées sous le voile dont vous avez voulu les couvrir ; il suffira que vos fils les connaissent, afin qu'ils puissent un jour réjouir le cœur de leur mère, en les imitant.

Quant à vous, Monsieur, que l'Académie a choisi pour la consoler de la perte de M. Davaine, permettez-moi de me mettre un peu plus à l'aise avec vous et de dire tout ce que je pense. Vous avez dû l'éprouver bien souvent déjà, les louanges sont les doux supplices du mérite ; dans ce que je vais dire, ceux qui vous connaissent ne m'accuseront pas d'exagération ; si d'ailleurs, sur ce point, une excuse devenait nécessaire, je la trouverais dans le vers par lequel un poète a défini l'amitié :

Seul mouvement de l'âme où l'excès soit permis.

Mais non, je n'aurais qu'à montrer vos livres classiques, clairs, méthodiques, substantiels ; les succès nombreux et persévérants d'un enseignement de vingt années ; la haute et toujours croissante estime de vos chefs, et l'affectueuse reconnaissance de tous vos élèves.

Vos livres ont reçu l'approbation et mérité l'éloge des juges les plus compétents. Il serait superflu d'en parler ici ; ils sont dans toutes les mains, et puis je craindrais

de paraître vouloir enseigner ce que j'aurais peut-être grand besoin d'apprendre. Il me suffirait pour cela d'assister à vos cours. Vos leçons d'une incomparable clarté, vos démonstrations lucides, entraînantes, ont raison des esprits les plus lents; vos expériences préparées avec un soin scrupuleux, et, ce qui n'est pas peu de chose, exécutées avec bonheur, frappent les yeux les moins ouverts. — Une chaire est presque une tribune d'où le professeur identifié, pour ainsi dire, avec ses auditeurs, voit dans leurs regards, dans leurs gestes, dans leur contenance, tantôt le besoin de se hâter, tantôt au contraire la nécessité de revenir sur ses pas, de réveiller l'attention par quelque observation incidente, de revêtir d'une forme nouvelle la pensée qui, dans son premier jet, avait laissé les esprits en suspens. Ajoutez que si le professeur aime ses élèves, s'il s'intéresse, parfois même avec une vivacité impatiente, à leurs progrès; si leurs succès font sa joie, si leurs échecs ne le trouvent pas indifférent; il s'établit bientôt entre le maître et les élèves un échange et comme un courant (vous voyez, Monsieur, que je suis en physique et que vous professez) des meilleurs sentiments de l'homme, et l'on voit se former ces liens solides, ces attachements inaltérables qui durent autant que la vie.

Mais ce n'est pas seulement au Collége et devant des élèves, c'est encore à la Société d'Agriculture qui, juste appréciatrice de votre talent, a voulu vous associer à ses utiles travaux, c'est dans des leçons publiques dont tous ici nous avons gardé le souvenir, que vous aimez à vulgariser la science, ce qui ne veut nullement dire faire de la science vulgaire. — Et tout à l'heure même, nous écoutions avec un vif intérêt le tableau que vous traciez,

en maître fervent et convaincu, des nouvelles découvertes scientifiques. Après avoir distingué, et avec raison, le domaine de la foi et le domaine de la science, il vous était permis d'affirmer pour cette dernière la loi du progrès. Vous auriez pu ajouter, Monsieur, que la pensée du progrès n'est pas une pensée païenne. Au contraire, l'antiquité païenne se croyait sous une loi de décadence irréparable; le genre humain se souvenait des hauteurs d'où il était descendu, et il ne savait pas encore comment en remonter les pentes. C'est avec l'Évangile que l'on voit commencer la doctrine du progrès. C'est la foi qui jette la science dans une carrière sans bornes en lui communiquant l'idée de l'infini, et l'esprit humain ne se délivrera plus jamais de cette idée impitoyable qui le tourmentera, qui lui fera prendre en mépris le connu pour s'enfoncer avec passion dans l'inconnu et qui ne lui laissera pas de cesse, jusqu'à ce que arrivé au bout de la nature, il y trouve Dieu.

On a cité bien souvent, mais on ne saurait trop répéter ce mot de Bacon : « Un peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène; » et encore cette autre parole du même philosophe : « Il faut plus de crédulité pour être athée que pour croire à Dieu. »

Sous cette réserve, Monsieur, nous pouvons nous livrer sans crainte à la contemplation des merveilles accomplies par les sciences. La suite des siècles n'offre pas de plus grand spectacle que celui de l'homme prenant possession de la nature : La terre a été façonnée, consolidée; elle s'est couverte d'un réseau de routes, de sentiers, de chemins, frappants indices de la prédominance de la civilisation sur la nature. Rien n'arrête plus l'homme, ni les rivières, ni les montagnes, ni les maré-

cages, ni la mer. S'il est pressé et son but lointain, il va nuit et jour et sans repos. Le voilà qui prend pour la vitesse ordinaire de ses voyages, celle des plus agiles quadrupèdes, celle de l'oiseau lui-même ; et il glisse à la surface de la terre avec une impétuosité sans égale, comme si l'ouragan portait son char. La vaste étendue de l'Océan lui est désormais si familière, qu'il l'habite en quelque sorte comme il habite la terre. Il y fait descendre et il y entretient des villes flottantes qui se laissent conduire où il veut ; et circulant à son aise malgré les vents, il se joue derrière ses remparts du vain tumulte des eaux, et oblige la tempête elle-même à le servir et à prêter main-forte à sa manœuvre.

Il n'y a pas jusqu'à l'atmosphère où, en dépit de la pesanteur, il n'ait réussi à s'élever, et il est à croire que, son audace se joignant à son désir, on le verra bientôt fréquenter les nuages. Ainsi par son génie, l'homme s'est ouvert toutes les voies ; il a réduit la nature à travailler sous ses ordres et pourvu qu'il lui prépare les matériaux et les instruments, qu'il la mette aux prises avec eux, elle va lui fabriquer ses vêtements, lui forger le fer, lui scier le marbre, lui façonner toute chose, lui creuser ses rivières, remorquer ses bateaux, le transporter lui et ses fardeaux partout où il lui plaira, et pour peu qu'il le désire, lui labourer et ensemencer la terre. Il suffit qu'il soit présent pour veiller à l'imprévu, et de guider par la main, dans les champs et dans les ateliers, son aveugle et gigantesque esclave.

Nous pouvons donc répéter à l'industrie le grand mot par lequel Bossuet exprime le mouvement presque fatal de l'homme sur cette terre : Marche.... marche.... mais c'est à la condition que l'industrie, comme vous l'avez

dit excellemment, en se proposant de rendre l'existence de l'homme plus douce et plus facile et son travail moins pénible et plus fécond, servira à l'élever dans une contemplation plus pure et plus large de la vérité; c'est à la condition que l'industrie se subordonnera à ce qui vaut mieux qu'elle; qu'elle s'éclairera de l'étude de la nature, qu'elle s'inspirera du bien public et s'attachera aux règles du goût qui corrige la grossièreté de la matière par la pureté des formes. Si la science, si l'art, si le bien public frappent ainsi l'industrie d'un triple rayon, elle s'anime, elle vit d'une vie morale, elle veut servir le progrès des esprits; c'est ce qu'on voit à plusieurs époques de l'histoire; mais si le développement de l'industrie, au lieu de suivre le progrès des esprits, le déborde et l'arrête, alors, Messieurs, les sociétés reprennent le chemin de la décadence, pour un temps du moins, car le matérialisme n'est pas et ne saurait être le dernier mot du genre humain. Avilie et corrompue, la société s'écroule bientôt sous d'immenses catastrophes; la herse de fer des révolutions brise les hommes comme les mottes d'un champ, et dans les sillons sanglants germent les générations nouvelles; l'âme éplorée croit de nouveau; elle reprend foi à la vertu et elle retrouve le langage de la prière.

Il ne faudrait pas non plus que l'homme, ébloui et charmé par toutes les merveilles enfantées de nos jours, pût croire que, grâce au progrès infini, le travail et la douleur disparaîtront un jour de la terre. Non, Messieurs, la parole qui a dit à l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, » est ineffaçable. Sans doute, et nous l'avons vu, le genre humain n'est pas un Prométhée enchaîné sur son rocher où les mêmes

fers l'étreignent, où le même vautour lui ronge éternellement les entrailles. La grâce du Ciel ne lui est point refusée, et chaque jour les duretés de sa demeure cèdent aux efforts qu'il fait; sa condition ici-bas va donc s'améliorant. Mais, par un rêve qui sourit trop à l'imagination, je veux même que l'homme soit dispensé sur la terre de toute occupation grossière; que le sol y fleurisse partout sous ses pas; que sa locomotion devienne douce et rapide comme celle de l'hirondelle qui nage dans l'air; que le ciel lui soit toujours serein; que l'atmosphère le nourrisse comme elle lui donne à respirer; et, s'il faut nécessairement qu'il s'entretienne aux dépens des êtres qui l'entourent, que les rameaux en secouant dans les vents de succulents parfums y suffisent; que sa puissance créatrice, uniquement consacrée aux beaux-arts, à tout ce qui unit les hommes entre eux, pour les tourner ensemble vers Dieu, suive magnifiquement sa volonté; eh bien! ce rêve n'est pas encore assez beau pour faire descendre la pure béatitude sur la terre. La mort y reste pour crier sans cesse à l'oreille de l'homme que sa condition est imparfaite, et que ses espérances doivent tendre vers un état meilleur. Oui, quand même on aurait trouvé le secret impossible de ne plus verser de sueurs sur la terre, on y versera toujours des larmes.

Mais je m'aperçois, Monsieur, trop tard sans doute, que toujours quelque peu professeur (on a peine à se dépouiller du vieil homme), j'ai l'air de vous signaler un danger que vous connaissez mieux que moi et contre lequel votre enseignement saura prémunir les jeunes esprits confiés à vos soins. Continuez votre œuvre, Monsieur; l'Académie, heureuse de vous posséder, applaudira à vos succès. Continuez de révéler partout

les mystérieux phénomènes et les lois admirables de la nature; et, soit que vous décriviez, devant une foule avide de vous entendre, la modeste fleur des champs ou les soulèvements des montagnes ; soit qu'à l'aide du microscope vous montriez la vie s'organisant dans le misérable ciron et dans les infusoires, ou qu'armé du télescope vous poursuiviez dans les cieux les étoiles qui racontent encore aujourd'hui comme au temps de David la gloire du Créateur; soit que vous fassiez passer devant nos yeux éblouis les merveilles de la lumière et de l'électricité, ou que vous montriez la race humaine assise tranquillement sur la nef de la terre, flottant dans l'infini et voguant au milieu des mondes qui marchent docilement et en concours vers leur destinée éternelle; ravis à de tels spectacles, et tout pleins d'une religieuse et salutaire émotion, nous ne pourrons que nous écrier avec le savant et pieux Linnée: « J'ai entrevu l'ombre du Dieu tout-puissant, éternel, infini, et j'ai été frappé de stupeur ! »

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. RAFFENEAU DE LILE,

Membre résidant.

Messieurs,

Appelé par vos bienveillants suffrages, à siéger au nombre des membres d'une Compagnie dont l'Artois est si justement fier, j'éprouve à la fois deux sentiments qui, au premier abord, peuvent sembler contradictoires et qui cependant, loin de s'exclure, se mêlent et se fondent intimement en moi.

Vous l'avouerai-je, Messieurs, et pourquoi non ? je me sens fier et heureux, autant que confus et embarrassé, de l'honneur que vous voulez bien me faire, honneur auquel j'étais, je dois le dire, loin de m'attendre.

Je suis fier de vos suffrages, parce qu'à eux seuls ils suffiraient pour me créer des titres ; heureux, parce que dans ma réception au milieu d'hommes d'un mérite et d'un commerce si sûrs, je trouve le couronnement de ma vie ; mais en même temps, je le répète, je suis con-

fus, car je me demande quels travaux littéraires, quels services rendus au pays m'ont valu cet honneur, et je suis embarrassé pour vous exprimer dignement tous mes sentiments de gratitude vivement sentie.

J'essaierai toutefois de le faire, et à défaut d'éloquence, la mémoire de l'homme de bien qui fut mon père, et l'un de vos associés, prêtera à ma faible parole un peu de ce charme qui lui manque par elle-même, je ne le sens que trop, mais que communique toujours à l'orateur le choix d'un sujet heureux et sympathique à ses auditeurs.

D'ailleurs, vous parler de mon père, n'est-ce pas encore vous entretenir de mes titres que je puise dans des souvenirs bien-aimés?

Pascal l'a dit avec raison : « Le moi est haïssable, car il n'est que l'expression de l'égoïsme; » au contraire, évoquer la mémoire d'un père honorable et honoré, c'est le meilleur des souvenirs, ce me semble, et s'il y a encore quelque ombre de personnalité, il faut en convenir, elle tient à un sentiment trop touchant, plus sacré et non moins doux que l'amour, l'amour qu'une femme d'esprit qualifiait avec tant de délicatesse « un égoïsme à deux. »

Laissez-moi donc vous parler de mon père, et vous rappeler aussi les services qui ont valu à mon prédécesseur le titre de membre de l'Académie d'Arras; ce sera une transition toute naturelle pour arriver, ou plutôt pour revenir à moi; car mettre sous vos yeux les motifs sur lesquels on s'est appuyé pour nommer mon père et M. Crespel-Dellisse, c'est m'expliquer comment j'ai pu être appelé à l'honneur de siéger parmi vous.

M. Raffeneau de Lile, après avoir fait de très-bonnes

études à Paris, entra à l'Ecole Polytechnique lors de la fondation de cette belle institution, puis à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, d'où il sortit avec le titre d'Ingénieur. A peine était-il pourvu de ce grade, qu'il eut le bonheur d'être désigné par le général Bonaparte pour faire partie de l'expédition d'Egypte avec Monge, Berthollet, Fourrier, Denon, Méchin et d'autres artistes et savants distingués; il coopéra donc, en même temps que le père de votre dernier président, à la formation du grand ouvrage sur l'Egypte, qui seul suffirait pour immortaliser cette aventureuse expédition.

Je ne suivrai pas mon père dans ces courses lointaines, et sans rappeler les importants travaux auxquels il attacha son nom, en Belgique et ailleurs, je reviens avec lui en France et dans notre département, dont il fut, en 1820, nommé Ingénieur en chef.

Sous sa direction, les voies de communication de terre et d'eau furent améliorées, le projet du canal d'Aire à Labassée fut exécuté; il rétablit, suivant un mode dont il était l'inventeur, la digue de Sangatte, et parvint ainsi à garantir sûrement des eaux de la mer, une vaste étendue de pays que l'on voulait abandonner.

Tous ces travaux, qui exigeaient des fouilles considérables, profitaient à l'archéologie dont mon père avait pris le goût en Egypte, et qu'il ne manquait pas une occasion de satisfaire; il s'était aussi beaucoup occupé d'agriculture, et afin de pouvoir appliquer ses connaissances théoriques, il avait établi près d'Arras une fabrique de sucre et une exploitation rurale. C'est là qu'il se plaisait à se reposer des fatigues de son service d'ingénieur, et à se livrer à des expériences toujours dirigées avec habileté, et que le succès accompagnait souvent.

Le 9 juillet 1824, l'Académie d'Arras l'appela dans son sein : c'était à la fois et je l'en remercie, après bien des années écoulées, un témoignage sympathique rendu par elle à l'homme de science non moins qu'au cœur dévoué à tous les intérêts de son pays.

Mais, Messieurs, je dois abandonner un sujet bien cher à mon cœur pour vous parler d'un vétéran de l'Académie d'Arras, vieux soldat de l'agriculture et de l'industrie, qui a soutenu des luttes, des combats et qui, après d'éclatants succès dûs à sa persévérance, a fini par succomber, tant il est vrai que la capacité, l'intelligence, l'habileté ne suffisent pas toujours pour réussir.

Ce vétéran, vous avez déjà nommé M. Crespel-Dellisse. Les services qu'il a rendus à l'agriculture et à l'industrie par l'introduction en France et le perfectionnement de la fabrication du sucre indigène sont immenses et ne peuvent être trop proclamés ! Ils ont placé le nom de M. Crespel à côté de ceux des hommes qui, à diverses époques, ont contribué à l'accroissement de l'aisance publique et de la prospérité de la patrie en propageant les assolements, la culture du mûrier, de l'olivier, de la vigne et en dernier lieu de la pomme de terre, dont l'acclimatation en France a valu à son auteur, Parmentier, l'honneur d'une statue élevée il y a peu de temps dans sa ville natale.

Parmentier et M. Crespel-Dellisse sont deux hommes dont les noms doivent passer à la postérité, l'un pour avoir fourni à la consommation un nouvel aliment qui peut, au besoin, remplacer le pain, et, par suite, rendre les famines plus rares ; l'autre pour avoir ouvert une mine féconde de vraie, durable et solide richesse, dont le département du Pas-de-Calais a ressenti le premier les heureux résultats.....

Le sucre paraît avoir été connu dès la plus haute antiquité, mais seulement à l'état de sirop ou de cassonnade ; il était désigné sous le nom de miel de roseau ou sous celui de sacchar, mot sanscrit dont la chimie a tiré sa désignation scientifique. Originaire de l'Inde, il fut introduit en Europe à la suite des conquêtes d'Alexandre. Les Egyptiens en firent alors un grand commerce. Galien et Dioscoride, plus tard Paul d'Egine, en font mention, et l'illustre de Humboldt dit avoir vu sur des porcelaines chinoises, remontant à une très haute antiquité, des dessins représentant la fabrication du sucre de cannes.

Au XIII^e^ siècle, la culture de la canne fut transportée en Egypte ; au XIV^e^, à la suite des croisades, elle passe en Syrie et en Chypre ; au XV^e^, elle est établie aux Canaries, en Guinée ; enfin, au XVI^e^ en Amérique, où l'esclavage lui fit prendre un rapide et immense développement.

En 1747, Margraff, chimiste prussien, signala le premier la présence du sucre cristallisable dans le jus de la betterave, mais il ne présenta ce fait que comme une découverte scientifique à l'état d'embryon. Ce fut Achard, chimiste français, expatrié, né à Berlin, qui, plus tard, en 1795, ayant repris ces expériences, dosa le sucre et montra que l'on pouvait économiquement l'extraire de la betterave.

Quelques années après, l'interruption de nos relations maritimes, par suite de la guerre avec l'Angleterre, du système continental et des droits exhorbitants dont Napoléon frappa le sucre exotique, diminua tellement la consommation, qu'en 1812, pour tout l'empire français, qui comptait alors 42 millions d'habitants, elle était réduite à 7 millions de kilogrammes, c'est-à-dire 98 gram-

mes, ou moins de 3 onces par individu, et le kilogramme de sucre se payait 12 francs.

L'empereur Napoléon Ier avait déjà appelé l'attention des chimistes français sur les moyens d'obtenir, par nos propres ressources, une substance devenue désormais indispensable. On fit alors, de toutes parts, de nombreuses tentatives ; on clarifia le miel de manière à en concentrer le plus possible la saveur sucrée. Le chimiste Proust découvrit du sucre dans le raisin, et l'Empereur en fut si satisfait qu'il ordonna de lui décerner une récompense de cent mille francs, sous condition toutefois de monter une fabrique de sucre de raisin. Proust, craignant de ne pas réussir en opérant sur de grandes quantités, refusa les cent mille francs.

A ce propos, on raconte que dans un grand dîner donné par un ministre de l'Empereur pour faire apprécier ce sucre, dont la saveur laissait à ce qu'il paraît, beaucoup à désirer, le célèbre médecin Desgenettes à qui l'on avait offert une glace faite avec du sucre de raisin, la goûta, puis la renvoya en disant à haute voix : « Va te faire sucre. » Le mot eut d'autant plus de succès à Paris, qu'il exprimait une opinion contraire à celle du Souverain ; c'était presque de l'opposition.

Pendant ces tentatives infructueuses, les essais d'Achard furent transmis à Paris et répétés avec succès ; on reconnut que la betterave contenait, en assez grande quantité, du sucre susceptible de cristalliser comme celui de canne, mais on ne l'avait pas extrait dans une exploitation organisée sur une vaste échelle.

L'Empereur, pressentant l'avenir, seconda puissamment cette nouvelle industrie et ordonna, en 1811 et en 1812, que 32,000 hectares de terre seraient, tous les ans, livrés

à la culture de la betterave au compte du gouvernement, et pour encourager les fabricants, il leur accorda des licences qui leur procuraient des avantages considérables. M. Crespel obtint une de ces licences, et, associé à son beau-frère, M. Dellisse, il fonda à Lille une fabrique de sucre indigène, où il employa des procédés *si perfectionnés pour l'époque*, que le gouvernement renonça au projet qu'il avait formé d'établir une fabrique-modèle à ses frais.

M. Crespel, dont les magasins contenaient déjà, en 1814, 50,000 kilogrammes de sucre indigène, avait donc prouvé surabondamment que pour la consommation du sucre la France se trouvait, du moins en partie, délivrée de la dépendance de l'étranger; c'était un grand avantage obtenu; mais, en outre, la culture de la betterave a eu des résultats agricoles et économiques de la plus haute importance.

D'abord cette culture exige des sarclages multipliés et des labours profonds qui augmentent l'épaisseur de la couche végétale et rendent la terre plus propre à la production des céréales et des plantes oléagineuses. Ensuite la pulpe, ou ce qui reste de la betterave, après qu'on en a extrait le jus, est utilisée pour la nourriture des bestiaux et permet d'en accroître considérablement le nombre; enfin le résidu du sucre, la mélasse, devient par la distillation un alcool que l'on peut obtenir à l'état de pureté très grand et dont le résidu se change, au moyen de procédés chimiques les plus ingénieux, en sels de soude et de potasse, lesquels sont employés à la fabrication du savon et servent presque exclusivement, depuis quelques années, à celle de la poudre à canon.

N'est-ce pas un résultat inattendu et merveilleux que

cette humble betterave, après avoir procuré du sucre, de l'alcool, et nombre d'autres substances utiles à l'agriculture et à l'industrie, fournisse encore l'élément principal de la poudre, cet agent de destruction et de mort, en sorte que maintenant on pourrait dire qu'elle est en même temps le symbole de la paix et celui de la guerre.

Messieurs, à la vue de tant de merveilles, on ne peut s'empêcher d'admirer ici, encore une fois de plus, la marche mystérieuse de la Providence, qui, à toutes les époques du monde, a su tirer de grands effets de petites causes, ou du moins qui semblent telles à l'esprit borné de l'homme ; car il n'y a rien de petit entre les mains du Créateur.

Si, pendant quelques années, la fabrication du sucre indigène a été concentrée en Artois et en Flandre, c'est qu'on croyait que le sol et le climat du Midi ne convenaient pas à la culture de la betterave; depuis, on a bientôt reconnu que c'était une erreur ; cette culture s'est répandue avec succès au-delà des limites étroites où elle s'était d'abord renfermée, et par suite, de nombreuses sucreries se sont élevées sur divers points de la France. On en compte aujourd'hui plusieurs dans le Berry, en Auvergne, dans le Dauphiné, et elles sont pour ces provinces une source de richesses.

Le département du Pas-de-Calais, Messieurs, doit être fier de ces résultats avantageux, car c'est là que la fabrication du sucre indigène a pris naissance, qu'elle s'est développée et qu'elle a acquis le degré de perfection où nous la voyons.

M. Crespel est l'auteur de toutes ces merveilles ; il a vulgarisé le sucre indigène, et de sa fabrication a fait un produit national. Les conquêtes de l'industrie, toujours

lentes, n'ont pas, il est vrai, le prestige de celles des armes, dont le résultat frappe l'imagination des hommes, mais elles n'en doivent pas moins faire rejaillir sur ceux qui y ont coopéré la gloire qui s'attache aux difficultés vaincues par l'intelligence, le courage et la persévérance.

Nous avons déjà dit que M. Crespel avait obtenu les plus brillants résultats dans sa fabrique établie à Lille en 1812, et qu'en 1814 ses magasins contenaient 50 mille kilogrammes de sucre ; c'est alors que la France est envahie par l'ennemi, les établissements de M. Crespel sont dévastés et bientôt le prix du sucre tombe de 8 fr. le kilogramme à 1 fr. 60 c. Un découragement général s'empare de tous ceux qui avaient commencé à fabriquer du sucre indigène, et ils se hâtent d'abandonner leurs entreprises.

M. Crespel, privé de son associé, M. Dellisse, reste seul sur la brèche jusqu'en 1821 ; il croit à l'avenir d'un produit qu'il veut nationaliser, et le succès n'a point démenti ses espérances ; mais qui dira au prix de quelles luttes et de quels sacrifices il a conquis la victoire !... Il lui a fallu toute la persistance d'un caractère remarquablement énergique.

L'inventeur a une mission toute pacifique ; mais pour arriver au but qu'il s'est proposé, il trouve souvent sur son chemin des obstacles à surmonter, capables de faire reculer l'homme le plus intrépide dans d'autres circonstances.

Après les désastres de 1814, M. Crespel-Dellisse transporta son industrie à Arras ; il y consacra les débris de son patrimoine, mais là il eut de nouvelles difficultés à vaincre.

Les cultivateurs ne voulant plus semer de betteraves qui, disaient-ils, épuisaient le sol, M. Crespel est obligé d'affermer à un prix très élevé des terres sur lesquelles il récolte les betteraves nécessaires pour alimenter sa fabrique.

En 1817, des gelées précoces détruisent le peu de betteraves qu'il y a en terre. Ce désastre n'ébranle pas le courage de M. Crespel, qui, en 1818, fut dédommagé par une récolte abondante et par les succès de son industrie ; il agrandit sa fabrique et y introduit des appareils perfectionnés qu'il construit lui-même.

Enfin, en 1821, il a triomphé de tous les obstacles ; il est à l'apogée de sa fortune industrielle, et suivant le mot de M^me^ de Staël « que rien en France ne réussit comme le succès, » M. Crespel est proclamé le premier fabricant de sucre indigène en Europe. On vient de tous côtés visiter ses établissements agricoles et industriels, et à la voix du maître qui, avec un désintéressement rare, fait connaître ses procédés de culture et de fabrication, un grand nombre de sucreries, tant en France qu'à l'étranger, s'élèvent et prospèrent.

Cette réussite ne fut pas alors la seule récompense de M. Crespel : un titre surtout le rendait fier, celui de membre de l'Académie d'Arras ; car cette distinction flatteuse lui avait été décernée en 1817, à une époque d'épreuves et de difficultés, et c'était pour lui une date mémorable, un encouragement, une marque de sympathie, j'oserai dire une prophétie du succès qui était réservé à ses persévérants efforts et à ses utiles travaux. Enfin il fut nommé, en 1831, chevalier de l'ordre du Mérite de Hesse ; en 1832, chevalier de la Légion-d'Honneur ; en 1833, chevalier de l'Aigle-Rouge de Prusse.

Lors de l'exposition universelle de 1855, M. Crespel obtint un nouveau témoignage de reconnaissance pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'industrie sucrière. Non-seulement il reçut une médaille d'honneur, mais de plus ses travaux furent l'objet d'un rapport dans lequel on demandait pour lui une récompense nationale.

Cette récompense fut plus tard accordée, mais dans quelles circonstances douloureuses !!

Je m'arrête, Messieurs, dans la crainte de lasser votre bienveillante attention. Puisse l'honorable et courageux vétéran de l'industrie jouir longtemps encore du repos qu'il a si chèrement acheté, et qui cependant lui pèsera plus d'une fois, car il est de ces esprits actifs et toujours vaillants, comme cet empereur romain qui voulait mourir debout.

Telle est notre devise à nous, enfants de ce siècle, où l'on vit si vite que l'existence semble être doublée en efforts et en travaux, comme ces terres généreuses de l'Orient où chaque année deux récoltes viennent récompenser les sueurs de l'homme des champs.

Vous dirai-je maintenant, Messieurs, quelle part j'essaierai de prendre à vos utiles travaux? Leur variété pourrait m'effrayer, c'est elle cependant qui me rassure et qui me fait espérer de répondre aux suffrages dont vous avez bien voulu m'honorer. Les questions qui ont occupé ma vie : l'agriculture et l'industrie ne peuvent manquer d'avoir de l'écho et de la sympathie près de vous. Vous reconnaissez comme moi que l'une et l'autre enrichissent le pays, mais il est à désirer qu'elles ne se nuisent pas; et là est la grande difficulté. Malgré les encouragements de toutes sortes que le Gouvernement

donne à l'agriculture, l'habitant des campagnes, attiré par l'appât d'une rétribution plus forte, abandonne le toit paternel pour aller dans les centres industriels, il en résulte un déplacement de la population qui, entre autres inconvénients, a celui de priver la campagne des bras nécessaires aux travaux des champs. Espérons qu'on parviendra à arrêter ce mouvement, et en attendant, félicitons-nous que, dans notre beau département, l'établissement des fabriques de sucre indigène ait déjà résolu ce problème, puisque l'ouvrier y trouve une occupation fructueuse pendant la saison rigoureuse, et qu'il lui reste du temps pour cultiver la terre ; en sorte que, dans ces établissements, l'agriculture et l'industrie sont sœurs et non rivales.

Messieurs, remplaçant M. Crespel-Dellisse, j'aurais dû peut-être me borner à vous parler de ce grand industriel ; si je vous ai dit quelques mots de mon père, c'est parce que je suis convaincu que son souvenir a contribué à l'honneur inespéré que vous m'avez fait. Je répondrai à cet honneur par mon assiduité à suivre vos intéressants travaux, je m'instruirai en vous écoutant, et j'espère pouvoir un jour y prendre une part active.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. RAFFENEAU DE LILE,

PAR

M. LAROCHE,

président.

MONSIEUR,

Permettez-moi de vous le dire, votre discours a un défaut qui me frappe tout d'abord : le défaut de se taire sur vous-même, et de pousser, jusqu'à l'exagération, une modestie si rare aujourd'hui. Mieux vaut, néanmoins, selon nous, tomber dans cet excès, qu'imiter l'orgueilleuse complaisance de plusieurs de nos contemporains, à proclamer que ce qu'ils sont, ils le doivent à leurs propres efforts, à leur *génie* personnel.

De tels hommes n'auraient garde de s'appliquer cet humble aveu, ce cri de la conscience du roi-prophète :

Deus fecit nos et non ipsi nos (1), nous ne nous sommes point formés nous-mêmes, c'est à Dieu que nous devons l'existence.

Quant à vous, Monsieur, nourri dans les saines traditions, par une mère justement regrettée; vous savez reconnaître hautement, dans les progrès de l'homme et de la société, les effets de *la marche mystérieuse de la Providence*, selon vos expressions, et vous ne croyez pas vous abaisser, en la remerciant de ses bienfaits.

Vous placez justement, au premier rang, parmi ceux-ci, la grâce qu'elle vous a faite, en vous donnant pour père, l'homme distingué, le savant ingénieur que l'Académie avait admis dans ses rangs.

Les détails que vous nous donnez sur M. Raffeneau de Lile sont pleins d'intérêt, et nous font d'autant moins excuser l'extrême sobriété que vous vous êtes imposée à son égard — ici encore, vous faites preuve de réserve : mais quels reproches peut-on craindre, lorsque l'on se met, comme vous, à couvert sous l'égide de l'amour filial? Nous essaierons de suppléer, sur quelques points, à vos réticences.

Ainsi, vous nous exposez bien que ce fut le général Bonaparte qui désigna M. Raffeneau pour faire partie de la commission d'Egypte, dont il fut, par parenthèse, le plus jeune membre. Vous eussiez pu, à ce sujet, nous retracer le récit dramatique de ses excursions dans le désert et le tableau de ses travaux scientifiques. Vous avez présumé que ces derniers étaient assez notoires; toutefois nous n'imiterons pas votre silence sur un incident moins connu, quoique très honorable pour les lettres et pour les *Académies*.

(1) Psaume 99.

Le moment du retour en France de la commission avait été fixé, mais les ports d'Egypte étaient étroitement bloqués et la mer restait fermée. Le général en chef Menou conçut la noble pensée de s'adresser directement aux commandants des flottes anglaises et turques ; il les invita « à laisser passer librement nos savants compatriotes sans leur faire, ni souffrir qu'il leur fut fait aucun mal.... Chacun desdits commandants devant sentir que les hommes qui cultivent les lettres, et qui ne prennent aucune part aux opérations de la guerre, doivent être protégés et secourus par toutes les nations.... » Il faut rendre justice même à ses ennemis. Les Anglais répondirent, avec générosité, à cet appel. Après avoir saisi et regardé comme de bonne prise un bâtiment qui transportait de Marseille en Egypte une troupe de comédiens et de comédiennes ; ils respectèrent l'*Oiseau*, qui ramena ainsi, dans leur patrie, les Fourier, les Geoffroy, les Redouté, les Chabrol, les Alibert et M. Raffeneau lui-même (1).

Rentré en France, il continua, en Belgique, puis en France, et spécialement dans notre département, cette longue lutte contre les éléments, qui avait marqué ses

(1) Nous croyons être agréable à nos lecteurs en citant, en note, la liste complète des citoyens repris dans le passe-port délivré par Menou, telle que nous l'avons copiée sur le manuscrit autographe : Fourier, Geoffroy, Nouet, Protain, Corancez, Savigny, De Lile, Redouté, Rigel, Cécile, Fouquet, Balzac, Labate, Nectoux, Rozière, Delaporte, Raige, Méchain, Lacipière, Castex, Leduc, Blanchet, Jomard Junior, Lenoir, Hassenfratz, Aimé, Lepère, Faye, Lepère (Gratien), Martin, St-Genis, Lancret, Fèvre, Chabrol, Jollois, Raffeneau, Arnollet, Caristié, Favier, Dubois, Devilliers, Alibert, Regnault, Bernard, Viart, Jomard aîné, Corabeuf, Bertre, Lecesne, La Roche.

débuts en Egypte. Partout il laisse des monuments utiles et des souvenirs indélébiles de son passage : à Ostende, l'écluse *Raffeneau ;* dans la Belgique, les ponts-tournants *à la Raffeneau de Lile ;* à Calais, la grande écluse de chasse *Raffeneau*. Nous n'omettrons pas les turbines *Raffeneau*, adoptées dans tant de fabriques. Enfin, pour couronnement, se place ici le plan du port d'Alger, plan grandiose, objet de l'admiration générale, digne des destinées promises, par l'avenir, à notre belle colonie, et qu'une question secondaire d'économie n'eût point fait altérer et amoindrir, sous le Souverain qui nous gouverne avec une foi si ferme dans les ressources et dans la grandeur de la France.

Tant de travaux ne suffisaient pas à l'activité de monsieur votre père : il avait fondé à Louez un établissement agricole et industriel, auquel il consacrait tout le temps que ne réclamait point le service public. Lorsqu'il fut élevé aux fonctions d'inspecteur général, et que vos goûts et une inclination non douteuse vous firent renoncer à la carrière que les services, les conseils et l'appui d'un si haut fonctionnaire vous eût rendue douce et facile, il vous abandonna la direction de son usine. Ici encore, vous rapportez modestement à lui les connaissances spéciales qui vous mirent en état de conduire avec succès une si vaste entreprise.

Après cet hommage public rendu à une mémoire justement vénérée, vous n'oubliez pas ce que vous avez dû, ce que monsieur votre père a reconnu avoir dû personnellement au collègue éminent auquel l'Académie vous a appelé à succéder, à titre de représentant de l'agriculture et de l'industrie.

Vous nous avez entretenus, en homme compétent,

des travaux féconds de l'habile agronome, du véritable créateur de l'industrie sucrière. Que pourrions-nous ajouter à un exposé aussi complet ? L'Académie, pourtant, dont nous avons l'honneur d'être l'organe en ce moment, nous reprocherait de ne point nous rendre l'interprète de ses regrets de ne plus pouvoir compter, au nombre de ses membres résidants, son respectable doyen, le seul académicien subsistant, parmi les hommes remarquables, à divers titres, qui concoururent à constituer, à consolider, la première année de son rétablissement, la nouvelle Académie.

L'élection, à cette époque, de M. Crespel, était un acte de stricte justice, à raison des services déjà rendus ; en même temps qu'un encouragement à répondre, par de nouveaux progrès, aux dénigrements de ses envieux et aux espérances de ses partisans. L'Académie fit davantage : elle nomma, en 1819, une commission composée d'hommes spéciaux et chargée de suivre toutes les opérations de la fabrication, depuis l'entrée de la betterave dans l'usine, jusqu'à sa conversion finale en pains de sucre raffiné. Cette mesure, provoquée par M. Crespel lui-même, tendait à imposer silence à ses détracteurs, échos passionnés d'un préjugé populaire, prétendant que le sucre indigène ne pouvait être produit avec bénéfice, ni sans mélange de sucre de canne, et qu'en tout cas, il ne vaudrait jamais ce dernier.

L'enquête fit une éclatante justice de ces préventions, éclaira les incrédules de bonne foi et fit taire les autres. Nous citerons une seule preuve du retour de l'opinion : le Préfet du Pas-de-Calais pria M. Crespel de lui envoyer un de ses pains de sucre, pour le faire figurer au repas qu'il offrit, lors de son passage à Arras, à Monseigneur le

Dauphin, qui lui avait dit d'un ton jovial, mais décidé : « Nous sommes ici sur les terres de la seigneurie du duc de Betterave ; je n'en veux pas consommer d'autre. »

Nous savons tous, et vous nous l'avez rappelé, Monsieur, comment ces premiers succès devinrent le point de départ d'une longue et merveilleuse prospérité, suivie de revers imprévus, inouïs, à peine adoucis, depuis le vote unanime d'une récompense nationale, par les représentants de la France.

En dehors de cette dernière et solennelle manifestation, il existe, à l'honneur de notre collègue, un monument unique, inappréciable : c'est la correspondance autographe de M. Crespel. Il nous a été donné de l'avoir entre les mains. On ne peut se défendre d'une profonde et sympathique émotion, lorsque, sous forme de témoins rétrospectifs, l'on recueille ces milliers de protestations de reconnaissance pour le rare désintéressement avec lequel étaient admis des hommes de tous les pays, de toutes les conditions, dans cet hôtel élevé à l'industrie et qui put si longtemps en être considéré comme le temple, d'après la multitude des adeptes qui venaient y recueillir les conseils du *maître*. Aujourd'hui le maître est dépossédé : il s'est éloigné de nos murs sans se plaindre et supporte virilement, dans la retraite qu'il s'est choisie, ces cruels revers de la fortune.

Nous refoulons, au dedans de nous, l'amertume de nos regrets personnels sur une telle catastrophe. Nous renvoyons, d'ailleurs, ceux de nos auditeurs qui voudraient s'instruire à fond des titres de M. Crespel à la gratitude publique, à l'ouvrage de M. Aymar-Bression. C'est l'œuvre d'un honnête homme et d'un homme de

cœur, en faveur d'un grand citoyen frappé d'un malheur immérité (1).

Plus heureux, Monsieur, vous avez su maintenir, dans un état de prospérité non-douteuse, un établissement analogue, à travers les orages et les luttes qu'eut à subir l'industrie sucrière. Est-il besoin de rappeler que les colonies, les ports de mer, le commerce de Paris, le gouvernement lui-même, envisagèrent tour à tour ce riche produit de notre sol comme un rival, un concurrent, un ennemi commun? Vous prîtes alors la plume et, dans deux graves circonstances, vous publiâtes des écrits (2), où, avec cet esprit conciliant, qui est l'une de vos qualités, vous présentâtes des moyens d'obvier au mal, sans recourir aux remèdes héroïques, qui trop souvent tuent le malade. Vous alliez plus loin encore : votre patriotisme vous suggérait des mesures propres à sauvegarder les intérêts alarmés de notre marine; en même temps que vous plaidiez avec chaleur la cause si chrétienne de l'abolition de l'esclavage dans nos colonies — vœu réalisé depuis et avec le sage tempéramment que vous indiquiez dès-lors; c'est-à-dire moyennant l'introduction graduelle de colons Chinois, pour suppléer à l'insuffisance du travail des esclaves affranchis.

(1) *L'Industrie sucrière indigène et son véritable fondateur,* par M. Aymar-Bression, avec cette épigraphe :

Sic vos non vobis... mellificatis, apes! (VIRGILE).

In-12. Paris, 1864.

(2) *Question des sucres.* — Moyen de remédier au mal dont se plaignent les colons, les négociants des ports et le commerce de Paris, et dont souffre aussi l'industrie agricole du sucre indigène. — Louez, 30 décembre 1838.

Question des sucres. — Eclaircissement nécessaire dans la circonstance actuelle. — 15 juillet 1839.

Nous nous sentons à l'aise, Monsieur, lorsque nous parlons à nos auditeurs d'une carrière que vous avez parcourue en quelque sorte sous leurs yeux : ils sauront bien remplir les lacunes. Elève du collége d'Arras, après y avoir terminé vos études, vous ne vous êtes point senti le désir d'aller étudier, au loin, les hautes sciences qui vous étaient enseignées, dans leur théorie et dans leurs applications, par monsieur votre père. Il n'en est pas moins rare, de notre temps, de voir un fils s'attacher au foyer paternel et y rester, comme vous, constamment fidèle. C'est là qu'ont commencé nos relations et que les occasions de vous apprécier ne m'ont point manqué. Aussi est-ce un devoir pour moi de vous restituer publiquement la part que vous avez prise, comme adjoint d'abord; puis, comme maire, à l'administration de la commune de Duisans.

En outre, aux hommes disposés à nier encore l'influence progressive qu'exerce autour d'elle une exploitation agricole, dirigée comme la vôtre, nous citerons quelques faits.

Nous avons entendu, dans notre enfance, le plus habile des agriculteurs du pays s'écrier que M. Rose, alors fermier du marché de terres que vous exploitez, se ruinerait, parce qu'il venait de passer bail à 12 francs. Aujourd'hui, ces mêmes terres se louent, vous le savez, de 50 à 60 francs. Mais ce que vous ignorez peut-être, c'est le résumé partiel, pour notre commune, du recensement général des ressources de la province, ordonné en 1774 par les Etats d'Artois. Il nous a paru intéressant de mettre les résultats de cette enquête en parallèle avec les chiffres de notre dernier état statistique relatif à Duisans. Rien ne nous semble plus propre à faire ressortir les

fruits, pour la contrée, de vos bons conseils et de vos bons exemples : on comptait — l'on compte

En 1774,	18 charr.	en 1864,	150 charrues ;
—	38 chevaux	—	140 chevaux ;
—	89 bêtes à c.	—	372 bêtes à corne ;

Récoltes de céréales :

En 1774,	1,282 raz. blé ;	en 1864,	3,024 hect.
—	234 raz. seigle ;	—	864 hect.
—	897 raz. scourg. ;	—	3,564 hect.
—	1,723 raz. avoine ;	—	5,320 hect.

En total, au lieu de 4,136 razières, 12,800 hect.

Nous ne comptons pas les 1,500,000 kilogrammes de betteraves que vous fournit annuellement la commune, sur les 10 millions que consomme votre usine.

Qu'est-ce pourtant que cette multiplication matérielle des produits, auprès de l'avantage bien autrement précieux de maintenir, toute l'année, les ouvriers auprès du toit natal, en leur offrant les moyens de subvenir aux besoins de leur famille, sans être entraînés par l'appât fallacieux d'un gain supérieur dans les villes, où il est si fréquemment dissipé. C'est par la juste corrélation du taux des salaires avec la somme de travail fournie, soit dans les champs, soit dans l'usine, par chaque âge, par chaque sexe, selon ses forces, que vous vous êtes attaché nos populations et que vous avez résolu, en leur faveur, en faisant leur bien-être, le problème du maintien des ouvriers agricoles dans les campagnes.

Ce sont là des services patents, publics, renfermés dans un cercle restreint, sans doute : mais, quelque étroit que semble le théâtre, où chacun joue son rôle d'homme et de citoyen, l'estime publique manque rarement de reconnaître, de distinguer, d'applaudir le mérite véritable.

Vainement, vous étiez-vous confiné dans une petite section de commune ! Bientôt vos progrès, vos succès, la loyauté de vos transactions, dans votre double carrière d'agriculteur et d'industriel, attirèrent les regards sur vous.

L'administration supérieure s'accordait, avec vos concitoyens, pour vous donner des preuves d'une confiance qui ne faisait que s'accroître, à mesure que vous prouviez qu'elle était justifiée. Nous résumons brièvement ces témoignages se succédant si rapidement.

Dès 1852, nommé membre et secrétaire de la Chambre consultative d'agriculture, vous rédigiez le seul procès-verbal de ses séances, nous le disons avec regret, qui ait été publié (1).

Appelé, en 1854, au Tribunal de commerce, vous y siégez depuis plus de dix ans, y perpétuant, avec un esprit de justice tempérée par l'équité, les exemples laissés à leurs successeurs par les présidents Hurtrel-Letombe, Maurice Colin, Fagniez. Aussi vos justiciables viennent-ils de vous témoigner leur gratitude, en vous appelant à leur rendre de nouveaux services dans le Conseil de la cité.

En 1857, vous remplissiez les fonctions de secrétaire dans la Commission d'enquête, sur l'embranchement d'Arras à Hazebrouck.

En 1859, vous étiez élu membre de la Chambre de commerce. De plus, une mention honorable vous était

(1) Procès-verbal des délibérations de la Chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement d'Arras, 15 juillet 1852, signé par MM. Victor du Hamel, président, d'Herlincourt, vice-président, Rafleneau de Lile, secrétaire, Lanthier, Vaillant, Hocedé, marquis d'Havrincourt, Crespel-Dellisse, Goubet et Breuvart, membres.

décernée, à titre de membre de la Commission de statistique, dont vous fîtes toujours partie.

En 1862, vous participiez aux travaux de la Commission d'enquête sur le projet de chemin de fer d'Arras à Etaples, dont tant de vœux appellent la réalisation. Vous étiez, en outre, délégué par la Chambre de commerce, pour la représenter au Conseil d'Etat, dans l'importante enquête sur la marine marchande et les traités de commerce. Enfin, la même assemblée vous confiait une semblable mission, auprès du même conseil, pour l'enquête des sucres.

Après l'énumération de tant de fonctions *gratuites*, acceptées et remplies loyalement, pourrez-vous encore nous demander quels titres vous aviez au choix de l'Académie et quels services vous pourrez lui rendre ? Nous croyons avoir répondu suffisamment à la première question. Quant à la seconde, nous nous bornerons à vous dire : Continuez, comme vous l'avez fait, depuis votre admission officieuse dans nos assemblées, à vous montrer assidu aux séances, à nous communiquer les fruits de vos études spéciales, les résultats de vos expériences ; à apporter, en un mot, votre tribut à l'œuvre commune ; et, de notre côté, nous continuerons également à nous féliciter de compter, parmi nous, un bon et utile collègue de plus.

MORT ET FUNÉRAILLES DE M. CRESPEL-DELLISSE.

Le discours de réception de M. Raffeneau de Lile, et la réponse du Président, dans lesquels une si large et si juste part est consacrée à faire ressortir les ser-

vices rendus à la chose publique, pendant sa longue et féconde carrière, par M. Crespel, étaient à l'impression; lorsque la nouvelle inattendue de sa mort, survenue, le 21 novembre dernier, à Neuilly, où il s'était retiré, parvint à Arras, qui avait toujours été le centre principal de son industrie et y causa la plus douloureuse impression. Le corps de M. Crespel fut ramené dans sa patrie adoptive. Une députation de l'Académie, à laquelle plusieurs de ses membres s'étaient joints spontanément, assista au service solennel célébré dans la Cathédrale, et se rendit ensuite au lieu de l'inhumation. Là, devant la tombe de famille, au milieu d'un concours de citoyens de toutes les conditions, M. Laroche, Président de l'Académie, prononça les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Quatre mois ne se sont pas écoulés depuis le jour » où, en séance publique, nous nous joignions au suc- » cesseur de M. Crespel à l'Académie, pour énumérer » les titres de notre vénérable doyen à l'estime et à la » reconnaissance de ses concitoyens et pour exprimer » les regrets particuliers de notre Société; en le voyant » s'éloigner de nous, nous déplorions une retraite anti- » cipée et nos regrets étaient fondés, notamment sur » cette mâle et verte vieillesse, sur cette nette et vive » intelligence, sur ce besoin d'activité, cette puissance » de facultés, cette énergie de volonté qui semblaient » promettre encore au pays de nombreux services; au » démissionnaire, de longues années.....

» Hélas! Messieurs, nos espérances sont cruellement » déçues ! Celui dont nous regrettions l'éloignement,

» dont nous appellions le retour, ne devait nous revenir » que pour demander un tombeau à cette ville, où il » passa la meilleure partie de sa vie et qui fut le théâtre » de son illustration et de sa gloire, oui, Messieurs, » nous le répétons, de sa gloire; car, devant la tombe, » les détracteurs s'effacent, l'envie se tait, la vérité et la » justice ont enfin leur tour....

» Désormais, nous osons l'affirmer, nul ne contestera » plus à M. Crespel l'insigne honneur d'avoir découvert » et vivifié l'une des plus précieuses sources de richesse » de la France; d'avoir aussi, le premier, démontré par » ses leçons et par ses exemples, la possibilité d'une » union étroite et profitable à toutes deux, entre l'agri- » culture et l'industrie, réputées auparavant d'irrécon- » ciliables ennemies.

» Une aussi heureuse découverte, une conciliation si » inespérée constituent, à elles seules, l'un de ces bien- » faits sociaux hors ligne qui suffisent pour mériter à » leur auteur des *récompenses nationales*, rendre son » nom impérissable et le faire bénir, Messieurs; ce qui » vaut bien mieux, car les bénédictions du peuple » remontent jusqu'au ciel et y sont inscrites en traits » indélébiles. Or, qui eut plus de droits que M. Crespel, à » la gratitude populaire? Nous rencontrons journelle- » ment, sillonnant nos rues et nos chemins, en tous » sens, pour se diriger vers les usines, d'innombrables » véhicules chargés d'une plante jadis dédaignée..... » Maintenant, cette même plante, extraite par les fem- » mes et les enfants, transportée, sous la conduite et à » l'aide des journaliers dans les fabriques, où elle est » soumise à la manutention d'ouvriers, d'ouvrières de » divers âges; exonère, en outre, les cultivateurs de la

» plus forte part de leur fermage plus que doublé, au » profit des propriétaires eux-mêmes.

» Vous le voyez, Messieurs, c'est à toutes les classes » de la société qu'appartiennent les familles qui doivent » leur fortune, leur aisance, leur bien-être, leurs moyens » d'existence à l'industrie sucrière agricole, dont M. Cres- » pel fut le créateur et le plus ardent propagateur.

» Ici, Messieurs, se présente à nous, pour compléter » la pensée qui nous domine, une réflexion consolante; » ne sont-ce pas précisément ces services rendus, avec » un si constant désintéressement, avec une si louable » générosité, à ses semblables; dont aujourd'hui le Dieu » bon tient compte à notre regretté collègue et qui lui » assurent la récompense promise à ceux qui ont fait le » bien pendant leur passage sur la terre?

» Nous ne rappellerons les malheurs qui ont attristé » ses derniers jours, que pour constater que sa modé- » ration dans la prospérité ne pouvait être surpassée » que par sa fermeté et son courage aux jours de l'in- » fortune. C'est qu'il puisait le secret de son inaltérable » sérénité, dans sa propre conscience, dans la conscience » d'une carrière utilement, dignement remplie. Qui de » nous hésiterait à lui rendre le même témoignage? » Heureux encore, selon nous, Messieurs, l'homme dont, » au suprême et solennel adieu, l'on peut résumer la » vie et honorer la mémoire, en disant de lui, d'accord » avec la voix publique :

« *Benè de patriâ meruit.* »

» Il a bien mérité de sa patrie. »

Après cette allocution, M. Piéron, député de l'arron-

dissement d'Arras au Corps législatif, et M. Fagniez, président de la Chambre de commerce, prononcèrent également des discours exprimant et justifiant les sentiments et les regrets universels qu'inspirait une telle perte.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1864-1865

Par M. A. PARENTY

Secrétaire-Adjoint.

Messieurs,

Pour la sixième fois, l'honneur m'est dévolu de vous présenter le compte-rendu annuel de vos travaux. Cet honneur a bien ses écueils ; il n'est pas facile, en effet, de faire chaque année un nouveau rapport sur des études dont le cadre est presque toujours le même, d'en varier la rédaction de manière à exciter l'intérêt des auditeurs et de donner à ce document les développements nécessaires sans trop multiplier les détails. Faisant la part de ces difficultés, vous avez bien voulu jusqu'ici, Messieurs, m'encourager par votre indulgence ; j'espère que, cette fois encore, vous m'accorderez votre bienveillante attention. J'entre donc en matière sans autre préambule.

Pendant l'année 1864-1865, l'Académie a vu s'étendre ses attributions : M. le Ministre de l'instruction publique constamment à la recherche des moyens de propager l'enseignement sous les formes les plus diverses, a réclamé le concours de tous les corps savants de l'Empire, pour organiser des lectures publiques pendant les longues soirées d'hiver. A Arras, la Société centrale d'Agriculture et l'Académie ont immédiatement répondu à l'appel de Son Excellence. Elles ont formé une commission mixte pour préparer le programme d'une série de cours et pour le mettre en pratique. M. l'Inspecteur d'Académie, en résidence dans notre ville, et plusieurs autres personnes étrangères aux deux sociétés, ont bien voulu se joindre à la commission ; d'un autre côté, la municipalité d'Arras, avec un généreux empressement, a pris à sa charge les dépenses matérielles, et les cours publics, inaugurés par M. l'Inspecteur d'Académie, à la fin de février, se sont continués, deux fois par semaine, jusqu'au commencement de mai.

Parmi les professeurs bénévoles, les uns font de l'enseignement leur occupation habituelle ; les autres se livrent à des travaux d'une nature toute différente. Pour les premiers, le succès paraissait assuré à l'avance ; quant aux seconds, il pouvait y avoir, de leur part, quelque témérité à franchir les degrés d'une chaire improvisée. Heureusement les auditeurs n'ont manqué ni aux uns ni aux autres. Cette salle même, malgré son étendue, a été plusieurs fois à peine suffisante pour les contenir tous. L'Académie n'a donc eu qu'à s'applaudir d'être entrée résolument dans la voie que lui indiquait la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique.

Cette compagnie s'est, d'ailleurs, efforcée de continuer,

en les rendant plus étroites encore, ses relations avec les autres Sociétés savantes. Non-seulement elle reçoit, en échange de ses publications, les Mémoires d'un grand nombre de ces sociétés, dont son honorable président a le soin attentif de présenter une analyse verbale au commencement de chaque séance ; mais encore elle ne manque aucune occasion de prendre part aux réunions de leurs délégués. C'est ainsi que, cette année encore, elle s'est fait représenter aux séances qui ont eu lieu à Paris pendant le mois d'avril, dans les salles de la Sorbonne, sous la présidence de M. le Ministre de l'instruction publique, et, dans la rue Bonaparte, sous celle de M. de Caumont, Directeur de l'Institut des Provinces. Trois de ses membres, MM. de Sède, de Linas et Van Drival ont fait, à la Sorbonne, des lectures dont ils vous avaient donné la primeur avant de les produire sur un théâtre plus élevé.

M. de Sède a traité l'importante question des droits de haute, moyenne et basse justice. Quand on voit la simplicité des rouages de notre organisation judiciaire actuelle, on soupçonnerait difficilement l'existence des innombrables juridictions qui ont subsisté, en France, pendant le règne de la féodalité et qui se sont maintenues jusqu'en 1789. Le travail de M. de Sède présentait donc un véritable intérêt au point de vue historique.

Plusieurs étoffes provenant de la Cathédrale de Verdun, ont fourni à M. de Linas le texte d'une dissertation très curieuse sur les anciens tissus et les usages de la cour de Byzance. L'auteur en a rehaussé le mérite en y joignant divers dessins exécutés par lui avec le talent dont il vous a donné plus d'une preuve.

M. Van Drival a fait ressortir la richesse de l'exposition

d'objets d'art religieux dont la ville de Malines a été le siège à la fin de 1864, grâce aux soins d'une commission internationale dont il avait l'honneur de faire partie. Il a signalé particulièrement les chefs-d'œuvre qui brillaient du plus vif éclat dans les nombreuses séries de cette remarquable exposition. Parmi ces objets, nous en avons vu, avec orgueil, citer plusieurs qui appartiennent au Pas-de-Calais, tels que la pyxide de l'église d'Annezin, près Béthune, et un reliquaire qui est la propriété des Ursulines d'Arras. Vous avez été flattés d'apprendre que S. M. le roi des Belges a daigné reconnaître les services rendus par notre collègue, à l'occasion de cette exposition, en lui accordant la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

C'est aussi avec satisfaction que vous avez vu décerner à M. de Linas la deuxième mention honorable au concours des antiquités nationales à l'Institut, pour son travail sur l'orfévrerie Mérovingienne, dont le manuscrit vous avait été communiqué l'an dernier.

Ces travaux, que l'on pourrait appeler extérieurs, ont-ils ralenti la marche des études particulières de l'Académie? Pour répondre à cette question, il suffit de consulter les documents insérés dans le XXXVII^e^ volume de ses Mémoires, actuellement sous presse, ainsi que les procès-verbaux de vos séances hebdomadaires.

Le volume en cours d'impression est, sans contredit, le plus considérable que l'Académie ait jamais publié; il ne comprend pas moins de 650 pages in-8°. Indépendamment des Mémoires qui ont été lus dans la séance publique du mois d'août 1864, il renferme plusieurs études en tête desquelles figure un *Essai sur Nicolas de Gosson*, avocat au Conseil d'Artois, par M. le Gentil, membre titu-

laire. On sait que Nicolas de Gosson, né à Ambrines en 1506, et décapité à Arras le 25 novembre 1578, fut un des premiers commentateurs de notre droit coutumier. M. le Gentil considère successivement sa famille, sa valeur comme jurisconsulte, et son caractère d'homme politique. A propos de sa naissance, l'auteur fait remonter sa noblesse à plusieurs générations ; comme jurisconsulte, il le place au nombre des grandes figures qu'offre l'histoire du XVI^e^ siècle ; au point de vue politique, il retrace les éminents services qu'il rendit à la ville d'Arras, et il flétrit avec énergie le triste courage des Échevins de cette ville qui, non contens de l'avoir condamné au dernier supplice, et d'avoir voulu se repaître de son agonie, ne respectèrent pas même son cadavre.

Sous le titre : *Une Vengeance de Louis XI*, M. Laroche a composé une analyse des documents inédits qu'il a eu la bonne fortune de se procurer aux archives de Tours et d'Orléans sur les émigrations d'habitants de ces villes envoyés à Arras pour repeupler cette antique cité, presque anéantie, et dont le nom même avait été remplacé par celui de Franchise. Ces documents vous ont paru de nature à jeter un jour tout nouveau sur un point bien intéressant de notre histoire locale ; à ce titre, ils devaient trouver place dans vos Mémoires.

Le même volume contient, en outre, l'Étude de M. Billet sur les intérêts civils et commerciaux, suivie de *Considérations sur la contrainte par corps*, et le rapport de M. Wattelet sur la Thèse de M. le docteur Léon Vaillant, membre correspondant, intitulée : *De la fécondation dans les Cryptogames*. Je me bornerai à vous rappeler les titres de ces deux publications dont j'avais l'honneur de vous entretenir dans votre dernière séance publique.

Votre 37e volume de Mémoires comprend enfin une œuvre d'une grande importance historique. La traduction du latin en français, par M. Wicquot, des deux livres de prolégomènes à l'histoire universelle, par François Bauduin. Vous vous rappelez, Messieurs, les indications très curieuses que M. Wicquot vous avait déjà données sur Bauduin, qui honora la ville d'Arras, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, comme jurisconsulte, comme historien et comme philosophe. Puisse la traduction due à la plume élégante de notre collègue, tirer complètement de l'oubli un travail remarquable, à la fois par la beauté de la forme et par les trésors d'érudition comme par les idées originales qu'il renferme !

Les documents encore inédits dont nos procès-verbaux constatent l'existence, ont généralement pour objet l'histoire locale ; parmi eux il n'en est pas de plus intéressant que le rapport que vous a présenté votre érudit président sur l'histoire des intendants de Picardie et d'Artois, par M. de Boyer de Ste-Suzanne, ancien secrétaire-général de la préfecture de la Somme, puis successivement sous-préfet de Boulogne et de Cambrai. Déjà M. de Ste-Suzanne vous avait offert un premier fragment de son histoire, et vous l'aviez encouragé en lui décernant le titre de membre correspondant. M. Laroche, en vous rappelant cette circonstance, a fait ressortir avec raison la persévérance de l'auteur à mener à bonne fin une œuvre conçue au milieu des facilités qu'offrait sa résidence au chef-lieu même de l'Intendance, mais poursuivie alors que d'Amiens il s'était trouvé transféré à Boulogne, puis de cette ville demi-Picarde, à Cambrai, en plein Nord. Il vous a, tour à tour, exposé le chapitre préliminaire, où M. de Ste-Suzanne s'attache à réhabiliter

dans l'opinion publique les intendants, contre lesquels subsistent encore de vives et nombreuses préventions. Puis il a résumé l'exposé historique de l'institution et des attributions des intendants, créés par Richelieu, dans le double but de combattre et d'abaisser les parlements et la noblesse, et contrebalancer l'autorité des gouverneurs militaires des provinces. Il vous a fait apprécier le surcroît de difficultés qu'entraînait, pour l'administration des intendans, l'union de la Picardie, pays d'élection, et de l'Artois, pays d'État, difficultés que justifient l'approbation donnée par l'auteur à la mesure qui, plus tard, a détaché l'Artois de la Picardie pour le réunir à la Flandre. Après ces préliminaires, M. Laroche vous signale spécialement les points relatifs à la province d'Artois, et, si vous devez savoir gré à votre correspondant d'avoir bien voulu vous offrir une œuvre qui est le résultat de recherches si patientes et si instructives, vous ne pouvez non plus refuser vos remercîments à votre honorable président pour la manière dont il vous en a rendu compte, en se plaçant surtout au point de vue de vos études sur l'histoire locale.

M. l'abbé Proyart qui, l'an dernier, avait évoqué le souvenir d'un artésien célèbre, Antoine Havet, premier évêque de Namur, vous a, cette année encore, fourni l'occasion de faire connaissance avec un autre prélat originaire de notre pays, en vous retraçant la biographie de Jean de Rely, évêque d'Angers. Né à Arras, sur la paroisse St-Géry, vers l'an 1435, Jean de Rely, était fils de Baudouin, écuyer, seigneur de Biache-St-Vaast et de Plouvain. Après avoir commencé ses études avec succès dans sa ville natale, il alla les terminer à Paris, et, de bonne heure, il fut promu aux plus hautes dignités.

Nommé d'abord chanoine-archidiacre de Notre-Dame de Paris, il fut appelé à l'évêché d'Evreux, dont il ne prit pas possession ; député aux États-Généraux de Tours, en 1483, il eût l'insigne honneur d'être élu orateur par cette illustre assemblée et d'y prendre la parole en présence du roi Charles VIII, de son conseil, des princes de la famille royale et des plus éminents prélats de l'église de France. Déjà le roi l'avait choisi pour son confesseur, mais le discours qu'il prononça en cette circonstance lui concilia plus encore les bonnes grâces de ce monarque, qui le nomma Grand-Aumônier de France, et usa ensuite de toute son influence, d'abord, pour le faire élire évêque d'Angers, puis pour obtenir ses bulles de la cour de Rome. Jean de Rely accompagna Charles VIII dans la guerre d'Italie, où il fût chargé d'une mission importante près du Pape, et lorsque, à son retour en France, le roi fut victime de l'accident qui l'enleva prématurément à ses sujets, ce fut l'évêque d'Angers qui fut appelé à lui donner les secours de la religion. Mais Jean de Rely ne suivit pas de loin dans la tombe son royal pénitent. Il mourut en 1499. Dans les postes éminents qu'il fut appelé à remplir, il n'oublia pas la ville d'Arras : plusieurs fondations pieuses prouvent combien il lui était resté attaché.

Cette communication n'est pas la seule que vous deviez à M. l'abbé Proyart. Dans une de vos dernières séances, il vous a rendu compte d'un ouvrage de M. Leuridan, archiviste-bibliothécaire de Roubaix, sur les établissements religieux et charitables, tant anciens que modernes, de cette ville. Plus que personne, M. Proyart était compétent pour apprécier cette publication, puisque lui-même s'est livré à une étude semblable sur les institutions de charité de la ville d'Arras.

L'ancienne ville de Térouanne, réduite de nos jours à l'état de simple village, fut pendant longtemps le siége d'un Évêché, qui ne fut pas sans éclat. M. l'abbé Parenty vous a retracé l'histoire de plusieurs des prélats qui ont occupé ce siége depuis 972 jusqu'à la fin du XI[e] siècle. Sans vouloir reproduire les notes biographiques qui vous ont été communiquées, qu'il me suffise de vous citer les noms des Évêques : Framery, Bauduin, Drogon, Hubert, Albert de Belle et Gérard, qui en ont été l'objet.

M. l'abbé Parenty vous a ensuite fait un rapport sur une brochure de M. Louis Cousin, membre correspondant, à Dunkerque, relative à des fouilles archéologiques qui ont été pratiquées en septembre 1864, dans deux communes du canton de Marquion. Vous avez appris avec intérêt que ces recherches ne sont pas demeurées infructueuses; elles ont amené la découverte de plusieurs tombeaux d'une date ancienne, qui ne manqueront pas sans doute d'intérêt pour l'histoire de cette contrée.

M. l'abbé Robitaille vous a donné une analyse d'un autre ouvrage du même membre correspondant, ayant pour titre : *Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement du Quentowic*. Cette question, non moins controversée que celle du *Portus Itius*, ne laisserait plus de doute selon M. Cousin, qui se résume en disant que « tout se réunit, l'histoire, la physique et ces restes dont l'irrécusable témoignage est décisif, pour montrer jusqu'à la dernière évidence que Quentowic était positivement sur le territoire d'Étaples. »

Je ne puis passer sous silence plusieurs autres communications de M. Robitaille, ce sont : une Notice biographique sur le cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque

d'Arras ; une Étude sur l'instruction primaire, et spécialement sur la part que l'Église a prise de tout temps à sa diffusion et sur les moyens susceptibles d'être mis efficacement en pratique pour en assurer la marche progressive ; l'analyse d'un Bulletin de la *Société d'histoire naturelle de Colmar*, année 1863, contenant un exposé de la théorie mécanique de la chaleur. J'aurais encore à vous entretenir des lectures de M. Billet sur le pouvoir municipal, en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et sur l'ancien régime et la Révolution française, à l'occasion de l'ouvrage de M. Alexis de Tocqueville ; d'une communication de M. le baron de Hautecloque sur les armoiries de la ville d'Arras, dont l'auteur fait remonter l'origine au XIII^e^ siècle ; d'un rapport de M. de Sède, sur les œuvres poétiques de M. Moutonnier, chef de la gare du chemin de fer de St-Omer, et enfin d'un rapport de M. Raffeneau de Lile sur un appareil soumis à l'Académie, par M. Bigur, percepteur à Foncquevillers, pour préserver de l'asphyxie les personnes appelées à descendre dans les puits, carrières et autres précipices ; mais le grand nombre de sujets inscrits à votre ordre du jour, me fait un devoir d'être aussi bref que possible ; vous me permettrez donc, Messieurs, de ne pas entrer dans de plus longs détails et de laisser à vos rapporteurs spéciaux le soin exclusif de vous rendre compte des concours que vous avez ouverts pour 1865.

J'espère, d'ailleurs, que ce simple exposé suffira pour donner une idée exacte de vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler. Puisse-t-il être un nouveau jalon qui nous guide utilement dans l'exploration du vaste domaine de la science que nous aimons tous à cultiver en commun.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

DE 1865,

Par M. l'abbé VAN DRIVAL,

Membre résidant.

Messieurs,

Le XIX^e^ siècle, a-t-on dit souvent, est le siècle de l'histoire, et cette appréciation de l'esprit et des travaux de notre temps ne manque pas de justesse. Jamais, en effet, on n'a recherché avec une plus patiente activité les faits anciens et les circonstances qui les entourent ; jamais on n'a scruté comme aujourd'hui jusques dans les entrailles du passé, pour y trouver la raison et le caractère propre des événements. Assurément, il y a dans cette direction des intelligences quelque chose d'éminemment sérieux ; c'est là une marche scientifique, dégagée de tout jugement *à priori*. On ne juge plus les hommes et les choses d'autrefois d'après les idées et les habitudes actuelles,

comme on eut le tort de le faire souvent au XVIII[e] siècle et un peu même au XVII[e]. Aujourd'hui on place, ou du moins on tend à placer les personnages historiques dans le milieu où ils vivaient ; on ressuscite les questions alors brûlantes et depuis longtemps éteintes ; on se rend compte ainsi des paroles et des actes, et l'on apprécie à leur juste valeur le talent comme la vertu. On ressuscite les monuments, les arts, tout ce qui faisait la vie de nos aïeux, et alors l'histoire apparaît pleine de vérité, de vie : car l'histoire, pour être complète, veut qu'on s'occupe de toutes ces choses, et les monuments, produits de civilisations diverses, ont, eux aussi, leur langue, leur éloquence, leur enseignement.

C'est pour entrer dans ces idées que vous avez proposé, sous le titre de *Topographie de la ville d'Arras*, une description de notre ville aux principales époques de son histoire. Et vous avez eu soin de dire que les concurrents devraient parcourir les rues d'autrefois, décrire siècle par siècle les monuments, bien tracer et délimiter les enceintes. Puis vous demandiez des plans et des dessins, pour rendre le texte plus facile à comprendre et les descriptions plus nettes et plus accusées.

Un seul travail nous a été envoyé, en réponse à cette intéressante et très-difficile question : c'est un manuscrit de près de 500 pages, et c'est de ce manuscrit que j'ai à vous rendre compte.

L'auteur passe en revue toutes les époques de notre histoire, depuis l'époque celtique jusqu'aux temps actuels. Il parcourt ainsi, de siècle en siècle, les rues de la ville que nous habitons ; il nous en montre les monuments, qu'il décrit en *cicerone* bien renseigné, quoique peu habile parfois sous le rapport de la forme. Avec lui

on visite successivement cette longue série de monuments de toute espèce, de tout style. On les voit naître, s'élever, produire leur effet, disparaître. C'est un spectacle plein d'intérêt et d'instructions ; il serait plus grand encore et plus fécond, si l'auteur possédait mieux l'art de faire valoir ses documents, de les grouper, de les disposer, de les varier, de manière à éviter la monotonie et à rendre moins fatigante cette longue promenade à travers les âges. Disons tout de suite que c'est là le défaut capital de ce Mémoire, d'ailleurs fort complet. En élaguant certaines choses inutiles, en disposant autrement quelques descriptions, en leur donnant plus de trait, plus de couleur ; en ajoutant, en un mot, l'art aux recherches, à l'érudition réelle qui distingue ce travail, on en ferait une histoire monumentale et artistique d'Arras qui se lirait avec plaisir et aurait une incontestable utilité.

Pour vous donner une idée de l'étendue des recherches et du nombre considérable des sujets traités dans ce travail, je vais parcourir sommairement les chapitres, et cette nomenclature vous prouvera une fois de plus combien notre ville d'Arras fut toujours riche en monuments, combien il est difficile d'en écrire l'histoire.

Les questions d'origine sont toujours pleines de dangers. Sur le nom ou les noms de la ville d'Arras, sur son état primitif, l'auteur a sagement fait de dire à peu près tout ce qui a été dit et imaginé, sans prendre lui-même aucun parti.

Quant aux rares monuments qui nous restent de l'époque celtique : haches en silex ou en jaspe, monnaies au type bien connu, il les a décrits avec le soin qu'ils méritaient.

L'époque de la conquête et de la domination romaine lui a fourni beaucoup plus de découvertes. Ce sont d'abord les monnaies frappées à l'imitation de Rome, spécialement celles si curieuses de Comius, savamment décrites par un de nos collègues. Puis viennent des statuettes, des inscriptions, un forum, un temple, un palais, et surtout ce Castrum Nobiliacum, dont on retrace avec netteté les larges contours au milieu de nos rues actuelles, et dont en ce moment même une administration intelligente et amie du pays consacre à jamais le souvenir. Enfin, et par dessus tout, cette époque se signale par ces riches tissus, ces splendides produits de l'art atrébate, qui plus tard deviendront les tapisseries d'Arras. On le voit, même dans ces temps reculés, il y a beaucoup à étudier, beaucoup à décrire, et l'auteur s'est acquitté de sa tâche avec assez de succès.

Avec lui, nous assistons ensuite aux grands événements qui signalèrent la chûte de la domination romaine et le triomphe du Christianisme dans Arras. Il est à peine utile de dire ici que l'enceinte primitive de la Cité est fixée, autant qu'elle peut l'être, dans trois de ses côtés, car le quatrième est problématique, au moins quant à son étendue.

Avec S. Aubert commence l'illustre abbaye de Saint-Vaast, et, grâce aux libéralités de Thierry III et aux descriptions d'Alcuin, nous avons quelque idée de la magnificence des objets d'art qui ornèrent alors les édifices sacrés. Quant à l'architecture, on n'en juge que par les données plus générales, et aussi par quelques fragments retrouvés dans les fondations de Notre-Dame. Outre ces églises principales, l'auteur étudie la chapelle de St-Pierre et celle de Notre-Dame *in Castro*.

Puis il décrit les objets d'orfévrerie trouvés dans les tombes de ces époques : les fibules, les agrafes, les armes, les ornements en verroterie, si bien étudiés aujourd'hui au sein même de notre Académie, les anneaux et les bagues, les globes de cristal, les vases divers, les tissus et les monnaies, comme il avait décrit les fibules, les objets en ivoire et en or, les produits si curieux de la céramique de l'âge précédent.

C'est ainsi qu'il arrive au XI^e^ siècle et qu'il entre dans la partie du moyen-âge, qui jeta dans nos contrées le plus vif éclat.

Citons seulement la liste des monuments dont il nous donne la description depuis cette époque jusqu'au XIV^e^ siècle : encore une fois, nous pouvons juger par là de nos richesses d'autrefois.

Il y a d'abord l'abbaye de St-Vaast, puis le monument appelé Pollène, puis l'église Notre-Dame, décrite minutieusement, avec ses nefs, ses galeries, sa crypte, toutes ses dépendances et une partie de son ameublement. Viennent ensuite la chapelle des Templiers, l'église St-Aubert, celles de St-Maurice, de Ste-Croix, de St-Etienne, et avant tout une description détaillée du monument de la Sainte-Chandelle d'Arras.

Il y a également des notices sur la croix de St-Bernard, sur Notre-Dame-aux-Jardins, sur l'église St-Jean, sur celle de St-Géry, sur l'hospice St-Vaast et l'église de la Madeleine.

On lit encore des détails intéressants et abondants sur les portes St-Michel et de Ronville, l'hôpital St-Jean, la tombe de l'évêque Frumauld, que possède le Musée, la porte St-Nicolas, la Ste-Chandelle, le reliquaire des Augustines, la Cour-le-Comte, l'hôpital St-Jacques, l'hospice

St-Julien, les Trinitaires, les couvents des faubourgs, la fontaine Méaulens, la chapelle épiscopale, le Mandé, les Petits-Ardents, la tombe de Jean de Courcelles, l'église St-Nicaise, l'église nouvelle de St-Vaast, les reliquaires de Notre-Dame, les tapisseries, et bien d'autres objets dont l'auteur parle, en y joignant des citations anciennes, des descriptions, des théories ordinairement heureuses, mais qui ne peuvent pas être toutes acceptées.

Je veux parler surtout de l'emploi de l'ogive que l'auteur prétend avoir été usitée dans notre pays un siècle plus tôt que ne le dit M. de Caumont. Ses preuves ne sont pas saillantes, ses citations ne sont pas heureuses : par exemple, Hénin-Liétard et Lillers. On sait la date de la construction de ces églises, et elles ne concordent pas avec la théorie de l'auteur du Mémoire. Je lui conseille fort d'y renoncer et de se ranger à l'avis universellement adopté.

Quant aux enceintes des diverses parties de la ville pendant cette période, l'auteur les a décrites avec un très-grand soin. Il a surtout fort heureusement su profiter d'un précieux document qui se trouve inséré dans le Cartulaire de Guiman. C'est, en cinquante-cinq articles, un véritable voyage dans l'intérieur d'Arras au XII^e^ siècle, voyage décrit par un contemporain. Rien ne saurait être plus intéressant ni plus authentique.

Du XIV^e^ siècle jusqu'au XIX^e^, les descriptions sont si nombreuses encore, si abondantes et détaillées, que je ne puis que vous en donner une sèche nomenclature, sous peine de grandir outre mesure les proportions de mon rapport et de trop allonger une séance déjà fort chargée. Je terminerai ensuite en vous disant ce que votre commission a pensé de l'ensemble du travail.

Voici d'abord la nomenclature des sujets traités dans cette dernière partie du mémoire soumis à notre examen.

L'auteur traite d'abord du Refuge St-Eloi, puis de la Croix de Grès, du Petit-Marché, de la Bourse commune, de l'enlèvement de la manne, de l'hospice des Onze mille Vierges, des remparts de la ville, de la porte vers la Cité, des Chariottes, de l'hospice St-Mathieu, de la tombe de Sacquespée, des nefs et du portail de la Cathédrale, de la Halle aux draps, de la petite Pollène, du Maître-Autel de Notre-Dame, de la tombe de Robert Lirois, de la Chapelle du St-Cierge, de l'Hôtel des Monnaies, de la Maison-Rouge, des Louez-Dieu, des Récollets, du Refuge St-Eloi, de la Chapelle de l'Hôtel-de-Ville, des Clarisses, de la Chapelle-Ste-Anne, de la Chapelette, du Beffroi, dont il raconte toute l'histoire, d'un intérêt si actuel, du Pont de St-Vaast, du donjon de Louis XI, de la restauration de St-Vaast et de celle de l'Hôtel-Dieu, de St-Nicolas-en-l'Atre, des Carmes chaussés. Puis il décrit encore, toujours avec les mêmes détails, l'Hôtel-de-Ville et ses diverses parties, aujourd'hui restaurées et agrandies dans des proportions et avec une magnificence dont nos aïeux eussent été fiers. Il passe ensuite à la Madeleine, parle de l'horloge du Beffroi, de St-Nicolas, des constructions en pierres, et à ce sujet des plus anciennes maisons d'Arras, des deux Places, des Capucins, du Collége des Jésuites, par où il termine cette longue et intéressante série de descriptions.

Vous le voyez, Messieurs, c'est Arras décrit, dessiné, j'allais dire photographié quinze ou vingt fois au moins. C'est une promenade vingt fois répétée dans l'intérieur de notre ville, aux diverses époques de sa longue his-

toire. C'est bien la pensée de l'Académie, c'est bien l'idée de la question posée par vous. Cette pensée a-t-elle été complètement rendue ? Cette idée est-elle nette, claire, facile à percevoir? C'est ce que nous allons examiner et dire en quelques mots.

Comme je l'ai dit en commençant, l'auteur manque presque complètement de la connaissance, de la pratique de cette partie de l'art d'écrire qui consiste à bien disposer les diverses pièces qui doivent entrer dans une composition, dans un travail de longue haleine, dans un livre, car ce mémoire est tout un livre. Ses descriptions sont faciles à suivre, il y a de la poésie et une connaissance sérieuse de plusieurs branches de l'archéologie ; mais il est regrettable que l'auteur n'ait pas eu le temps de travailler assez son style, qui est prolixe, manque de nerf et de trait, et même est parfois légèrement incorrect : en outre, les dessins ne sont pas assez nombreux; ils se bornent à deux cartes ou plan. Et pourtant quand on considère le temps qu'il a fallu consacrer à ce travail sérieux ; quand nous pensons nous-mêmes à tout ce que nous ont coûté parfois telles et telles pages, en démarches, en recherches, en correspondances, en voyages, en achat de livres, en travaux de tout genre, nous nous sentons inclinés à la bienveillance, à la sympathie envers un homme évidemment laborieux, qui a produit une œuvre, imparfaite à quelques égards, mais remarquable et digne de votre attention.

Messieurs, chaque année nous sommes heureux de nous joindre à nos collègues de la commission de poésie et d'adopter leurs conclusions quand il s'agit d'accorder une et souvent plusieurs distinctions à ceux qui nous envoient, de près ou de loin, leurs inspirations souvent

heureuses, et nous faisons bien, car la poésie mérite des encouragements et des honneurs, c'est un art très aimable et très-difficile à la fois. Mais l'histoire, si longue à acquérir, si pénible, au point de vue de temps, des démarches, des dépenses, des sacrifices de tout genre, l'histoire ne devra-t-elle pas être traitée avec une indulgence au moins égale? Ne demande-t-elle pas des études continuelles, des fatigues de tous les instants?

Nous avons jugé, Messieurs, comme votre Commission et vous avez adopté ses conclusions. Vous avez pensé que la moitié du prix étant déjà une récompense considérable, vous réussiriez à concilier une juste sévérité avec une bienveillance et une sympathie non moins justes, et ainsi vous encouragez le travail, sans faiblir et sans abandonner vos traditions, qui veulent un travail le plus parfait possible. Désormais, espérons-le, les concurrents pour le prix d'histoire se présenteront nombreux comme ceux du concours de poésie, et nous y gagnerons des études fortes, consciencieuses, scrutant avec patience et sagacité jusque dans les plus intimes profondeurs du passé.

En dehors des sujets proposés, Messieurs, il vous a été présenté un travail intitulé : *Le bon vieux temps en Flandre*. Nous avons examiné ce travail, mais nous l'avons trouvé trop faible et trop rempli d'inexactitudes pour vous en faire un rapport plus développé. Une certaine facilité de style ne suffit pas, il faut avant tout la vérité historique et un plan qui soit en rapport avec la grandeur de l'idée que l'on veut mettre en relief. Votre Commission a été unanime à écarter ce petit travail, tout en conseillant à l'auteur de s'exercer sur une donnée plus vraie, plus historique, et alors sans doute il pourrait réussir.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. A. WICQUOT,

Membre résidant.

Messieurs,

Sous le règne de Lysimaque, à ce que raconte le spirituel Lucien, une maladie étrange sévit dans la ville d'Abdère. Tous les habitants furent en proie à une monomanie poétique, et la ville était pleine de citoyens pâles égarés, inspirés; composant et débitant des vers..... à tout venant. On étonnerait bien des gens si on leur disait qu'en France, en mil huit cent soixante-cinq, il existe des milliers d'Abdéritains. Le fait est pourtant réel, à ce qu'il paraît; et depuis qu'on répète tous les jours que la poésie est morte, jamais on n'a vu autant de poètes. La seule Académie des Jeux-Floraux de Toulouse, a reçu, cette année, huit cent seize poèmes. C'est sans doute pour arrêter les progrès croissants de cette épidémie,

qu'un spirituel publiciste vient de proposer dernièrement un remède original. Il voudrait que désormais, dans tous les lycées et colléges de France on fit composer aux élèves des vers français. Habitués à considérer cet exercice comme un devoir classique, ils en feraient aussi vite bon marché que des vers latins.

Je doute que l'on applique jamais ce traitement homéopathique à la poésie ; mais je doute encore plus qu'il réussisse. Car la maladie, si inoffensive qu'elle soit, gagne tous les jours, et du midi, pays des rimeurs par excellence, elle s'avance rapidement dans les climats plus froids et plus prosaïques du Nord. L'Académie d'Arras compte, cette année, dix-sept concurrents, dont quelques-uns armés de plusieurs pièces de vers.

Notre concours serait donc excellent — s'il ne s'agissait que de la quantité. — Mais ce n'est pas seulement le nombre, c'est encore la diversité des productions, et la variété des crûs, qui ont rendu difficile la tâche de votre commission. Comment, en effet, comparer un poème sur Richelieu avec les *Aventures de Pierre Trompette*, le berger, le *Voyageur* et la *Girouette*, avec la *Fin du monde*? Comment peser dans la même balance, une élégie avec une satire, un sonnet avec une comédie ?

L'embarras de votre Commission a donc été grand, et son verdict définitif longtemps discuté. Je n'entreprendrai pas, car je veux être bref, d'examiner successivement tous les travaux qui nous ont été envoyés ; je me bornerai à citer quelques-uns d'entr'eux, avant d'arriver aux deux pièces que vous avez distinguées et récompensées parmi les autres. La comédie en un acte, intitulée *le Feu sous la Cendre*, renferme de fort jolis vers. Souvent il y a du trait et de l'esprit. Mais une

conversation parfois sémillante ne suffit pas au théâtre, qui réclame avant tout de l'intrigue et de l'action. Le sujet, du reste, n'était pas neuf : il s'agit d'une jeune veuve éplorée, qui a juré de ne point donner de successeur à son défunt mari. Elle ressemble, à s'y méprendre, à celle dont La Fontaine nous a tracé un si malicieux portrait.

La perte d'un époux ne va pas sans soupirs ;
On fait beaucoup de bruit et puis on se console,
Sur les ailes du temps la tristesse s'envole ;
Le temps ramène les plaisirs,
Entre la veuve d'une année
Et la veuve d'une journée
La différence est grande : on ne croirait jamais
Que ce fût la même personne.

Liv. VI. Fab. 21.

La veuve de notre comédie, si désolée dans la première scène, consent dans la dernière, à passer

Contrat de désespoir par devant un notaire.

Pourtant cette comédie avec ses longueurs et ses défauts méritait encore qu'on en fît ici quelque mention.

Nous avons reçu aussi une épître à l'Empereur, ayant ce simple titre : *L'Université*. L'auteur y étale avec complaisance tous les mérites du corps enseignant au nom de l'État, et dans son enthousiasme :

Il livre de concert à la postérité
Et Napoléon III et l'Université.

J'ai moins droit que personne d'aiguiser des épigrammes contre ce panégyrique outré. Pourtant en le lisant il est impossible de ne point se rappeler la fable si réjouissante de La Fontaine, qui se termine ainsi :

Rien n'est si dangereux qu'un *complaisant* ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Si l'intention, bonne en soi, était servie du moins par la finesse et la délicatesse de la forme ! Il n'en est rien, hélas ! et notre poète semble avoir oublié qu'on enseigne tous les jours, dans l'Université, que la poésie est chose légère et que :

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

Ici point d'élan, point de souffle, et à chaque vers on se demande tristement, si l'auteur a jamais pu voler ?

Deux autres concurrents se sont chargés de traiter d'une manière différente par les idées : *Les Aérostats et l'avenir des Aérostats*. Ce double choix d'un même sujet n'a rien de surprenant. Comme la poésie recherche assez souvent les régions éthérées, quoi de plus naturel que les poètes célèbrent à l'envi l'invention des ballons ?

La matière du reste les a fort bien inspirés, et l'on pourrait certainement extraire de fort beaux vers de chacune de ces pièces. Je voudrais encore vous parler des *Deux Anges*, petit poème plein de grâce et de mélodie, et des *Deux Hymnes*, dont la première partie a vraiment de la force et de la grandeur, mais je dois me borner à dire hautement que ces deux œuvres ont longtemps arrêté votre commission et balancé ses suffrages.

J'ai hâte d'arriver aux deux pièces qui ont attiré l'attention de l'Académie, à des titres divers. L'une d'elles a obtenu une mention honorable, l'autre une médaille d'or de deux cents francs. L'Académie avait aussi accordé une mention à une Ode philosophique ; mais l'auteur s'étant fait prématurément connaître, en vertu de son règlement, votre Société l'a, pour ce fait, exclu purement et simplement du concours. Le concurrent qui a obtenu une mention honorable, n'appartient pas au genre mystique et idéal, espèce de panthéïsme rêveur qui se complaît dans les relations harmonieuses, la communion platonique avec le grand tout. Cette poésie insignifiante et vaporeuse ne compte plus aujourd'hui, heureusement, que de rares adeptes, aimant tout dans la nature : les alouettes et les nuages, les rossignols et les clairs de lune, et qui, en coquetterie réglée avec la blonde Phœbé, se croient obligés d'adresser aux étoiles de langoureux sonnets. Le bon sens français a, depuis longtemps, fait justice de ce guilledou par trop germanique. C'est ce qu'a fort bien compris le poète que vous récompensez. Le sentiment de la réalité l'absorbe tout entier, comme le prouve bien sa pièce qui a pour titre : *Poème de la Charrue*. Ce titre, il est vrai, est un peu menteur ; car c'est moins de la charrue que de la vie des laboureurs qu'il s'agit. L'auteur fait une espèce d'épopée champêtre dans laquelle nous voyons successivement l'enfant en bas âge grimpant sur la charrue,

Marchant près de son père, en tenant l'aiguillon,

Puis grandissant et déjà, avec ses dix-huit ans, rêvant d'amour pour Madeleine ; quand la conscription l'arrache à son foyer et à sa fiancée. Mais heureusement la mort

l'épargne dans les combats et il revient enfin, après une longue absence, une balafre au front.

Le poète s'étend alors sur les joies et sur les effusions du retour, sur les fêtes d'une noce villageoise et bientôt d'un baptême rustique. Puis une nouvelle génération paraît, dont le poète semble vouloir recommencer l'histoire, et ainsi de suite indéfiniment. Aussi son petit poème, franc d'allure, d'une poésie sobre et naturelle, a le tort d'être un peu long, et parfois, il faut bien le dire, un peu trivial dans les développements. Les vers de la fin offrent une très-ingénieuse réminiscence de Virgile et encadrent fort bien l'œuvre, puisqu'ils font, au dénouement, revenir très à propos la charrue, que nous avions un peu perdu de vue depuis le préambule :

Tu vieilliras, heureux de ta tâche accomplie;
. . . . . .
Dans ta naïve foi, dans ton espoir pieux,
Tu t'en iras dormir du sommeil des aïeux.
Et plus tard, bien plus tard, quand dans la sépulture,
Les siècles auront mis dix générations,
Laissant l'onde couler, se faner la verdure,
L'oiseau chanter, la fleur s'ouvrir, sans passions,
Aux lieux de ton repos, aux champs qui t'ont vu naître,
Pressant paisiblement ses grands bœufs au labour,
Un homme alors, le soir, s'étonnera peut-être,
D'exhumer ta poussière à la clarté du jour.
Quand le soc heurtera ta dépouille apparue,
Tes ossements blanchis frémiront-ils encore
Au contact de ce fer; ce fer de la charrue
Qui vécut avec toi, qui te suit dans la mort?

Vous le voyez, Messieurs, l'auteur du poème de *la Charrue* a des défauts et des mérites incontestables. Son horreur instinctive pour la poésie contemplative et béate le ramène un peu trop souvent vers la terre. Si donc j'avais l'honneur d'être son ami, et par suite le droit de lui adresser un conseil, je lui dirais : Ne craignez pas de vous perdre en la nue. Car si la poésie a besoin du réel, elle ne se peut passer de l'idéal; et l'art suprême du poète est dans la reproduction, aussi harmonieuse que possible, de l'idéal et du réel. Je lui dirais encore, bien bas, comme à quelques-uns des jeunes poètes de ce concours : le culte des modèles est fort louable sans doute, et rien de plus fécond que le commerce des grands maîtres; mais il est aussi bien doux, après la poésie du printemps, de se sentir *soi*, c'est-à-dire original, et de pouvoir répéter, en se l'appliquant, ce qu'Alfred de Musset disait de lui-même :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Le poème auquel l'Académie a décerné une médaille d'or, a un double titre : *Souvenir du Tyrol* ou *le Pas difficile*. Cette œuvre n'est pas parfaite assurément, mais on y sent, en bien des endroits, une saveur si intime, une mélancolie si expressive, qu'elle remue vivement le cœur. C'est tout un petit drame qui se passe au milieu du Tyrol, dans le châlet d'un chasseur de chamois. — La mort est venue tout-à-coup enlever l'enfant unique, la seule joie de cette maison, perdue dans les montagnes. Le poète retrace avec l'âme émue d'une immense tristesse, la douleur du pauvre père, forcé de porter lui-même, dans un roc creusé de ses mains, le petit corps

de sa fille, morte à trois ans. Les angoisses du père, le désespoir de la mère, sont dépeints avec une rare vérité et une sensibilité exquise. Le poète a su faire de cette partie de son poème quelque chose de simple, de vrai et de touchant.

Le montagnard Tyrolien raconte ainsi sa douleur au touriste égaré :

Ma pauvre femme et moi, frappés dans notre amour,
Nous le savons tous deux.... depuis le triste jour
Où le ciel nous a pris, dans sa troisième année,
L'enfant qu'un jour de grâce il nous avait donnée!
Depuis l'instant fatal, — voilà bientôt deux mois,
Si l'excès du chagrin nous rend sourds à sa voix,
Que le Seigneur pardonne à notre cœur rebelle!
Le cœur d'un père est faible et l'épreuve est cruelle!
En vain la foi nous dit : — C'est un ange de plus!
Comment ne pas pleurer ces anges disparus?
Ces caresses d'enfant, ces riens, sans qu'on le sache,
Qui vous font à la vie une si forte attache,
Que lorsque par malheur ce doux nœud est rompu,
Tout charme disparaît.... tout reste interrompu....
Dans son premier enfant, il n'est rien qu'on n'admire!
Tout enchante.... quel cœur ne se fond au sourire
De l'enfant qui de loin a reconnu vos pas,
Qui pousse un cri de joie et tend ses petits bras?
Depuis que ce cher ange a quitté notre terre,
Je crains nouveau malheur et tremble pour sa mère
Que la douleur égare en face du berceau;
Je crains que sa raison n'y trouve son tombeau.....

Comme tout a changé !.... notre cabane est morte....
La fleur ne sourit plus auprès de notre porte !
Tout ce qui sent la joie est morne maintenant,
Et l'âme de la mère a suivi son enfant....
Pauvre femme ! — reprit en soupirant mon guide,
A l'aspect du berceau, nid d'amour triste et vide ;
Elle a de ses deux mains donné la liberté
Aux oiseaux dont naguère elle aimait la gaîté.
Comme le cher berceau, nos cages sont désertes....
Plus d'enfant !... plus d'oiseaux !... les portes sont ouvertes,
Comme la porte aussi de notre pauvre cœur,
D'où partit l'autre jour d'un seul trait le bonheur !

Ah ! qu'un enfant de moins, l'enfant chéri qu'on pleure,
Fait un vide au foyer et change une demeure !
Pourtant un rouge-gorge, un messager d'espoir,
Sur le berceau désert s'est posé l'autre soir.
Ah ! si vous aviez vu ma pauvre Marguerite !
On eût dit que c'était l'âme de la petite !
Sur l'oiseau familier passant sa douce main,
Le portant tour à tour de sa bouche à son sein,
Et murmurant tout bas des paroles touchantes,
Elle berçait l'oiseau dans ses mains caressantes.
Quand un cri déchirant me vient glacer d'effroi :
Il l'étouffe !... ô mon Dieu !... Hermann ! Hermann, à moi !
Et pâle, l'œil hagard, tremblante, épouvantée,
D'un cauchemar affreux de nouveau tourmentée,
En proie au désespoir, elle voyait encor
Celui qui nous ravit notre unique trésor ;
Elle voyait le *croup,* l'effroi des pauvres mères,
Étouffer notre enfant dans ses terribles serres...

Sur ces monts, éloigné de tout secours humain,
Il fallut, au cercueil, travailler de mes mains,
Et sur un lit de fleurs déposant la petite,
Songer à l'emporter dans la terre bénite...
Il fallait accomplir ce douloureux devoir;
Il fallait... mais je crus ne jamais le pouvoir!
La mère retenait l'objet de sa tendresse,
Et le départ remis, l'était, l'était sans cesse...
Enfin, à ce détroit dit, le *Col du Chevreau,*
Je me vis seul, ployant sous mon léger fardeau.

Ce passage est aisé pour un chasseur agile,
Et pourtant plus qu'à vous il me fut difficile!

La douleur me brisait... ah vous ne savez pas
Combien l'enfant défunt peut peser sur les bras !
Jamais, non, non, jamais vous ne saurez, j'espère,
Combien pénible alors est la marche d'un père...
Je pensais à la mère, et ses pleurs, ses sanglots,
Comme un manteau de plomb retombaient sur mon dos.
Vivante, dans mes mains, le pauvre petit ange,
Pesait à peine autant qu'une jeune mésange;
Glacé, son petit corps m'accablait... et je crois
Qu'un bloc de ces rochers serait d'un moindre poids.
Le supplice fut long! — Au retour de l'église,
Je trouvai Marguerite à cette place assise,
Et, le cœur oppressé, mornes, silencieux,
A pas lents, les regards souvent levés aux cieux,
Nous montions au châlet... Hélas! quand nous entrâmes,
Le deuil était partout, comme au fond de nos âmes!

Cependant sous mon toit par le deuil habité,
On peut compter toujours sur l'hospitalité :
Au chalet désolé c'est Dieu qui vous envoie,
Soyez le bien-venu, portez-y quelque joie !...

La seconde partie, qui n'est que l'antithèse de la première, lui est de beaucoup inférieure :

Le bonheur est rentré dans cet humble séjour,
Car le bonheur se plaît où rayonne l'amour.

Le berceau n'est plus vide, et le chalet a pris un nouvel aspect.

Champs, abeilles, troupeaux, tout languissait naguère,
Aux ruches, à l'étable, aujourd'hui tout prospère.

Sans contredit, cette peinture de la joie et du bonheur retrouvé n'est pas très-bien réussie. Mais la faute n'en est point à l'auteur ; car il y a long-temps qu'on l'a dit : les accents tristes et mélancoliques de la poésie sont, par un singulier privilége, toujours plus éloquents et plus écoutés. Les cordes si flexibles et si tendues de la douleur sont celles qui vibrent et plus facilement et plus sûrement dans l'âme humaine. Aussi le poète qui a souffert et qui sait souffrir de la douleur des autres, est-il le poète par excellence. On raconte que les habitants de Vérone, lorsque le grand proscrit Dante, dont l'Europe célébrait l'anniversaire, il y a deux mois à peine, passait silencieusement dans la rue, se répétaient entr'eux : « *Eccovi l'uom ch'è stato all'inferno.* » Voilà l'homme qui a visité l'enfer. Ils disaient vrai ; le malheureux, en effet, avait séjourné dans l'enfer de l'âpre douleur de la lutte, de la

misère, de la proscription et de l'exil. C'est là tout le secret de son immortel génie.... Seule, la douleur élève l'esprit, étend le cœur, complète l'homme. Le poète que vous couronnez aujourd'hui, a dû souffrir aussi, car il a trouvé dans son âme des émotions qu'il fera passer dans celles de tous ses lecteurs.

Un mot, et je termine.

En accordant ces récompenses, l'Académie d'Arras s'est montrée sciemment fort indulgente. Sa prétention, d'ailleurs, en instituant des concours annuels, n'est pas d'y rencontrer des poètes de génie qui, peut-être, déserteraient une aussi modeste arène. Comme le goût public n'est plus aujourd'hui aux longs poèmes, votre Société n'exige que quelques centaines de vers, c'est un ingénieux moyen pour que le métal pur de la poésie puisse circuler en petites monnaies. Par là, elle veut tout simplement susciter le talent naissant et en favoriser les espérances, en dépit des Démocrites modernes, qui ne voient dans les poètes que des fous :

> . . . . . Excludit sanos Helicone poetas
> Democritus. . . . . .

Elle cherche à provoquer tous les ans quelques-uns de ces accents nobles et purs qui s'élèvent au-dessus des calculs grossiers et des vulgarités de la vie. En effet, Messieurs, le chant, le vrai chant du poète exerce sur nous un charme divin, et c'est répondre à un de nos plus généreux instincts que d'entretenir et d'alimenter par tous les moyens, le feu sacré de la poésie. De tous les genres de littérature, c'est celui que comprenne mieux l'homme ; en effet, l'histoire raconte les actions,

la philosophie raconte les idées, la poésie raconte les sentiments. Or, on peut s'intéresser plus ou moins aux faits et aux systèmes du passé, en un mot, à tout ce qui change ; tandis qu'on est forcément et à jamais touché par les sentiments qui persistent dans le cœur de l'homme. Là est la grandeur de la poésie, et le gage de sa durée. Non, certes, Messieurs, la poésie ne peut pas mourir, elle fermente au fond des âmes. Qui de nous, en effet, ne se sent frémir tout entier, ne se sent poète, en un mot, par l'enthousiasme et l'admiration devant les œuvres de Dieu ? Mystère sacré renfermé dans le moindre atome du moindre des êtres, depuis le ciel étoilé jusqu'à l'herbe des prés ou le lys des champs? Soyons-en bien convaincus, une veine de poésie se trouve dans le cœur humain, et nous pouvons dire avec un philosophe ancien, que si l'homme est un être raisonnable, il est avant tout un *animal poétique*.

LAURÉATS DES CONCOURS DE 1865.

CONCOURS D'HISTOIRE

MÉDAILLE D'ENCOURAGEMENT DE 300 FRANCS.

M. A. Terninck, percepteur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bois-Bernard (Pas-de-Calais).

CONCOURS DE POÉSIE

MÉDAILLE D'OR DE 200 FRANCS.

M. Henri Galleau, à Bryas, près St-Pol.

MENTION HONORABLE.

M. Achille Millien, lauréat de l'Académie-Française, membre de plusieurs Académies, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

LECTURES

Faites à l'Académie d'Arras dans les Séances hebdomadaires.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. Frédéric DEGEORGE

PAR

M. LUEZ, Avocat

LE 30 MARS 1855.

Parlons ! puisqu'un vain son que suit un long silence,
Est le seul monument de toute une existence,
La pierre qui constate une vie ici bas,
Comme ces marbres noirs qu'on élève au trépas,
Dans ces champs, du cercueil solitaire domaine,
Qui marquent d'une date une poussière humaine
Et disent à notre œil de néant convaincu :
Un homme a passé là ! cette argile a vécu !

LAMARTINE, *Novissima verba*

MESSIEURS,

Vous vous rappelez que c'est le 25 juillet 1854 que la tombe s'est ouverte prématurément pour M. Frédéric Degeorge. Votre courageux collègue n'a pu porter plus loin le fardeau qu'il avait choisi lui-même en 1828 ; il a fini par en être écrasé. Vous, qui êtes les contemporains de la partie la plus brillante de sa vie, vous avez vu, par contraste, le deuil silencieux de ses funérailles ;

vous avez été émus au tableau de cette foule muette, qui n'a pu montrer que dans ses regards les regrets qu'elle éprouvait de sa perte ; ses amis intimes, de la presse et de la Constituante, sont accourus de Paris et des principales villes du Nord et du Pas-de-Calais, pour s'unir à son lugubre cortège, et lui témoigner plus solennellement leurs profondes sympathies ; sa dépouille a été confiée à la terre avec le plus religieux recueillement ; aucune voix, aucune parole n'a pu se faire entendre pour adoucir l'amertume de cette douloureuse cérémonie ; tous les cœurs ont refoulé dans leurs mystères les sentiments légitimes qui pouvaient se montrer au grand jour ; et depuis, ce silence a continué.

Parlons donc de Frédéric Degeorge, pour qu'il reste quelque légère trace de sa vie, de ses sentiments, de son mérite littéraire, et surtout des affections dont vous l'avez honoré pendant vingt-cinq ans. Mais ici, Messieurs, je sens combien cette mission m'est difficile à remplir ; vous auriez dû la confier à une main plus forte et plus habile. Le titre de son ami ne me suffisait pas pour en être digne. Cependant vous l'avez voulu, je tâcherai de racheter mon incapacité par mon dévouement à remplir votre désir ; acceptez mes efforts avec indulgence, je n'écouterai que mon cœur.

Frédéric Degeorge est né en Westphalie, le 12 septembre 1797, d'un officier supérieur qui faisait partie de l'armée commandée par le général Hoche, et qui mérita par son énergie et son patriotisme, l'estime de son chef et l'affection de ses compagnons d'armes. Comme tous les officiers de la République, il mourut pauvre et ne laissa à son fils d'autre héritage que son ardent amour de la patrie.

A seize ans, Frédéric Degeorge ne voyant, dans la perte de la bataille de Leipsick, que de grands dangers pour la France, abandonne ses études et s'incorpore, comme volontaire, dans le 2e régiment de ligne, où son père avait servi et commandé. Il fait les campagnes de 1813 et de 1814, il fait aussi celle de Waterloo, et revient ensuite à Béthune, où sa mère s'était retirée avec le plus jeune de ses fils.

En 1817, à l'occasion des élections, Frédéric Degeorge publie une brochure en faveur des candidats libéraux (1). Cet écrit est le prélude de sa vie politique. Vos statuts, et d'autres circonstances encore, ne me permettent pas de vous en parler. Sur ce point, je n'encourerai aucun de vos reproches. Une convention est pour moi une loi d'une volonté suprême. Mon respect pour leur texte sera égal au vôtre. D'ailleurs, la vie politique de Frédéric Degeorge est trop connue pour que j'aie besoin de vous en parler. N'est-elle pas écrite, en lettres de feu, dans ses brochures, dans son journal, qui n'a jamais varié de principes, dans ses procès de presse, d'où sa conviction est toujours sortie victorieuse, dans son administration départementale, et dans son attitude, comme représentant du peuple, à la Constituante ? Je puis donc me consoler de ce sacrifice, il me permettra de mettre plus de soin à vous parler de lui, de son mérite littéraire et de ses qualités personnelles.

Rentré à Béthune, Frédéric Degeorge s'appliqua, pendant trois ans, à réparer, par des études privées, la perte des bienfaits du collége, et en 1821, il partit pour Paris, où il commença son cours de droit. Le mouve-

(1) Entr'autres, M. Boisgérard, de Bouvigny.

ment populaire de 1820 réveilla son ardeur de citoyen; il se mêla à toutes les manifestations des écoles en faveur de la liberté, et fut, pour ce motif, exclu des cours pendant un an.

Cette sévérité l'entraîna loin des projets de sa famille. Il consacra cette année d'exclusion à publier plusieurs brochures, dont deux : *Les Accents de la liberté*, et *Ce qu'il faut faire*, lui valurent les épreuves de la Cour d'assises, heureusement il fut acquitté. Ces brochures fixèrent l'attention des hommes de l'opposition de l'époque. Le général Lafayette lui accorda son amitié. Il fut chargé de plusieurs missions secrètes dans le département. Je ne vous en citerai qu'une, parce qu'elle est une bonne action. Il s'agissait de soustraire à la police de France un jeune officier dont on voulait faire le principal accusé de la conspiration de Belfort, et qui était parvenu à se cacher, près de Bapaume, chez un des officiers supérieurs les plus intrépides de la grande armée (1). Frédéric Degeorge parvint à le conduire en Belgique, et lui ménagea ainsi, par son courage et son adresse, l'avantage d'être, depuis trente-cinq ans, l'un des plus honorables et des plus paisibles habitants des États-Unis d'Amérique (2).

C'est en septembre 1821 que je vis Frédéric Degeorge pour la première fois; permettez-moi de vous dire dans quelle circonstance, afin que vous le jugiez mieux. Je le rencontrai à Paris, chez un jeune officier d'artillerie (3), l'un de ses amis, et qui était aussi le mien. J'étais à

(1) M. Biolet, commandant en retraite, à Sapignies, près Bapaume.

(2) M. Louis Peugnet, maintenant propriétaire aux États-Unis d'Amérique.

(3) M. Hyacinthe Peugnet, demeurant à présent à New-Yorck.

peine arrivé le premier, que la porte de l'appartement s'ouvrit avec précipitation. Je vis paraître un tout jeune homme, d'une vivacité extrême, svelte, bien pris, d'une figure agréable et franche. C'était Frédéric Degeorge. Il me regarda d'un air inquiet, mais en apprenant qui j'étais, il reprit sa pétulante gaîté et me dit : « Il ne vient ici que de vrais amis, et puisque je vous y trouve, je vais vous rendre le confident d'une de mes espiègleries, » et aussitôt il nous lut une nouvelle brochure qu'il avait rédigée la veille. Elle était charmante de style et de logique. Il m'apprit qu'il venait de fonder à Paris, avec plusieurs de ses amis, *la Loge des amis de la vérité*, qui plus tard acquit un grand renom. Je vis enfin que la ligne qu'il suivait l'éloignait de plus en plus de l'école de droit. Nos rencontres devinrent plus intimes, et nous nous quittâmes liés d'une affection qui ne s'est jamais refroidie.

Frédéric Degeorge passa deux ans dans les agitations politiques; la crise qu'elles lui préparaient n'était pas loin. Au commencement de 1823, le *Carbonarisme* espérait déterminer la partie de l'armée française, rassemblée sur les frontières d'Espagne, sous le nom de *cordon sanitaire*, à marcher, comme en 1815, sur Paris. On comptait sur la coopération promise par un grand nombre d'officiers et de sous-officiers mécontents. Dans cette confiance, plusieurs centaines de jeunes Français, tous pleins de mérite, et dévoués, comme Frédéric Degeorge, à cette entreprise, pénétrèrent en Espagne, pour provoquer l'explosion et rentrer ensuite en France; mais cette conspiration manqua. Frédéric Degeorge dut, comme tant d'autres, se réfugier en Angleterre, où il apprit, peu de temps après, que la cour d'assises de St-Omer l'avait frappé, par contumace, d'une condamnation à mort.

Dans les rigueurs de l'exil, l'énergie de Frédéric Degeorge ne s'affaiblit pas. Il enseigna d'abord la langue française dans une école de village. Il surmonta les plus dures privations. Il en a tracé lui-même l'affligeant tableau dans *Paris révolutionnaire* et dans les *Miscellanées*. S'étant familiarisé assez promptement avec la langue anglaise ; connu de plus comme membre de la *Société de Géographie de Paris*, comme rédacteur correspondant du *Globe*, et de la *Revue encyclopédique*, il se fit jour dans l'immense société de Londres, et parvint à se faire agréer comme collaborateur de plusieurs journaux politiques et littéraires. Dès-lors, l'aisance vint lui faire oublier la misère ; il eut même le bonheur de pouvoir secourir quelques-uns de ses compatriotes plus malheureux que lui.

En 1827, il se présente comme candidat à la chaire de littérature française vacante à l'Université de Londres. Il publie à cet effet un livre, sous le titre d'*Essais*, peu connu en France, qui se compose d'articles anglais et français sur la littérature des deux langues ; il porte aussi, dans un de ces articles, sa critique éclairée sur la littérature espagnole. Cette œuvre n'est point une production éphémère, elle le rendait digne de concourir et même de réussir, si quelques exceptions puisées dans sa qualité d'étranger, ne lui avaient barré le passage.

A cette époque, Frédéric Degeorge venait de se marier avec une créole de la Jamaïque, dont le frère, capitaine de vaisseau, avait conduit Napoléon à Ste-Hélène (1). Le général Montholon fait l'éloge de cet officier dans ses Mémoires sur la captivité de l'Empereur. Frédéric Degeorge, devenu époux et père, éprouve le besoin de lé-

(1) Le capitaine Ross, gendre de l'amiral Coockburn.

gitimer son mariage devant la loi française. Il quitte l'Angleterre en 1828, se constitue prisonnier à St-Omer, et est acquitté, à l'unanimité, par le jury du Pas-de-Calais.

Le voilà libre ! Il respire enfin l'air de sa patrie ! Il court à Béthune embrasser sa tendre mère et les amis de sa jeunesse. Ce bonheur inexprimable efface toutes ses souffrances ! Il songe ensuite à se faire un état. A trente ans, se dit-il, retourner à l'école de droit, c'est un peu tard ! Dans quelques courses qu'il fait à Arras, à Boulogne, à Calais, à St-Omer, l'opinion publique lui révèle partout le besoin d'un journal de l'opposition. Cette idée lui sourit. Il part pour Paris, y rencontre un honorable député de notre ville, et un de nos concitoyens qui était digne de l'être (1) ; il leur confie son projet, qu'ils adoptent ; tous deux s'associent même à son entreprise. Il revient aussitôt dans le Pas-de-Calais, il cherche, il trouve partout des correspondants et des collaborateurs dévoués ; il se fixe à Arras, son prospectus est bien accueilli, et le 15 novembre 1828, le journal tant désiré parait sous le titre de *Propagateur*, qu'il conserve jusqu'en 1836, ensuite sous le titre de *Progrès*, qu'il a gardé jusqu'aujourd'hui.

Il n'entre pas dans ma mission, Messieurs, de vous parler de l'action immense que ce journal exerça sur l'esprit du département, le nom de Frédéric Degeorge y est associé à toutes les protestations favorables à une sage liberté. S'il ne s'était livré qu'à une spéculation ordinaire, il aurait pu, après la révolution de 1830, tirer un grand parti de sa position, mais il ne tarda pas à voir

(1) MM. Harlé père et Corne de Brillemont.

que sa présence était encore nécessaire dans le Pas-de-Calais, il refusa toutes les places offertes à son patriotisme ; il n'accepta que la simple croix de juillet, qui ne devait pas briller long-temps.

C'est à cette date de 1830, et peu de temps après cette révolution, que vous l'avez admis parmi vous. Il a senti tout le prix de vos suffrages ; il était assez assidu à vos séances, et vous l'auriez vu prendre une part plus active à vos travaux sans les fatigues et les soucis de sa profession. A une époque de rénovation politique, et lorsque toutes les classes de la société sont dominées par le besoin de connaître et de juger, un journal, qui a des sentiments purs, qui tient à justifier ses principes, est une œuvre immense qui absorbe l'existence de son auteur. Si vous ajoutez à cette chaîne pesante ses fréquents voyages de Paris, où il allait s'animer des sentiments de la presse libérale ; ses luttes trop multipliées avec la justice, qui l'ont si souvent et si injustement détourné de ses travaux ; ses excursions dans le département où il devait porter lui-même l'unité de système et de discussion, vous concevrez difficilement qu'il ait pu vous faire quelques bons rapports sur des questions d'économie publique ; vos Mémoires contiennent de lui une appréciation très-judicieuse *des femmes poètes du XIX^e^ siècle.* En un mot, il vous a donné toute son activité relative, et si vous le jugez par comparaison, vous serez équitables envers lui.

De 1830 à 1848, sa vie, qui a pu vous paraître uniforme, a été pour lui très variée et très-agitée. Les antipathies et les persécutions du Pouvoir, qui savaient l'atteindre partout, aussi bien dans sa famille et ses relations privées que dans ses écrits périodiques, ont jeté

sur son existence un mouvement très animé qui plaisait à son caractère. Elles lui ont fourni de nombreuses occasions de prouver au peuple tout le dévouement qu'il lui portait. Sans elles, sa popularité n'eut atteint qu'une partie de son éclat. En un mot, son élection à la Constituante, les 96,000 suffrages qui l'y ont envoyé, sont, en grande partie, un don que lui ont fait, par leurs passions aveugles, les deux dynasties renversées.

Vous savez ce qu'il fut à la Constituante. En y arrivant, il se plaça à l'extrême gauche, derrière le banc des ministres, sans cependant voter constamment pour eux. Il se fit un religieux scrupule d'appliquer, comme législateur, les maximes qu'il avait professées comme écrivain. Cette philosophie politique n'était pas générale à la Constituante, elle lui valut cependant plusieurs fois le poste honorable de secrétaire de l'Assemblée. Il fut l'adversaire de toutes les lois d'exception, il croyait à la force de la République, il voulait qu'elle fût généreuse. C'est par ce sentiment qu'il repoussa le décret de proscription de la famille d'Orléans, qu'il vota contre la loi de transportation sans jugement. Je ne fais pas de politique, Messieurs, je vous raconte quelques actions de sa vie, qui, sous tous les régimes possibles, lui assureront l'éloge des amis de l'humanité. Voyez-le dans les désastreuses journées de juin, le 23 au matin, avec le représentant Woirhaye, à la tête de quatre-vingts soldats et gardes nationaux, il s'empare d'une barricade dans la rue de Grevillers, là il n'est que courageux; mais le 25, au faubourg St-Antoine, accompagné de son collègue Larabit, il arrache à la mort quelques insurgés prisonniers, contre lesquels plusieurs jeunes gardes mobiles criaient: *Malheur aux vaincus*, et que dans leur ressentiment ils

voulaient fusiller. « Hors du champ de bataille, s'écrie Frédéric Degeorge, *malheur aux vaincus*, est un cri féroce et barbare, toute rigueur inutile est une iniquité. » Ici, il est sublime d'humanité.

En 1848, Frédéric Degeorge n'oublie pas sa délicatesse de 1830. Le 28 février, la population d'Arras, vous le savez, le place, avec deux de nos concitoyens (1), à la tête de l'Aministration départementale, et quelques jours après le Gouvernement provisoire lui confie l'immense fonction de Commissaire général du Pas-de-Calais. Certes, jusqu'au vote de la Constitution, il pouvait, en toute sûreté de conscience, cumuler ses fonctions de Commissaire général avec celle de représentant du peuple. Cependant, arrivé le 4 mai à la Constituante, il invite le Ministre de l'intérieur à le remplacer dans le Pas-de-Calais. Le ministre refuse ; Frédéric Degeorge insiste, il le presse, et après un mois de supplications, le ministre se décide enfin à nous envoyer un préfet, qui nous arrive le 8 juin. Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que ce désintéressement révèle quelque chose de l'idéal antique? Quant à son administration, je ne veux citer que les paroles que ce même préfet (2) adresse au Conseil général de 1848 :

« Esprit ferme et conciliant, profondément dévoué à la République, Frédéric Degeorge a administré avec une sagesse et une modération auxquelles tous les partis ont rendu hommage ; il a su préserver le Pas-de-Calais de ces tristes agitations auxquelles tous les autres départements n'ont pas échappé. »

(1) M. Billet, avocat, membre du Conseil général, et M. Constant Wartelle, avocat, membre du Conseil d'arrondissement.

(2) M. Edouard Degouve Denuncques.

Heureux celui à qui est dû un pareil éloge, Frédéric Degeorge le méritait. Obligé d'administrer avec des lois défectueuses, dont il avait maintes fois signalé les imperfections, il les rendit supportables en les appliquant sans intrigue et sans passion. Ce n'est pas avec les notions vulgaires du juste et de l'injuste qu'on parvient à ce résultat. Quelque supériorité d'intelligence que donnent les leçons laborieuses de l'étude, il est rare que les hommes instruits n'aient pas quelque point faible, accessible aux tristes passions. Que de savants ont terni leur science par leur injustice ! Que de monarques ont avili leur puissance par leur cruauté ! Pour être aimé, il faut être juste, et par arriver à être juste, il faut souvent être généreux. Frédéric Degeorge reçut de Dieu l'amour de la liberté, cet amour fut son génie, il fut son âme. Il n'aliéna jamais sa volonté au profit de personne. Dans ses mains, sa nature est restée libre et pure. Sans aucune illusion, il n'a vu sur la terre d'autre difficulté sérieuse que d'établir et de conserver la liberté parmi les hommes, et d'autre moyen d'y arriver, que la vertu. Il disait souvent à ses amis : « Moins les rois instruisent le peuple, plus ils ont à se garantir de son ignorance. Ce n'est pas la science que le peuple demande ; ce qu'il désire, ce qu'il veut, c'est la morale. Or, depuis l'origine du monde, la morale n'existe-t-elle pas sur la terre ? N'a-t-elle pas précédé toutes les institutions ? Y a-t-il une seule nation qui n'en possède quelques clartés ? Qu'on la recueille donc partout cette science, qui est vraiment divine, qu'on l'enseigne au peuple par la religion, par la philosophie, par les arts, par les spectacles, par les lectures publiques, et bientôt il sera vertueux. S'il ne l'est pas, c'est que ces moyens d'instruction sont mauvais, et ils le seront toujours tant

qu'ils lutteront entre eux de passions personnelles. » Voilà quel fut son grand principe; il ne se borna pas à l'enseigner, il le pratiqua. Jamais ses adversaires politiques n'ont eu un plus généreux défenseur; il avait toujours quelque bonne raison pour adoucir les reproches qu'il avait à leur faire. » Ils aiment la liberté autant que nous, disait-il, leur grand défaut est de ne l'aimer que pour eux seuls, tandis que nous, nous l'aimons pour tous. Ils sont égoïstes, c'est vrai, mais c'est une faiblesse d'éducation dont ils se corrigeront un jour. La Providence conduit le monde à la démocratie. La liberté ne peut périr; au moment où on la croit détruite, elle jaillit de l'esprit humain comme l'étincelle du caillou. Aidons Dieu dans son œuvre par nos actions et nos sentiments, que ce soit là notre travail de tous les jours! » Voyez, Messieurs, avec quelle avidité il publiait tous les faits honorables, quelle que fût leur source. Certes, personne plus que lui ne s'est mieux posé l'adversaire des légitimistes, cependant il ne leur refusait pas ses éloges à l'occasion; il a été le premier à nous apprendre, dans son journal du 12 septembre 1829, que M. Blin de Bourdon venait de donner aux pauvres d'Arras, une somme de 10,000 francs, économisée sur ses frais de bureaux, et qu'il aurait pu conserver sans manquer à la délicatesse. Puis il ajoute : « La France serait heureuse que l'exemple de M. le Préfet du Pas-de-Calais fût suivi par ses collègues.

Je pourrais multiplier mes citations, Messieurs, elles seraient toutes aussi remarquables. Quand Frédéric Degeorge frappait, il était doux; quand il louait, sa plume était féconde, excepté cependant envers ses amis, qu'il traitait sobrement.

Permettez-moi maintenant de vous citer une seule de

ses bonnes actions. J'aurais pu craindre, il y a dix ans, de commettre une indiscrétion ; aujourd'hui ce n'est plus un mystère que je dévoile, c'est une vérité connue que je répands, seulement excusez la couleur anecdotique que je laisse à mon récit, la matière m'y oblige.

Vous savez, Messieurs, qu'avant 1848, il y avait, au ministère de l'intérieur, un bureau spécial de rédacteurs de journaux. On y recevait, on y formait des sujets propres à la lutte, et selon les besoins et les demandes des provinces, on les expédiait à tel journal et à tel département. Il arriva donc qu'un journal du Pas-de-Calais, je n'indique pas la ville, reçut un de ces rédacteurs bien conditionné et muni de toutes les formules possibles. A peine arrivé, il se hâte de prouver son origine et ses titres par de vigoureuses diatribes contre le rédacteur en chef du *Progrès*. La défense était nécessaire et légitime, elle fut nette, décisive et pourtant généreuse. Le débat dura deux mois ; au bout de ce temps, le silence succède au bruit ; Frédéric Degeorge se croyait vainqueur, il se trompait, il y avait seulement suspension d'armes dans l'attaque. Pendant cet intervalle, Frédéric Degeorge voit entrer chez lui un jeune homme, vêtu chétivement, et qui paraissait lutter contre la gêne : « Excusez ma visite, Monsieur, dit-il d'un air humble, je suis malheureux, je renonce à mon journal par des motifs que je dois taire ; je n'ai pas voulu quitter le département sans vous demander pardon de la guerre injuste que je vous ai faite. Dans ce moment, je suis ce qu'on nomme un indigent, je connais votre générosité et j'implore votre secours. » — « Je vous remercie, répondit Frédéric Degeorge, de votre confiance. Si j'étais riche je serais généreux ; je ne puis vous offrir que ce billet de cinq cents francs, acceptez-le en me ju-

rant de ne jamais dire à personne d'où il vous vient. » Les larmes du jeune homme furent sa réponse, mais il ne put garder longtemps le mystère promis, et le jour même il devint ingrat par l'excès de sa reconnaissance.

Il me reste, Messieurs, à vous parler du mérite littéraire de Frédéric Degeorge. Je laisse à l'écart les innombrables articles de fond de son journal, tous écrits à la hâte, souvent même une heure avant leur impression, et pour lesquels il n'avait à soigner que l'argument politique. Je ne vous dirai rien non plus de ses *Almanachs populaires*, dont il fit venir la mode et auxquels nous accorderions plus de prix sans l'abus qu'en ont fait les imitateurs. La source où je vais puiser est plus intéressante; c'est l'ouvrage en trois volumes in-8° intitulé : *Miscellanées*, qui contient les feuilletons les plus remarquables du *Propagateur* et du *Progrès*. Chaque collaborateur n'y compte guère, en moyenne, que trois ou quatre articles, tandis que Frédéric Degeorge y figure pour dix-huit. Le mérite de cet ouvrage est de briller par une grande variété de couleur et de sujets Vous n'avez pas oublié sans doute l'impression profonde que fit, en février 1829, un article intitulé : *Madeleine*, de M. Sterling, de l'université de Cambridge. Après la révolution de 1830, j'eus occasion de voir le jeune poète anglais chez Frédéric Degeorge. Je m'empressai de lui demander par quel moyen il était parvenu à écrire si purement la langue française. — « Par le même moyen, me répondit-il, que Frédéric Degeorge est parvenu à écrire la langue anglaise. Pour peu qu'on soit littérateur dans sa langue maternelle, on parvient aisément à l'être dans une langue étrangère. La difficulté n'est pas dans l'étude d'une langue, elle est dans son usage. Sans doute les langues dif-

fèrent de génie, mais leur construction repose à peu près sur les mêmes éléments. Si nous n'avons plus d'écrivains en grec et en latin, c'est uniquement parce que ces deux langues ne se parlent plus nulle part. Etudiez la langue anglaise en France, vous ne la saurez qu'imparfaitement et jamais vous ne pourrez l'écrire avec correction ; mais faites comme Frédéric Degeorge, venez vivre quelques années en Angleterre, ayez à chaque instant le dictionnaire à la main, et dans peu vous serez anglais. Toutefois, si vous voulez publier quelques-uns de vos écrits, remplissez cette condition essentielle de les soumettre à un ami éclairé qui les purge de leurs formes équivoques. » A cette réflexion, je compris le mérite des *Essais* de 1827. Frédéric Degeorge étudia et écrivit l'anglais sur le terrain même ; il le fit avec d'autant plus de facilité que la langue anglaise est la plus libre de toutes les langues ; on y dit tout ce qu'on veut, comme on le veut, le génie de l'écrivain n'est jamais comprimé. D'ailleurs, Frédéric Degeorge écrit en français avec la même liberté. Ne cherchez pas dans sa littérature ces fleurs de poésie si prétentieuses et souvent si affectées, il ne les connaît pas. C'est pendant son exil que le romantisme fit son irruption en France, il n'y est rentré qu'après la salutaire réaction des classiques. En le lisant, on sent qu'il aspire, à chaque phrase, à rendre promptement sa pensée. Quand il veut peindre, il le fait à grands traits, comme dans *le Soir de la Bataille de Waterloo ;* là il est terrible de poésie, comme le sujet qui l'inspire. Veut-il être touchant, il choisit la scène des *Conseils d'un mourant,* où il donne des règles si sages sur l'éducation des enfants, et des principes si purs sur la conduite des hommes. Dans l'impossibilité où je suis d'énumérer ici toutes

les beautés des dix-huit articles des *Miscellanées*, je me borne à vous dire que les formes du plus pur langage y soutiennent partout la morale la plus élevée et la philosophie pratique la plus judicieuse. Les portraits qu'y trace Frédéric Degeorge sont inspirés par la plus noble indépendance. *Chateaubriand*, *Jacques Laffitte*, *l'abbé de Pompières* y respirent dans toute leur moralité.

La politique de Frédéric Degeorge est toute dans le mot *liberté*; il ne l'a jamais perdue de vue un seul instant de sa vie. Sa sagesse savait en soumettre le culte aux nécessités de chaque époque, c'est la marche de l'esprit humain. Ses écrits, quelque légers qu'ils paraissent, prouvent que, si la politique lui a donné un piédestal, elle lui a ôté certainement celui qu'il pouvait demander à la littérature. Sans doute, il n'était pas orateur de tribune, il lui manquait l'art de dire, son improvisation n'avait de force que dans de courtes inspirations; mais sa plume était éloquente; avec son imagination, sa morale, ses études et l'activité de son esprit, il aurait pu demander aux lettres un nom plus durable.

Voilà, Messieurs, quel fut l'honorable collègue que nous avons perdu. Dans notre enceinte, vous le savez, il n'y a qu'un seul moment pour l'éloge, c'est lorsque la mort ne permet plus à celui qui l'obtient, de l'entendre. Nous pouvons dire dans ce moment suprême, que si parmi les contemporains de Frédéric Degeorge, il en existe quelques-uns qui ne l'aient point aimé, il n'en est pas qui ne l'aient point estimé. Il fut honnête homme dans toute la force de ce mot. Il eut toutes les qualités que donne une intelligence élevée, et tous les sentiments qu'inspire un cœur généreux. Son nom pourra s'affaiblir, son éloge pourra s'effacer, rien

ne dure sur la terre ; mais au plus léger souvenir des hommes, à son nom seul enfin, son dévouement, son énergie, ses bonnes actions, ses talents, tout se réveillera pour justifier les affections dont vous l'avez honoré, tout expliquera le monument funèbre que lui préparent les sympathies populaires qu'il fit naître. A notre époque, et lorsque nous voyons un écrivain de premier ordre, l'un de nos plus grands penseurs, qui n'a aimé que la vérité, se refuser un tombeau par indifférence pour l'estime des hommes, on est heureux de voir des citoyens courageux en élever un, par reconnaissance, à la mémoire de celui qui les a constamment défendus jusqu'à son dernier jour.

DISCOURS

prononcé le 28 Novembre 1856

PAR

M. BILLET

Avocat, Membre résidant de l'Académie d'Arras

SUR

LA TOMBE DE M. LUEZ

Avocat, Membre résidant de ladite Académie.

Messieurs,

C'est à peine si je puis contenir ici l'expression des sentiments de tristesse qui remplissent mon cœur en parlant sur la tombe d'un homme qui, pendant plus de quarante ans, fut mon ami, et qui vient de nous être enlevé après une longue et cruelle maladie, qu'il a endurée avec un grand courage.

Celui qui vient de s'éteindre au milieu de nous, ce confrère auquel j'adresse ici nos regrets et nos suprêmes adieux, je ne suis pas embarrassé de le caractériser d'un seul mot ; ce mot résume sa vie entière, et il est dans toutes les bouches :

C'était un honnête homme !...

Et, en disant cela, nous ne croyons pas n'adresser à sa mémoire qu'un éloge banal.

Luez, n'était pas une nature commune et inerte.

Il y avait en lui une organisation éminemment sensible, un cœur chaleureux, une imagination ardente et qui rappelait ce soleil du midi sous lequel il était né.

Sa vie ne s'est pas écoulée toute entière dans le calme, elle a eu ses agitations, ses mauvais jours.

Né au moment où la vieille société se transformait, au milieu des plus terribles convulsions, Luez a traversé une époque pleine d'étranges et brusques changements. Tour-à-tour soldat, artiste, avocat, magistrat, écrivain, homme politique, il s'est montré dans des positions bien diverses, et son caractère, toujours le même, n'a pas cessé de lui conquérir les sympathies et l'estime de tous ceux qui l'ont approché.

La qualité saillante, chez lui, c'était une loyauté chevaleresque, enthousiaste, sacrifiant tout à l'amour du vrai et du beau, et incapable de cette mesure et de ces calculs que trop souvent le monde appelle *sagesse* et *prudence*.

Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler en quelques mots la vie de cet homme de bien, dont la mémoire restera, parmi nous, chère et honorée.

Né à Perpignan, au mois de septembre 1788, Antoine-Philippe Luez, éprouvé dès son enfance par la mauvaise fortune, se trouva bientôt transplanté loin de sa terre natale.

C'est à Arras qu'il passa ses jeunes années.

C'est au collége de notre ville qu'il fit les fortes études, qui développèrent chez lui, d'une manière remarquable, le goût très-vif qu'il eut toujours pour les lettres, et auquel, à tout âge, il a dû ses plus pures jouissances.

Au moment où Luez atteignait ses dix-huit ans, les champs de bataille semblaient la seule carrière ouverte aux jeunes générations ; il y courut avec toute l'ardeur de son âge, avec tout le patriotisme dont son cœur ressentait les généreuses inspirations.

Sous-officier au 12e régiment d'infanterie légère, il fit bravement son devoir en 1809, dans cette campagne de Flessingue, où la France, prise au dépourvu, eut à repousser avec quelques dépôts de régiments et une levée de gardes nationaux, un formidable débarquement de troupes anglaises.

Sa santé, altérée à la suite de cette campagne, le fit réformer en 1810.

Luez tourna alors ses études vers le barreau.

De 1810 à 1814, il fit à Paris son cours de droit, mais sa vive imagination et son ardeur pour le travail, avaient besoin encore d'autres aliments.

Etant au service, il avait pris le goût de la peinture. Son chef, le colonel Janin, était gendre du grand peintre David.

Luez obtint, dans les loisirs de quelques mois de garnison à Paris, la permission de fréquenter l'atelier de cet illustre maître.

Etudiant en droit, il avait plus de facilité pour se livrer à sa passion pour les arts, il le fit avec bonheur, et ce fut là qu'il acquit ces connaissances approfondies, ce goût pur et exercé qu'on distinguait en lui, et qui donnaient tant de prix à ses jugements sur les œuvres d'art.

Les lettres ne captivaient pas moins cette âme élevée et ardente. A ce titre, le jeune légiste mérita d'être admis dans la familiarité de deux littérateurs éminents de cette époque, Delille et Tissot.

Quand il fallut quitter ce brillant théâtre, Luez vint

demander au barreau d'Arras une existence et une position honorables.

Mais à peine avait-il débuté avec quelqu'éclat sous le patronage de M. Hocedé, dont le talent a laissé parmi nous de beaux souvenirs, qu'une grande crise politique, le retour de Napoléon I^er^ de l'île d'Elbe, l'arracha à ses paisibles occupations et le jeta dans de nouveaux hasards.

Nommé officier de la garde nationale, il faisait partie, lors du désastre de Waterloo, des troupes qui occupaient la citadelle d'Arras. La majeure partie de cette garnison était composée de fédérés.

Notre ville n'a pas perdu le souvenir du noble sang-froid avec lequel le colonel de Saint-Pol, qui commandait la citadelle, sut alors contenir l'exaspération des fédérés et arrêter de sanglantes collisions élevées entre eux et les habitants, Luez avait le cœur trop bien placé pour ne pas embrasser aussi le parti de la modération ; cependant, après la capitulation de la citadelle, il fut en butte à des préventions et à des hostilités, suscitées par l'esprit de parti, qui jetèrent quelques douleurs dans son âme.

Rentré au barreau, il se livra, avec zèle, à l'exercice de sa profession et mérita de prendre, parmi ses confrères, un rang distingué. S'il laissait parfois à désirer, dans les affaires, cette froideur de jugement qui sait saisir toutes les difficultés et y parer, il y apportait, du moins, toute son âme.

En l'écoutant, on était moins frappé encore de sa parole grave, incisive, élégante, dénotant le penseur et l'homme de lettres, que de la conviction sincère et chaleureuse qui éclatait dans chacune de ses plaidoiries, et faisait plus briller encore le caractère de l'homme que le talent de l'orateur. Ses confrères étaient presque tous

ses amis et conserveront précieusement le souvenir de son commerce sûr, obligeant et plein d'aménité. La franchise de son caractère, l'amabilité de son esprit serein, enjoué, donnaient beaucoup de charme à ses relations.

Les talents artistiques et littéraires de Luez marquaient sa place à l'Académie d'Arras. Il y siégea longtemps, et nul mieux que lui, ne savait, dans des rapports pleins de verve et de goût, porter un jugement éclairé sur les productions de nos écrivains et particulièrement sur les œuvres poétiques (1). Luez fut aussi président de la Société Philharmonique d'Arras, et il a contribué au développement du goût musical dans notre cité.

Aux tendres affections de l'époux et du père de famille, à un amour éclairé de la religion, aux vertus de l'homme privé, Luez joignait, Messieurs, ce qui est plus rare, le caractère et la conscience du bon citoyen.

Il aimait profondément son pays, et dans sa sphère d'action, il l'a toujours servi avec ce dévouement désintéressé qui est la marque des nobles cœurs.

Partisan de la liberté, il demeura toujours fidèle à ce drapeau dans toute la chaleur de son âme, il rêvait pour la France tout ce que le règne des lois peut donner à un peuple de bonheur et de dignité.

En 1828, quand Degeorge (cette autre mémoire entourée de notre estime et de nos regrets) quand Degeorge fonda le *Propagateur*, Luez vint en aide avec empressement à ce soldat de la cause libérale, et dans les crises difficiles que ce généreux athlète eut à traverser, ni le cœur, ni la plume de Luez ne lui firent jamais défaut.

(1) Rapport sur les concours de poésie des années 1833, 1834, 1835, 1843 et 1847.

Luez avait salué avec enthousiasme la Révolution de 1830, comme un retour aux plus saines idées du Gouvernement représentatif.

Dans celle de 1848, il entrevit l'idéal de ses rêves de philosophe et de citoyen.

Mais il ne se fit pas illusion sur les difficultés et sur les périls dont cette ère nouvelle était entourée.

Un jour, à l'Hôtel-de-Ville d'Arras, il entendit une voix imprudente essayer l'éloge d'un nom terrible. Pour imposer silence à une telle apothéose, pour faire parler l'histoire avec toute sa haute raison et sa sévérité, Luez trouva ce jour là les plus beaux accents qui soient jamais sortis de son âme. Il enleva les suffrages et il conquit l'estime de tous ceux qui l'entendirent.

La Révolution de 1848 avait porté Luez aux fonctions de conseiller de préfecture du Pas-de-Calais. Bientôt après, un mouvement contraire les lui fit perdre, sans que cette disgrâce portât la moindre atteinte à la sérénité de son âme.

Il était de ceux qui servent leur pays et leurs convictions, résignés d'avance à voir leurs intérêts sacrifiés à ce qu'ils croient juste et honorable; et je ne puis mieux, Messieurs, résumer sur ce point, la vie de ce citoyen modeste, mais inébranlable dans sa foi, qu'en vous répétant le mot par lequel j'ai commencé ces adieux :

LUEZ ÉTAIT UN HONNÊTE HOMME !...

DISCOURS

PRONONCÉS

SUR LA TOMBE DE M. HARBAVILLE ✲,

Membre résidant.

Indépendamment des principaux fonctionnaires publics et des notabilités de la ville et du département, à la députation officielle de l'Académie, s'étaient joints la plupart des membres résidants, pour rendre les derniers devoirs à un collègue si justement regretté.

Après l'accomplissement des cérémonies religieuses, M. Laroche, président de l'Académie, a pris ainsi la parole :

MESSIEURS,

La mort marche vite... à peine une tombe est-elle fermée qu'elle se hâte d'en ouvrir une autre, et ses coups frappent l'Académie d'une manière de plus en plus sen-

sible. Nous nous séparions naguère d'un collègue (1), dont la renommée européenne contribuait à faire refléter un éclat extérieur sur la Société, dont il ne pouvait, d'ailleurs, à raison de ses occupations multipliées, fréquenter habituellement les réunions; aujourd'hui, nous nous sentons atteints au cœur même de l'Académie, en perdant l'un de ses plus anciens et de ses plus actifs fondateurs, l'un de ses membres les plus laborieux et les plus assidus, pendant le cours de quarante-cinq années consécutives !...

Né à Arras, d'un père qui, en s'y fixant, s'était allié à une famille artésienne, M. Harbaville dut à une éducation libérale l'avantage d'une base solide d'instruction classique et d'un goût précoce pour l'étude, qu'il conserva jusqu'à ses derniers jours. Il avait commencé par se livrer aux séductions de la poésie, et ces premiers jets d'une chaleureuse imagination avaient appelé l'intérêt sur lui. Bientôt, prévalurent des goûts plus sévères : l'application au travail, aidée d'une vive intelligence, du talent de l'observation, de l'habitude de la réflexion, fit, en peu de temps, du jeune littérateur, un des hommes les plus instruits de la ville d'Arras.

C'était précisément à cette époque, déjà bien éloignée de nous, que se réunissaient, pour rétablir l'ancienne Académie d'Arras, quelques amis des sciences, des lettres et des arts. Dès le commencement de 1820, sur la proposition de notre vénérable doyen, M. Thellier de Sars, ils appelèrent M. Harbaville à prendre rang parmi eux. Ce ne fut point, à ses yeux, un vain et stérile honneur, mais un engagement sérieux de coopérer à « des

(1) M. Crespel-Dellisse.

travaux honorables qui n'avaient que l'utilité publique pour but. » (1)

Les 37 volumes de l'Académie sont là pour témoigner de l'ardeur, de la persévérance avec laquelle notre collègue s'acquitta de ses nouveaux devoirs. — Vous le savez, Messieurs, l'accomplissement du devoir porte toujours avec soi sa récompense. En contribuant, avec les membres de la Société, à la propagation des sciences et des lettres, M. Harbaville travaillait à s'élever lui-même et à se grandir dans l'estime de ses compatriotes ; l'homme d'étude, le membre de l'Académie fut jugé digne de siéger dans le conseil de la cité. Ce fut là qu'il commença à s'initier, par la pratique, à la science de l'économie politique, pour laquelle il se sentait un vif penchant.

Il sut en retirer encore un autre avantage. Ce premier exercice, ce premier stage à travers l'Administration municipale, le rendirent d'autant plus apte à remplir les fonctions de conseiller de préfecture, qu'il exerça dix-huit ans, avec un talent auquel on rendit pleine justice et qui lui valut la plus noble des récompenses, la croix d'honneur.

Pourtant et au milieu de la complication de ses devoirs officiels, s'était développé le goût dominant de notre collègue. C'était, avec amour, qu'il s'attachait à la science de l'archéologie, à la connaissance de l'histoire et notamment de celle de sa province, de sa ville natale. Dans nos fastes, dans nos monuments, dans nos archives, il recherchait les origines de nos communes, leur antiquité, l'étymologie de leurs noms, leurs chartes primitives....

(1) Expressions de la lettre officielle.

Nous devons à cette heureuse et patriotique passion le plus riche, le plus intéressant répertoire que nous possédions sur le millier de communes et de hameaux dont se compose le département du Pas-de-Calais. Si l'on se sent effrayé à la pensée de la multitude de documents qu'a dû compulser M. Harbaville pour produire un tel ouvrage; comment ne serait-on pas touché de cette délicatesse de conscience qui l'a porté jusqu'à la fin de sa vie à de nouvelles et incessantes recherches pour compléter, perfectionner son œuvre, dans une deuxième édition?

Nous nous sommes arrêté sur le *Mémorial historique du Pas-de-Calais*, comme étant l'œuvre capitale de M. Harbaville; nous n'essaierons même point de retracer ici la simple nomenclature de ses autres ouvrages; cette tâche demeure réservée au membre que l'Académie chargera sans doute de la rédaction d'une notice complète sur les œuvres de notre regretté collègue. Il nous suffira, pour vous donner une idée du nombre, de l'importance et de la variété de ses travaux, de rappeler qu'il eut l'honneur de présider, douze ans, l'Académie d'Arras, et près de dix-neuf ans, la Commission départementale des Monuments historiques.

Les honneurs appellent les honneurs, — les sociétés savantes s'empressaient à l'envi de s'associer notre collègue et de s'assurer de son utile concours.—Nous nous contenterons de signaler, à leur tête, les Sociétés des Antiquaires de la Morinie et de la Picardie, la Société d'archéologie de Belgique, celles de Liège, de Douai, etc.

De son côté, l'Administration municipale d'Arras avait inscrit son nom parmi les membres de la Commission administrative du musée et de la Commission de surveillance de la bibliothèque publique.

M. Harbaville suffisait à des obligations si diverses, si multiples, lorsque sa santé commença à s'altérer davantage. La maladie, dont il essuyait avec tant de courage les trop fréquents accès, lui interdit tout travail prolongé. Cette privation était seule par elle-même, pour lui, une douleur ajoutée à ses cuisantes douleurs. Il donna sa démission de la présidence de la Commission départementale, il cessa d'assister aux séances de l'Académie. Il se résignait, sans doute, aux sacrifices qui lui étaient imposés ; mais le sacrifice lui était profondément pénible. La dernière fois qu'il nous fut permis de le visiter, nous le trouvâmes calme, mais triste ; il saisit la circonstance, pour nous charger d'exprimer à ses collègues ses regrets de ne plus se réunir à eux, son désir et son espérance de profiter d'un intervalle de calme pour nous communiquer l'un de ses travaux inédits. Cet espoir ne s'est point réalisé ; le mal s'est subitement aggravé ; en quelques heures, notre vénéré collègue nous a été enlevé.... (1). Mais sa mémoire vivra parmi nous. Elle vivra, Messieurs ; car qui de nous pourrait oublier le constant empressement de notre collègue à mettre, à la disposition de tous, les trésors de sa vaste et solide érudition, à aider de ses lumières chacun de ceux qui venaient interroger sa mémoire si sûre, son jugement si ferme, sur les questions les plus ardues de l'histoire et de l'archéologie ?

Nul de nous, non plus, Messieurs, ne saurait oublier cette urbanité dans les relations, cette aménité dans les formes, cette modestie dans la supériorité, qui ne se démentirent jamais. Enfin, Messieurs, vous nous repro-

(1) Le 15 janvier 1866, muni des Sacrements de l'Eglise.

cheriez, avec raison, de ne pas rappeler ici hautement que la science et les talents n'étaient, chez M. Harbaville, que l'ornement de l'*homme de bien*, et que c'est encore et surtout à ce dernier titre, qu'il laisse, comme le plus précieux héritage, à sa famille, un nom honoré de l'estime publique.

M. l'abbé Van Drival, membre et délégué de la Commission départementale des Monuments historiques, s'est ensuite exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

C'est au nom de la Commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais, que je me vois chargé en ce moment de la mission, à la fois si triste et si douce, de prononcer quelques paroles d'éloge et de douleur devant la tombe de celui que nous pleurons.

Je n'ai donc à considérer ici M. Harbaville qu'au point de vue de l'homme de lettres, de l'historien de notre pays; de l'ami dévoué, infatigable, de ses monuments et de ses œuvres d'autrefois. Et, à ce point de vue, M. Harbaville nous apparaît aussitôt comme un homme qui a rendu au Nord de la France des services éminents. Il nous apparaît avec ce caractère d'initiative puissante et calme, avec cette force d'intuition tranquille et sûre d'elle-même, qui sait se mettre au-dessus des préoccupations qui l'entourent, et suivre une voie nouvelle, que peu comprennent d'abord, et que beaucoup suivront bientôt.

En effet, dès 1832, à une époque où les études d'archéologie et d'histoire locale étaient certes bien peu estimées et cultivées encore, bien des années, par conséquent, avant le développement de ce grand mouvement qui, depuis 1839 et 1840, a entraîné la France et l'Europe dans des études et des actes aujourd'hui si avancés et goûtés partout; dans notre pays, fier d'avoir été l'un des premiers à étudier nos gloires nationales, M. Harbaville avait courageusement donné le signal de ce noble réveil. Citerai-je ici le titre de ce livre que tous nous consultons si souvent : le *Mémorial historique du Pas-de-Calais?* Je laisserai la parole à un écrivain du pays dont nous regrettons aussi la perte, à l'érudit M. Le Glay, et je rappellerai ce qu'il nous disait, à Arras, au Congrès scientifique de 1853 : « Quand je n'aurais à signaler, nous » disait-il, de M. Harbaville, que les deux volumes ayant » pour titre : *Mémorial historique du Pas-de-Calais*, je » serais en mesure d'exciter en cette assemblée un juste » sentiment de reconnaissance pour l'honorable écrivain » qui peut revendiquer le mérite et la gloire d'avoir » popularisé ainsi l'histoire de son département. Il n'est » point de village, point de lieu un peu notable, que ne » décrive le *Mémorial* avec science et conscience. » Et, si de légères erreurs, si quelques lacunes, inséparables de tout travail de ce genre, et que M. Harbaville avait fait disparaître dans une autre édition que la mort l'a empêché de terminer, se rencontrent dans cet ouvrage, ces taches légères prouvent précisément ce caractère d'initiateur et d'investigateur dévoué, qui nous apparaît à la première période de la vie littéraire de celui que nous pleurons. Il ouvrait une voie nouvelle, il renversait des obstacles, il débarrassait le chemin dans lequel nous

avons été heureux de le suivre ; à nous, ses disciples et ses amis, le devoir de terminer et de polir son travail si franchement attaqué, si heureusement mené bien près du complet achèvement.

A ce caractère d'initiateur vient se joindre, chez M. Harbaville, un autre caractère non moins digne de toute notre reconnaissance. M. Harbaville nous apparaît, dans la seconde période de sa vie, comme un homme qui dirige avec sagesse, qui encourage avec douceur et oubli de lui-même les travaux de ceux qui sont devenus ses collègues, sans cesser de le regarder toujours comme leur maître bien-aimé.

Pendant dix-huit ans, il siége au milieu de nous, car chaque année nos libres suffrages aimaient à le proclamer de nouveau notre chef; et pendant ces dix-huit ans de vice-présidence active, combien de travaux, combien d'écrits, combien d'actes n'ont point signalé, dans tout le département du Pas-de-Calais, la sollicitude agissante, la vigilance continue avec lesquelles la Commission des Monuments historiques accomplit le mandat qui lui est confié par M. le Préfet ! C'est que cette Commission avait à sa tête un travailleur infatigable, un homme plein de bonté et d'affection pour ses collègues, un noble cœur en même temps qu'un esprit distingué, un homme dont le commerce était toujours agréable et sûr, avec qui nos travaux devenaient un véritable plaisir, et nos fatigues presque un délassement.

Et ici, je suis conduit, en terminant, à signaler dans M. Harbaville ces rares qualités du cœur, qui chez lui se joignaient si bien à celles de l'esprit. Mes collègues se rappelleront, comme moi, bien des circonstances dans lesquelles se révélèrent vivement ces nobles sentiments.

Quand ses amis éprouvaient quelques succès, quand ils étaient dans le bonheur et dans la joie, M. Harbaville se réjouissait de toute son âme à ces bonnes nouvelles ; mais il ne se hâtait point d'aller féliciter celui que le bonheur venait de visiter. Quand au contraire, ses collègues venaient à être atteints de l'une ou de l'autre de ces mille épreuves qui sont le lot de cette triste vie, alors on était bien certain que la première visite de condoléance serait celle de M. Harbaville ; que sa parole serait sincèrement émue, sa consolation véritable et venant du cœur, sa participation à la douleur vivement sentie.

Nous ne l'avons plus au milieu de nous, ce cœur généreux et bon, nous ne l'avons plus, cet esprit délicat et distingué. Ah ! sans doute, espérons-le, cet esprit et ce cœur reposent ou reposeront bientôt, dans la vue du vrai, dans la jouissance du bien, près du Dieu que le fervent chrétien aima et servit avec fidélité. Car M. Harbaville eut pendant les longues années de sa vie une foi ferme, et ses œuvres furent conformes à sa croyance. Et c'est pour cela que sa mémoire sera pour nous un souvenir plein de pieuse espérance, et notre prière aimera dès maintenant à vivre encore avec sa belle âme, pour l'aider à conquérir ce monde meilleur où nous la retrouverons plus tard.

L'ANCIEN RÉGIME

ET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

A L'OCCASION DE L'OUVRAGE DE M. ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Par M. BILLET, avocat,

Membre résidant.

Le temps, qui passe si vite, n'a fait que confirmer et accroître l'estime et le respect qu'inspirait déjà, pendant sa vie, M. de Tocqueville, un des esprits les plus distingués et des plus honorables caractères de ce temps-ci.

Sa fin prématurée a été pour ses amis (nous l'avons déjà dit dans cette Académie) un deuil public, un coup terrible pour toutes les opinions.

Mais, dans cette mort, que de grandeur et de noblesse!

La vie du meilleur d'entre nous est quelquefois mêlée de regrets.

Notre cœur n'a pas toujours gardé ses premières affections.

Notre esprit a varié comme notre cœur. Où sont les croyances et les amis de notre jeunesse?

Que de fois par faiblesse, par dégoût, par lâcheté, nous avons transigé avec le monde et la fortune ! Qui de nous peut rentrer en lui-même sans avoir rien à regretter du passé ? Dans l'enivrement du succès, nous avons peine à regarder au fond de notre conscience.

Nous avons analysé, depuis la mort de M. de Tocqueville, les œuvres qui font sa gloire, et surtout l'ouvrage ayant pour titre : *De la Démocratie en Amérique*, qui, d'emblée, obtinrent à leur auteur tous les suffrages, non seulement en France, mais dans les deux mondes ; ouvrage qui avait le mérite de faire très bien connaître la Constitution américaine et l'esprit de ce peuple, de cette société neuve, et d'y joindre en même temps de fortes réflexions, de fines remarques, à l'adresse des sociétés modernes et de la France en particulier.

Il y a peu de temps que nous avons appris que la digne veuve de M. de Tocqueville, morte dernièrement à Valogne, a légué à M. Gustave de Beaumont, qui appartenait à la France parlementaire, à cet ami si fidèle et si dévoué de M. de Tocqueville, la propriété des œuvres historiques, politiques et littéraires de son mari, ainsi que tous les manuscrits qu'a laissés l'éminent académicien, même toute la correspondance de ce dernier avec sa femme.

On nous assure que l'honorable légataire a trouvé dans ces papiers des morceaux inédits d'une importance capitale, et que la correspondance de M. de Tocqueville avec la noble compagne de sa vie, outre l'intérêt qu'offrent par elles-mêmes ces confidences intimes sur les hommes et les événements contemporains, renferme des beautés littéraires et philosophiques du premier ordre. C'est donc un élément tout nouveau qui viendra ajouter un prix

inestimable à tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur M. de Tocqueville.

Disons ici que cet homme de bien n'avait pas changé; qu'à la fin de sa carrière, la main qui essuyait la sueur de son front mourant, c'était la main de la seule femme qu'il eût aimée, de la compagne qu'il avait choisie pour les qualités de l'âme, de celle qui depuis si longtemps l'environnait de bonheur et d'amour.

Les amis qui, quelques jours avant la mort de M. de Tocqueville, accoururent pour le voir une fois encore, en Provence, c'étaient les amis de sa jeunesse, ceux qui depuis tant d'années partageaient ses idées et ses opinions politiques et religieuses.

Sa foi religieuse était celle de ses pères, il y avait toujours été fidèle; sa foi politique était celle de son grand aïeul, Malesherbes. Comme lui, il avait voué sa vie à la liberté, et c'est encore à la liberté qu'il voulait consacrer cet avenir qui ne lui appartenait plus. En paix avec Dieu et avec lui-même, aussitôt son arrivée en Provence, il fut entouré de tous ceux qui l'aimaient; bercé par les illusions les plus douces, il s'est endormi plein de confiance pour se réveiller dans un monde meilleur, où les belles âmes assouvissent enfin cette soif de justice et de vérité qui les a consumées ici-bas.

Non, de pareilles morts ne sont qu'apparentes. C'est le privilége de ces nobles natures que leur départ même a une action bienfaisante. Sorties de nos misérables querelles, élevées au dessus de nos passions et de nos vices, elles brillent d'un éclat plus pur, comme ces clartés sereines qui, dans l'obscurité des nuits, sont l'espoir et le guide du marin battu par les flots. Quand un homme de talent, quand un écrivain patriote comme M. de Toc-

queville quitte la terre, son œuvre prend quelque chose de la sérénité et de la sainteté de la mort. Les sages du jour n'écartent plus ces idées comme d'importunes rêveries : c'est une autorité qu'on invoque, un appui dont on a besoin. Quand il meurt, le silence se fait autour de lui ; c'est le pays tout entier, ce sont les générations nouvelles qui veulent entendre cette voix qui sort du tombeau. Pour tous ceux qui ont connu M. de Tocqueville, rien au monde ne peut remplacer l'ami qu'ils ont perdu ; pour eux il vit plus que jamais dans ses livres ; ses idées nous appartiennent, sa gloire est notre héritage ; son nom n'est pas de ceux qui s'éteignent avec les années, désormais il est inséparable de la cause qu'il a toujours défendue, celle de la religion et de la liberté.

Aussi longtemps qu'il y aura en France des cœurs généreux, on conservera avec un respect religieux la mémoire de celui qui, au travers de toutes les épreuves, s'attacha à la liberté, au gouvernement parlementaire et qui essayait encore de les servir, quand la mort lui a glacé la main.

Aujourd'hui, pour terminer nos études sur les travaux de M. de Tocqueville, nous allons nous livrer à des considérations qui nous sont inspirées par le dernier ouvrage qu'il a publié quelque temps avant sa mort, et ayant pour titre : *L'Ancien Régime et la Révolution française*.

I.

On se donne beaucoup de peine, on fait dans tous les camps de grands efforts et de gros volumes pour établir les causes de la Révolution française.

Cette recherche s'explique. Quel bonheur pour cer-

tains hommes, s'ils parvenaient à entacher d'illégitimité cette révolution, dont n'est pas seulement sorti un ordre politique nouveau, mais qui a donné naissance à un nouveau monde social !

Tout serait à refaire, tout serait à reprendre, s'il était prouvé que l'immense mouvement qui a arraché la France entière à ses anciennes assises a été ou le seul effet de la perversité des hommes et des doctrines, ou l'unique produit de quelques abus de régime grossis par la voix retentissante de la philosophie. On pourrait impunément revenir sur tout ce dernier demi-siècle, renverser tous les établissements de la liberté civile et de la liberté religieuse, s'il était prouvé que le peuple de 89 n'a été qu'un insensé poussé à toutes les démences par quelques ennemis de l'autorité, de la famille, de la propriété et de la religion.

Malheureusement pour les ennemis du régime social qui a succédé à l'ancien régime, les faits et l'histoire sont là. Le livre est ouvert, et la vérité ne peut être obscurcie.

Plus les hommes d'Etat, les philosophes, les historiens, les critiques, les polémistes se pencheront sur les abîmes de la Révolution française, et plus les efforts mêmes qu'ils tenteront pour y trouver des raisons en faveur de telle ou telle nuance politique seront utiles aux principes que nous défendons. Pour accuser nos pères d'impiété, on invoque les autels renversés ; pour les accuser d'envie basse et sanglante, on invoque les châteaux détruits ; pour les accuser d'anarchie, on les montre brisant successivement toute autorité. Nous retournons contre vous toutes ces preuves. Il n'en est pas une qui ne nous serve.

Selon nous, en effet, les causes de la Révolution française se réduisent à quatre causes principales, et ces quatre causes sont en rapport avec les quatre bases fondamentales de toute société.

Nous disons et nous affirmons ceci : avant 1789, l'autorité, trop souvent usurpée par la royauté, n'était plus ou n'était pas dans des conditions normales pour une société qui veut vivre et qui a le droit de vivre. La Révolution française eut pour cause cette mauvaise assise de l'autorité. Avant 1789, la religion, quelquefois détournée de ses sources et de son but, était devenue trop souvent, à la fois, un moyen d'exploitation et d'oppression ; la Révolution française fut faite pour l'améliorer.

Avant 1789, la famille n'était pas toujours constituée suivant les vœux de Dieu ; les enfants n'étaient égaux ni devant leur père, ni devant la loi ; la plus grande partie de la famille était sacrifiée. La Révolution de 1789 fut faite pour rétablir la famille sur des bases plus dignes, plus saintes et plus fixes.

Avant 1789, la propriété était livrée à toutes les exigences du fisc. Celui qui la possédait n'en avait que la disposition imparfaite ; il n'en tirait les fruits que quand elle était immobilière ; il ne la consommait, quand elle était mobilière, qu'à la condition du paiement de droits qui prenaient une foule de noms et de formes.

La Révolution française fut faite pour affranchir la propriété des entraves où on l'avait enlacée, pour permettre son développement et la replacer sur des bases équitables.

On invoque les excès gigantesques au milieu desquels la Révolution s'accomplit. Ces excès, nous les déplorons du fond de notre cœur, mais ils ne prouvent pour nous que l'étendue, la gravité et la profondeur du mal.

Quand l'autorité usurpatrice de l'ancien Régime fut violemment renversée, quand l'égalité des enfants fut proclamée ; quand les droits féodaux furent à la fois si légalement et si violemment jetés au niveau du sol, songeons aux nombreuses couches de victimes que cet ordre de choses avait faites ; songeons aux griefs séculairement amassés, aux colères quotidiennement refoulées, et répondons, si quelques années de troubles, de désordres, même gigantesques, sont en rapport avec les violences de l'ancien régime comme autorité, avec ses abus comme religion, avec ses exigences comme famille, avec sa négation de tout droit comme propriété.

On cite Robespierre et Danton, ils n'ont fait que passer comme les colosses de l'Ecriture ; mais le gouvernement avec sa dictature opprimait depuis des siècles ce peuple qui eut un jour de saturnales. La Bastille, avec sa nuit sans aucune lueur d'espoir, était pour ainsi dire éternelle ; les droits féodaux violentaient la propriété depuis plusieurs centaines d'années.

Il y avait des siècles qu'aucune aspiration n'était plus permise à la conscience. La réparation d'un mal qui avait eu de si grandes proportions, en étendue comme en durée, ne pouvait avoir lieu sans de grandes convulsions ; et nous soutenons que, comparées au mal, ces convulsions épiques ne sont rien. Vous comptez les victimes infiniment regrettables de septembre, nous comptons celles des Albigeois, celles de la Saint-Barthélémy, celles des Cévennes. Vous énumérez cent châteaux détruits, nous comptons les mille droits féodaux grandis à l'abri de leurs murailles. Vous vous plaignez de la tyrannie transitoire des masses exaspérées, nous nous plaignons de la tyrannie séculaire des anciens gouver-

neurs. La vengeance a eu son heure. Mais après combien de siècles était-elle venue ?

Que l'on fouille donc et que l'on refouille les origines de la Révolution française, nous nous en applaudissons. Chaque fois qu'un hardi investigateur aura la patience d'aller au fond des choses, comme le plongeur de Schiller, il nous apportera une preuve, une justification.

Voici venir un historien gentilhomme, de la famille des libéraux gouvernementaux de l'Angleterre. M. de Tocqueville ne nous dit pas quel but il a eu en recherchant les origines de la Révolution française, mais ce but se devine, on le reconnaît à chaque page de son livre. Il a voulu d'abord démontrer que la grande cause de la Révolution et de son succès rapide a été le renversement progressif de toute autorité, et particulièrement de l'autorité de l'aristocratie et de l'autorité élue, sous quelque forme que ce soit, au profit de l'autorité royale. Les rois avaient tout renversé autour d'eux et se trouvaient seuls en face d'un peuple sans institutions communes, sans habitudes gouvernementales ou parlementaires ; d'un peuple dont toute l'éducation politique était à faire. De là, suivant M. de Tocqueville, tout le succès et toute la violence de la révolution.

M. de Tocqueville a aussi, à ce qu'il nous semble, un autre but : c'est de faire comprendre que cette grande cause de la Révolution française, qui avait cessé d'exister par l'établissement du régime parlementaire en tête de l'Etat, du département, de la commune et de beaucoup de branches de l'administration publique, pourrait renaître de l'excès de centralisation de l'autorité et de l'affaiblissement du régime parlementaire.

Evidemment, pour tout homme qui sait lire, tel est le double but de M. de Tocqueville.

L'historien académique se moque des physiocrates ; il raille tous ces hommes de lettres, tous ces écrivains qui, sans aucune connaissance de la pratique des choses, allaient, dans leurs théories, jusqu'à vouloir la réforme de tout le monde social ; il fait la guerre à tous ces philosophes, particuliers ou princes qui, selon lui, ont semé l'irréligion dans les cœurs ; il cite à la barre de l'humanité tous ces théoriciens qui, suivant l'esprit, sinon la lettre de ses expressions, professent aujourd'hui près des nations de l'Europe la science et la pratique des révolutions ; il incrimine, avec modération toutefois, cette passion de l'égalité qui est la caractéristique des temps modernes ; en un mot, M. de Tocqueville n'est ni un ami de la Révolution, ni un panégyriste de ses hommes, ni un approbateur de ses actes.

Eh bien ! cependant nous acceptons ces recherches d'un homme de bien comme lui. Jamais plaidoyer plus plein de faits, quoique écrit quelquefois sans beaucoup d'ordre, ne fut présenté à l'appui de la légitimité de la Révolution française. Ce livre à la main, nous allons voir quelles étaient l'étendue, la profondeur et la tenacité du mal. C'est quelque chose de si effrayant que l'on recule d'épouvante. Pauvre peuple, que tu dus souffrir ! Pauvre France, quelles ruines tes gouverneurs avaient faites dans ton sein ! De quelle réparation tu avais besoin ! Quelle immense restauration était nécessaire !

II.

On connaît notre opinion sur la Révolution française.

Nous en déplorons les excès, mais la persistance et la profondeur du mal, les choses même qu'il s'agissait de modifier, nous expliquent la violence des secousses.

Le livre de M. de Tocqueville, ses raisonnements, ses recherches vont nous fournir toutes sortes d'arguments.

Ainsi, nous avons parlé de l'autorité et affirmé que la Révolution avait été faite pour la constituer autrement et mieux, pour l'arracher à des bases qui manquaient absolument d'équité. Elle n'a pas été violente en vue du désordre, et si l'on peut lui reprocher quelque chose, ce n'est pas d'avoir affaibli le principe et les droits de l'autorité, c'est de les avoir exagérés de manière à subordonner complètement l'individu à la cité et la cité à la société. M. de Tocqueville, après avoir fouillé toutes les origines de la Révolution française, n'a pas d'autre opinion.

« La Révolution, dit-il, n'a pas été faite, comme on l'a cru, pour détruire l'empire des croyances religieuses, toujours si respectables et auxquelles nous rendons foi et hommage par conviction ; elle a été essentiellement, malgré les apparences, une révolution sociale et politique ; et dans le cercle des institutions de cette espèce, elle n'a point tendu à perpétuer le désordre, à le rendre en quelque sorte stable, à méthodiser l'anarchie, comme disait un de ses principaux adversaires, mais plutôt à accroître la puissance et les droits de l'autorité publique. Quand on la sépare de tous les accidents qui ont momentanément changé sa physionomie, à différentes époques et dans différents pays, pour la considérer en elle-même, on voit clairement que cette révolution n'a eu pour effet que d'abolir ces institutions politiques qui, pendant plusieurs siècles, avaient régné sans partage chez la plupart des peuples européens, et que l'on désigne ordinairement sous le nom d'institutions féodales, pour y substituer un ordre social et politique plus uniforme et plus simple, qui avait l'égalité des conditions pour base.

» Cela suffirait, ajoute M. de Tocqueville, pour faire une révolution immense; car, indépendamment de ce que ces institutions antiques étaient encore mêlées et comme entrelacées à presque toutes les lois religieuses de l'Europe, elles avaient de plus suggéré une foule d'idées, de sentiments, d'habitudes, de mœurs qui leur étaient comme adhérentes. Il fallut une affreuse convulsion pour détruire et extraire tout à coup du corps social une partie qui tenait ainsi à tous les organes. Ceci fit paraître la révolution encore plus grande qu'elle n'était. Elle semblait tout détruire, car ce qu'elle détruisait touchait à tout et faisait en quelque sorte corps avec tout. »

Quant à cette autorité que la révolution renversait pour en asseoir une autre, dont les droits fussent tirés de la justice et dont l'exercice fût réglé par la loi, il faut lire le portrait qu'en fait M. de Tocqueville. A la fin de la monarchie, il n'existait plus aucune espèce de liberté ni politique, ni administrative. Le seul champ dans lequel la pensée pût se mouvoir, et encore avec de grands risques personnels, était la théorie. On pouvait quelquefois impunément être indévot; les princes encourageaient cette tendance; mais, hors de là, ne cherchez pour personne la moindre parcelle de liberté. Les mouvements de l'individu, de la commune, de la généralité, de la province, sont soumis à la plus absurde et à la plus inintelligente des centralisations. De tous côtés, les associations ou les corps qui contenaient en eux le germe vital de la discussion ou de l'action sont renversés.

La royauté n'a que trop souvent amoncelé, dans ce malheureux pays de France, des ruines d'institutions. Elle a passé le niveau de la faulx et s'est mise, elle

seule, avec son unique bon plaisir pour loi, à la place de tout. Ne cherchez rien à côté d'elle. Si elle a laissé à l'aristocratie une foule de petits droits attachés à la terre, c'est uniquement pour la mettre en hostilité permanente avec le peuple et assurer son règne au moyen de cette division. Quant à de la puissance réelle, personne n'en a que le roi ou par le roi. Et ne croyez pas que la royauté aille chercher ses instruments dans les hautes classes. Elle les prend dans les plus humbles afin qu'ils soient plus malléables. Elle ne laisse aux privilégiés que juste les priviléges. Elle les isole. Dès que quelque chose se présente, qui paraît pouvoir gêner le gouvernement, elle l'abat. L'Etat, c'est le roi ; le pays, c'est le roi ; l'administration, c'est le roi ; la loi, c'est le roi aussi.

« On s'étonnera, dit M. de Tocqueville, après avoir tracé le tableau du gouvernement avant 1789, on s'étonnera dans tous les âges en voyant les ruines de cette grande maison de France qui avait paru devoir s'étendre sur toute l'Europe ; mais ceux qui liront attentivement son histoire comprendront sans peine sa chute. Presque tous les vices, presque toutes les erreurs, presque tous les préjugés funestes que je viens de peindre ont dû, en effet, soit leur naissance, soit leur durée, soit leur développement, à l'art qu'ont eu la plupart de nos rois pour diviser les hommes, afin de les gouverner plus absolument. »

Ce système de division, d'opposition des classes, explique à la fois la facilité qu'a rencontrée la révolution et sa violence. Rien n'était plus organisé pour gêner le gouvernement, mais il n'existait plus rien pour l'aider, selon l'expression de M. de Tocqueville. D'un autre côté,

l'aristocratie, la bourgeoisie, le peuple, continuellement ameutés l'un contre l'autre par l'état social lui-même et par le mode d'administration, se mesuraient d'un regard de haine. Que la main qui retenait l'ensemble de cet édifice désorganisé, plein d'éléments hostiles, se retirât ou s'affaiblît, et le combat commençait. La victoire était au plus fort.

Ainsi, ce n'est pas à quelques hommes, à deux ou trois écrivains, ce n'est pas à la perversité des doctrines philosophiques ou politiques du XVIII[e] siècle qu'il faut faire remonter la première origine de la révolution : c'est à la mauvaise autorité qui a pesé si longtemps sur ce pays; c'est sur cette autorité que doit retomber la responsabilité des excès. Il y a plus, quand on se plaint aujourd'hui des difficultés que présente le gouvernement de la France; quand on gémit de la mobilité du peuple, de son défaut de fixité, de ses erreurs, de ses préjugés, savez-vous encore à qui incombe la faute de tout cela? A la mauvaise éducation qu'on a fait subir à la nation durant des siècles. « Ce peuple, dit M. de Tocqueville, ce peuple qui semble seul avoir tiré profit des fautes et des erreurs de tous ses maitres, s'il a échappé, en effet, à leur empire, il n'a pu se soustraire au joug des idées fausses, des habitudes vicieuses, des mauvais penchants qu'ils lui avaient donnés ou laissé prendre. » S'il a quelque fois transporté dans l'usage même de la liberté les goûts d'un esclave, il ne s'en faut prendre qu'à l'éternel esclavage de pensée, de conscience, d'administration, de pratique des affaires où il a été tenu. C'est merveille encore de le voir si raisonnable après qu'on l'a été si peu avec lui.

Voilà pour l'autorité ! Examinons une des autres bases sociales, la propriété.

III.

Nous avons dit que la Révolution fut une restauration du principe de propriété.

Qui en pourrait douter quand on aura donné un coup-d'œil au tableau que trace M. de Tocqueville, du paysan d'avant 1789, après avoir consulté les archives, les terriers, après avoir quelque fois, comme il le dit lui-même, passé un an à constater un fait? Les couleurs sont vives; elles se tiennent pourtant beaucoup au-dessous de la vérité. L'historien, nous l'avons dit, est modéré de forme et de fond, d'esprit et de langage; cependant voici quelques traits de son pinceau :

« Imaginez-vous, dit-il, je vous prie, le paysan français du XVIII^e^ siècle, sa condition a changé, mais non son humeur. Voyez-le tel que les documents que j'ai cités l'ont dépeint, si passionnément épris de la terre, qu'il consacre à l'acheter toutes ses épargnes et l'achète à tout prix. Pour l'acquérir, il lui faut d'abord payer un droit, non au Gouvernement, mais à d'autres propriétaires du voisinage, aussi étrangers que lui à l'administration des affaires publiques, presque aussi impuissants que lui. Il la possède enfin; il y enterre son cœur avec son grain. Ce petit coin du sol qui lui appartient en propre, dans ce vaste univers, le remplit d'orgueil et d'indépendance. Surviennent pourtant les mêmes voisins qui l'arrachent à son champ et l'obligent à venir travailler ailleurs sans salaire. Veut-il défendre sa semence contre leur gibier? les mêmes l'en empêchent; les mêmes l'attendent au passage de la rivière pour lui demander un droit de péage. Il les retrouve au marché, où ils lui cèdent le droit de vendre ses propres denrées; et quand, rentré au logis, il veut employer à son usage

le reste de son blé, de ce blé qui a crû sous ses yeux et par ses mains, il ne peut le faire qu'après l'avoir envoyé moudre dans le moulin et cuire dans le four de ces mêmes hommes. C'est à leur faire des rentes que passe une partie du revenu de son petit domaine, et ces rentes sont imprescriptibles et irrachetables ! Quoi qu'il fasse, il rencontre partout sur son chemin ces voisins incommodes, pour troubler son plaisir, gêner son travail, manger ses produits. Figurez-vous la condition, les besoins, le caractère de cet homme, et calculez, si vous le pouvez, les trésors de haine qui se sont amassés dans son cœur ! »

Ainsi, nous n'avons rien exagéré, la propriété était établie sur des bases tellement déplorables, que la guerre entre les propriétaires devait nécessairement éclater. Le combat était au bout de cette situation sociale. On est opprimé des années, des siècles, mais il arrive toujours, dit Montesquieu, un instant où l'on ne veut plus l'être. Alors la crise est en raison de la longanimité du patient. Calculez, suivant l'expression de M. de Tocqueville, les trésors de haine que cette situation avait amassés.

Un argument presque éternel est que la Révolution aurait renversé une foule de franchises communales et provinciales. Il semblerait qu'avant 1789, l'Etat n'intervint nullement dans les relations des particuliers ; qu'il ne s'arrogeât nullement le droit de tutelle soit du commerce, soit de l'industrie ; qu'il ne se mêlât ni du cours des denrées, ni d'autres matières semblables. En un mot, ils regardent comme une fondation exclusivement moderne cette doctrine gouvernementale en vertu de laquelle l'Etat se mêle à tout, intervient dans tout, réglemente tout, fait tout, et vend tout.

IV.

Il faut aussi dire adieu à ce préjugé ; oui, c'est l'ancien régime qui nous a légué cette doctrine de l'Etat-maître, contre laquelle on a aidé à tant de réactions pour arriver à la subir aujourd'hui un peu plus forte qu'hier. La Révolution, loin de donner l'essor à cette doctrine, a proclamé vis-à-vis d'elle les droits de l'homme et du citoyen, ceux du commerce et de l'industrie. Elle a fait ce qu'elle a pu pour arrêter la France sur la pente du socialisme gouvernemental. Mais le mal était trop invétéré pour être arrêté. Il y avait trop d'années que la liberté était complètement ôtée aux relations entre les citoyens et confisquée au profit de l'Etat, pour que l'usurpation de la société sur l'individu cessât. Une école révolutionnaire, d'ailleurs, eut le tort immense de proclamer l'intervention sociale comme la nécessité absolue du progrès. Elle crut faire du nouveau. Elle ne vit pas qu'elle continuait les Pharaons, les Crétois, les empereurs Romains, les rois de France.

Ne prenons que l'industrie pour exemple, afin de ne pas vous fatiguer. Que n'a-t-on pas dit sur l'organisation du travail ? Quels reproches à cet endroit n'a-t-on pas faits à la Révolution de février ? Eh bien ! voici ce que je lis dans M. de Tocqueville, et vous allez voir que l'école du Luxembourg de M. Louis Blanc n'imitait que de très loin nos excellents monarques.

« Non seulement, dit M. de Tocqueville, l'industrie était alors soumise aux gênes que lui imposaient les corps d'état, maîtrises, etc., mais elle était de plus livrée à tous les caprices du gouvernement, représenté le plus souvent dans les réglements généraux et dans les applications particulières par les intendants. On voit que

ceux-ci s'occupent sans cesse de la longueur à donner aux étoffes, des tissus à choisir, des erreurs à éviter dans la fabrication. Ils avaient sous leurs ordres, indépendamment des subdélégués, des inspecteurs locaux de l'industrie. De ce côté, la centralisation s'étendait plus loin encore que de nos jours ; elle était plus capricieuse, plus arbitraire; elle faisait fourmiller les fonctionnaires publics et donnait lieu à toutes sortes d'habitudes de soumission et de dépendance. »

Ces observations, ajoute M. de Tocqueville, sont fondées sur des documents incontestables tirés de ce qui reste des archives de l'Ile-de-France. Ce sont des rapports multipliés des inspecteurs de l'industrie et des arrêts du Conseil rendus pour permettre ou pour empêcher plusieurs fabrications dans certaines localités. « Ce qui domine dans les observations des inspecteurs, dit formellement notre historien, c'est qu'ils traitent de très haut le fabricant, c'est l'idée que le droit et le devoir de l'Etat sont de le forcer à faire le mieux possible, non seulement dans l'intérêt public, mais dans le sien. »

Si ce n'est pas là la doctrine de l'Etat-maître et le fondement de celle de l'organisation du travail, nous n'entendons plus le français.

Et il n'y avait pas que l'industrie que l'Etat se plût à régir à sa façon : il réglementait aussi de la manière la plus tracassière la pauvre agriculture. Vous planterez ceci, et non cela ; vous le planterez ici, et non là ; vous le planterez en tel temps, et non en tel autre ; vous le vendrez de telle et telle manière ; vous le marquerez de telle ou telle autre. Il faut, dans tout le royaume, marquer, par exemple, les moutons de la même manière, sauf à payer 300 livres d'amende.

Un autre reproche des partisans de l'ancien régime contre la Révolution consiste à dire qu'elle a créé une centralisation exagérée. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le livre de M. de Tocqueville, pour s'assurer que la Révolution a simplifié énormément la centralisation d'autrefois, et l'a simplifiée au profit de tous, car la recherche de notre historien établit clairement et d'une manière irréfragable, qu'avant 1789, « il y avait extinction presque complète de toute liberté locale. » Voulez-vous d'ailleurs un exemple de ce qu'était la centralisation administrative?

Vous vous rappelez ces feuilles spirituelles d'un des plus rudes adversaires de la centralisation administrative, dans lesquelles il décrit toutes les phases par lesquelles la commune, de 1834 ou 1835, est forcée de passer pour arriver à abattre un arbre légalement Vous riez à ce souvenir qui est l'argument le plus puissant contre les excès de la centralisation. Qu'allez-vous dire des phases et rephases, passez-nous l'expression, que devait subir une commune avant 1789, pour avoir le droit de réparer son clocher. Nous copions M. de Tocqueville, en l'abrégeant. Il s'agit du clocher d'Ivry (Ile-de-France).

Première phase. Requête du curé à l'intendant; il expose que le clocher et le presbytère ont besoin de réparations urgentes; que son prédécesseur ayant fait construire audit presbytère des bâtiments inutiles, a complètement changé l'état des lieux, et que les habitants l'ayant souffert, c'est à eux à supporter la dépense pour remettre les choses en état, sauf à répéter la somme sur les héritiers du curé précédent.

Deuxième phase. Examen à l'intendance.

Troisième phase. Ordonnance de Monseigneur l'Intendant (29 août 1747), qui ordonne qu'à la diligence du syndic, il sera convoqué une assemblée pour délibérer sur la nécessité des opérations réclamées.

Quatrième phase. Délibération des intéressés. Ils déclarent ne pas s'opposer à la réparation du presbytère, mais à celles du clocher, attendu que ce clocher est bâti sur le chœur, et que le curé, étant gros décimateur, est chargé de réparer iceluy.

Cinquième phase. Réexamen de l'intendant. Nouvelle ordonnance qui, attendu la contradiction des faits, commet le sieur Cordier, architecte, pour procéder à la visite et description des lieux.

Sixième phase. Visite du sieur Cordier, enquête, dires contradictoires à celui du curé, etc., etc.

Septième phase. Troisième examen de l'intendant, troisième ordonnance portant que les devis du sieur Cordier seront communiqués aux propriétaires du lieu, aux fins d'une nouvelle enquête.

Huitième phase. Nouvelle assemblée paroissiale où les intéressés persistent à vouloir que ce soit le curé qui répare.

Neuvième phase. Quatrième examen de l'intendant, quatrième ordonnance dudit monseigneur qui donne raison au curé. Les travaux seront faits. Ils sont mis en adjudication pardevant le subdélégué de l'intendance, à Corbeil, et, attendu qu'il y a péril en la demeure, une imposition extraordinaire sera levée pour les payer, sur tous les habitants. Les réfractaires pourront se pourvoir, si cela leur plaît, devant la justice civile.

Dixième phase. Mise à exécution de l'ordonnance. Sommation aux habitants d'aller à Corbeil assister à l'adjudication.

Onzième phase. Les frais de toute cette procédure administrative étant déjà considérables, le curé et ses soutiens demandent que ces frais ne soient pas mis, comme de coutume, à la charge de l'adjudicataire des travaux, autrement on ne saurait trouver personne qui se chargeât de ceux-ci.

Douzième phase. L'intendant examine pour la cinquième fois et rend une cinquième ordonnance qui lie les frais de la procédure à ceux des travaux.

Treizième phase. Les habitants nomment leurs représentants à l'adjudication. Pouvoirs sont donnés *ad hoc.*

Quatorzième phase. Le Syndic certifie que tout est en règle et que l'on peut procéder à l'exécution des fins de a procédure.

Quinzième phase. Compte administratif, procès-verbal d'adjudication.

Seizième phase. Arrêt du Conseil pour autoriser finalement la levée de l'imposition.

Voyons, Messieurs les partisans des prétendues libertés locales d'avant 1789, que dites-vous de ce petit tableau ? Nous voulons en avoir votre sentiment. Ah ! vous vous plaignez des pas et démarches que coûte aujourd'hui l'abattis d'un arbre communal ! M. de Tocqueville vous renvoie à l'école. Il vous y renvoie peut-être malgré lui, et assurément nous le compromettons en lui empruntant toutes ces armes. Mais un fait est un fait.

Et notez qu'aujourd'hui la procédure administrative de ce genre est gratuite. Mais toutes les phases que nous venons de résumer coûtaient en ce temps-là à la commune les yeux de la tête. Car il s'agit au fond d'une somme de 487 livres à employer en travaux, et les frais faits pour parvenir à l'adjudication n'absorbent ni plus

ni moins que 237 livres 18 sous 6 deniers. Multipliez ce chiffre par celui de tous les clochers de village en France, et vous saurez une toute petite partie de ce que coûtait l'entretien du culte avant 1789.

En vérité, devant de tels faits, les prétentions des adversaires de la Révolution ne sont-elles pas profondément dérisoires?

Est-ce que le régime de la centralisation administrative actuelle, avec tous ses excès même, va à la cheville de la centralisation de l'ancien régime?

Le livre de M. de Tocqueville est plein de leçons de ce genre, et nous ne pouvons résister au plaisir d'en extraire encore une ou deux, avant de nous occuper de la religion, et de la famille, antérieurement à 1789. Ainsi, l'une des insultes que l'on fait le plus volontiers à notre génération, c'est de l'appeler avide solliciteuse, surtout solliciteuse d'emplois. C'était bien autre chose sous l'ancien régime! On nous oppose les bureaux de tabac, accordés aujourd'hui aux veuves ou filles de militaires. « Les bureaux de tabac, dit M. de Tocqueville, étaient aussi recherchés sous l'ancien régime qu'à présent. Les gens les plus notables les sollicitaient pour leurs créatures. J'en trouve qui sont donnés à la recommandation de grandes dames; il y en a qu'on donne à la sollicitation d'archevêques. »

Un autre reproche adressé à notre civilisation, c'est d'avoir la manie du gendarme. Il faut entendre M. de Tocqueville à ce sujet. « L'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne demande, dit-il, à grands cris, l'établissement de nouvelles brigades de maréchaussée, absolument comme de nos jours, les Conseils généraux du Pas-de-Calais et de la Somme réclament l'établissement de

nouvelles brigades de gendarmerie. Toujours la même idée : la gendarmerie, c'est l'ordre, et l'ordre ne peut venir, avec le gendarme, que du gouvernement ! » Le rapport sur lequel notre écrivain s'appuie pour tenir ce langage fait d'ailleurs un tableau des campagnes qui justifie et au-delà cette antique manie de la maréchaussée.

Ainsi, sur quelque terrain que nous amènent les ennemis de la Révolution, nous trouvons à les combattre avec les propres objets de leur idolâtrie. On nous a défié sur celui de la religion et de la famille. Tant pis, nous allons y arriver.

V.

En nous livrant à ce sérieux examen, la thèse que nous avons prise se développe de plus en plus par affirmation. Pour les hommes sérieux et honnêtes, il doit résulter un autre enseignement du livre de M. de Tocqueville ; c'est que les causes de la Révolution sont loin d'être épuisées. Beaucoup des abus de l'ancien régime se sont relevés sous d'autres noms. Tels sont, par exemple, le défaut de libertés locales, la centralisation excessive, la manie des emplois et celle de la réglementation administrative. Sous ce rapport, le livre de M. de Tocqueville est une œuvre pleine de courage et qui doit être méditée par tous les hommes graves. Il renferme des enseignements qui ne doivent être perdus pour personne ; il signale les périls et les écueils ; et, puisqu'il est temps encore de s'arrêter sur la pente, notre société actuelle doit veiller sur ses tendances. Que par aucune route elle ne retourne vers le passé, si elle ne veut rencontrer des tempêtes comme celles d'où elle est sortie.

Malheureusement, pour la démonstration complète de

sa pensée, M. de Tocqueville n'a étudié dans ses recherches que plusieurs faces de l'ancien régime, et non pas tout cet ancien régime lui-même. Les côtés administratifs et politiques l'ont absorbé. Soit oubli, soit parti pris, il a omis de nous montrer ce qu'étaient, avant 1789, la famille et la religion. C'est pourtant dans l'état de la religion et dans celui de la famille que sont deux des grandes causes de la Révolution française. C'étaient la religion et la famille qu'il fallait surtout restaurer.

VI.

Quant à la religion, il est vrai, M. de Tocqueville indique quelque peu sa pensée. Il croit, non sans une certaine autorité, que, loin d'avoir été désavantageuse au Christianisme, la Révolution lui a été favorable. Il voit, depuis ce grand événement, la puissance de l'Eglise se raffermir, et il trouve la raison de ce raffermissement dans un fait tout simple, savoir que la partie la plus éclairée du clergé a eu depuis le bon esprit de se tenir à l'écart. Si un déchaînement souvent considérable et un instant radical se fit contre la religion dominante, ce n'est pas, selon lui, à cause des doctrines de cette religion, c'est parce qu'elle s'était changée trop souvent en institution politique. On poursuivait quelquefois, non pas celui qui règle les intérêts du ciel, mais celui qui s'était arrogé le droit de régler les intérêts de la terre ; celui qui, au mépris de la parole du Christ, s'était fait seigneur administrateur ; celui qui s'était jeté en pleine autorité mondaine et qui avait mis ses passions, ses caprices à la place de la lettre, des principes et de l'esprit des doctrines de l'Evangile. Voilà celui que la Révo-

lution voulut replacer dans le sanctuaire et qu'elle y remit violemment, précisément à cause des violences dont il s'était quelquefois rendu lui-même coupable.

Avons-nous besoin d'énumérer ces violences? L'intervention de la religion dans les affaires de la France, dans son histoire, n'a-t-elle pas laissé des traces trop regrettables?

Peut-on tracer un tableau plus odieux, plus détestable que celui des fautes politiques commises durant des siècles au nom de la religion? Les choses en étaient arrivées à ce point, qu'à la fin de l'ancien régime, les doctrines chrétiennes et catholiques avaient déjà payé pour ceux qui les exploitaient. Il fallait que les abus fussent bien profonds pour produire un tel déchaînement. Quand les orages de la Révolution grondèrent, le prêtre n'avait plus même souvent, pour se couvrir, son caractère sacerdotal. Il s'en était dépouillé ou on l'en avait dépouillé; et, comme le dit M. de Tocqueville, on ne voyait plus en lui que le représentant d'une institution politique, une sorte de *maître* en matière d'impôts, de réglementation et de surveillance. A qui la faute?

On accuse l'incrédulité générale du XVIII^e^ siècle. On avait vu à l'œuvre le clergé, et il ne s'était, sauf quelques intervalles, signalé que par des troubles. On ne l'avait, pour ainsi dire, jamais trouvé que travaillant pour eux et faisant comme si la doctrine évangélique n'existait pas. Il se conduisait lui-même assez mal dans la pratique des choses, trop souvent même comme un incrédule.

Quant au peuple, c'est bien peu connaître ses instincts que de l'accuser d'hostilité systématique contre la religion en général. L'expérience de tous les siècles, dit

M. de Tocqueville, fait voir que la racine la plus vivace de l'instinct religieux est dans le cœur du peuple. Toutes les religions qui ont péri ont eu là leur dernier asile. Croire, ajoute-t-il, que les sociétés démocratiques sont naturellement hostiles à la religion, c'est une grande erreur.

Mais comment vouloir qu'il n'y eût pas de colères accumulées, à la suite des siècles, dans le cœur d'une population qui pendant si longtemps avait été deux fois décimée? Souvenons-nous aussi de la situation de la propriété, et rappelons-nous ces hommes que M. de Tocqueville nous a montrés se présentant pour lever les produits de la terre, alors qu'il ne restait plus quelquefois au paysan que bien peu de chose. Ce n'était pas d'eux qu'il fallait attendre trève ou merci.

« Les intendants des titulaires des biens ecclésiastiques, dit une lettre citée par M. de Tocqueville, à chaque mutation, pillent et mettent à contribution tous les fermiers. Nous en avons un exemple tout récent. L'intendant de notre nouvel archevêque a fait, en arrivant, signifier le délogement à tous les fermiers de M. de Fleury, son prédécesseur, déclarant nuls tous les baux qu'il avait contractés avec lui, et jetant à la porte tous ceux qui n'ont pas voulu doubler leurs baux et donner de gros pots-de-vin qu'ils avaient déjà payés à l'intendant de M. de Fleury. On les a ainsi privés de sept années, les obligeant à sortir sur-le-champ, la veille de Noël, temps le plus critique.... etc., etc. »

Voilà comment procédaient les ayant-droit de certains propriétaires ecclésiastiques, et l'on s'emporte au sujet des violences de la Révolution!

On a beaucoup parlé des institutions de charité d'avant

1789. La charité n'était alors ni plus ni moins légale que maintenant. Le bureau de charité à Paris taxait arbitrairement les particuliers, et sa taxe était exécutoire ; si bien que la charité, cette chose admirablement sainte, était devenue un moyen de vexation pour les citoyens.

En vérité, il suffit d'indiquer la généralité des résolutions quelquefois trop rigoureuses de quelques membres de l'ancien clergé, pour comprendre qu'ils devaient être rappelés à l'ordre et aux principes enseignés par le Christianisme.

Mais que l'on ne s'y trompe pas : en cette matière, non plus, les causes de la Révolution française ne sont pas épuisées. L'Eglise n'est devenue respectable et n'a été respectée qu'à la condition de s'abstenir des affaires publiques et de la direction des affaires privées. Le prêtre ne s'est relevé qu'en se renfermant dans le sanctuaire. Or, s'il y avait un parti qui poussât quelquefois le clergé hors de ce sanctuaire par lequel il est couvert, qui veuille le précipiter dans la lutte et lui faire redemander les fonctions périlleuses qu'il avait autrefois, ce parti serait le plus dangereux de tous.

VII.

Considérez, par exemple, ce qui arriverait, si à la cité était enlevée la consécration du mariage, pour être donnée à l'Eglise comme avant 1789? Un procès, dont tout le monde a suivi avec attention les détails, peut donner une idée du mal qui régnerait alors dans la situation des familles. On partirait de nuit, sans avoir prévenu personne ; avec une lettre de recommandation d'un prince de l'Eglise, on trouverait dans le premier village un

prêtre complaisant, comme cela s'est vu il n'y a pas longtemps en Espagne, dans l'affaire Pescatore, et ce prêtre suffirait à faire un mariage assez solide pour que l'héritage d'une famille passât à une autre famille. Un tel état de choses, malgré les garanties que la loi devrait donner, ferait naître beaucoup d'inconvénients.

Nous avons sous les yeux un tableau des anciens édits des rois de France, en matière de mariages. C'est quelque chose de prodigieux que la façon dont ces infortunés autocrates sont sans cesse obligés de rappeler le clergé aux formes établies. A chaque instant éclatent les procès les plus curieux. Celui qui lie et qui délie au nom du Ciel se permettait tout, et la famille était vraiment livrée à ses caprices. On était obligé de l'assigner devant la justice ordinaire pour le forcer à célébrer telle ou telle union très-permise, qu'il refusait soit de publier, soit de consacrer.

Mais ce n'était pas seulement sous le rapport du mariage qu'une restauration était nécessaire, c'était aussi sous le rapport de la constitution de la justice. Quand on considère l'organisation de celle-ci avant la Révolution, l'on se demande comment une seule famille pouvait garder intact son héritage ; on se demande comment cette masse énorme de gens de justice pouvait vivre, et quelles étaient les causes qui les alimentaient. « J'ai compté pour 1750, dit M. de Tocqueville, dans une ville de province de médiocre étendue, jusqu'à 109 personnes occupées à rendre la justice, et 126 chargées de faire exécuter les arrêts des premiers, tous gens de la ville. Comment la pauvre France pouvait-elle vivre avec une pareille nuée de robins dévorants ? »

Et notez que les titulaires de ces charges de justice

n'étaient eux-mêmes assurés de rien. Quand leurs familles, enrichies aux dépens des autres, croyaient être le plus certaines de leurs richesses, arrivait un édit qui reprenait les charges vendues ou transmises depuis telle époque comme indûment concédées. Ou bien aviez-vous des rentes publiques établies sur n'importe quel droit, survenait un autre édit qui en suspendait le paiement en temps de guerre.

Voilà la sécurité de la famille, voilà la justice sous l'ancien régime. Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres traits au tableau. Nous préférons nous résumer au sujet du livre de M. de Tocqueville.

VIII.

Quoique incomplet et fait principalement au point de vue politique, ce livre restera comme une réfutation vigoureuse des reproches adressés à la Révolution, et encore plus des erreurs accréditées quant à l'ancien régime. De tout le prestige que l'histoire lui accordait encore, M. de Tocqueville ne lui laisse rien, et les preuves à l'appui sont irréfragables.

Sous un autre rapport, le livre de M. de Tocqueville n'est pas moins remarquable. Il nous éclaire sur notre propre situation ; il nous montre que les causes de la Révolution ne sont pas épuisées. On en a laissé renaître une considérable : le défaut de libertés locales, pour ne pas dire le défaut de liberté générale. Nous eussions voulu qu'en ce point l'écrivain n'enveloppât pas quelquefois sa pensée, qu'elle jaillît vive et lumineuse de ses déductions. Son livre y eût gagné en portée et aurait encore eu une valeur beaucoup plus grande, alors surtout que les enne-

mis de la Révolution, les amis de l'ancien régime, niant tout, on ne peut avec eux marcher que la lumière la plus éclatante à la main. Pourquoi, quand on aime la libérté comme M. de Tocqueville l'a aimée, ne pas la revendiquer à haute et intelligible voix et à face découverte?

Ce fut au milieu de générales préoccupations et de nobles études que la mort vint surprendre M. de Tocqueville. Sa santé toujours ébranlée ne semblait pas plus sérieusement compromise. Le séjour qu'il avait fait à Sorrante, dans ce climat enchanteur du royaume de Naples, n'apporta aucune amélioration dans l'état de sa santé, et l'hiver que depuis cette époque il avait passé en Touraine, n'avait pas arrêté les progrès du mal qui, à sa sortie du ministère, avait mis sa vie en danger. Soudain au commencement de l'hiver les symptômes reparurent plus menaçants. Les médecins qui en mesurèrent d'abord la gravité, l'engagèrent à quitter le ciel brumeux et froid de la Normandie pour chercher un climat plus doux. Il obéit à ce conseil et partit pour Cannes, s'éloignant à regret de cette chère demeure de Tocqueville, qu'il ne devait plus revoir.

Infatigable dans sa tendresse, Madame de Tocqueville l'accompagna dans ce douloureux et suprême voyage. Trop éclairée par les pressentiments de son cœur pour dissimuler le péril, elle cherchait cependant encore à disputer à la mort cette précieuse existence dont elle avait partagé si vivement toutes les jouissances, éprouvé toutes les joies et ressenti toutes les douleurs.

Malade, M. de Tocqueville ne désespéra jamais, il avait foi dans la Providence, il espérait dans la France; et si sombre que fût l'horizon sous lequel s'arrêtèrent ses derniers regards, nous savons, ses lettres nous l'attestent, qu'il le contempla sans défaillir.

« Je suis réellement persuadé, disait-il, qu'au-delà de » cet horizon où s'arrêtent nos regards, se trouve quel- » que chose d'infiniment meilleur que ce que nous » voyons. J'ai la conviction que notre société est fati- » guée, épuisée, si vous voulez, mais non pas caduque; » elle est malade, mais elle a une constitution vigou- » reuse. »

Disons, en terminant, que cette espèce de testament prouve que M. de Tocqueville avait foi dans l'avenir.

Quelques mois s'écoulèrent mêlés d'alternatives d'espérance et de tristesse. Témoin de son dernier jour, dont il a partagé les angoisses, M. Gustave de Beaumont en a retracé le tableau dans des pages empreintes de l'éloquence de la douleur. Seul peut-être M. de Tocqueville espéra jusqu'à la fin, mais s'il n'attendait pas la mort, il était prêt à mourir. Dès long-temps, son âme profondément religieuse était familière avec cette pensée, et depuis quelque temps déjà, sans ostentation comme sans faiblesse, il avait accompli le devoir suprême du chrétien.

Le 16 avril 1855, de Tocqueville cessa de vivre, il avait 54 ans.

Quelque courte qu'ait été son existence, quelque impuissants qu'aient été ses efforts, pour qui ne tient compte que des succès du jour, son nom n'en restera pas moins l'un des plus grands, son influence l'une des plus durables de notre époque.

L'unité de la vie, la constance avec soi-même, l'inviolable respect du droit, l'ardeur du patriotisme, la puissance de l'intelligence rehaussée par la noblesse du cœur, n'est-ce pas là ce qui constitue la véritable grandeur? Et qui la posséda mieux que lui ? Qu'importe ses

déceptions. Si, dans le cours d'une vie si brève, il vit changer autour de lui les institutions et les mœurs de son pays, cette contagion dont il souffrait n'atteignait pas son âme, et la mort le trouva fidèle à ses convictions civiles et religieuses, comme aux amis de sa jeunesse. Si le pouvoir, qu'il exerça un moment sans l'avoir désiré, échappa tout à coup de ses mains, si la vie publique se ferma pour lui au milieu de sa carrière, si l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie descendit avec lui dans le tombeau, il vit du moins les généreuses doctrines, qu'il avait professées, rallier les plus nobles intelligences de tous les pays et de tous les partis. L'Amérique le revendiquait comme un des siens avec un légitime orgueil ; l'Angleterre, lorsqu'il avait visité ce pays, lui avait rendu des honneurs qu'elle eût accordé à un prince ; la France libre l'eût compté parmi les hommes auxquels elle eût été fière de confier ses destinées.

Son dernier livre, par un rare et glorieux privilége, avait triomphé de l'indifférence publique pour les grandes œuvres de l'esprit ; son nom, échappant à la loi commune, planait respecté au-dessus de nos tristes divisions ; et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que ses idées sur l'avenir de la démocratie, sur les conditions de la liberté au sein de l'égalité, sur l'accord de l'esprit religieux et de l'esprit libéral, sont devenues le symbole commun de ceux qui rêvent pour nos sociétés démocratiques un avenir moral et religieux en même temps.

Dans les épreuves que Dieu réserve au monde moderne, les générations qui nous suivront viendront, avec un pieux respect, recueillir des enseignements, et, s'il leur est donné de traverser des heures de lassitude

et de découragement que notre temps a connus, elles pourront s'inspirer de ses exemples, et cette fière et noble figure doit grandir encore aux yeux de la postérité.

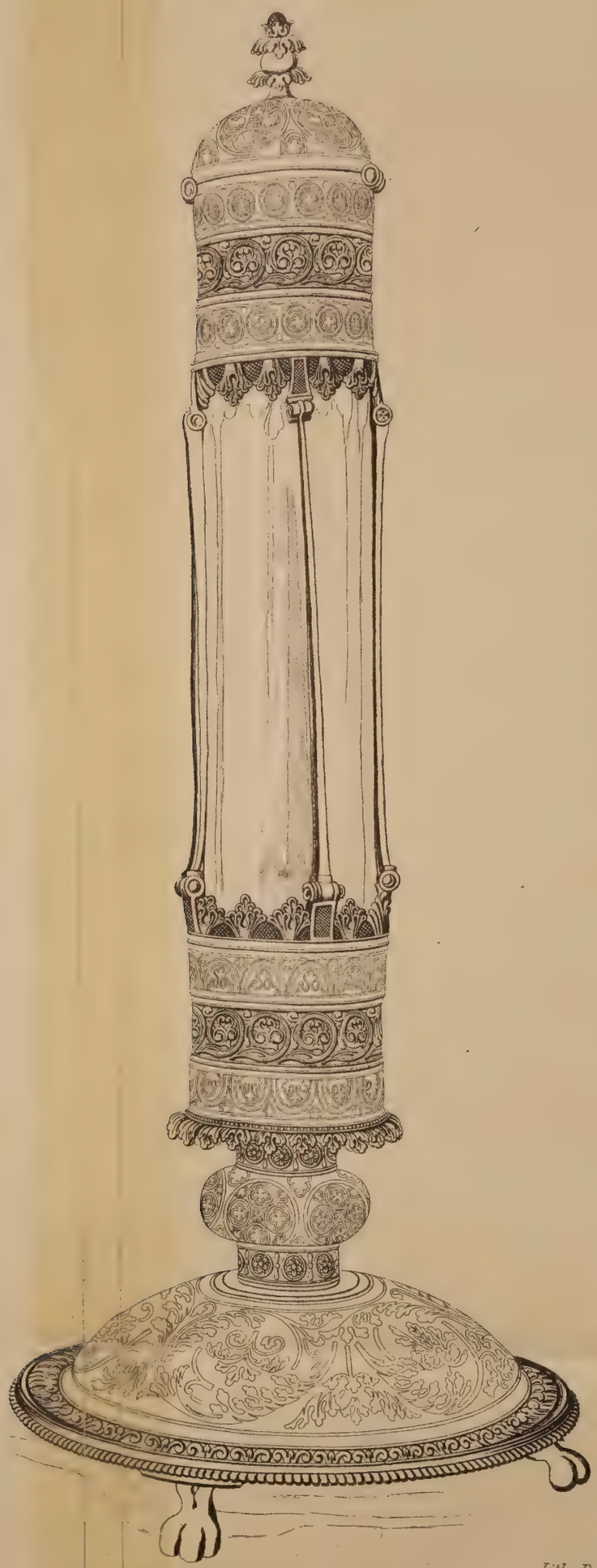

C. de Linas, del. Lith. Desavary Dutilleux, Arras.

MONSTRANCE DES URSULINES D'ARRAS

Avec la Restitution du Fac-Simile du Saint Clou.

LES

ÉMAUX CHAMPLEVÉS DE L'ÉCOLE LOTHARINGIENNE.

NOTICE

SUR UN RELIQUAIRE APPARTENANT AUX RELIGIEUSES URSULINES D'ARRAS

Par M. Charles de LINAS

membre résidant.

Les Dames Ursulines d'Arras possèdent, depuis la réouverture de leur maison en 1808 (1), un précieux reliquaire qui y demeura longtemps ignoré. La forme insolite de ce petit meuble, le merveilleux éclat de ses émaux, la finesse de ses ciselures, ont maintes fois captivé l'attention des connaisseurs qui se pressaient à l'exposition de Malines en 1864. Il y figurait, sous le n° 547, dans la vitrine spéciale aux objets sacrés. Le catalogue en fait la mention suivante :

« 547. — Reliquaire ostensoir en cuivre rouge doré, ciselé et émaillé. Les reliques de sainte Ursule, de saint Denis, etc., sont contenues dans un cylindre de cristal

(1) Parenty, *Histoire de sainte Angèle*, p. 312. Arras, in-12, 1842.

posé verticalement sur le chapiteau d'une colonne raccourcie, à large base soutenue par trois pattes de lion. Le bas du cylindre est supporté par trois bandes d'émail champlevé et de ciselures, surmontées d'une série de fleurons formant couronne ; le haut est enchâssé dans un travail semblable, terminé par un couvercle en forme de dôme orné d'émaux. Le nœud de la colonne et le pied sont richement émaillés. Les émaux, qui ne sont ni limousins, ni rhénans, ni liégeois, sont probablement sortis d'une fabrique locale dont le siége reste encore inconnu. Ils se distinguent par leur délicatesse, par l'harmonie et la richesse des tons ; bref, ils sont d'une perfection rare. Les dessins sont d'une grande pureté de lignes et d'une remarquable richesse d'imagination. Commencement du XIII[e] siècle. Haut. 0[m]37. Diam. pied, 0[m]145. » (1).

Nul, plus que moi, ne tient en haute estime le profond savoir théorique et pratique de l'auteur de cette notice ; je m'honore à bon droit de le compter au nombre de mes amis, mais je connais aussi l'immensité de la tâche qui lui était dévolue et le peu de temps que Messieurs les organisateurs de l'exposition de Malines lui ont accordé pour la remplir. Il ne trouvera donc pas mauvais que je vienne combattre ici quelques-unes de ses idées et reprendre en sous-œuvre des impressions fugitives, jetées à la hâte sur le papier au milieu d'embarras de toute nature. J'ai été souvent le témoin, parfois l'instigateur de ces embarras, et je me plais à déclarer en bonne conscience que le calme du saint homme Job

(1) *Catalogue des objets d'art religieux du moyen-âge, etc., exposés à Malines en 1864*, par W. H. James Weale ; 2[e] édit., p. 107.

n'y eût pas résisté (1). D'ailleurs, je n'admets pas qu'un archéologue spécialiste parvienne à se rendre exactement compte de l'objet qu'il veut décrire, s'il ne manie pas assez bien un crayon pour le reproduire graphiquement. L'œil suffit à la rigueur pour juger et classer les tableaux, les statues, les édifices ; mais, lorsqu'il s'agit d'un travail minutieux, facile à confondre avec d'autres ouvrages analogues sortis d'ateliers différents, l'œil a besoin d'être aidé par la main.

J'ai fait photographier le reliquaire d'Arras, et, servi par une bonne épreuve, l'original placé en face de moi, j'ai exécuté l'aquarelle d'ensemble dont la copie accompagne ma dissertation. Quant aux détails, grandeur naturelle, qui y sont joints, je les ai fidèlement calqués et coloriés. Ils seront, en tout état de cause, les plus solides arguments de la thèse que je vais soutenir, et je prie instamment mes lecteurs d'y avoir souvent recours. Je réclame aussi l'indulgence pour certaines répétitions qui pourraient sembler oiseuses ; elles sont indispensables à l'économie de mon système, et j'aime mieux être taxé de prolixité que d'encourir le reproche d'obscurité.

Le but des reliquaires, un peu autre que celui des châsses, véritables cercueils (2) en bois ou en métal des-

(1) MM. les conservateurs des musées mettent en général, et ils ont raison, plusieurs années à publier le catalogue des collections au milieu desquelles ils passent leur existence. Celui de l'exposition de Malines a été fait en deux mois, et la majeure partie des objets décrits n'avait jamais été vue par ses rédacteurs. L'exposition des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie est ouverte depuis trois mois, elle a pour commissaires des hommes spéciaux, les plus instruits peut-être qui soient à Paris ; à l'heure où j'écris (décembre 1865), son catalogue n'est pas encore imprimé : le sera-t-il jamais ?

(2) Plus tard, les cercueils se transformèrent en églises.

tinés à renfermer les corps saints, était de rendre accessibles aux fidèles, soit une parcelle de ces corps, soit un objet sanctifié par leur contact. Il n'appartenait pas à tout le monde de posséder un corps saint, les cathédrales, les riches abbayes, les collégiales, jouissaient seules d'un tel privilége ; elles n'y renonçaient pas aisément, et il était difficile de leur arracher la moindre partie du précieux dépôt qu'elles gardaient. Aussi, avant le XII[e] siècle, les reliquaires étaient-ils plus rares qu'ils ne le devinrent ensuite. Les croisades, la condescendance des dignitaires ecclésiastiques à l'égard des grands, multiplièrent les petits meubles fabriqués pour cet usage. On peut les ranger en deux classes : 1° les reliquaires portatifs que l'on suspendait autour de soi, *phylactères* (1) ; 2° les reliquaires conservés dans les églises, chapelles et oratoires privés. Cette seconde catégorie se subdivise elle-même en coffrets, *thecæ*, en diptyques, en triptyques, en bustes, en bras, en cylindres montés horizontalement sur des supports, et en monstrances à tiges verticales, où les objets offerts à la dévotion apparaissent souvent aux regards sous un cristal ou un verre (2)..

Le reliquaire d'Arras est une monstrance ; il se compose d'un pied, d'un nœud, d'un fût et d'un couvercle.

(1) La dénomination *phylactère* s'applique aussi à toute espèce de reliquaires.

(2) « On pourrait prouver cependant » dit M. l'abbé Texier « que l'usage de rendre aussi accessibles aux regards les restes vénérés, ne s'est répandu qu'à dater du XIV[e] siècle. » (*Dictionnaire d'orfévrerie*, col. 1199, MONSTRANCE.) L'opinion du savant limousin me semble quelque peu hasardée. Le lecteur, qui trouverait cet exposé trop succinct, peut recourir à l'article RELIQUAIRE du *Dictionnaire du mobilier français*, par M. VIOLLET-LEDUC, p. 210 et sq.

Le pied, arrondi en calotte sphérique, a 0^m147 de diamètre; il est, comme toutes les parties métalliques du meuble, en cuivre rouge fortement doré (1). Le champ de la calotte est en émail bleu d'un aspect vitreux, imitant à s'y méprendre le lapis-lazuli; des enroulements d'une rare élégance, réservés dans la masse excipiente, développent sur le fond leurs feuillages dorés et, s'harmonisant avec lui, brillent du plus vif éclat. Une baguette d'émail bleu turquoise contourne les lèvres en haut et en bas. La lèvre inférieure est garnie d'une collerette horizontale où le métal ciselé offre un motif continu de bouquets de feuilles, collerette posée en retrait sur une plaque de renfort bordée d'oves. Trois griffes de lion, médiocrement travaillées, supportent l'ensemble. Le nœud, sphéroïde aplati, est compris entre deux bagues en cuivre, ornées de cercles inscrivant des quintefeuilles. Il est formé de six rosaces accolées en émail bleu lapis, rehaussées chacune de quatre cercles rouge purpurin comportant un quatrefeuilles blanc; des trèfles de même couleur cantonnent le système; un quatrefeuilles jaune apparaît au centre : des feuilles d'acanthe, blanches sur champ bleu turquoise, occupent l'espace demeuré vide entre les rosaces. Le soubassement du fût repose sur une couronne saillante de feuilles de chélidoine, la pointe inclinée, ciselées en haut relief. Ce soubassement présente trois anneaux superposés à jeu libre autour d'une âme cylindrique. L'anneau intermédiaire est en métal chargé d'une série d'enroulements épanouis; les anneaux extrêmes sont émaillés et bordés d'un filet bleu turquoise. Leur décoration consiste en une arcature dont

(1) La partie concave de cette calotte est également dorée.

les tympans rouge purpurin sont rehaussés par un trèfle blanc. L'archivolte des arcs est bleu turquoise, et leur intérieur, lapis, comporte une feuille blanche de chélidoine. Un tube de cristal factice, haut de 0m145, vient s'emmancher dans une couronne métallique, aussi en feuilles de chélidoine ciselées en bas relief, qui surmonte l'anneau supérieur. Ce tube est maintenu par quatre tringles prismatiques en cuivre, munies de charnières doubles. Les charnières du haut s'adaptent à une seconde couronne de chélidoine qui correspond à la première et soutient trois autres anneaux, répétition exacte des précédents, sauf le dessin des émaux qui diffère sensiblement. Ici, en effet, il consiste en un rang de cercles lapis, à circonférences rouges, inscrivant un quatrefeuilles blanc, le tout jeté sur un fond bleu turquoise moucheté à intervalles égaux de perles jaunes surémaillées (1). Les filets de bordure sont rouge purpurin. Le couvercle hémisphérique est très mutilé. Un filet vert pomme contourne sa lèvre inférieure et se répétait probablement au sommet avant l'accident qui enleva le bouton primitif. La calotte bleu turquoise a pour ornements cinq cercles, sur le champ rouge desquels se détache un grand quatrefeuilles dont les lobes bleu lapis comportent des feuilles blanches d'acanthe ; le cœur, bleu turquoise et de forme carrée, inscrit un quatrefeuilles jaune. Des trèfles blancs, partis de la cir-

(1) Je me suis, dans un précédent ouvrage, servi du terme *surémaillé* pour exprimer l'action d'incruster à l'aide du feu un émail dans un autre, sans l'intermédiaire des cloisons métalliques. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui a honoré de sa bienveillance toute particulière mon *Orfévrerie mérovingienne*, n'a pas blâmé ce néologisme.

conférence, convergent sur les angles rentrants du motif principal. Des lobes arrondis, rouge purpurin ou lapis, renfermant des trèfles blancs, apparaissent en haut et en bas dans les intervalles ménagés entre les cercles. Les deux charnières qui rattachent le couvercle au fût devaient être maintenues jadis à l'intérieur. A la suite d'un accident dont les traces sont visibles sur tous les points du reliquaire, on ne toucha pas aux boucles latérales de ces charnières, mais on ajouta à leur enclave médiane une longue queue lancéolée, clouée sur la calotte, au grand dommage des émaux. Mon dessin supprime une addition, œuvre inintelligente du XVII^e^ siècle, ainsi que le bouton plat et mesquin qui amortit aujourd'hui, en le déshonorant, un meuble splendide, respectable à tous égards. A ce couronnement ignoble, ma planche substitue un bouton emprunté à la châsse des Grandes Reliques d'Aix-la-Chapelle; la restauration est antérieure à l'exposition de Malines, et je ne veux pas y toucher, car je prendrais alors modèle sur la châsse des Trois Rois de Cologne. Un imperceptible changement à effectuer ne compenserait pas ma peine.

Avant de quitter la technique pour aborder l'histoire, un fait curieux mérite d'être signalé. L'émail du pied est intégralement champlevé, mais les émaux des autres parties offrent cette singularité, que leurs grandes divisions seules font corps avec l'excipient; les menus détails, dont la finesse est prodigieuse, sont exécutés à l'aide de cloisons mobiles. Ces détails, enlevés sur divers points sans avoir laissé aucune trace, rendent le doute impossible au sujet de mon assertion. Au reste M. Weale a remarqué la présence simultanée des deux genres d'émaillerie sur quelques pièces exposées à Malines; M. La-

barte range ce procédé parmi les caractères spéciaux de l'orfévrerie rhénane, et M. l'abbé Texier l'avait depuis longtemps constaté sur un ouvrage limousin (1).

Le tube de la monstrance renferme un champignon de velours rouge, à crépines et franges d'or, dont la tige porte au milieu une broche ou fibule d'or à bas titre, avec onze grenats de Bohême montés à griffes; au-dessus et au-dessous de la broche sont deux petits sachets de papier, marqués d'une croix ✝ et maintenus par un cordonnet de soie brune. Au sommet et au pied de la tige apparaissent des inscriptions tracées à l'encre sur deux bandelettes de vélin; elles sont écrites en minuscule moulée et désignent les reliques incluses dans les sachets. Celle du haut est ainsi conçue :

Sancti Dionysii et Soc :

Celle du bas :

Sanctæ Ursulæ cum Soc :

Le champignon et la fibule ont une date récente, mais les sachets et leurs étiquettes remontent au XVII^e^ siècle; la forme des caractères et l'identité des encres en témoignent surabondamment. J'appuie avec intention sur ce

(1) *Recherches sur la peinture en émail*, p. 60, in-4°, Paris, 1856. —Un ange limousin du XII^e^ siècle a les ailes émaillées en rouge foncé, rouge clair, bleu foncé, bleu clair, vert et blanc, par les deux procédés réunis. L'excellente gravure de M. Léon Gaucherel, jointe à la notice de M. Texier, prouve que l'ange limousin est exécuté dans les mêmes conditions que la monstrance d'Arras. Je pense que l'excessive difficulté de réserver des filets microscopiques sur l'excipient a conduit les ouvriers à substituer le cloisonnage au champlevé dans les divisions intérieures. Cet ange, qui porte sur sa tête un doigt de saint Léonard, provient du trésor de l'abbaye de Grandmont; il appartient aujourd'hui à l'église paroissiale de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne). *Annales archéol.*, tome XV, p. 291, pl.

minime détail, premier repère au sein de l'obscurité qui enveloppe les origines de la monstrance d'Arras. M. le chanoine Van Drival, à qui revient l'honneur d'avoir découvert cette pièce au-dessus d'une armoire où on l'avait reléguée, a fait quelques recherches sur sa provenance, et voici le résumé des notes qu'il a bien voulu me communiquer.

La plus ancienne religieuse Ursuline du diocèse, la R. Mère de Saint-Charles, aujourd'hui âgée de 81 ans, se rappelle parfaitement avoir vu le reliquaire à Arras, où il fut apporté d'Aire par M. l'abbé Lochtenbergh de la Mairie, lorsque Madame Lochtenbergh, sœur du précédent, vint, en 1808, dans la première ville, rétablir le monastère fermé par la Révolution. De plus, en ouvrant le tube pour vérifier son contenu, M. Van Drival y trouva l'empreinte en cire rouge d'un cachet aux armoiries de Paul Boudot, évêque de St-Omer (1619-1627), puis d'Arras. Les lettres AVD..M. *(Audomarensis)*, fort lisibles autour de l'écusson, ôtent tout prétexte au plus léger doute et prouvent que Boudot occupait encore son premier siége lorsque le sceau épiscopal fut apposé sur les reliques de saint Denis et de sainte Ursule (1).

J'ai tenu à entrer dans la question plus avant que ne l'avait fait M. Van Drival ; les archives départementales du Pas-de-Calais m'ont fourni les renseignements qui

(1) Marie-Constance Dubled, Ursuline du couvent d'Aire-sur-la-Lys, auparavant d'Arras, tante de M. Van Drival. — Voyez PARENTY, ouv. cité, p. 327. — Les armoiries de Paul Boudot sont d'azur au pal d'or abaissé sous un chef de même, accosté de deux cornets d'or liés d'argent et surmonté de trois étoiles aussi d'or. — Voyez VAN DRIVAL, *Monogr. de l'Église des Ursulines d'Arras*, ap. tome II de la *Stat. monum. du Pas-de-Calais*, 1866, in-4°.

suivent. L'inventaire du mobilier des Ursulines de Saint-Omer, dressé le 1er septembre 1790 par les administrateurs du District, mentionne neuf reliquaires garnis en argent ; mais, dans un recolement de cet inventaire, fait le 26 septembre 1792 par deux officiers municipaux, il est dit que les neuf reliquaires sont garnis tant en argent qu'en cuivre, et ajouté en marge, « que des neuf reliquaires ci-dessus, sept sont restés au maître-autel, faisant partie du tabernacle. » Renvoi approuvé par la Supérieure et les Commissaires. On lit en outre au verso du feuillet, que la majeure partie de l'argenterie a été transportée au District et que les autres meubles inventoriés sont restés sous la garde des religieuses (1).

Ces indices, pris isolément, sont très vagues sans doute ; mis en regard des circonstances qui entourèrent la venue des Ursulines à St-Omer, ils peuvent singulièrement éclairer la situation.

Lorsqu'en 1626 Agnès de Mailly réalisa le projet d'établir les Ursulines à Saint-Omer, les filles de sainte Angèle Merici étaient déjà répandues en France, mais elles s'introduisaient pour la première fois dans les Pays-Bas soumis à la monarchie espagnole (2). L'entreprise était grave ; en effet, quand une colonie religieuse s'implante aux environs du cloître qui fut son berceau, elle peut recourir à celui-ci pour obvier aux difficultés inséparables d'une nouvelle installation. Il n'en est plus ainsi

(1) Archives départ., Papiers du District de St-Omer, liasse 40. Louer ici l'inépuisable obligeance de M. Alexandre Godin, archiviste du Pas-de-Calais, serait au moins superflu ; toutes les personnes, et elles sont nombreuses, qui ont eu recours à cet honorable fonctionnaire, savent à quoi s'en tenir à son sujet.

(2) Parenty, ouv. cité, p. 200.

dès qu'il s'agit de fondations lointaines en pays étranger; alors, tout est à faire, tout manque, tout doit se demander aux ressources locales. Agnès trouva en Paul Boudot un coopérateur aussi zélé que puissant; mais, bien que la fondatrice et ses associées eussent abandonné leur fortune personnelle à la Communauté naissante, bien que la noble famille de Mailly eût contribué largement à la construction de l'église et des cloîtres, il est vraisemblable que l'intégralité des dons pécuniaires fut absorbée par les bâtisses. (1) Restait à pourvoir au mobilier, surtout au mobilier religieux; la libéralité de Paul Boudot y subvint certainement, et je ne crois pas m'aventurer trop loin, en avançant qu'il offrit ou fit offrir à ses protégées, sinon l'ensemble, du moins la majeure partie des reliquaires mentionnés plus haut. La monstrance d'Arras, pour qui l'intitulé des objets sacrés qu'elle abrite depuis le XVII[e] siècle, implique une certitude morale de possession par des Ursulines, doit être un de ces reliquaires : la ville d'où elle fut apportée, le cachet de Paul Boudot placé à l'intérieur, constituent deux arguments sérieux en faveur de mon hypothèse. Laissée aux religieuses avec les autres reliquaires du maître-autel, dont la Nation dédaigna de s'emparer à cause de leur peu de valeur intrinsèque, la monstrance, sauvée par quelque personne pieuse, fut, en des temps meilleurs, restituée à l'Ordre auquel elle avait appartenu. Chacun sait qu'immédiatement après la promulgation de la loi qui prescrivit en France la fermeture des couvents, les religieux

(1) Parenty, ouv. cité, p. 205. Ces bâtiments, qui outre trois cents élèves externes, pouvaient recevoir cinquante religieuses et quatre-vingt pensionnaires, durent coûter des sommes énormes. Id., *ibid.*

expulsés déposèrent en mains sûres le petit nombre d'effets qu'ils avaient pu soustraire à la spoliation légale, et il devient facile d'expliquer comment un meuble, jadis propriété des Ursulines de Saint-Omer, fit retour à leur maison d'Arras par l'intermédiaire de l'abbé Lochtenbergh (1).

Des faits ci-dessus exposés, je conclus sans hésiter : à priori, que dès le commencement du XVII^e^ siècle, la monstrance d'Arras appartenait au mobilier d'un établissement religieux du diocèse de St-Omer ; à posteriori, qu'elle était un des sept reliquaires en cuivre qui décoraient le maître-autel des Ursulines Audomaroises.

Mais, où se trouvaient les reliques et leur custode émaillée avant d'arriver chez les Ursulines ? Il me paraît opportun de s'en enquérir.

Depuis le XII^e^ siècle, et antérieurement sans doute, le culte de sainte Ursule et de ses compagnes était en vigueur dans les XVII Provinces. La majorité des cathédrales, collégiales et monastères y possédait des corps entiers, des têtes, des membres des Onze mille Vierges, mais les ossements de sainte Ursule elle-même étaient beaucoup plus rares. Arnould de Raisse ne mentionne que cinq églises où l'on en rencontrait, et encore regarde-t-il comme apocryphe un chef conservé dans l'abbaye de Spinlieu-lez-Mons (2). Il est vrai que le chanoine

(1) Un calice en vermeil, donné par Agnès de Mailly aux Ursulines de St-Omer, est revenu dans leur maison actuelle par une voie analogue ; on l'y conserve précieusement aujourd'hui. PARENTY, ouv. cité, p. 205.

(2) Voyez RAYSSIUS, *Hierogazophylacium Belgicum*, passim. — Les reliques des Onze mille Vierges furent données aux collégiales de St-Amé et de St-Pierre de Douai, ainsi qu'à l'abbaye d'Anchin, par

douaisien ne connaissait pas la totalité de ces restes précieux, car, en les énumérant, il oublie de citer la célèbre châsse de l'hôpital St-Jean, à Bruges. D'autre part, une certaine confusion règne parmi les reliques attribuées au coryphée des Onze mille Vierges; sans compter le crâne d'une seconde sainte Ursule qui apparaît en double à Cologne et à Spinlieu, la tête de la première se voyait à la fois, et dans la ville où elle souffrit le martyre, et dans la collégiale de Sainte-Waudru, à Mons (1). Je ne crois donc pas commettre un acte de témérité bien coupable, en avançant que des parcelles authentiques de corps des Onze mille Vierges finirent en beaucoup de lieux par se couvrir du nom de sainte Ursule. Ces prémisses acceptées, où Boudot s'adressa-t-il pour obtenir les reliques destinées aux religieuses de Saint-Omer? A Cambrai, à Beaulieu, à Mons, à Tongres, à Spinlieu,

Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandres (1244-1280); l'abbé Alard recueillit, en 1261, celles de l'abbaye du Parc, près Louvain. Id. *ibid*, p. 38, 57, 402, 406. — Les abbayes de Saint-Aubert, à Cambrai, Beaulieu, près Douai, Spinlieu, près Mons; les collégiales de Notre-Dame, à Tongres, et de Sainte-Waudru, à Mons. Id. *ibid.*, p. 81, 91, 289, 330, 548. — « In Loci Spinosi (Spinlieu) conventu, etc. Caput sanctæ Ursulæ virginis et martyris, obtentum anno M CCC. Non tamen existimet lector, caput illud esse ducis et corypheæ candidatarum sanctarum undecim millium, sed unius, ejusdem quidem nominis, e sodalitio. » Id. *ibid.*, p. 289.

(1) « N° 24. Le crâne de sainte Ursule II, nièce de sainte Ursule.— N° 1. Le crâne de sainte Ursule porte un diadème de haute valeur. » Invent. des reliques conservées dans la Chambre d'or de l'église Ste-Ursule, à Cologne, d'après M. l'abbé Will, *Guide dans l'église de Sainte-Ursule*, ap. *La Legende de sainte Ursule*, publ. par Kellerhoven et Dutron, p 176; in-4°, Paris, 1860.—« Summitatem capitis S. Ursulæ virginum XI millium corypheæ et antesignanæ. » Rayssius, op. cit., p. 548.

à Bruges, à Reims (1), à Cologne? La démarche est peu probable; il en serait resté quelque trace dans les souvenirs de la communauté qui sont muets à cet égard. L'évêque ne courut pas si loin; à défaut de sa cathédrale pauvre en saints étrangers à la Morinie, il avait près de lui l'un des plus riches trésors de son diocèse, celui de l'abbaye de Saint-Bertin qui, depuis le XII[e] siècle, conservait, grâce à l'abbé Simon II, plusieurs corps anonymes des Onze mille Vierges (2). Paul Boudot vécut en parfaite intelligence avec les abbés Guillaume Loemel et Philippe Gillocq ses contemporains; le dernier assista même à l'inauguration du couvent des Ursulines (3), et, dans une pareille circonstance, un aussi grand person-

(1) La cathédrale de Reims possède encore un charmant reliquaire de sainte Ursule, offert par Henri III le jour de son sacre, 5 février 1575. P. Tarbé, *Trésors des églises de Reims*, p. 62, pl. 5; in-4°, Reims, 1843. — Je ne parle pas des reliques de Cologne, leur notoriété est trop grande.

(2) « Quattuor corpora virginum et martyrum, e numero XI millium.... Nomina earum hactenus ignota fuere. » Rayssius, op. cit, p. 101. — « Les deux corps des Vierges d'entre les onze mille, ne furent apportés de Cologne que sous Simon II, abbé de Saint-Bertin, qui ne commença à gouverner qu'en 1176. » *La Vérité de l'histoire de l'église de St-Omer*, p. 49; in-4°, Paris, 1754. — « Aliud (ferc-trum) quoque, in quo reliquie de virginibus Coloniensibus et alia sacrosancta pignera continentur, fabricari fecit. Tempore enim hujus abbatis (Simonis), due vel amplius de societate XI millium virginum a Colonia ad nos sunt delatæ. *In margine Cod.* » — « Anno 1178, cum nuncius abbatiæ Coloniam Agrippinam pergeret..... de collegio undecim millium virginum quatuor fere corpora, cum multis diversorum sanctorum reliquiis, ad nos detulit. » *Chartularium Sithiense*, éd. Guérard, p. 343 et 344.

(3) H. de La Plane, *les Abbés de Saint-Bertin*, t. II, p. 241, 246 et 261.

nage ne pouvait manquer d'offrir son cadeau de bienvenue. Y eut-il fraude alors? Le nom de sainte Ursule fut-il subrepticement inscrit sur le phylactère? Cela est possible, je veux néanmoins en douter. A côté de ses reliques insignes, le trésor de St-Bertin devait en posséder une foule d'autres dont le faible volume échappa aux investigations d'Arnould de Raisse. Rien d'étonnant que dans le nombre des reliques venues de Cologne, il se soit rencontré un peu de poussière de la véritable sainte Ursule. Je dirai mieux : pour répondre aux vœux légitimes de la nouvelle Communauté, on n'eut pas besoin de recourir aux corps entiers des Vierges de Cologne ; l'exiguité microscopique du sachet inclus dans la monstrance d'Arras en est une preuve convaincante. Les fragments eussent été plus gros si l'on se fût donné la peine d'ouvrir la grande châsse due à la munificence de l'abbé Simon II.

Les reliques de saint Denis proviennent de la même source que les précédentes. On lit dans le *Hierogazophylacium Belgicum*, à l'article de la cathédrale d'Arras, châsse de la sainte Manne : « De reliquiis SS. Laurentii, Ypoliti, Dionysii, Rustici, Eleutherii, etc. » Une paroisse de la ville de St-Omer était déjà, en 1139, placée sous le vocable de Saint-Denis (1). Il n'était pas nécessaire d'aller à Arras, ni de dépouiller la paroisse dans le cas où elle eut réellement possédé quelques restes de son saint patron. Au retour d'un voyage à Rome, Bovon, abbé de Saint-Bertin (1043-1065), séjourna momentanément

(1) P. 304. — C. de Linas et L. Deschamps de Pas, *Tour et église de Saint-Denis à Saint-Omer*, p. 2, ap. *Statistique monum. du Pas-de-Calais*, t. I, 1850.

au monastère de Saint-Denis, d'où il rapporta de précieuses reliques, parmi lesquelles un des clous qui servirent à attacher N. S. Jésus-Christ sur la croix (1). Or, par une remarquable coïncidence, peu d'années avant le passage de Bovon en France, l'abbé Hugues avait fait ouvrir les châsses de saint Denis, de saint Rustique et de saint Eleuthère (1051). La cérémonie, accomplie en présence d'Eudes, frère du roi Henri Ier, des seigneurs de la cour, d'un nombreux clergé et d'une affluence considérable de peuple, dut, ainsi que cela se pratiquait toujours en semblable occurrence, servir de prétexte à la distraction de quelques-uns des ossements renfermés dans les fiertes (2). Le puissant abbé de Saint-Bertin était un assez haut personnage pour en réclamer sa part. Il l'obtint, en effet, et le *Chartularium Sithiense* enregistre formellement le don (3). L'érection d'une chapelle, dédiée à saint Denis et sise au bas-côté méridional du chœur de l'église abbatiale de Saint-Bertin, fut la conséquence vraisemblable du retour de Bovon (4).

(1) H. de La Plane, *les Abbés de Saint-Bertin*, t. I, p. 154.

(2) Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys*, p. 121. — Le pape Etienne III, lors de sa venue en France (754), emporta à Rome quelques ossements de saint Denis. Charles-le-Simple offrit à Henri, roi de Germanie, un reliquaire d'or, enrichi de pierres précieuses, qui contenait une main du même saint. A deux reprises, au IXe siècle et en 1029, l'abbaye de Fleury-sur-Loire obtint des reliques des apôtres de Paris, et saint Bernward, évêque d'Hildesheim, fut, au XIe siècle, gratifié d'un semblable don par le roi Robert. Id., *ibid.*, p. 47, 78, 120, 124.

(3) « Reliquias sancti Dionysii, quas, apud cenobium ejusdem martyris in Francia acceperat, secum detulit. » Pars II, lib. I, XV, p. 187.

(4) Jean V, d'Ypres, abbé de Saint-Bertin, ordinairement désigné sous le nom d'Yperius, fut inhumé en 1383 dans la chapelle Saint-

La forme cylindrique de la monstrance d'Arras, son élévation relative, son faible diamètre, les reliques disparates qu'elle contient aujourd'hui, leur agencement moderne à l'intérieur du tube, concourent à prouver que ce petit meuble était d'abord affecté à d'autres usages. J'ai l'intime conviction qu'il fut primitivement établi pour exposer à la vénération des fidèles un objet mince et allongé. Lorsqu'elle tomba aux mains des Ursulines de Saint-Omer, la monstrance était depuis longtemps hors de service ; les détériorations qu'elle a subies, au pied, au nœud, au tube, au couvercle surtout, accusent des chûtes multipliées et témoignent, qu'après l'avoir violemment ouverte pour en extraire le contenu, on l'avait jetée au rebut. La personne qui l'offrit aux religieuses ne croyait certes pas leur faire un riche présent. Je reviendrai plus tard sur ce donateur et sur l'objet allongé que protégeait jadis le reliquaire.

La discussion historique étant close pour le moment, il me reste à déterminer la nationalité, ainsi que la date de fabrication de la monstrance : deux caractères, la forme et le système décoratif, m'aideront à atteindre le but que je me propose. Je commence par la forme.

Denis, chapelle reconstruite de 1425 à 1473 sous les abbés Jean de Gribeauval et Guillaume Fillastre. H. de La Plane, ouv. cité, t. I, p. 344. — Cet écrivain avance ailleurs que la chapelle, reprise en 1753, sous le titre de St-Benoît, était l'ancienne chapelle St-Denis. *Compte-rendu des fouilles de Saint-Bertin,* 1844, ap. *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie,* t. VII, p. 80. — Au contraire, M. Wallet prétend que la chapelle Saint-Benoît était une construction nouvelle « placée dans ce que l'on peut appeler le vestibule de l'ancienne chapelle Saint-Denis. » *Description de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin,* p. 24, in-4°, 1834, et pl. III, atlas in-fol.

Les monstrances, ou leurs analogues, que les ateliers limousins, français et même gallo-belges produisirent durant la période comprise entre les XII[e] et XIII[e] siècles, sont toutes, du moins celles qu'il m'a été permis d'étudier, portées sur des bases coniques, quadrangulaires ou en triangle. Le couronnement de ces petits meubles est assujetti à de nombreuses variations, mais aucun ne s'arrondit en calotte. (1) Seule peut-être, une imitation française du style byzantin, le reliquaire de l'abbé Begon (XI[e] siècle), au trésor de Conques, se termine en coupole, et encore la coupole est-elle ovoïde. (2) En revanche, plusieurs pièces émaillées (XII[e] et XIII[e] siècles), dont l'origine allemande est irrécusable, se distinguent par un pied en portion de sphère, et les couronnements hémisphériques ont gardé long-temps faveur sur les bords du Rhin. (3) L'arc plein-ceintre des Byzantins et les

(1) Voyez les monstrances provenant de l'abbaye de Grandmont; celles de Saint-Omer, de la Sainte Épine d'Arras et de la collection Soltykoff; les chandeliers limousins, les pixydes, etc ; ap. DIDRON, *Annales archéol.*, t. IX à XV, passim, t. XIX, p. 12 à 51 ; *le Moyen-Age et la Renaiss.*, ORFÉVRERIE, passim ; GAUSSEN, *Portefeuille archéol. de la Champagne*, EMAUX, pl. 18, in-fol., Bar-sur-Aube, 1861. Le sphéroïde aplati, qui sert de couvercle au ciboire de Sens (XIII[e] siècle) s'effile en cône amorti par une boule. Id. *ibid.*, ORFÉVRERIE, pl. 6.

(2) *Annales archéol.*, t. XVI, p. 277, pl., art. de M. A. DARCEL. L'abbaye de Conques appartenait au diocèse de Rhodez. — Les petits dais-coupoles, qui abritent les apôtres sur la châsse de saint Calminius, jadis à Mauzac (Auvergne), ne peuvent entrer ici en ligne de compte. Voyez VIOLLET-LEDUC, *Dictionnaire du mobilier français*, p. 71 et 72.

(3) Voyez, relativement aux bases en portion de sphère, le pied de Croix de St-Bertin, au musée de St-Omer, et la monstrance de saint Henri, au Louvre (XII[e] siècle) ; ap. *Ann. archéol.* t. XVIII, p. 1 et

surfaces de révolution qu'il engendre sont le prototype des formes du grand art germanique avant l'adoption des procédés français par les architectes du Saint-Empire. L'orfévrerie allemande, qui, dès son origine, imita les anciens reliquaires de l'église orientale, demeura toujours fidèle à la coupole traditionnelle de ces objets, mais avec surcharge fréquente d'ornements gothiques (1).

Les ciselures ne sont pas moins allemandes que le pied et le couvercle. Un motif analogue au bouquet de

154, pl. Le pied de la *rotula*, monstrance symbolique (XIII^e siècle) conservée dans le trésor de Kremsmünster, est aussi fortement arqué. *Mittheilungen der K. K. central-Commis*, t. VI, p. 65, pl. 2; Vienne, 1861, in-4°. — Voyez, pour les coupoles, la châsse n° 33 du Catal. Soltykoff (XII^e siècle), aujourd'hui au musée de Kensington, ap. *Ann. arch.* t. XXII, p. 1, pl., et LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen-âge*, album, t. 1, pl. 43; les monstrances d'Aix-la-Chapelle (XIV^e siècle), ap. BOCK, *Der Reliquienschatz des Liebfrauen Münsters, zu Aachen*, p. 1, 11, 24, 28, fig; celles de Cologne, (XIV^e, XV^e et XVI^e siècles), ap. BOCK, *les Trésors sacrés de Cologne*, pl. X, n° 41, XVI, n^os 62 et 63, XX, n° 76, XXI, n° 80; celle de l'église Saint-Barthélémy, à Friesach, en Carinthie (XIV^e siècle), ap. *Mittheilungen*, t. VIII, p. 195, fig. Le toit de la châsse de sainte Ursule, dans l'église de ce nom, à Cologne (XII^e siècle), s'arrondit en voûte au lieu de s'effiler en prisme. Ap. BOCK, *les Trésors sacrés*, pl. VII.

(1) Pour être bien compris ici, j'éprouve le besoin de dire, qu'en fait de cathédrales je préfère Amiens à Cologne, et que je regarderai Worms comme la plus belle église du monde entier jusqu'au jour où Mayence sera purgée à l'intérieur et isolée à l'extérieur. Chaque peuple a son génie particulier et s'égare toujours dès qu'il lui devient infidèle. Les imitations récentes du grec et du romain en France, l'engouement pour le style ogival chez les Allemands du XIV^e siècle, plaident hélas! trop éloquemment en faveur d'idées auxquelles on reviendra un jour, et j'y compte, de l'autre côté du Rhin. — Voyez BOCK, *Reliquien. zu Aachen*, p. 22, n° 8, XI^e siècle.

la collerette court sur les arêtes de la châsse de sainte Ursule, à Cologne, et contourne les lèvres de la coupe de saint Héribert, à Deutz. Le quintefeuilles des bagues, importé de la Perse en Occident, est une tradition de l'antique. Quant aux enroulements des anneaux, leurs congénères décorent plusieurs bandeaux de la grande châsse d'Aix-la-Chapelle, le nœud du calice de l'église des Saints-Apôtres, à Cologne (XIII[e] siècle), et bien d'autres pièces d'orfévrerie rhénane. Variés à l'infini, on les reconnait encore sur les manuscrits allemands; sur la célèbre châsse qui, de la collection Soltykoff, est passée au musée de South-Kensington; sur les stalles du chœur de St-Victor, à Xanten; je borne là mes citations : et tous ils procèdent plus ou moins directement de la manière byzantine. (1)

J'aborde maintenant la question de l'émail, question majeure, puisque le catalogue de l'exposition de Malines ne trouve que des négations pour y répondre. Affirmer me semble facile, mais, pour que le lecteur arrive à partager ma conviction toute entière, un court aperçu des principales écoles d'émaillerie doit servir d'introduction au système que je veux faire prévaloir.

L'application, au moyen du feu, des substances vitri-

(1) Voyez Bock, *Les Trésors etc.*, pl. VII et planche XXIII, n° 84. Cette partie est dans le goût du commencement du XIII[e] siècle. — Voyez, entre autres, le reliquaire byzantin de la Vraie Croix dans l'église de Jaucourt (Aube), ap. Gaussen, ouv. cité, Orfévrerie, pl. III, n° 3; la cassette antique en ivoire de Cividale, en Frioul, ap. *Mittheil.*, t. IV, p. 325, pl. X. — Voyez Cahier et Martin, *Mélanges d'archéol.*, t. I, pl. 3; Bock, ouv. cité, pl. XXVII, n° 92; Labarte, ouv. cité, pl. 91 et 109; *Ann. archéol.*, t. XXI à XXIV, passim; *Mittheil.*, t. VIII, p. 219, figure 3. — Voyez encore Labarte, ouv. cité, pl. 8, 87, 101, 105 : enroulements et entrelacs byzantins.

fiables colorées sur un excipient métallique, remonte à une époque si reculée que son origine est perdue dans la nuit des âges. Sans rechercher cette invention jusque dans l'Assyrie, l'Inde et la Chine, il est certain que les Egyptiens, en Orient, les Celtes, en Occident, connurent et pratiquèrent l'art de l'émaillerie incrustée qui, après un long sommeil en Europe, y reparut successivement, à Byzance, en Allemagne, en Italie, en Aquitaine et dans l'Ile-de-France (1). Deux procédés distincts ont été mis en usage par les anciens émailleurs des contrées que je viens d'énumérer. Le premier consiste à disposer dans une caisse ou sur une plaque de métal un certain nombre de bandelettes minces, également en métal, de manière à ce qu'elles déterminent l'esquisse des figures que l'on veut rendre ; on remplit ensuite les creux ainsi obtenus avec des matières vitreuses, colorées par des oxydes métalliques et préalablement réduites en poudre, puis ces matières sont fixées à l'aide de la fusion. Ce genre de travail, qui porte à juste titre le nom d'*émaillerie cloisonnée*, fut exclusivement adopté par les artistes byzantins, et aussi par l'Italie jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle ; je n'ai pas à m'en occuper ici. La seconde méthode, beaucoup plus expéditive que l'autre, fouille la plaque elle-même et y ménage les linéaments du dessin qui, au lieu d'être rapportés, font ainsi partie intégrante de l'excipient. Le résultat de ce mode d'opérer s'appelle *émail champlevé*. Les Celtes et les Français, qui, au lieu d'or et d'argent, employaient ordinairement le cuivre, ont toujours produit des émaux champlevés. Quant aux Alle-

(1) Labarte, *Recherches sur la peinture en émail*, p. 68 et sq., 93, 100, 158 et sq., 125 et sq , 173 et sq., 221 et sq.; in-4°, Paris, 1856.

mands, après avoir débuté par le cloisonnage, ils pratiquèrent bientôt le champlevé. Je n'ai pas la prétention d'entrer dans le débat soulevé à propos de l'antériorité de l'école rhénane sur l'école limousine, et réciproquement; M. l'abbé Texier, M. le comte F. de Lasteyrie et surtout M. Labarte, ont suffisamment exposé la question (1), je laisse à chacun la liberté de choisir le camp qui lui conviendra : j'ajouterai seulement que les émailleurs primitifs de l'Ile-de-France, si l'on en juge par les rares spécimens que nous possédons de leurs ouvrages, doivent être rangés dans la catégorie des artistes rhénans (2). A l'avenir, je n'accorderai donc plus de mention individuelle à l'école française proprement dite.

(1) *Essai historique sur les argentiers et émailleurs du Limousin*, in-8°, Poitiers, 1843. — *Des Origines de l'émaillerie limousine*, ap. *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XII. — *Recherches sur la peinture en émail. Histoire des arts industriels*, t. III. — L'émail grossier qui orne les griffons du musée d'Arras, la châsse de St-Maurice-en-Valais, découverte par M. de Lasteyrie, prouvent que l'art de l'émailleur ne fut jamais complètement perdu en France ; la tradition existait toujours, malgré l'oubli des procédés. Le musée de Cluny s'est récemment enrichi d'un poignard mérovingien trouvé dans la Seine, et que M. du Sommerard a bien voulu me communiquer. La garde de cette arme curieuse est faite d'une plaque de cuivre rouge profondément fouillée. On a rempli les creux avec des lames d'or très-épaisses formant divers dessins dont une partie est chargée de damasquinures en argent. Ici, le champ de cuivre mat naturel a pour but évident de simuler un émail : d'habiles connaisseurs y ont été trompés à première vue.

(2) Le trésor de la cathédrale de Troyes possède quelques plaques en émail champlevé, provenant des tombes des comtes de Champagne, Henri Ier (1181) et Thibaut III (1201). « Il n'est pas possible » dit M. Labarte « d'y méconnaître le faire de l'école rhénane, et si ces émaux ont été exécutés par un artiste français, ce qui est fort possible, il faut reconnaître dans cet artiste un élève des émailleurs alle-

Les caractères principaux de l'émaillerie limousine sont d'abord : l'emploi des tons, bleu noir, bleu céleste, bleu clair, rouge purpurin demi-translucide, rouge vif opaque, vert bleuâtre, vert tendre, blanc sale, rosé pour les carnations; tons auxquels on ajouta plus tard le violet et le gris de fer. « Ces couleurs» dit M. Texier « se distribuent ainsi : fond gros bleu, bordé et coupé de rouge et de vert ; rosaces alternatives et tricolores ; couleurs unies d'après leur voisinage dans le spectre solaire ou leur formation par les mélanges chimiques. Le vert sépare toujours le bleu du jaune. Les tons clairs des draperies vertes sont formés par l'émail jaune ; les demi-teintes par le vert franc et crû [1]. » La ciselure est lourde, peu finie ; le trait, grossièrement découpé ; le cloisonnage mobile, excessivement rare dans les détails ; les rosaces et quatrefeuilles, ondulés ou lancéolés, sont formés par des feuilles d'eau ; les enroulements, maigres et amortis par des terminaisons massives [2]. Les inscriptions, quand il y en a, sont en général très courtes [3]. Enfin, sauf quelques pièces remarquables, les produits limousins semblent fabriqués plutôt en vue du commerce que de l'art lui-même, et un grand nombre ne sont rien moins que des objets de pacotille.

mands. » *Histoire des arts industriels,* t. III, p. 622. — M. Gaussen, *Portefeuille archéol. de la Champagne,* Emaux, pl. 17, a reproduit ces plaques en chromolithographie.

(1) *Essai historique etc.,* p. 224, ap. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1842.

(2) Voyez Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie,* t. I, pl. 44. — *le Moyen-Age et la Renaissance,* Orfévrerie religieuse, pl. 5, fig. 3 et 4 ; — *la Châsse de Bousbecque,* pl. 1 et 2, in-4°, Lille, 1861, etc., etc.

(3) *Histoire des arts industriels,* t. III, p. 472.

D'après les inductions fournies par l'histoire, l'école rhénane émanerait en ligne directe de l'école byzantine. Le mariage d'Othon II avec une princesse grecque, Théophanie, fille de Romain-le-Jeune (972), dut avoir pour conséquence naturelle l'introduction en Occident des plus précieux trésors artistiques de Constantinople. Il est très certain que la dot de la fiancée impériale comprenait beaucoup d'or et de bijoux magnifiques (1), parmi lesquels figuraient nécessairement des émaux nombreux, car le X^e^ siècle vit l'émaillerie byzantine atteindre à son apogée. Othon, étant mort au bout de huit ans de règne, laissa un fils en bas âge dont la tutelle fut confiée à l'impératrice veuve. Théophanie se montra aussi vertueuse qu'habile dans le gouvernement des peuples, et termina ses jours à Cologne en 990. La petite-fille de ce Constantin Porphyrogénète, qui honorait les beaux-arts au point de les cultiver personnellement, ne manqua pas d'attirer à sa cour les artistes grecs dont la supériorité en tous genres ne souffrait alors aucune rivalité. On en trouve la preuve incontestable dans une croix d'or avec émaux cloisonnés, conservée à Essen, diocèse de Cologne. L'émail représente un homme et une femme voilée. Au dessus de l'homme, on lit l'inscription : Otto dux ; au dessus de la femme, Mahthild abba. Il s'agit ici d'Othon, duc de Souabe (973-982), petit-fils d'Othon I^er^, et de sa sœur Mathilde (974-1013), abbesse d'Essen. Le travail est donc antérieur à l'année 982. Bien que les inscriptions qui certifient l'origine de cette croix soient en langue et en caractères latins, la délicatesse des enroulements, la

(1) *Benedicti Chronic.*, ap. Pertz, *Monum. Germ. histor.*, t. V, p. 718.

finesse du dessin, la pâte et l'éclat des émaux, accusent un travail grec (1). D'ailleurs, à l'époque des Othon, les orfévres allemands n'auraient jamais pu parvenir à un aussi haut degré de perfection. Mais la sollicitude de la régente ne se borna pas à l'appel des artistes de sa mère-patrie, elle voulut aussi initier ses nouveaux sujets à la pratique des différents arts ; dans ce but, elle choisit pour précepteur d'Othon III son fils, Bernward, abbé, depuis évêque d'Hildesheim (992-1022). Saint Bernward est le saint Eloi de l'Allemagne ; issu d'une riche et noble maison, il avait pour l'esthétique un goût passionné qui le conduisit à devenir un éminent artiste. Peintre, sculpteur, architecte, mosaïste, orfévre, il s'adonna à la culture de tous les arts libéraux et industriels. Dans son propre palais, il établit des ateliers d'orfévrerie, que lui-même visitait quotidiennement pour examiner et corriger le travail de chaque ouvrier. Non content de cette direction efficace, Bernward exécuta de ses propres mains de très belles pièces qu'il décorait, en joignant aux ressources de son esprit ingénieux ce qu'il trouvait de meilleur dans les œuvres d'autrui. Les vases envoyés en présent à l'Empereur, soit de l'Orient, soit d'ailleurs, étaient scrupuleusement étudiés par l'illustre religieux qui, en outre, avait organisé une réunion de jeunes artistes qui l'accompagnaient à la cour ou voyageaient dans le but de connaître les ouvrages les plus remar-

(1) Voyez A. Darcel, *Mémoire sur l'exposition d'archéologie de Vienne en 1860,* ap. *Mémoires lus à la Sorbonne en 1861,* Archéologie, p. 242 ; Paris, 1863. Une autre croix, également conservée à Essen, porte en repoussé le nom de Théophanie. Il s'agit ici, non de l'impératrice, ainsi que l'a avancé M. Labarte, mais de sa petite-fille, abbesse d'Essen de 1041 à 1054. Les émaux de cette croix sont partie champlevés, partie cloisonnés. Id., *ibid.*, p. 243.

quables de l'orfévrerie étrangère (1). L'auteur de la *Vie de saint Bernward* n'a pas, il est vrai, spécifié les émaux en mentionnant quelques-uns des objets fabriqués par celui dont il retraçait l'existence ; mais, en supposant que l'évêque d'Hildesheim, malgré son habileté notoire, ait négligé la pratique de l'émaillerie, « on peut être certain » conclut M. Labarte « à en juger par le zèle qu'il mit à faire profiter son pays des procédés artistiques des nations étrangères, que l'émaillerie a été très sérieusement étudiée sous sa direction. Ne doit-on pas dès lors reporter à ce digne prélat l'honneur d'en avoir introduit la pratique en Allemagne ? » (2). Plusieurs monuments qui subsistent encore tendent à prouver que, peu après la mort de Théophanie, les orfévres allemands commencèrent à imiter les émaux cloisonnés importés par les artistes byzantins venus à la suite de cette princesse. D'ailleurs, l'empereur Henri II répandit avec une telle profusion les pièces émaillées dans les églises de l'Allemagne et de l'Italie, que l'on ne peut admettre qu'il ait tiré toutes ces richesses de Constantinople : son trésor impérial, entièrement mis à sec, n'eût pas suffi à en acquitter le prix (3),

(1) Tangmar, *Vita sancti Bernwardi*, ap. Leibnitz, *Script. rerum Brunsvicensium*, p. 422, 443, 444 ; Hanover, 1707.

(2) *Recherches etc.*, p. 160. Voir encore Id., *ibid.*, p. 158 et 159.

(3) En particulier, les couvertures des manuscrits nos 54 et 57 (commencement du XIe siècle), à la bibliothèque royale de Munich. — Voyez Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen-âge*, t. III, passim, et album, t. I, pl. 40 ; *Recherches sur la peinture en émail*. p. 161. — Une troisième croix en émail cloisonné, aussi à Essen (fin du Xe siècle), est d'une fabrication assez barbare pour faire supposer qu'elle serait l'œuvre de quelque orfévre allemand s'essayant à imiter les procédés des artistes byzantins A. Darcel, *Mémoire etc.*, p. 243.

A quelle date l'énorme valeur de l'or exigé par la fabrication des émaux cloisonnés, et surtout la difficulté que l'agencement des bandelettes contournées au gré du dessin opposait à des mains inexpérimentées, engagèrent-elles les orfévres allemands à remplacer les métaux précieux par le cuivre, et à pratiquer dans l'excipient lui-même les creux destinés à recevoir l'émail, en épargnant le trait des figures? Diverses considérations ont amené M. Labarte à fixer, entre les dernières années du X^e^ siècle et les premières du XI^e^, l'époque où l'Allemagne fit retour aux anciens procédés celtiques (1).

Pour établir les émaux champlevés primitifs, l'artiste fouillait intérieurement, suivant leurs contours, les personnages ou ornements tracés sur le métal; puis il introduisait dans la cavité l'émail, qui rendait ainsi en couleur la silhouette de l'objet à reproduire sans qu'aucun linéament métallique en exprimât les détails (2). Plus tard l'imitation des modèles byzantins conduisit à perfectionner le dessin, en l'esquissant à l'aide de traits réservés sur la plaque excipiente; enfin on arriva à épargner les enroulements, les carnations et même les personnages entiers, dont on niellait les intailles pour les faire mieux ressortir sur le champ émaillé. M. Alfred Darcel pense que cette méthode d'épargner les sujets fut usitée en Allemagne dès le XII^e^ siècle; les admirables émaux que renferme le trésor de la cathédrale de Vienne (Autriche), confirment l'assertion du savant archéologue (3).

(1) *Recherches etc.*, p. 164. *Histoire des Arts industr.*, t. III, p. 600 à 604.

(2) Voyez LABARTE, *Recherches etc.*, pl. E et H, n° 1.

(3) « Si les déductions que nous avons tirées des faits qui précèdent sont justifiables, il faudrait faire remonter au XII^e^ siècle, en

Les tons employés par les émailleurs allemands sont: le bleu sombre, le bleu lapis, le bleu pâle, le gris bleu, le beau bleu turquoise, le rouge mat, le rouge purpurin éclatant, le vert jaunâtre, le vert clair, le vert sombre, le jaune, le rosé, le blanc pur et le noir. Les Allemands ont donc, en plus que les Limousins, le bleu turquoise, le blanc très-pur, le rouge purpurin vif et le noir. Les émaux rhénans sont nuancés avec un art admirable ; le bleu s'allie au blanc qui forme les lumières, le rouge détermine les ombres, le vert est éclairé de jaune. Le trait est découpé sur le cuivre avec un soin qui prouve l'intention évidente d'imiter le cloisonnage mobile des Grecs; les lignes épargnées sur la plaque sont tranchées nettement, sans bavures ni guillochés. Les *histoires* à nombreux personnages apparaissent volontiers sur les ouvrages de petites proportions ; les carnations sont rendues par le métal dont les intailles sont toujours niellées, le surplus des figures et les accessoires, fréquemment exprimés en couleurs ; les figures elles-mêmes ne manquent pas de mouvement malgré la raideur de l'esquisse.

Allemagne, la transformation qui s'opéra dans la fabrication des émaux champlevés. D'abord ces émaux, cherchant à imiter les émaux cloisonnés grecs, exprimaient tout le dessin par des traits de métal qui formaient les cloisons où l'émail était coulé. Mais l'effet peu satisfaisant, relativement au dessin obtenu par ce procédé, engagea à n'employer l'émail que pour les fonds et quelques accessoires, et à exprimer les personnages par la gravure sur le métal réservé.» *Ann. archéol.*, t. XVIII, p. 159 — Gustav Heider, *Emailwerke aus dem Schatze des St-Stephans-Domes in Wien*, ap. *Mittheil. der K. K. central-Comm.*, t. III, p. 309, pl. XII et XIII. Ces émaux me paraissent résoudre la question. — Voyez encore les émaux d'un autel-reliquaire dans l'église royale de Hanovre ; ap. Labarte, *Recherches etc.*, p. 51.

Très-souvent, le cloisonnage mobile se rencontre dans les menus détails d'ornementation. Le dessin des fleurons, entrelacs et autres motifs analogues réservés sur le cuivre, est d'un goût exquis et varié à l'infini. Les émaux, harmonieux et éclatants à la fois, se font remarquer par leur beau poli. Les inscriptions, longues et ordinairement formulées en vers latins, sont gravées en creux et émaillées. Il résulte, en conséquence, des caractères ci-dessus énumérés, que les pièces émaillées d'origine germanique sont très supérieures aux produits du Limousin ; elles sont également beaucoup moins répandues que ces derniers, car presque toujours les Allemands subordonnèrent le commerce à l'art (1).

Il est indubitable que l'ancien royaume de Lotharingie fut le berceau de l'émaillerie allemande, et Cologne le centre vraisemblable de cette industrie. Devenue veuve, l'impératrice Théophanie s'était retirée à Cologne, où elle mourut en 990 ; les artistes qu'elle avait appelés de Constantinople durent l'y suivre et s'y établir ; les pièces émaillées sont répandues en assez grand nombre dans les provinces rhénanes; enfin, la signature, *Eilbertus Coloniensis me fecit,* apposée sur un autel-reliquaire conservé dans le trésor de l'église royale de Hanovre, prouve la haute habileté des orfévres de Cologne au XII^e^ siècle (2). Quoiqu'il en soit, le nom d'école rhénane, appliqué aux ateliers d'émaillerie allemande, prévaut aujourd'hui sur toute autre qualification.

Quelques archéologues, dont j'estime fort la science, bien que je me permette de discuter leurs assertions,

(1) Voyez Labarte, *Recherches etc.*, p. 59, 60, 183, 187 ; ***Hist. des arts industr.***, t. III, p. 472.

(2) *Recherches etc.*, p. 164, 165.

ont récemment tenté de scinder l'école rhénane en deux catégories et d'y reconnaître une seconde manière parfaitement distincte de la fabrication colonaise. « Il y a eu encore « dit M. Weale » une fabrique importante dans le diocèse de Liége, dont le siége principal aux XI^e^ et XII^e^ siècles était probablement à Maëstricht. » (1).

Nier qu'il y ait eu en Allemagne deux écoles, l'une qui suivit toujours les errements byzantins, l'autre qui s'en affranchit par degrés, serait une absurdité dont je ne me rendrai pas coupable. Je ne contesterai pas davantage l'existence des ateliers liégeois; leurs productions sont conservées : à Bruxelles, chez S. A. M^gr^ le duc d'Aremberg et au musée de la Porte de Hal; à Namur, dans la cathédrale et au musée; à Sainte-Croix de Liége; dans l'église de Huy; à Maëstricht (2). La majorité de ces ouvrages m'est peu ou point connue, et je n'ai pas suffisamment étudié le reste pour me prononcer en dernier ressort : je demanderai néanmoins comment Liége et Maëstricht, topographiquement si voisines de Cologne et soumises au même suzerain qu'elle, auraient eu, après le retour à l'émaillerie champlevée, des procédés spéciaux autres que ceux pratiqués avec succès à une distance de trente lieues. M. Labarte, qui, avec la sagacité que personne ne lui refuse, a examiné les quatre reliquaires provenant de l'autel de Saint-Servais, à Maëstricht, ne croit pas devoir les ranger dans une classe à part et leur laisse une attribution rhénane (3). J'ai sous les yeux

(1) *Catalogue des objets exposés à Malines*, 2^e^ éd., p. 87.

(2) Lettre adressée à l'auteur par M. J. Weale; Londres, 15 novembre 1865.

(3) *Recherches etc.*, p. 53 et 54. Ces reliquaires, n^os^ 31 bis, 32, 33 et 34 du catalogue Soltykoff, ont été acquis par M. Sellière, moyen-

la reproduction fidèle du médaillon central d'un de ces reliquaires, celui de saint Gundulfe (1); j'ai beau la retourner dans tous les sens, je ne parviens pas à y découvrir un métier autre que le travail du pied de croix de Saint-Bertin, à Saint-Omer, œuvre où « il n'est pas possible de méconnaître l'école allemande. » (2). La grande châsse de saint Servais se fait remarquer par un vernis brun sur lequel la décoration se détache en or, ou par un champ métallique à ornements bruns ; mais les châsses de Cologne et d'Aix-la-Chapelle comportent une ornementation identique, dont la spécialité appartient par conséquent à tous les ateliers des environs du Rhin.

Je signalerai cependant une notable différence entre les motifs répandus sur les monuments que je viens de citer. Les châsses d'Aix-la-Chapelle et de Cologne offrent des enroulements continus d'un goût exquis, où la riche imagination de l'artiste se prodigue outre mesure : au contraire, les feuillages de la châsse de saint Servais accusent une maigreur moins agréable à l'œil ; leurs courbes déprimées sont fréquemment interrompues par de lourdes baguettes qui les morcellent et les encadrent; les rosaces et les quatrefeuilles, libres ou combinés avec des quadrilatères, s'y rencontrent, ainsi que les imbrications, les cœurs et les méandres grecs (3). Ce mélange

nant la somme de 6,250 francs. Ils sont décorés de figures en haut relief, d'ornements repoussés et d'émaux champlevés, bleus, blancs, verts et rouges. Les personnages sont en émail, sauf les carnations réservées sur le métal ; les intailles sont niellées.

(1) Labarte, *Hist. des arts indust.*, album, t. II, pl. 107.

(2) *Hist. des arts indust*, t. III, p. 465.

(3) Voyez Cahier et Martin, *Mél. d'archéol.*, t. I, pl. 33 à 37; — Alexandre Schaepkens, *la Châsse de saint Servais, à Maëstricht*, ap. *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1849, p. 149 et pl. 5, dessin d'Arnaud Schaepkens.

de l'art byzantin qui s'en va, et de l'art allemand qui arrive, suffit-il pour constituer une école distincte? Je ne le pense pas. A Cologne, comme à Maëstricht, je vois les successeurs des artistes appelés par Théophanie; les uns sont passés maîtres, les autres tâtonnent encore : rien de plus.

Une découverte récente, due à M. Labarte, tend à prouver que, si Cologne fut, en Occident, le berceau de l'émaillerie cloisonnée, Verdun peut à bon droit revendiquer la priorité dans la fabrication des émaux champlevés allemands. Le moine Hugo rapporte dans sa *Chronique* que Richard, abbé de Saint-Viton, de Verdun (1004-1046), enrichit son église de nombreuses pièces d'orfévrerie, parmi lesquelles figurait la châsse de saint Viton, ornée d'émaux champlevés. « Quas ambiunt columnæ ex electro purissimo cum basibus argenteis, arte fusili et anaglifo productæ. » (1). Le texte est assez clair, et son rédacteur, qui écrivait vers la fin du XI^e^ siècle, n'a pu se méprendre sur la nature des ouvrages exécutés par ordre de l'abbé Richard. Il y eut donc en Allemagne deux ateliers contemporains, l'un à Cologne pour les émaux cloisonnés, l'autre à Verdun pour le travail champlevé. L'école de Verdun était toujours célèbre au XII^e^ siècle; un certain Nicolas de Verdun fabriqua, en 1181, un magnifique parement d'autel pour l'abbaye de Klosterneubourg, près Vienne (Autriche). Ce parement, transformé en retable au XIV^e^ siècle, fut alors augmenté de six plaques, mais les quarante-cinq émaux de l'œuvre primitive sont demeurés intacts. M. Darcel les étudia en 1860, et voici comment il les apprécie : « Maître Nicolas de Verdun se

(1) *Hist. des arts indust.*, t. III, p. 604 à 609. — Hugo, *Chronicon*, ap. Pertz, *Monum. Germ. hist*, t. X, p. 374.

rattache trop intimement à l'école des émailleurs rhénans pour que nous songions à le rapprocher de notre école limousine. Ses figures, réservées sur le fond, sont garnies d'émail de niellure dans leur gravure profonde, et se détachent sur un fond d'émail bleu ou rouge. Un seul visage est émaillé et émaillé de noir : c'est celui de la reine de Saba visitant Salomon. La couleur générale des émaux, ainsi que le caractère du dessin, dénotent que Nicolas appartient à la tradition allemande. Les figures montrent cette sauvagerie et cette rudesse, cette énergie dans les mouvements, cette abondance dans les plis qui nous paraissent caractériser l'art allemand au XII[e] siècle. Enfin, dans les bordures, le cloisonné est combiné avec le champlevé pour exprimer les rosettes de couleur, qui se détachent sur un fond de couleur différente. » (1).

Cologne, Liége, Maëstricht, Verdun toujours lorraine, dépendaient de l'ancien royaume de Lotharingie; les émaux champlevés qu'ont produit ces villes n'offrent

(1) *Mémoire etc.*, p. 249. — Voici la partie d'inscription qui relate la date de l'œuvre et le nom de son auteur :

Anno milleno centeno septvageno
Nec non vndeno, Gwernhervs corde sereno,
Sextvs prepositvs, tibi virgo Maria dicavit
Quod Nicolavs opvs Virdvnensis fabricavit.

L'une des châsses de l'église de Notre-Dame de Tournay fut exécutée en 1205 par le même Nicolas de Verdun, comme le constatent deux inscriptions. Cousin, *Histoire de Tournay*, ap. Du Mortier, *Etude sur les principaux monuments de Tournay*, Id. *ibid.* — Le retable de Klosterneubourg, dessiné par M. Albert Camesina, a été publié au trait, *Das Niello-Antipendium zu Klosterneuburg*, Vienne, 1844, texte de M. J. Arneth ; en couleurs, *Berichte und Mittheilungen des Alterthumsvereines zu Wien*, t. IV, Vienne, 1860, texte du savant docteur Gustave Heider.

aucun caractère assez saillant pour que l'on ose élever entre eux une barrière quelconque. Aussi je propose de grouper désormais l'ensemble des artistes champleveurs allemands sous une dénomination unique que personne ne contestera : *Emailleurs lotharingiens*.

Jusqu'à la première moitié du XII[e] siècle, ou environ, l'école lotharingienne, je maintiens l'expression, s'inspira des types byzantins ; passé ce terme, elle s'abandonna aux caprices de sa propre imagination : elle avait trouvé sa véritable route. (1)

J'éprouve un vif regret de m'être laissé entraîner si loin de mon sujet et d'avoir abordé une série de développements qui pourront sembler oiseux ; mais ces détails, familiers à un certain nombre de lecteurs, sont inconnus à beaucoup d'autres. D'ailleurs, en m'écartant d'une voie déjà tracée, j'ai besoin de recourir à tous les faits qui, de près ou de loin, viennent se rattacher à mon système.

J'ai avancé plus haut que la forme et les ciselures du reliquaire d'Arras impliquaient une origine allemande ; les émaux ne me démentiront pas. Leur éclat, leurs nuances harmonieusement agencées, le beau poli qu'ils ont reçu, la netteté des traits épargnés sur le cuivre, l'emploi fréquent du cloisonnage pour rendre les menus détails, la présence des tons bleu turquoise et blanc pur, sont autant de caractères allemands qu'il n'est pas permis de méconnaître. Les rosaces, les cercles, les quatre-feuilles, les trèfles, les feuilles de chélidoine et d'acanthe, ornements tous analogues par la forme et le style aux motifs de la monstrance d'Arras, fourmillent sur

(1) Voyez LABARTE, *Recherches etc.*, p. 165.

les châsses des Grandes Reliques et de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle (1). Mais ces arguments pourraient encore prêter matière à la discussion, si un fait irrécusable ne venait trancher la question en me donnant gain de cause. Les reins des arcatures de la châsse des Trois Rois, à Cologne, sont ornés d'enroulements métalliques courant sur un fond d'émail bleu lapis (2). Or, ces enroulements variés à l'infini dénoncent, non-seulement l'école, mais encore la main de l'artiste qui fabriqua le reliquaire d'Arras. Les émaux du même genre qui décorent la châsse de Charlemagne sont d'un style très différent, et en étudiant les planches où sous un titre vague, *Ornements peints des châsses d'Aix et de Cologne*, le R. P. A. Martin a réuni sans autre explication une série de bandeaux, or et vernis brun, il est impossible de ne pas signaler à première vue ceux qui appartiennent à la châsse des Trois Rois. (3) Un magnifique reliquaire de la Vraie Croix, conservé dans l'église paroissiale de Saint-Mathias, à Trèves, me semble devoir être également attribué à l'auteur de la châsse de Cologne et de la monstrance d'Arras. La face postérieure représente le Christ, placé entre les figures symboliques des quatre Évangélistes, sur un champ semé de feuillages et d'enroulements dont le tracé délicat équivaut pour moi à une signature. La plaque de cuivre, qui comporte cette décoration, est à la vérité simplement dorée et gravée sans

(1) Voyez *Mélanges d'archéol.*, t. I, pl. 7 à 9; Labarte, *Histoire des arts indust.*, album, t. I, pl. 47, et t. II, pl. 107.

(2) Voyez *Mél. d'archéol.*, t. I., pl. 40, 41 et notamment 42 pour les détails; pour l'ensemble, cons. Bock, *les Trésors sacrés de Cologne*, pl. 11 et 12, n° 44 a, éd. franç.

(3) Voyez *Mél. d'archéol.*, t. I, pl. 43 et pl. 33 à 36.

aucune trace d'émaillure, mais la face antérieure du meuble est rehaussée d'émaux polychrômes analogues à ceux d'Arras (1).

D'un tel groupe de faits, je tire les conclusions suivantes : 1° que le travail de la monstrance d'Arras est lotharingien ; 2° que cette pièce fut exécutée par l'auteur de la châsse de Cologne, et peut-être du reliquaire de Trèves.

Il ne me reste plus maintenant qu'à fixer d'une manière approximative l'époque de fabrication. La châsse des Trois Rois, selon M. Labarte, serait un don de l'archevêque Philippe de Heinsberg (1167-1191) ; si l'on en croit M. le chanoine Bock, elle n'est pas antérieure à 1198 : quant au reliquaire de Trèves, il fut commencé en 1207 (2). C'est donc entre le dernier quart du XII[e]

(1) Voyez Didron, *Annales archéol.*, t. XIX, pl. aux p. 214 et 225. — Lettre adressée à l'auteur par M. l'abbé de Wilmowsky, chanoine de Trèves, 18 décembre 1865. — La face antérieure du reliquaire de Trèves est encadrée d'une large bordure dont la lèvre interne est doublée par un cordon sur lequel courent des animaux rappelant assez bien les dragons affrontés qui décorent les bandeaux de la châsse de Charlemagne. Mais, outre que le bestiaire de Trèves est, à de rares exceptions près, emprunté à la nature vivante, tandis que celui d'Aix-la-Chapelle est complètement fantastique, les enroulements variés qui séparent les figures sur le reliquaire accusent le même style que sa face postérieure et n'ont aucun rapport avec les ornements de la châsse.

(2) Voyez Labarte, *Hist des arts indust.*, t. II, p. 235. — Sur la face antérieure de la châsse, à droite de la Sainte Vierge, on voit l'adoration des Rois. « Derrière les Rois est une autre figure, celle d'un jeune homme. Au-dessus de cette statuette et dans l'épaisseur du petit arc qui la surmonte, on lit : Otto rex. C'est le nom du donateur. On peut en conclure que toute cette face de la châsse aurait été exécutée du temps de l'archevêque Adolphe d'Altona, et

siècle et les premières années du XIII[e] qu'il faut placer la date cherchée. Des considérations nouvelles me permettront de la préciser davantage.

J'ai dit précédemment que Philippe Gillocq était le donateur des reliques de saint Denis, de sainte Ursule et de leurs associés; il y a tout lieu d'admettre que le contenant provenait de la même source que le contenu, l'abbaye de Saint-Bertin étant, à Saint-Omer, le seul établissement religieux assez riche pour se dégarnir sans préjudice de pareils objets. Par quelle voie la monstrance était-elle entrée à Saint-Bertin? Quelles reliques abritait-elle en premier lieu? Pourquoi se trouvait-elle hors de service en 1626? Je vais tenter de répondre à ces trois questions.

En 1144, Suger, abbé de Saint-Denis, ayant terminé et consacré le chevet de son église, y éleva une tombe pour le saint patron du monastère et ses deux acolytes. Afin de perpétuer le souvenir de la place où les ossements de ces glorieux martyrs avaient reposé durant plusieurs siècles, il voulut y ériger une grande croix d'or semée de pierres précieuses, dont il confia l'exécution à d'habiles ouvriers appelés de divers pays. La croix reposait sur un socle composé d'une colonne et d'un pied. Voici la description qu'en fait Suger lui-même : « Le pied est orné des quatre Evangélistes; la

aux frais d'Othon IV, immédiatement après son élection à l'empire, qui eut lieu à Cologne en l'année 1198. » *Les Trésors sacrés de Cologne*, p. 57. — M. Labarte (loc. cit.) trouve les deux opinions conciliables; entreprise sous Philippe de Heinsberg, la châsse dont le travail exigeait beaucoup de temps et d'argent ne put être achevée qu'à l'aide des libéralités d'Othon IV. — Une inscription gravée sur le reliquaire de Trèves constate qu'en 1207, Henri d'Ulmen rapporta de Constantinople le morceau de la Vraie Croix dont il fit présent à l'église de Saint-Euchaire. *Ann. archéol.*, t. XIX, p. 226.

colonne qui supporte la sainte image est émaillée avec une exquise délicatesse de travail, et représente l'histoire du Sauveur, accompagnée des témoignages allégoriques tirés de l'ancienne Loi ; le chapiteau supérieur offre des figures contemplant la mort du Seigneur. Nous pûmes à peine terminer en deux années ce travail entrepris par des orfévres de la Lotharingie, au nombre, tantôt de cinq, tantôt de sept, » (1), Le musée de Saint-Omer possède un support de croix provenant de l'abbaye de Saint-Bertin, support à peu près conforme à celui de l'église de Saint-Denis. D'une calotte hémisphérique, ornée d'émaux et soutenue par les statuettes assises des quatre Evangélistes, surgit un pilier carré, également revêtu d'émail ; les quatre animaux symboliques en ronde bosse cantonnent la base du pilier, chacune des faces de son chapiteau présente une figure humaine à mi-corps. M. Labarte, dans la restitution qu'il a essayée du pied de croix de Suger (2), s'est inspiré du support de Saint-Bertin, et même, appuyé sur le témoignage de Dom Doublet, il a rendu à la colonne la forme carrée d'un pilier (3). L'œuvre perdue était incontesta-

(1) « Artifices peritiores de diversis locis convocavimus.... Pedem vero quatuor evangelistis comptum, et columnam cui sancta insidet imago, subtilissimo opere smaltitam, et Salvatoris historiam cum antiquæ Legis allegoriarum testimoniis designatis, et capitello superiore mortem Domini cum suis imaginibus ammirante, per plures aurifabros Lotharingos quandoque quinque, quandoque septem, vix duobus annis perfectam habere potuimus. » Suger, *De Rebus in administ. sua gestis,* ap. Duchesne, t. IV, p. 345, A, B, C.

(2) *Hist. des arts indust.*, album, t. I, notice en regard de la pl. 40.

(3) « Le pilier, de toutes parts, depuis le haut jusques en bas, fut revestu de très-excellents esmaux sur cuivre. » *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, liv. I, c. 24, p. 251.

blement lotharingienne et du XII[e] siècle ; l'œuvre existante porte les caractères d'un travail allemand de la même époque (1) : toutes deux appartiennent donc à un temps et à une école identiques. M. Louis Deschamps de Pas avance que le pied de croix de Saint-Bertin doit être une acquisition de l'abbé Simon II (1176-1186) ; je partage l'opinion de ce judicieux archéologue. Le trésor du monastère avait été notablement dépouillé, afin d'éteindre les dettes de l'abbé Léon, parti en 1147 pour

(1) Les figures du chapiteau représentent les quatre éléments soulevés par la mort du Sauveur. Les sujets des émaux de la calotte sont : 1° Moïse frappant le rocher ; 2° le serpent d'airain ; 3° Jacob bénissant les enfants de Joseph ; 4° la Pâque. Sur les faces du pilier, on voit : 1° Isaac apportant le bois destiné au sacrifice ; 2° Caleb et Josué avec la grappe de raisin ; 3° Elie et la veuve de Sarepta ; 4° la tribu de Lévi appelée au sacerdoce. Voyez L. Deschamps de Pas, *Orfévrerie du moyen-âge*, p. 6 à 11, in-4°, Paris, 1858, quatre planches dessinées par M. Auguste Deschamps de Pas ; et aussi *Annales archéologiques*, t. XVIII, passim ; Du Sommerard, *les Arts au moyen-âge*, série IX, pl. 11 ; *Mittheilungen, etc.*, t. III, p. 314, 316, 317. — J'ai étudié moi-même, avec une attention scrupuleuse, les émaux du pied de croix de Saint-Bertin. Les personnages, sur champ de cuivre doré, sont esquissés par des traits épargnés dans le métal ; leurs carnations seules sont réservées et niellées. Les couleurs, nuancées avec un art merveilleux, sont : le bleu foncé, le bleu lapis, un bleu turquoise admirable, le bleu clair, le blanc grisâtre pour les lumières, le jaune, le vert pomme, le vert foncé, le rouge purpurin, le rouge foncé, le brun violacé, plus un granit mélangé de tous les tons ci-dessus. La collerette du pied, ciselée à jour, offre des bouquets de feuilles contournées en accolade, amortis par une pomme de pin et alternant avec des feuilles étalées, motif très commun sur les miniatures et l'orfévrerie de l'Allemagne. A ces caractères germaniques, j'en ajouterai un dernier, signalé par M. Labarte, « le K avec lequel l'artiste rhénan a écrit le nom de Caleb sur l'un des émaux. » *Hist. des arts indust.*, t. II, p. 238.

la croisade, à la suite de Thierry d'Alsace; le violent incendie de 1152 aggrava encore la situation, et Godescalc, successeur immédiat de Léon, absorbé comme ce dernier par le soin des reconstructions, n'eut pas le loisir d'atténuer les effets d'une pénurie trop bien motivée. Simon combla les vides laissés par ses deux prédécesseurs, et remplaça magnifiquement le mobilier vendu pour satisfaire les créanciers de Léon, ou détruit par le feu; il commanda aussi un très beau crucifix. Outre les rapports d'intérêt que l'abbaye entretenait annuellement avec Cologne pour la perception de ses revenus, le cartulaire de Saint-Bertin, à l'article Simon II, mentionne diverses reliques que cet abbé sut obtenir de la métropole rhénane, et une châsse dans laquelle il les renferma [1]. « Le peu d'années » conclut M. Deschamps de

(1) Voyez *les Abbés de Saint-Bertin*, t. I, passim. — « Fecit quoque crucem ligneam, ymagine Salvatoris appensa, astantibus eciam Marie, Johannis et cherubin ymaginibus, aliisque pluribus, ad representationem dominice passionis pertinentibus, cruci vel trabi, cui eadem inherebat, miro decore affixis. Que omnia arte sculptoria et pictoria, ineffabiliter resplendencia, domui Dei ornamento sunt valde et decori. Frontale eciam feretri beati Patris Bertini de auro et argento et lapidibus preciosis, subtili opere fecit excudi. Item regiminis sui anno tertio qui erat incarnationis dominice annus septuagesimus octavus, cum secundum antiquam consuetudinem nuncius abbatie Coloniam Agrippinam pergeret pro redditibus nostris, jussu venerabilis Simonis abbatis, sanctarum reliquiarum cupidi conquisitoris, missis cum eo utriusque status personis, de collegio undecim millium Virginum, quatuor fere corpora, cum multis diversorum sanctorum reliquiis, ad nos detulit, et ad monasterium suum transferri fecit : et in feretro de argento, cupro et lapidibus cristalinis decoro opere fabrefacto et ornato.... reposuit. » *Chartul. Sithiense*, pars III, XXII, p. 343 et 344 — M. de La Plane (*les Abbés de Saint-Bertin*, t. I, p. 240) ne voit qu'un groupe en bois peint dans le crucifix ci-dessus.

Pas « qui séparent l'administration de Simon II de l'époque où Suger fit faire pour l'abbaye de Saint-Denis la croix dont nous avons parlé plus haut, permet d'attribuer aux mêmes artistes rhénans qui avaient exécuté cette dernière, ou tout au moins à leurs élèves, la fabrication de notre pied de croix, dont l'idée serait venue à l'abbé de Saint-Bertin, par suite des rapports fréquents qu'il devait y avoir naturellement entre ces deux célèbres abbayes du même ordre. Ainsi se trouveraient confirmées par l'histoire les hypothèses que nous avons faites sur la date et l'origine de notre petit monument. » (1) J'accepte ces conclusions, sauf un léger détail : l'abbé de Saint-Bertin entretenait de trop fréquentes relations avec Cologne, pour avoir besoin d'emprunter des modèles à Saint-Denis. Si donc l'on admet, avec M. Deschamps de Pas et moi, que le pied de croix de Saint-Bertin soit dû à la munificence de Simon II, la monstrance d'Arras, contemporaine du pied et fabriquée dans les mêmes ateliers, est également un achat de cet abbé. La participation de Philippe Gillocq à l'installation des Ursulines de Saint-Omer, la nature des reliques placées au XVII[e] siècle à l'intérieur du tube, établissent déjà une présomption très grande en faveur de l'origine bertinienne de la monstrance ; un nouvel indice va prouver que mes hypothèses sont beaucoup moins hardies qu'elles n'en ont l'air.

Aurait-on pris la peine d'enregistrer dans les Annales très concises du monastère un objet de valeur intrinsèque aussi faible, si l'on n'avait eu à y rattacher d'importants accessoires sous-entendus dans une brève indication de l'œuvre principale ? Qui oserait formellement nier que la croix de Simon n'a pas eu pour support le pied du musée de Saint-Omer ? J'émets cette réflexion sous toutes réserves.

(1) *Orfévrerie du moyen-âge*, p. 14.

De sa visite à l'abbaye de St-Denis, Bovon, au dernier tiers du XI^e^ siècle, aurait, dit-on, rapporté l'un des clous qui servirent à attacher N. S. Jésus-Christ sur l'arbre de la croix. La custode qui protégeait ce clou, à supposer qu'il y en eût une, put être aliénée en 1147 ou perdue dans l'incendie de 1152, mais la relique fut incontestablement mise en lieu de sûreté par les religieux; on ne laisse pas s'égarer un gage aussi précieux quand on a le bonheur de le posséder. A Simon II, qui répara les pertes occasionnées par les emprunts de Léon ou par les ravages du feu, incombe nécessairement l'honneur d'avoir rendu au saint Clou un étui digne de sa haute valeur. La monstrance d'Arras a été faite pour exposer aux regards un objet de forme oblongue, car le diamètre de son tube est de 0^m^ 042 à peu près, tandis que la portion de ce tube, visible entre les deux couronnes, mesure 0^m^13. Or, le clou de la Passion que l'on garde dans la Basilique de Sainte-Croix-en-Jérusalem, à Rome, présente une longueur totale de 0^m^ 128 et le diamètre de sa tête arrondie est de 0^m^ 035 (1). A un esprit non prévenu, la coïncidence paraîtrait au moins singulière; elle me semble à moi déterminante. La sainte Epine du monastère de Saint-Germain-des-Prés, bien que pourvue d'une custode neuve au XVII^e^ siècle, resta toujours incluse dans un ancien tube de cristal absolument

(1) Voyez Melchiorri, *Guide méthod. de Rome et de ses environs*, Basilique Sessoriane, p. 243, in-8°, Rome, 1837; Panciroli, *I Tesori nascosti nell'alma citta di Roma*, in-8°, Rome, 1600; Piazza, *Emerologio sagro di Roma*, t. I, p. 246, in-12, Rome, 1690; *Ann. archéol.*, t. XXIV, p. 30 et 31, dessin grandeur naturelle par M. Ed. Didron.

pareil à celui de la monstrance d'Arras (1); je reconnais donc en principe que, durant un laps de temps facilement appréciable, cette dernière renferma le clou obtenu par Bovon.

Mais si l'abbaye de St-Bertin possédait aux XI^e^ et XII^e^ siècles, une relique d'une importance aussi majeure, comment advient-il qu'Arnould de Raisse l'ait omise dans l'article étendu qu'il consacra au trésor de ce monastère ? (2) Par un excellent motif; elle n'y était plus en 1628, attendu que l'on ne l'y vit jamais à aucune époque. Je m'explique.

Le Cartulaire de St-Bertin, après une mention succincte du voyage de Bovon à Rome et de son séjour à l'abbaye de St-Denis, en France, se borne à citer les reliques de l'apôtre de Paris ; pas un mot du clou de la Passion. (3) La première révélation de ce clou se trouve dans un manuscrit du XV^e^ siècle, et encore ne s'agit-il pas de l'objet entier, mais d'une simple pointe, *puncta*. Dom Charles de Witte, qui, au XVIII^e^ siècle, compila les annales du monastère, dit *une partie ;* les autres manus-

(1) Voyez Dom Jacques Bouillart, *Hist. de l'abb. roy. de St-Germain-des-Prez*, pl. 18, fig. G. « G. Une espine de la couronne de Notre-Seigneur, enfermée dans un tuyau de cristal de roche, que l'on a mis entre deux autres cristaux de figure ronde. Cette relique a été donnée par Dom Alexandre des Vieux, ancien religieux de Saint-Lucien-de-Beauvais, le troisième juillet 1678. Le reliquaire n'est que de cuivre doré. » Id. *ibid.*, p. 314.

(2) *Hierogaz.*, p. 97 à 110.

(3) « Reliquias sancti Dionysii, quas, pro benedictione, apud cenobium ejusdem martyris in Francia acceperat, secum detulit, et cum eisdem processionabiliter ab omni conventu susceptus, pignora sancta in locello, cum corpore sancti Bertini, honorifice recondidit. » Pars II lib. I, XV, p. 187, 188.

crits des *Annales Bertiniani,* même une des plus anciennes copies de la *Chronique* d'Iperius (1365-1383) restent muets à l'endroit d'une relique dont l'immense valeur ne pouvait cependant être méconnue. (1) Que signifie le silence obstiné des uns vis-à-vis l'affirmation positive des autres ? Un court aperçu historique des saints Clous vénérés en France, va m'aider à sortir d'embarras.

Les religieux de Saint-Denis avaient reçu en présent de l'empereur Charles-le-Chauve un clou de la Passion, auquel ils attachaient un si haut prix, que sa disparition momentanée en 1233 fut regardée comme une calamité publique. En 1370, ils accordèrent, non sans peine, une parcelle de leur trésor aux instances de Charles V, parcelle offerte ensuite par ce roi au pape Clément VII, qui lui-même la donna au duc de Berry en 1384. Le saint Clou, transporté à Bourges par Charles VII durant l'occupation anglaise, fut réintégré à Saint-Denis le 18 juillet 1445. Il n'en sortit depuis qu'une fois, quand on l'apporta au château de St-Germain-en-Laye, pour le faire toucher à une fille de Louis XIV atteinte de con-

(1) Bovo, abbas XXXVII^{s}, basilicam tempore Roderici combustam reparavit, corpus beati Bertini elevavit, de ecclesia sancti Dionysii reliquias ejus et punctam unius clavorum Domini detulit. » Ms. 755 de la bibliothèque communale de St-Omer. « Bovon, en revenant de Rome, obtient et rapporte de l'abbaye royale de St-Denis en France plusieurs reliques précieuses, et, entr'autres, une partie d'un des clous dont Notre-Seigneur J.-C. fut attaché à la Croix. » *Grand Cartulaire de Saint-Bertin.* — M. Louis Deschamps de Pas, qui a bien voulu m'adresser ces communications, ajoute que les autres manuscrits des *Annales Bertiniani,* consultés par lui, s'expriment de manière à faire entendre que Bovon ne rapporta pas d'autres reliques que celles de saint Denis.

vulsions. Dom Félibien a décrit et publié la dernière custode d'où la Révolution vint arracher cette relique (1).

En 1683, Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine, veuve d'Édouard de Bavière, légua à l'abbaye de St-Germain-des-Prés la pointe d'un des clous de la Passion, pointe qui venait du trésor de la couronne de Pologne. Jean Casimir, lorsqu'il se retira en France, avait emporté avec lui ce pieux souvenir qu'il donna à Anne de Gonzague ; Michel, successeur de Jean Casimir, le réclama comme propriété de la Couronne et offrit même des sommes considérables pour le racheter. Notes diplomatiques et offres pécuniaires n'aboutirent

(1) Des vers latins gravés autour de la tombe de Charles-le-Chauve attestaient le don qu'il fit du saint Clou et d'une sainte Epine. Suivant Guillaume de Nangis, ces reliques venaient d'Aix-la-Chapelle, où Charlemagne les avait déposées. La custode primitive du clou devait être verticale, puisqu'il en glissa sans bruit un jour qu'on le faisait baiser au peuple, et que le religieux chargé de cette besogne ne s'aperçut pas immédiatement de l'accident. En 1397, Charles VI offrit à l'abbaye, pour enchâsser le saint Clou, un magnifique reliquaire qui coûta deux mille écus d'or. « Le roy s'y estoit fait représenter à genoux avec la reine son épouse et leur fils aisné, à costé des figures de Charlemagne et de saint Louis, qui tenoient l'ancien reliquaire. Toutes ces figures étoient d'or et pesoient 22 marcs : la base de vermeil en pesoit 24. » Un troisième reliquaire, fabriqué en 1642, avait la forme d'un temple couronné par une tour octogone surmontée d'une pyramide. Au centre de l'édicule, un ange agenouillé soutenait un étui horizontal ayant l'aspect d'un clou énorme qui traversait un manchon ajourné de verres. Ce manchon renfermait le véritable clou. Le meuble, en vermeil et orné de statuettes, imitait probablement de fort loin le don splendide de Charles VI. Voyez FÉLIBIEN, *Hist. de l'Abbaye royale de Saint-Denys*, p. 97, 228, 299, 313, 354, 465, 511, 537 et pl. I, fig. D.

à aucun résultat : la princesse y répondit par un refus obstiné (1).

Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois, morte en 1398, avait pris pour l'un des clous de Notre-Seigneur un clou vulgaire que lui vendirent des marchands vénitiens ; elle le fit enchâsser dans un beau reliquaire et le donna aux Carmes de Paris, ce qui causa quelque scandale. Dom Félibien, qui raconte l'anecdote, prend soin de l'annoter ainsi : « Les Carmes de la place Maubert montrent aujourd'hui un reliquaire où est enchâssée une sainte épine avec un clou si petit, qu'ils

(1) Voyez Dom J. Bouillart, ouv. cité, p. 280. Voici les termes du testament de la princesse : « Je donne le cloud de Notre-Seigneur, avec tous les papiers qui en autorisent la vérité et la permission de l'adorer, aux Pères Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez. » Id., *ibid.*, p. 278. Le reliquaire, dessiné par Le Brun, consistait en une grande table de cuivre doré, bordée d'un filigrane d'argent. Aux extrémités se voyaient deux grands anges d'argent agenouillés, supportant d'une main une croix d'or à double traverse et bordée de pierreries, dans laquelle étaient enchâssés de très-gros morceaux de la Vraie Croix. L'ange de droite tenait dans l'autre main la pointe du saint Clou, incluse dans un énorme clou de vermeil ; celui de gauche élevait un calice de cristal contenant un petit ange qui portait sur sa tête un linge teint dans le sang miraculeux de Notre-Seigneur et enveloppé dans un morceau de taffetas rouge. Un second petit ange, à genoux, tenant une croix d'or remplie aussi du bois de la Vraie Croix, était placé sur le devant de la table. Toutes ces reliques avaient été données par la princesse palatine. Id., *ibid.*, p. 281, 314 et pl. 18, fig. K. — Le clou de Jean Casimir, reconnu authentique en 1673 et 1674 par les vicaires généraux de Paris, fut sauvé, en 1793, par l'abbé Roussineau, curé constitutionnel de Saint-Germain-des-Prés, qui le garda jusqu'à sa mort, en 1827. La relique, donnée alors à la cathédrale de Notre-Dame, fut placée, en 1828, dans une custode de cristal en forme de clou. *Exercice de dévotion en l'honneur de la Passion etc.*, p. 49 et 50 ; in 12, Paris, 1846.

disent qu'on l'a fait de la pointe du saint clou qui se garde au trésor de Saint-Denys : mais ils n'en apportent aucune preuve. » (1).

On regarde aujourd'hui comme authentiques trois clous de la Passion : 1° celui de Sainte-Croix-en-Jérusalem, à Rome (2) ; 2° celui qui est incrusté à l'intérieur de la couronne de fer de Monza (3) ; 3° celui de Saint-Denis. Le quatrième, car la raison et les anciens crucifix veulent qu'il y en ait eu quatre (4), fut, suivant une tradition, jeté dans l'Adriatique par sainte Hélène, qui croyait ainsi apaiser les tempêtes effroyables dont cette mer était le théâtre. La pointe venue de Pologne n'appartint jamais à Saint-Bertin, sa sortie eût laissé quelques traces dans les annales du monastère ; j'en dirai autant des fragments dévolus aux Carmes et au duc de Berry, fragments qui firent leur apparition à l'époque juste où les *Annales Bertiniani* commencent à mentionner la pointe rapportée par Bovon. Pour ne pas être contraint de surprendre en flagrant délit de faux des historiens respectables à tous égards, il est nécessaire de trouver une explication satisfaisante à l'erreur dans laquelle tombèrent évidemment les religieux de Saint-Bertin.

Les pélerins qui visitent à Rome la Basilique Sesso-

(1) Ouv. cité, p. 315. — Le commerce de ces pointes, vraies ou fausses, se faisait ostensiblement au moyen-âge. « Ipsa etiam, amicorum suorum auxilio, parvulam punctam de clavis Domini acquisivit. » *Hist. Abbendonensis monast. in Anglia,* ap. Du Cange, *Puncta.*

(2) Il fut déclaré authentique par Benoît XIV. Melchiorri, loc. cit.

(3) Voyez Frisi, *Memorie di Monza,* t. I, p. 182 et passim.

(4) Il eût été impossible de percer les pieds avec un seul clou sans briser les os, ce qui aurait contredit la parole de l'Ecriture : « Vous ne briserez aucun de ses os. »

rienne reçoivent, s'ils le désirent, un fac-simile du clou de la Passion que les Cisterciens ne manquent pas de leur offrir ; M. Edouard Didron a pris l'un de ces fac-simile pour modèle de la gravure publiée dans les *Annales archéologiques* (1). Les ambassadeurs polonais qui venaient chercher Marie de Gonzague, fiancée à leur roi Sigismond, s'arrêtèrent à Saint-Denis le 19 octobre 1645 ; après avoir examiné l'église et le trésor, ils demandèrent par dévotion quelques figures du saint Clou en cire, et on leur en délivra trois (2). La coutume de distribuer ainsi des fac-simile doit être fort ancienne, car les usages de la Ville éternelle sont immuables ; en outre, devenu possesseur d'une parcelle du saint Clou, le duc de Berry la fit premièrement attacher à un clou en fer qu'il renferma dans un reliquaire de cristal enrichi d'or et de pierreries (3). Pourquoi Bovon n'aurait-il pas obtenu à Rome une imitation en métal, en bois ou en cire, du clou qui s'y trouvait déjà longtemps avant que ce personnage n'arrivât dans la capitale du monde chrétien ? Mais, objectera-t-on, les *Annales Bertiniani* disent Saint-Denis, et non Rome. Cette version atténue encore la difficulté. Apporté à Paris en 1793, le clou de Saint-Denis fut réclamé par M. Le Lièvre, inspecteur général des Mines, comme un échantillon minéralogique qu'il tenait à analyser. La relique, soustraite à la destruction par cet innocent subterfuge, fut remise en 1824 aux mains de l'archevêque, Mgr de Quélen, et l'homme honorable qui l'avait sauvée déclara, sous la foi du serment, que le morceau de métal offert par lui était bien véritablement

(1) T. XXIV, p. 30, art. de M. l'abbé Barbier de Montaut.
(2) Félibien, ouv. cité, p. 475.
(3) *Hist. de l'abb. de Saint-Denys*, p. 299.

le saint Clou, jadis conservé à Saint-Denis. Placé dans le trésor de Notre-Dame, ce clou est exposé à la vénération des fidèles tous les vendredis du carême (1). Durant le Jubilé de 1865, le prêtre qui montrait le saint Clou fit un faux pas et laissa tomber l'étui de cristal qui contenait la relique. La rupture d'ailleurs regrettable de cet étui a eu son bon côté; elle a procuré la facilité de prendre l'empreinte, pour la reproduire ensuite en métal, d'un objet que l'on distinguait à peine sous le verre épais qui le recouvrait (2). De plus, un architecte éminent qui prépare un travail sérieux sur les reliques insignes de la Passion de Notre-Seigneur, M. Rohault de Fleury, a dessiné scrupuleusement et fait graver le saint Clou. Des circonstances favorables m'ont permis d'étudier une épreuve de la planche encore inédite de M. Rohault de Fleury, et cette étude, jointe aux explications détaillées que M. l'abbé De Place, archiprêtre de Notre-Dame, a bien voulu me transmettre, équivaut pour moi à un examen de l'original (3). Le saint Clou consiste en un prisme quadrangulaire de fer, effilé en pointe et mesurant 0^m 089 de hauteur; sa largeur va en diminuant, de 0^m009 à 0^m001 sur deux des faces, et de 0^m008 à 0^m003 sur les autres. Il ressemble de tous points au clou de Sainte-Croix-en-Jérusalem, si ce n'est qu'il lui manque la tête et 0^m024 de tige. On n'en a certes pas distrait

(1) *Exercices de dévotion etc.*, p. 47, 48 et passim.

(2) Lettre de M. l'archiprêtre De Place à l'auteur, 29 janvier 1866. Que cet honorable ecclésiastique veuille bien recevoir ici les remerciements qui lui sont dus pour sa gracieuse et intéressante réponse à mes questions.

(3) Je dois la communication de cette planche à mon excellent ami, M. le chanoine Terninck, secrétaire général de l'évêché d'Arras.

la pointe pour la donner à Bovon, puisque cette pointe existe toujours, bien que légèrement émoussée par son introduction à coups de marteau dans le bois sacré, et que les pieuses mutilations exercées sur la relique ont commencé à partir du haut et non du bas. La tête, qui n'y était plus en 1233, car ses saillies eussent alors empêché le clou de glisser hors de sa custode sans qu'on s'en aperçût, ne vint probablement pas jusqu'en France. Notre pays n'a donc jamais, à proprement parler, possédé qu'une pointe, et c'est justement une *pointe* que, d'après les écrivains du XV^e^ siècle, Bovon aurait reçue des religieux de Saint-Denis. Poussée ainsi dans ses dernières limites, la question ne peut plus être tranchée que par l'intervention du fac-simile. Bovon, comme souvenir de voyage, rapporta de Saint-Denis une copie en métal du clou que l'on y conservait, copie qui, malgré ce vénérable abbé, j'aime à le croire, fut prise dans les siècles postérieurs pour un instrument authentique de la Passion de Notre-Seigneur.

L'on ne peut plus admettre que les religieux de Saint-Denis aient gratifié Bovon de la pointe de leur clou, lorsque le témoignage de Dom Félibien et l'objet lui-même attestent que cette pointe n'a pas quitté sa place. Comment d'ailleurs les sollicitations d'un abbé étranger auraient-elles obtenu l'insigne faveur accordée plus tard avec tant de peine au puissant roi de France ? Si le duc de Berry fit entourer d'or et de pierreries le vulgaire morceau de fer qui maintenait une parcelle du saint Clou, le riche monastère de Saint-Bertin, dans les mêmes circonstances, n'eût certainement pas failli à devancer un tel exemple. Une simple copie exigeait moins de luxe.

Regardé d'abord comme un pieux souvenir de voyage,

le fac-simile du saint Clou, déjà vraisemblablement muni d'une custode, parut, au XII^e^ siècle, digne de recevoir une habitation plus somptueuse. On ne pouvait faire moins pour la représentation d'un insigne joyau à bon droit adoré, représentation à laquelle on refusait néanmoins toute valeur liturgique, d'où le silence gardé à son sujet par les anciens annalistes bertiniens. Mais du reliquaire à la relique même, il ne restait qu'un pas à franchir, et, l'esprit du temps excuse la fraude, ce pas dut être franchi vers le milieu du XIV^e^ siècle, époque probable où s'opéra la transmutation de la copie en original. Bien que pour atténuer les conséquences d'une mesure aussi hardie, on se fût retranché derriére un simple fragment, elle finit par être dévoilée, et le jour où la catholicité du Nord vint à savoir pertinemment que les clous authentiques étaient à Rome, à Monza et à Saint-Denis, il fallut compter avec elle. Suivant l'hypothèse la plus admissible, l'invasion du protestantisme dans les Pays-Bas amena les religieux de Saint-Bertin à supprimer leur fausse relique qui, violemment extraite de son étui de verre, fut irrévocablement condamnée (1).

(1) Le manuscrit sur vélin (n° 755), commencé en 1402, auquel M. H. de La Plane a emprunté une partie des portraits insérés dans son livre, présente une figure de l'abbé Bovon tenant à la main un gros clou. (*Les Abbés etc.*, t. I, pl. 18). Ce personnage est reproduit avec le même attribut sur un autre manuscrit en papier (n° 739), dont les dessins accusent le XVI^e^ siècle, mais la mention du clou est omise dans le texte. De pareils faits me semblent concluants, et si l'érudit Dom Charles de Witte n'a pas laissé dans l'oubli une relique à laquelle il ne pouvait croire, puisque, cent ans avant lui, Arnould de Raisse ne la signalait déjà plus, c'est que, simple compilateur, il n'osait pas d'un trait de plume effacer les assertions de ses devanciers ; il s'est borné à en affaiblir la portée, en inscrivant *partie*, au lieu de *pointe*.

Quant à la monstrance à demi-brisée, on la relégua sans doute au fond d'un magasin où Dom Philippe Gillocq la ramassa très à point pour en faire son cadeau de bienvenue aux Ursulines de Saint-Omer. L'injuste mépris que les XVI[e] et XVII[e] siècles professaient à l'endroit des chefs-d'œuvre du moyen-âge, explique aisément le peu de valeur que l'abbé attachait à un don pour lequel il n'encourut certes pas les récriminations de sa Communauté.

Si, comme tout porte à le croire, la monstrance d'Arras, qui se prête admirablement aux dimensions du clou de Saint-Denis, doit être attribuée à la générosité de Simon II, vers 1178, l'auteur de la châsse des Trois Rois (1198) et du reliquaire de Trèves (1207) aurait préludé à ces travaux considérables par d'autres ouvrages moins importants. Œuvre de sa jeunesse, la monstrance, bien qu'empreinte du cachet particulier au talent déjà réel de l'orfévre, offre un signe irrécusable de l'époque qui la vit naître ; le motif antique ciselé sur les deux bagues, au-dessus et au-dessous du nœud, disparaît avec le XII[e] siècle (1).

(1) La châsse des Trois Rois a 1[m]80 de long et 0[m]90 de haut. Dans quelques-uns des ornements qui s'y détachent en or sur fond bleu, « on rencontre » dit M. Labarte « au milieu d'enroulements d'un goût exquis, des figures spirituellement composés et d'un dessin tellement correct qu'on pourrait les croire sorties des mains des meilleurs maîtres de la Renaissance. » *Hist. des arts indust.*, t. II, p. 234 On voit un spécimen de ces figures, *Mél. d'archéol.*, t. I, pl. 42. — Le reliquaire de Trèves, qui mesure 0[m]40 de haut sur 0[m]302 de large, comporte aussi de nombreux personnages admirablement dessinés, mais d'un goût plus archaïque ; il est vrai qu'ils ne sont pas disposés là en motifs d'ornementation. — Ces rosaces, que j'ai signalées plus haut sur la cassette antique de Cividale, décorent aussi la châsse de

Les faits exposés dans le cours de cette notice s'enchaînent les uns aux autres avec une aisance si merveilleuse, qu'après les avoir trouvés vraisemblables, j'ai fini par les regarder comme vrais. Tout le monde ne partagera sans doute pas ma manière de voir, et quelques-unes de mes assertions pourront fort bien être contestées ; je ne chercherai pas à les défendre. L'unique but que je me suis sérieusement proposé d'atteindre était la restitution aux écoles du Rhin d'une pièce émaillée qu'on avait voulu leur ravir. Je me fais peut-être illusion, mais je reste pleinement convaincu d'avoir réussi dans mon entreprise.

APPENDICE.

Le manuscrit 755 de la bibliothèque de Saint-Omer offre une figure de l'abbé Simon II, debout près d'un autel surmonté d'un grand crucifix accosté des statues de la sainte Vierge et de saint Jean. Les quatre branches de la croix sont terminées par autant de médaillons encadrant les attributs symboliques des Evangélistes. Le médaillon supérieur, où se trouve l'aigle, est traversé par un gros clou. M. de La Plane qui veut absolument transformer en tableau le crucifix sculpté et peint,

saint Servais, qui, suivant les archéologues belges, remonterait à 1102, tandis que le R. P. Martin la croit seulement de la seconde moitié du XII[e] siècle. Un motif du même genre est visible sur la châsse de Charlemagne (1212), mais il y est singulièrement modifié Voyez *Mittheil.*, loc. cit ; Eugène Gens, *les Monuments de Maëstricht*, p. 34 ; *Mél. d'archéol.*, t. I, p. 247 et pl. 37 et 43.

exécuté par ordre de Simon, donne à entendre que cet objet servait en même temps de reliquaire, et que parmi les reliques qu'il contenait on voyait l'un des clous de la Passion (1). Il est très vraisemblable que le croquis du manuscrit 755 reproduit à peu près l'aspect du crucifix de Simon, car la forme des médaillons, un carré cantonné de quatre segments de cercle, était usitée au XII[e] siècle (2), mais les détails ne concordent pas tout à fait avec la description insérée dans le *Chartularium Sithiense*. Telle qu'elle est dessinée sur la planche qui accompagne l'ouvrage de M. de La Plane, la croix de Simon ressemble fort aux anciennes croix processionnelles que l'on plaçait à volonté sur des pieds ou sur des hampes : analogie confirmative de l'hypothèse émise plus haut au sujet du pied de croix de Saint-Bertin. Quant au clou fiché dans l'aigle, s'il n'est pas un simple moyen d'attache contre la muraille, on doit le regarder comme un témoignage allégorique de la sollicitude de Simon à l'égard du fac-simile que je suppose avoir été rapporté par Bovon, ce qui constituerait un nouvel argument favorable à la destination primitive que j'attribue à la monstrance d'Arras. En effet, dans le cas où Simon

(1) *Les Abbés de saint Bertin,* t. I, pl. 24. « Ce tableau, bien exécuté, auquel on adjoignit des reliques, fut suspendu à la voûte de la nef principale, en face du maître autel. » En note : « Dans les reliques dont il est ici question, il y avait un fragment de la vraie croix et l'un des clous qui servit à attacher N. S. J. C. sur la croix : ce clou avait été retiré du cercueil de saint Bertin. » Id., *ibid.,* p. 240 et 241.

(2) Voyez le reliquaire de saint Gundulfe, ap. *Hist. des arts indust.,* album, t. II, pl. 107 ; Bock, *Der Kronleuchter Kaisers Friedrich Barbarossa zu Aachen,* pl. 10 et 14, in-fol., Aix-la-Chapelle, 1863; etc., etc.

aurait annexé à son crucifix des reliques aussi importantes qu'un morceau de la Vraie Croix et un des clous de la Passion, le *Chartularium Sithiense* n'eût pas omis d'enregistrer un pareil acte, et il s'en est abstenu. Un inventaire complet des reliques de l'abbaye de Saint-Bertin, dressé en 1465 sous Guillaume Fillastre, établit que dans une châsse de cuivre doré, ornée de pierreries, il y avait une petite bourse de soie contenant : *Primo de sancta Margareta. Item de clavo Domini. Item de sancto Andrea* (1). Pour peu qu'on ait l'habitude des inventaires, on distinguera la nuance qui sépare le *de clavo* de la *puncta* des annalistes du XV^e^ siècle. Arnould de Raisse, qui consulta probablement l'inventaire de 1465, en a éliminé bon nombre de reliques dont l'authenticité ne lui paraissait sans doute pas suffisamment démontrée,

(1) *Les Abbés etc.*, t. II, Append., p. 567. Cet inventaire, écrit sur un *rotulus* de vélin long de 3^m^63 et large de 0^m^31, fut vendu à un Anglais qui l'a publié en abrégé dans le *Gentlemans Magazine*, 1842. M. H. de Rheims, bibliothécaire de Calais, a traduit l'article de la Revue anglaise et fait insérer sa traduction dans les *Archives du Nord de la France*, nouv. série, t. IV, p. 126 et sq. M. de La Plane (*Les Abbés etc.*, t. II, p. 564 et sq.), a reproduit le travail consciencieux de M. de Rheims. Il est fâcheux que le texte original n'ait pas été donné *in extenso*, on y trouverait certainement quelques traces de la monstrance d'Arras Néanmoins, le signalement d'un des reliquaires repris dans la partie publiée de l'inventaire s'applique assez bien à la monstrance. « In uno cristallo cum pede et turri de argento, et est in eodem cristallo una parva campanilla. » (*Les Abbés etc.*, t. II, p. 572.) Une clochette, *campanella*, serait une singulière relique, tandis que le fac-simile du saint Clou ressemble fort à un clocher, *campanillum*, et les altérations de mots sont communes chez les écrivains du moyen-âge. Malheureusement le genre des métaux s'oppose à l'identité des deux objets. Une erreur de copiste aurait-elle été commise dans la rédaction des experts ? Il est à craindre que non.

et le *de clavo Domini* a été rayé avec elles. L'hagiographe douaisien était néanmoins un critique médiocrement sévère, car il mentionne sans hésiter les gants de la sainte Vierge, qui certes n'en porta jamais (1).

(1) *Hierogaz.*, p. 101.

JEAN DE RELY

ÉVÊQUE D'ANGERS,

Par M. l'abbé PROYART,

Membre résidant.

Voici un nom qui appartient à la ville d'Arras, et qui, au XV^e^ siècle, a jeté un certain éclat, sans produire, toutefois, beaucoup de sensation dans le pays, puisque Féry de Locre, si attentif à remettre en lumière les hommes célèbres de la province, n'en fait pas la moindre mention dans sa chronique de Belgique. Ce nom se trouve souvent reproduit dans les registres de l'ancienne paroisse de Ste-Croix, où il est cité à l'occasion d'une fondation de messes établie par Jean de Rely dans cette église. Depuis peu, en lisant un discours manuscrit prononcé par M. Lefebvre, chanoine théologal et prévôt de l'ancienne cathédrale d'Arras, le second dimanche de Pâques de l'an 1685, à l'occasion de la solennité de la Manne, nous avons encore rencontré ce nom, mais, cette fois, entouré d'une certaine auréole ; l'orateur, après avoir énuméré les bénédictions sans nombre dont

le ciel s'est plu à favoriser l'Artois, développe cette singulière idée, à savoir : que la manne, qui tomba sur le sol artésien, sous le règne de Julien, n'a pas eu seulement pour effet de fertiliser nos campagnes ; mais qu'elle a encore, semble-t-il, suscité parmi nous des hommes d'un grand mérite, soit dans les armes, soit dans les lettres, soit dans la religion. Puis, après avoir rappelé les grands capitaines tels que les Morbecque, les de Lannoy qui se sont signalés aux batailles de Poitiers et de Pavie, il cite Jean de Rely qui, par ses talents, parvint à l'évêché d'Angers, sous le règne de Charles VIII. Cette découverte nous a donné l'idée de demander des documents sur ce prélat, à Monseigneur Angebault, évêque actuel d'Angers ; ce vénérable successeur de Jean de Rely nous a mis en relation avec M. l'abbé Grellé, curé de Marcé, paroisse du canton de Seiches, qui nous a pleinement satisfait par l'envoi de notes très-précises, lesquelles nous ont mis sur la voie pour découvrir d'autres documents à la bibliothèque d'Arras.

Sans pouvoir préciser l'époque de la naissance de Jean de Rely, nous croyons être bien près de la vérité et en fixer la date à peu près exacte, en la faisant remonter au premier tiers du XV^{e} siècle.

On sait, en effet, par un manuscrit sur les évêques d'Angers, qu'il se présenta au baccalauréat en théologie le 24 janvier 1463. Or, comme ce grade ne s'obtenait guère, en moyenne, qu'à la vingt-huitième année des candidats, on est en droit d'inférer que Jean de Rely naquit vers l'an 1435. Quoiqu'il en soit, il est bien certain qu'il est né à Arras, comme l'indiquent les registres de la paroisse de Sainte-Croix où il est fait mention de ce prélat en ces termes : *Révérend Père en Dieu Monsei-*

gneur Jehan de Rely, docteur en théologie, évêque d'Angers, confesseur et conseiller du Roy notre sire, natif de la ville d'Arras.

Il était fils de Baudoin de Rely, écuyer, seigneur de Biache-St-Vaast et de Plouvain, villages situés sur les bords de la Scarpe, entre Arras et Douai, et de noble dame Jeanne de Briois, qui avaient leur sépulture dans l'église de Sainte-Croix, près de l'autel de Notre-Dame (1). Sa famille jouissait d'une belle considération et avait le privilége de figurer dans les grandes solennités dont la ville d'Arras était si souvent le théâtre, sous la domination des ducs de Bourgogne. C'est ainsi que l'un de ses membres, Lebon de Rely, se trouvait au nombre des seigneurs et gentilshommes qui faisaient partie du cortége de Charles-le-Téméraire, lorsque ce prince fit, en 1468, sa joyeuse et splendide entrée dans la ville d'Arras. Ses armes étaient d'or à trois chevrons d'azur. L'hôtel de cette famille, situé sur la paroisse Sainte-Croix, tout près de l'église, n'existe plus depuis longtemps. Le mayeur de la confrérie de Saint-Jacques en fit l'acquisition de Martin d'Erly (de Rely), en 1494, pour y établir l'hospice des pèlerins, qui jusque-là avait occupé l'angle de la rue des Agaches, du côté de l'hôpital St-Jean (2).

(1) Registre de la paroisse de Sainte-Croix.

(2) Note sur les *de Rely*, communiquée par M. Guesnon, ancien professeur au collége d'Arras, actuellement au lycée de Rennes :

« Les *de Rely* forment une (ou plusieurs) famille très-nombreuse. On trouve dans la bourgeoisie d'Arras une famille noble de ce nom. Parmi les hautelissiers du XV^e^ siècle, figure un *Guy de Rely*. Un *Robert de Rely* avait épousé demoiselle Charles de Baudoin, vers la fin du XIV^e^ siècle. Ils ont eu treize ou quatorze enfants. Le dernier est très vraisemblablement le parent de l'évêque, peut-être son grand'père.

» On trouve dans le Registre aux Bourgeois les noms suivants :

Nous ne connaissons presque rien des années de sa jeunesse ; seulement le chanoine Lefebvre, dans son discours sur *la Sainte-Manne*, nous apprend qu'il cultiva les lettres avec beaucoup de succès. Mais en quel lieu fit-il ses premières études? Nous sommes réduits, à cet égard, aux conjectures. La ville d'Arras n'ayant alors pour établissements d'instruction publique, que l'écolâtrerie du Chapitre et les Communautés religieuses, qui, à l'exception de Saint-Vaast, étaient toutes situées hors des murs, il est probable que Jean de Rely commença ses humanités à Arras, soit à l'école de Saint-Vaast, soit à celle du Chapitre, et qu'ensuite il alla se perfectionner à Paris, au collége de Dainville ou au collége de Saint-Vaast, qui avaient été fondés, l'un et l'autre, en faveur des étudiants de la ville d'Arras.

Ce n'est qu'en 1457, le 17 juin, qu'il se met en évidence pour la première fois. A cette date, *il récréante sa bourgeoisie à Arras*, paroisse de *Sainte-Croix*, c'est-à-dire qu'il fait renouveler celle de son père à son profit; ce qui prouve qu'à cette époque il était majeur, puisque, d'après la Coutume d'Arras, on ne pouvait être admis à la bourgeoisie qu'après la majorité (1).

En 1463, il avait suivi les cours de théologie avec assez de succès pour pouvoir parvenir au baccalauréat.

» *Paquelot de Rely*, marchand, reçu bourgeois le 31 octobre 1477; *Simonnet de Rely*, brasseur de cervoise, et *Jacotin de Rely*, fils de feu *Jeh. de Rely*, fournier, 1486.

» Petit Jehan *de Rely*, fils de feu Jehan, récréante sa bourgeoisie le 23 septembre 1492.

« Marie Le Prevost, veuve de feu Jeh. *de Rely*, récréante en 1494. »

(1) Voyez Godard-Faultrier. Extrait du *Répertoire archéologique d'Anjou*, 1861.

Huit ans plus tard, le 15 février 1471, il est reçu licencié ; et le 2 octobre suivant, il entre, à titre de membre, dans l'Université de Paris.

Enfin, le 18 mai 1478, « il prend le bonnet de doc-» teur en théologie, en présence de MM. les cardinaux » de Bourbon et de Foix, de deux archevêqnes et de » trois évêques. » (1).

Comme on le voit, cette admission au doctorat ne fut pas une vaine cérémonie ; elle se fit avec beaucoup de solennité, eu égard, sans doute, au mérite déjà connu du récipiendaire. Elle fut, en quelque sorte, le prélude de la belle carrière qu'il avait à parcourir.

En effet, ses talents et ses succès lui ouvrirent bientôt la porte des dignités de l'Eglise.

Il est nommé successivement chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Paris, puis recteur de l'Université, et enfin évêque d'Evreux. Mais il y a toute probabilité qu'il ne prit pas possession de ce siége, puisqu'il ne figure pas dans la liste des évêques de ce diocèse.

Député par la province de Paris aux Etats-Généraux réunis à Tours, en 1483, il eut l'insigne honneur d'être élu orateur par cette illustre assemblée, et d'y prendre la parole en présence de Charles VIII et de son conseil, des princes de la famille royale, des plus dignes prélats, d'une foule de nobles et vaillants chevaliers, au nom des trois Etats, qui l'en avaient chargé. Ce choix est significatif et prouve que cet enfant d'Arras jouissait, dès lors, d'une grande réputation de savoir et d'éloquence. Son discours chargé d'érudition, selon le goût de l'époque, commence par un texte tiré du II^e^ livre

(1) Guy Arthaud. Manuscrit de la Bibliothèque d'Angers, t. II.

d'Esdras : *Benedictus Deus qui dedit hanc voluntatem in cor regis.* Il se divise en deux propositions, dont l'une fut prononcée dans la séance du mercredi 11 février, et l'autre dans une seconde séance que le roi indiqua pour le lendemain.

Comme cette harangue est un des grands actes de la vie publique de Jean de Rely, nous croyons devoir en présenter une analyse un peu détaillée ; elle nous donnera, du reste, quelque idée de son indépendance, de sa franchise et de la trempe de son caractère.

Après avoir prouvé par les divines Ecritures, les Pères de l'Eglise, les auteurs profanes et par l'histoire, que le gouvernement monarchique est le meilleur; qu'un Roi, si jeune qu'il puisse être, a plus de facilité pour réduire les révoltes, réprimer les désordres, punir les méchants; il ne craint pas d'adresser au jeune monarque ces graves paroles, qui ne sont rien autre chose qu'une paraphrase de ce texte des proverbes : *Cor Regis in manu Dei est et quocumque voluerit inclinabit illud :* « Le cœur du Roi... » jamais ne se tournera à bien, sans sa permission (de Dieu). » Puis après avoir cité quelques vers de Claudien applicables à l'empereur Théodose, il dit que : « Pour la » conservacion et la seureté, et pour la garde du prince, » il n'est rien qui vaille tant que l'amour du peuple, ne » les gens d'armes, ne leurs vaillances, et que un Roy » peut contraindre son peuple à l'aymer ; mais il aura » l'amour du peuple par deux choses : c'est à savoir se » il ayme le peuple, et se il se fie en lui....

» Sire, doncques puisque vous avez voulu que nous » délibérions sans affection, nous vous prions aussi que, » en ce qui sera délibéré, advisé, et consulté pour le » bien de vous et de votre royaume, il vous plaise

» pourveoir et conclure sans dissimulation et sans affec-
» tion particulière et personnelle. C'est à dire, sire, que la
» puissance des rois de la terre, et tous les royaumes
» du monde, sont en la main de Dieu le souverain sei-
» gneur et qu'ils en jouissent sous sa main, et non pas
» à toujours, mais tant et si peu qu'il lui plaira ; et qu'ils
» rendront compte très étroit de tout ce qu'ils auront
» fait en l'administration et gouvernance du peuple de
» Dieu. Il dit ainsi : C'est à vous Roys que je parle ; afin
» que vous gouverniez mon peuple saigement, sans abus
» et sans excez. Ecoutez doncques, Roys, car votre puis-
» sance, vous la tenez de Dieu qui vous jugera et interro-
» gera de ce que vous aurez fait et à quelle intention,
» bientôt et à grant horreur vous apparestra et vous jugera
» durement, car vous qui le deviez servir au royaume qui
» est sien, n'avez pas gardé les loix de justice, ne jugé
» droiturièrement, ne vécu, fait, régi, ne gouverné à sa vou-
» lenté, il gouvernera sans acception de personne, le petit
» et le grant, et ne craindra les grans ne que les petits ;
» car il les a tous faits et formés de rien, et ne lui chault
» de l'un ne que de l'autre. Aux petits sera fait miséri-
» corde ; aux grans qui auront eu grande puissance et
» grande seignourie, sera fait puissant, grant et fort
» tourment. »

Jean de Rely ne se borne pas à donner au roi des avis pour sa conduite personnelle, il se permet encore de lui indiquer la manière dont il doit se comporter à l'égard des grands qui le servent :

« Et au regard, dit-il, de la grace des hommes, aux-
» quels par amestié et affection humaine, voudriez com-
« plaire et leur donner ce qu'ils demanderoient.... Sire,
» vous ne pourrez satisfaire aux volontés qui sont sans

» raison; l'ambition des hommes et la convoitise, n'est » jamais emplie, comme dit le sage ; pourquoy, comme » dit Aristote, il faut par sapience et bon conseil, per- » suader aux bons, qui ne veulent avoir que ce qui est » de raison, et mettre telle provision à tout, que les » mauvais ne puissent faire autre chose, et qu'ils ne » puissent endommagier, travailler, ne opprimer les in- » férieurs. Expérience a montré en ce royaume, que du » temps du roy Charles, votre ayeul, les grands sei- » gneurs qui servoient bien au roy et au royaume, se » tenoient plus contens de modérées pensions, que on » leur assignoit fermement et arrestement ; parquoy ils » étoient seurs de leurs états, qu'ils n'ont fait du temps » de votre feu père les étrangés de petites maisons, et » qui peu servoient au roy et à la chose publique ; les- » quels ne se sont contentés des grandes et excessives » pensions qu'ils ont eues par ci-devant. »

Dans ce discours, Jean de Rely insiste sur les avantages de la paix, et dit que ce n'est pas précisément par une multitude de soldats qu'on la conserve, mais par des troupes peu nombreuses et bien disciplinées ; qu'un trop grand nombre de soldats déplaît à Dieu; qu'un roi est assez fort quand il administre sagement ses peuples. Et pour preuve, il cite l'exemple de Charles V, qui ne ceignit jamais l'épée et qui pourtant recouvra son royaume et régna toute sa vie en paix et en justice.

Si Jean de Rely eût été contemporain de M^me^ de Sévigné, elle aurait, sans doute, dit de lui ce qu'elle disait du célèbre Bourdaloue, qu'il parlait comme un sourd. En effet, aux Etats-Généraux de Tours, on ne peut qu'admirer la fermeté de son langage. Il signale sans ménagement les abus, il n'en épargne aucun. A propos de la police et des désordres qui s'y commettaient :

« Sire, disait-il, puisqu'il vous plaît de mettre ordre » et police en tous les Estats de votre royaume, il faut, » s'il vous plaît, que vous soyez advertiz du désordre qui » y est. Et premièrement, quant au fait des nobles, il » m'est enchargé, Sire, de vous dire qu'il y a trois dé- » sordres et trois fautes de bonne police.

» Il est à présupposer, Sire, que Messeigneurs les » nobles sont ordonnez pour deffense et tuicion de leurs » subjects ; et, dient les saincts décrets en parlant du » jurement de fidélité que fait un vassal à son seigneur, » que ainsi que un subject est tenu envers son seigneur » en certains services et redevances ; aussi est tenu le » seigneur à son vassal de le loyaument garder et def- » fendre, luy et ses biens, et le tenir en seureté, en paix » et en justice. Pourquoy est une chose desnaturée et » contre raison, quand un seigneur opprime son vassal » en lui ostant le sien, en le contraignant à corvées non » dues. Et dit le décret 33, quest. 1, c. *militare*, que » tout ce que les seigneurs et recteurs des lieux pren- » nent sur leurs subjects, outre ce qui leur est ancien- » nement constitué, que c'est rapine, calomnie et crime » de concussion. »

Le second désordre que l'orateur signale parmi les gens de la noblesse, c'est leur coupable négligence dans l'acquit des anciennes fondations, négligence *qui vient au détriment des poures âmes des fondeurs*, négligence qui les rend dignes *d'être mis hors de l'église*, et en fait autant de *necateurs et murdriers des poures indigens*.

Enfin, le troisième désordre que Jean de Rely signale parmi les nobles, *c'est leur excessive dépense en bâtiments, vaisselle d'or et d'argent, habits et saintures à hommes et à femmes, c'est leur trop grande famille et trop somptueux*

banquets et convis ; car, dit-il, *après prodigalité va rapine sa nourrice, et la suit partout pié à pié.*

« Brefveté me fait taire et passer la grande modération » des anciens Romains et du temps naguère passé.... » Jules-César étoit sobre et de très-modérée dépense, il » ne tenoit point table de roy, mais table de bourgeois, » combien qu'il fust empereur de tout le monde, et de » cette modération est aussi fort loué Auguste César. » Par contraire, sont blamez et infamez le roy Anthoine » et la royne Cléopatre, l'empereur Cayus, l'empereur » Vitellius, et sur tous les autres l'empereur Néron, » de trop grande et excessive dépense ; pour fournir à » laquelle il faisoit innumérable maux et cruautez. »

Les gens d'église ne sont pas plus ménagés que les nobles. Après avoir surtout signalé l'abus si regrettable des abbayes en commande, sans parler des désordres qui régnaient dans les maisons de Citeaux, dans les monastères de St-Benoit, de St-Augustin, de St-François et généralement dans le clergé régulier, l'orateur tombe à bras raccourcis sur le clergé séculier. Puis commençant par les chanoines, il dit avec le droit canon que « les » chanoines sont comme un sénat et un collége de con- » seillers assistans à l'évêque pour conduire le fait et le » régime de l'église de son diocèse. En cet ordre, Sire, » de la sainte Eglise, y a trop de désordre, au grand » détriment de toute la chrétienneté : car quand on voit » les lais meilleurs que les gens de l'église qui doivent » estre la forme exemple et le mirouer des autres ; et » quand on ne trouve point au chief le sens, le régime » et la conduite qui se trouve en la plante du pié, c'est » grand scandale ; et à iceux gens d'église, qui sont or- » donnés pour régir et gouverner les autres simples

» gens, disoit Notre Seigneur : Vous estes la lumière du » monde, vous estes le sel de la terre. En exposant ce » mot, dit St-Grégoire, que ainsi que le sel baille condi- » ment et saveur à toutes viandes ; ainsi tous ceux qui » s'approchent d'un homme d'église, doivent prendre de » lui bon sentement, de Dieu goust, et dévotion ès cho- » ses spirituelles et salutaires. »

La cause de ce désordre, dit Jean de Rely, provient de ce que les princes écoutent trop favorablement les prières et les supplications d'une foule de solliciteurs aussi ambitieux qu'indignes. C'est un abus dont il fait voir les tristes conséquences ; ainsi que les châtiments dont Dieu l'a toujours puni. Les dignités de l'église ne doivent être conférées, ajoute-t-il, qu'aux hommes qui s'en sont rendus dignes par leurs talents, leur science, leurs travaux, conformément à ce que dit « Monseigneur » St-Paul, 1 tim. 5, que aux prestres qui labourent *in* » *verbo et doctrinà*, c'est à dire en prédication, lecture et » disputations des escritures saintes et lettres divines, » est due double promition et double honneur plus que » aux autres. »

Ensuite, insistant sur la véritable mission de l'Eglise dans le monde et sur les devoirs qu'elle doit remplir, il fait entendre ces remarquables paroles, qui étaient bien propres à émouvoir les éminents prélats qui se trouvaient dans l'assemblée :

« Il n'est nulle doute que l'Eglise n'ait été instituée » de Jésus-Christ pour intercéder et moyenner envers » Dieu pour le peuple, pour édifier, enseigner et tirer à » Dieu le peuple par saincte doctrine et bon exemple. » A quoy très peu fait la grand sumptuosité des grands » édifices, la beauté des pierres et des marbres, l'or et

» l'argent des calices et des lampes, la richesse des » chappes et paremens d'autels, de draps, de velours et » de soye, sans élection de l'idoneyté des ministres. Plus » plaisoit à Dieu la vie et la doctrine de sainct Martin, » qui fut esleu par le clergé de Tours : la vie et la doc- » trine de ceux à qui il conféroit les bénéfices sans aller » à Rome. Plus ornait l'Eglise, et plus faisoit pour le » bien du roy et du royaume, que tout ce qu'on y a » adjousté depuis. »

Après le Clergé vient le Tiers-Etat, dont il signale les désordres, et il s'exprime ainsi :

« En l'estat du peuple, Sire, il y a grand désordre, » non pas, Sire, principalement au fait de ce povre » peuple, qui est rompu et cassé de charges importables » qu'il lui a fallu porter : mais, Sire, je appelle peuple » une multitude de gens qui ne sont nobles, ne gens » d'église, comme secrétaires, greffiers, sergens, collec- » teurs de tailles, quatreniers, commissaires au fait du » sel, clercs payeurs de gens d'armes, et gens d'armes » qui ne sont point nobles ne de maison aucune. »

Il s'élève contre le luxe de tout ce monde et les abus qu'il engendre, en disant « que chacun est maintenant » vestu de velours et de drap de soye, qui est une chose » fort dommageable à la richesse et aux mœurs de ce » royaume. Car il n'y a maintenant menetrier, varlet de » chambre, barbier ne gens d'armes, je ne parle point » des nobles, qui ne soit vestu de velours, qui n'ait col- » lier et signet d'or ès doigts, comme les princes ; et » n'est trahison ne mal qu'ils ne fissent pour continuer » ces estats.... »

Telle est, en abrégé, la première partie du discours de Jean de Rely, prononcé le 11 février.

Le lendemain, il reprit la seconde partie. Dans celle-ci, il commence par s'acquitter de la commission qu'il avait reçue d'implorer la compassion du roi pour les malheureux enfants du duc de Nemours, décapité par les ordres de Louis XI; et il le fait de la manière la plus touchante : « Sire, disait-il, Messeigneurs en tant que de » par père et mère, ils sont de votre parenté : mais à » parler véritablement, quant à la réalité et possession » de biens, et les filles qu'on dit prestes à marier, sont » des plus povres enfans de votre royaulme : car ils » n'ont pas un pied de terre où ils peussent récliner le » chief. »

Après ce début, il montre aux Etats, l'histoire à la main, les diverses causes de division qui ont troublé la tranquillité des empires, notamment de la France, à plusieurs époques, mais plus particulièrement, sous les descendants de Charlemagne, et il indique les précautions à prendre pour en empêcher le retour. A cette occasion l'orateur s'émeut vivement, et il s'écrie : « Sire... » il m'est bien enchargé par toute cette assemblée de » vous desclairer.... que s'il y a aucun, quel qu'il soit, » qui veuille faire sédition, parcialité ou division, tout le » peuple de France, toute la chevalerie exposera corps » et biens à le persécuter, suppéditer et exterminer à » l'ayde de Dieu, sous votre main, conduite et direc- » tion. »

Lorsque dans sa revue rétrospective, il arrive au règne de Louis XI, il rend à ce prince la justice qui lui est due pour avoir laissé son royaume en paix, et tari la source de toute division.

« Sire, vrayement, il faut ne point estre ingrat et faut » bien considérer la très grande union en quoy il a laissé

» ce royaulme, et comment toute sa vie il a travaillé et » exposé le tout pour y parvenir.... Qu'on ne médise » point au sourd et de ceulx qui sont trespassez, et que » ne soyons accomparaigez au maudit enfant de Canaan, » qui ne couvrit point la honte de son père Noé, et pour- » tant fut maudit de Dieu, comme il est escrit en Gé- » nèse; laquelle malédiction s'entend de ceulx qui mé- » disent de leurs supérieurs; considérons, s'il vous » plaist, comme quatre ou cinq ans devant le trespas » de votre feu père, les anciens ennemis de ce royaulme, » les Anglais, descendirent en France, plus puissans » par adventure que jamais n'y avoient esté; lequelle » descendue fut moult dure à soutenir, éviter et re- » peller; car s'ils eussent entré en France, mis pié ferme » sur terre et conquesté pays comme ils pouvoient faire, » veue l'entrée, le port et les alliez qu'ils avoient en » France, le royaulme estoit perdu à jamais. Sire, n'est » point merveille se le peuple de France a esté fort travaillé » pour porter ceste affaire : il est certain, que encore eust- » il plus esté travaillé, opprimé, molesté et rompu, se par » la grace de Dieu, et par l'industrie et bon conseil de » vostre feu père, on n'eust trouvé façon de se expédier » de l'incursion de ses mortels et anciens ennemis, son » ame en soit en benoist repos. »

Cela dit, il signale les choses, que pour la conservation de la paix et le bien du royaume, il est important d'éviter; alors s'adressant au jeune roi, il lui dit :

« Vous osterez, s'il vous plaist, tout mauvais conseil « d'entour vous, gens ambitieux, rapporteurs et flatteurs » qui n'ont point la crainte de Dieu, ne l'honneur de » leur maistre, mais seulement leur singulier prouffit » devant les yeux; et se veulent enrichir, gaudir et

» pomper des biens d'autruy, pourquoy les princes sont » délaissés de Dieu et haïs de leurs sujets. »

Puis il dit encore : « Pour l'honneur de Dieu, Sire, » entendez et retenez deux mots que je vous diray et » puis ferai fin : car par ces deux mots, entendre et re- » tenir, Charles-le-Quint acquist le nom de sage, par ces » deux mots, que jamais ne mist en oubly, il régna en » paix, en justice, en grande gloire et puissance, bien » aymé de son peuple, bien obéy de tous les princes du » royaulme, et en la fin laissa son peuple riche et lui- » même étoit très riche, car on trouva en son trésor dix- » huit millions d'or; ces deux mots, Sire, sont quand » on parloit à Charles-le-Saige de son fait, il respondoit » qu'il falloit parler au conseil, sans lequel rien ne se » faisoit : quand on lui parloit du fait d'autrui, il disoit » un mot de latin : *audi partem*, il faut ouïr partie, et » autrement jamais il n'en eust rien ordonné. »

Enfin, pour conclusion de sa dernière proposition, Jean de Rely invite le Roi, de la part des États, à se faire sacrer et couronner au plus tôt, avant les grandes chaleurs de l'été, afin de recevoir les graces qu'il a plu à Dieu d'attacher à cette pieuse cérémonie :

« Sire, lui dit-il, nous désirons fort votre sacre et cou- » ronnement, et suis chargé de par tous Messeigneurs » de cette très notable assemblée, de vous supplier très- » humblement que ne différiez point de prendre cette » couronne et sacrée bénédiction le plus tost que conve- » nablement se pourra faire, au loz de Messeigneurs les » princes et autres nobles et saiges de votre Conseil.... »

Sire, dit-il en finissant, « En l'aage où vous êtes, fut » couronné Monseigneur St-Loys, au salut de lui et de » son peuple. En plus bas aage fut consacré Philippe-le-

» Conquérant, qui tantost eust de belles victoires après » son sacre et couronnement. Jamais aussi, Sire, ne » peust prospérer votre aïeul Charles septiesme devant » son sacre, et après iceluy couronnement, ne cessa le » royaume très-chrétien de florir, accroître et prospérer » sous lui, à son honneur et au bien de son peuple, à la » recommandation et approbation du saint sacre de » Reims, à la glorification, louange et magnification du » nom de Dieu, auquel il attribuoit tous ses hauts faits » et glorieuses victoires. »

Ce discours, remarquable par plusieurs traits d'une grande hardiesse, ne déplut pas au jeune prince, si l'on en juge par les marques de distinction dont il combla l'orateur. Il est vrai que Jean de Rely était déjà son confesseur et le prédicateur de la cour, et c'est peut-être à ce titre qu'il faut attribuer la fermeté de son langage, comme aussi le bon accueil dont il fut favorisé.

Charles VIII ne mit point de bornes à ses bonnes grâces, ou plutôt à sa confiance. Bientôt il le nomma Grand-Aumônier de France. C'est lui, selon Bodin, qui le premier en porta le titre, à moins que ce titre n'ait été attaché aux fonctions de confesseur du roi (1).

Ce n'est pas tout, l'une des plus illustres compagnies de l'église de France, voulut aussi l'avoir pour chef. Le Chapitre de St-Martin, de Tours, le fit son Doyen. Ce Chapitre était tellement distingué entre tous, que non seulement les Évêques, mais encore les comtes d'Anjou, et même les rois de France briguaient, depuis des siècles, avec un intérêt qu'il nous est difficile de compren-

(1) **Pubescenti Carolo regi confessor lectus.** (Epitaphe dans le ***Gallia Christ.)***

dre aujourd'hui, l'honneur d'y occuper une stalle. De quel prix, par conséquent, ne devait pas être aux yeux de Jean de Rely et de ses contemporains, l'insigne honneur d'être mis à la tête d'un corps si célèbre par les membres dont il se composait et par les immenses privilèges dont il jouissait (1).

Tout cela était une preuve non équivoque du mérite de notre concitoyen, et le prélude de dignités plus grandes encore que lui destinait la Providence.

Nous touchons en effet à l'époque la plus importante de son existence, puisqu'il s'agit de son élévation à l'épiscopat.

Barthelémy Roger Balue, évêque d'Angers, ce favori malheureux de Louis XI, étant mort, Charles VIII inspiré sans doute par Celui qui tient entre ses mains le cœur des rois, se persuada que Jean de Rely était l'homme suscité de Dieu pour réparer les maux qu'avait fait éprouver à cette église, l'administration de ce trop fameux cardinal. Les vingt années qui venaient de s'écouler, sont peut-être pour l'église d'Angers, les plus mauvais jours qu'elle ait eus à traverser, depuis son origine. Gouvernée d'abord par un évêque excommunié, Jean de Beauveau, elle fut mise aux mains d'un mercenaire, du susdit cardinal Balue, qui se mêlait de tout ; des affaires de l'Église, de l'État, de la guerre, excepté des affaires de son diocèse. Il n'était pas rare de le voir en camail et en rochet, à la tête des troupes, et de les faire défiler devant lui. C'est dans une de ces occasions que le comte de Dammartin disait à Louis XI : Sire, permettez-moi

(1) Decanus divi Martini mox episcopus. (Epitaphe dans le *Gallia Christ.*)

d'aller à Évreux faire l'examen des Ecclésiastiques et leur donner les Ordres, car voilà l'évêque qui passe en revue les gens de guerre. Or tel est l'homme qui du siège d'Évreux fut transféré à celui d'Angers, où il ne résida pas plus qu'à Évreux. Esprit inquiet et turbulent, qui ne se trouvait jamais où son devoir l'appelait, et qu'on ne voyait, le plus souvent, que là où il ne devait pas être. Qui pourrait raconter les malheurs de cette église sans pasteur, et dépeindre sa triste situation ! Plus de visites pastorales, plus de synodes, plus de conciles provinciaux, plus de surveillance. Aussi, avec quelle ardeur l'homme ennemi n'avait-il pas semé l'ivraie dans cette terre abandonnée. Il est vrai que quelques évêques venaient de temps en temps visiter le diocèse et y répandre quelques lumières et quelques consolations; mais ce n'était qu'un léger palliatif, qui ne faisait qu'adoucir un instant les angoisses du malade, sans le guérir de son mal. A cette vigne désolée, il fallait un maître actif qui put la débarrasser des ronces et des épines dont elle était couverte; il fallait à ce corps souffrant et sans chef un médecin habile et courageux qui pût lui rendre la santé et l'énergie.

Or cet homme que Dieu réservait dans les trésors de sa miséricorde, c'était Jean de Rely. Mais peu s'en fallut que l'église d'Angers ne fût au terme de ses douleurs, et que son avenir gros d'orages, ne fût encore agité par de nouvelles tempêtes. En effet, Innocent VIII en apprenant la vacance de ce siège, l'avait destiné au cardinal Caretto, évêque de Cahors, qui avait insinué au Souverain-Pontife et au collége des cardinaux, que le Roi de France verrait avec plaisir sa translation à l'évêché d'Angers. Il n'en était rien; car Charles VIII, qui se

trouvait alors en Anjou, avait témoigné *passionnément* au Chapitre, qu'il lui serait très agréable de voir les suffrages de la compagnie, tomber sur Jean de Rely. De plus, le prince donna, le 14 octobre 1491, des instructions secrètes aux députés qui étaient venus lui demander la permission de procéder à l'élection d'un nouvel Évêque, et il insista de nouveau en faveur de l'orateur des États de Tours. Ce qui est bien plus fort, c'est que par ses ordres, le 14 novembre, M. le Chancelier entra au Chapitre, qui délibérait sur ce point, prêt à choisir Auger de Brie, qui avait administré le Diocèse, et il déclara ouvertement que la volonté du Roi était que, l'on nommât Jean de Rely. Toutefois le cardinal Caretto ne demeurait pas oisif; il avait aussi dans le Chapitre une faction puissante disposée à voter pour lui. C'est pour la contrecarrer que Louis d'Amboise, évêque d'Alby, se présenta au sein de l'assemblée, l'avant-dernier jour du même mois, accompagné de plusieurs gentilshommes. Au moment où le Chapitre éprouvait encore une grande perplexité, l'Évêque montra de nouvelles lettres du Roi, où le prince exprimait ses sentiments à l'égard de Caretto, *lequel*, disait-il, *n'avons aucunement agréable ne le tenons seur, ni séable à nous, ne à autre du royaume.* »

La volonté du Roi, si clairement exprimée, ne pouvait plus laisser le Chapitre dans l'indécision. En conséquence le candidat de Sa Majesté fut élu le 1^er^ décembre 1491.

C'est à Langeais, en Touraine, qu'il reçut, six jours après, l'avis officiel de son élection; la Cour s'y trouvait alors pour le mariage du Roi avec Anne de Bretagne ; et Jean de Rely, en qualité de confesseur et de conseiller du prince, ne pouvait manquer d'assister à cette cérémonie.

Le 4 janvier 1492, il prit possession de son siége par procureur. Cependant Innocent VIII, blessé du refus qu'on avait fait éprouver à sa créature, le cardinal Caretto, ne fut pas au dépourvu de raisons pour refuser les bulles d'institution canonique à Jean de Rely, malgré l'élection du Chapitre et l'agrément du Roi. Pour sortir de cet embarras, on eut recours à un ancien usage du royaume, qui ne serait plus canonique aujourd'hui, c'est à dire, qu'on fut obligé de faire confirmer l'élection par le métropolitain, l'archevêque de Tours, qui, loin de se refuser à cette mesure, procéda même à la consécration du nouvel élu.

Sur ces entrefaites, Innocent VIII vint à mourir, et il eut pour successeur Alexandre VI, avec lequel la Cour de France dut correspondre, pour obtenir les bulles de l'évêque d'Angers. Il est assez curieux de jeter un coup-d'œil sur cette négociation, pour apprécier de plus en plus le mérite de cet éminent prélat.

Voici un précis des instructions que Charles VIII donne à ses ambassadeurs près le Saint-Siége, pour poursuivre en sa faveur les provisions de l'évêché d'Angers :

« Vous représenterez au Souverain-Pontife, leur disait-» il, qu'aussitôt que nous fûmes informé de la vacance » de l'évêché d'Angers, toute notre préoccupation a été » de nommer à ce siége un homme sûr, fidèle, dévoué, » d'autant que le duché de Bretagne était, pour lors, » envahi par les Anglais, ces anciens ennemis du royaume, » dont les troupes nombreuses campaient sur la lisière » même du pays d'Anjou; que Jean de Rely, docteur en » théologie, nous offrant toutes les garanties désirables, » tant sous le rapport des vertus, de l'habileté, de la pru-» dence et de la fidélité, que sous celui du savoir, de la

» littérature et de l'éloquence, nous écrivîmes à plu-
» sieurs reprises à Sa Sainteté le pape Innocent VIII, le
» suppliant de pourvoir de l'évêché d'Angers notre amé
» et féal confesseur, sans jamais pouvoir obtenir une
» réponse, malgré nos instances réitérées en cour de
» Rome.

» Vous ajouterez que les chanoines et Chapitre d'An-
» gers, désirant singulièrement l'avoir pour pasteur et
» pour évêque, l'élurent librement en réunion cano-
» nique, sainte et juste, que cette élection a été agréable
» non seulement au clergé, mais à tous les nobles et à
» tous les fidèles du diocèse, et qu'en conséquence de
» cette unanimité de suffrages, nous écrivîmes de rechef
» de notre propre main à Sa Sainteté, pour la prier de
» confirmer l'élection ; ce à quoi le cardinal Caretto mit
» obstacle, et fit même refuser l'autorisation dont avoit
» besoin Jean de Rely, pour prendre possession du dé-
» canat de St-Martin.

» Enfin vous direz encore que, par suite des difficultés
» suscitées par son compétiteur, Jean de Rely se vit
» contraint de faire confirmer son élection par le métro-
» politain, ce qui fut pour lui le sujet des plus vifs
» regrets. »

Touché par toutes ces remontrances, Alexandre VI se laissa convaincre de l'insuffisance de Caretto pour le siége épiscopal d'Angers ; il cassa, révoqua et annulla les bulles que ce cardinal avait surprises, et fit droit aux instances du roi de France.

Non content de faire régulariser la position de Jean de Rely, Charles VIII voulut encore obtenir en sa faveur les dispenses, dont il avait besoin, pour exercer auprès de sa personne les fonctions d'aumônier et de confesseur.

« Vous supplierez Sa Sainteté, disait-il à ses ambas-» sadeurs, de lui accorder, avec la dispense de résider, » la faculté de faire visiter son diocèse par procureur. »

Alexandre VI accueillit favorablement cette nouvelle requête, et à l'instance de l'ambassadeur Féron de Basche, il donna l'ordre au dataire d'expédier sans délai toutes les bulles demandées.

Le nouvel évêque fit son entrée solennelle à Angers, le 14 octobre 1492. Cette cérémonie, pour avoir été retardée par les incidents que nous venons de raconter, ne fut que plus magnifique. Elle se fit avec un concours extraordinaire de toutes les classes de la société, de prélats, de gentilshommes, de prêtres, de religieux et de fidèles. C'est ce que nous apprend Guillaume Oudin, prêtre-sacristain de Ronceroy :

« Messire Jean de Rely, évêque d'Angers, confesseur » et aumonier du Roy notre sire, fut reçu en cette ville » d'Angers, comme évêque, lui étant accompagné de » prélats, colléges et autres prêtres de l'Eglise militante ; » et aussi y étaient présents Monsieur le maréchal de » Gié, Monsieur Bouré, conseiller du Roy... le dimanche » 14 octobre 1492. »

Cette solennité fut signalée par un fait inouï jusqu'alors, et qui marque bien la confiance sans bornes dont le roi honorait ce prélat. Deux saints évêques d'Angers avaient délivré des prisonniers, au jour de leur installation ; mais c'était peut-être miraculeusement que ces infortunés avaient vu tomber leurs chaînes, tandis que Jean de Rely procéda à la délivrance de ces pauvres gens en vertu d'un pouvoir discrètement accordé par le monarque.

« Ce jour, il deslivra tous les prisonniers qui estoient » ès prisons royaux, et parce qu'il y avoit plusieurs pri-

» sonniers de guerre, il les fit conduire dans les prisons » de l'évêché, où il les tint jusqu'à ce qu'il eût seu la » volonté du Roy, et peu de jours après les mist aussi » en liberté. Le Chapitre lui renvoya également un pri- » sonnier qui estoit ès prisonniers et qu'il deslivra. »

Douze jours après son installation à Angers, il fut appelé par Charles VIII, dans la ville de Tours, pour y prendre possession du décanat du Chapitre de St-Martin, ce qu'il fit le 6 novembre 1492. Les évêques d'Angers étaient d'ailleurs, de plein droit, chanoines honoraires de cette insigne basilique.

De retour à Angers, il se livre immédiatement aux travaux de son ministère. Le 2 décembre, il prêche dans le cloître des Carmes; le 12 janvier suivant, 1493, il bénit Guy Leclerc, abbé de la Roë, et vers la même époque, Catherine de Laval de la Trémouille, abbesse de Ronceroy. (Arthaud, t. II). Enfin, il consacre l'église du prieuré de Ste-Croix-du-Verger. (Tresvaux, t. I, p. 318).

Mais ce n'était là que le commencement de bien plus rudes travaux qu'offrait à son courage le vaste champ de son diocèse. Les statuts synodaux, dont nous allons essayer de donner une rapide analyse, nous feront connaître toute l'étendue du mal et nous donneront quelque idée des mœurs et des préjugés de ce siècle. Cet évêque comprit tout ce que demandait de lui la charge de pasteur, après des épreuves aussi malheureuses que celles que venait de subir son Eglise. Dès le début, on le voit employer tout son zèle et toute son habileté à l'administration de son diocèse; il le visite souvent, *factus episcopus, pascendo gregi maximè invigilavit,* et mène la vie d'un missionnaire, prêchant lui-même dans les villes, dans les campagnes et jusque dans les moindres hameaux.

Tunc per se divini verbi pabulo, sœpissimè nutriens ac diœcesim assiduè perlustrando visitans.

Ce n'est qu'après avoir vu de ses propres yeux les besoins de son troupeau, qu'il applique les remèdes les plus propres à le guérir. Il rétablit la discipline par des synodes; et dès le premier, il publie soixante-cinq statuts dans lesquels il s'étend sur l'administration du sacrement de Pénitence et sur les devoirs si graves, si difficiles et si délicats du confesseur, auxquels il trace des règles marquées au coin de la sagesse. Il recueille et met en ordre les prescriptions de ses prédécesseurs; il modifie les règlements anciens que ne comportaient plus les mœurs et les usages de son siècle.

Il recommande avec instance à ses prêtres de réciter le saint office au chœur, surtout les jours de fêtes, pour l'édification des fidèles. Il corrige avec fermeté des abus détestables qui s'étaient indubitablement introduits dans le diocèse, à la faveur des troubles occasionnés par la déplorable administration des derniers évêques. Ainsi, il défend les danses dans les cimetières, dans les églises; triste témoignage de l'affaiblissement de la foi, sans laquelle la raison s'égare et perd le sentiment des convenances.

Pénétré de la dignité du prêtre, il interdit toute espèce de commerce à ses clercs : *Clerici officia vel commercia non exerceant sæcularia.* Il leur défend d'assister aux représentations des bateleurs et des histrions : *Mimis, histrionibus et joculatoribus non intendant;* de fréquenter les tavernes, de jouer aux dés. Il leur recommande d'avoir toujours un costume décent et convenable à leur saint état, sans cependant oublier les règles de la modestie et de l'humilité sacerdotale.

Il défend les épreuves de l'eau et celles du fer chaud, dont il restait encore des traces à la fin du XV^e^ siècle. Il ordonne aux prêtres d'entendre les confessions, non à l'écart et dans l'ombre, mais dans un lieu patent, exposé à tous les regards, ce qui prouve que les *confessionnaux* n'étaient pas encore en usage et que l'on se confessait en présence du public, le prêtre assis sur un banc et le pénitent agenouillé devant lui. C'est ce qui se fait encore à Naples, dans la cathédrale de Saint-Janvier, pour la confession des hommes. A Malte, les confessionnaux ne sont que de grands fauteuils; et en France, on montre encore, dans plusieurs églises, le siège du témoin qui se tenait près du lieu où se confessaient les pénitents (1).

Jean de Rely entre enfin dans des détails qui nous révèlent les misères intimes de son clergé, et qui sont un indice bien significatif de l'abaissement des mœurs à cette époque.

Toutes les matières exposées par lui dans son synode de la fête St-Luc, en l'année 1493, se trouvent résumées dans ces paroles : *Quatuor continet materias principales, videlicet : de modo ministrandi sacramenta, de vitâ et honestate clericorum ; de determinatione dierum pro festis, nuptiis, jejuniis, et de fide sacramentorum et aliorum in quibus sacerdotes debent populos edocere.*

Tandis que le nouveau pasteur de l'Eglise d'Angers s'occupait avec tant de sollicitude du troupeau confié à sa garde, la mort de Louis de Beaumont, évêque de Paris, faillit l'arrêter dans ses travaux si bien commencés. Charles VIII, pénétré de plus en plus d'estime pour

(1) *Gal. Christ., nov. edit.*

son confesseur, aurait voulu le faire élire évêque de la capitale. Il écrivit aux chanoines de Notre-Dame pour leur recommander ce prélat et les inviter à lui donner leurs suffrages. Il fit plus, et même beaucoup trop pour un roi : il se rendit en personne au Chapitre, la veille de l'élection, et postula le siége en faveur de Jean de Rely (1). Mais les chanoines, uniquement animés par l'amour du bien, et sans égard pour la faveur du monarque, élurent Gérard Gobaille, l'un de leurs confrères, homme vénérable par son âge et ses vertus.

Après avoir échappé au malheur de perdre son évêque, l'Eglise d'Angers ne put éviter celui de s'en voir séparée. Tout le monde connaît l'entreprise de Charles VIII sur l'Italie et le royaume de Naples. Ce prince voulut que son confesseur l'accompagnât dans cette expédition. Comme il en appréciait tous les jours davantage le mérite, il ne pouvait plus se passer de lui. En tous temps, en toutes choses, il avait recours à ses lumières. Jean de Rely, sans jamais le flatter, ne lui ménageait pas la vérité. Le roi trouvait tant de justesse dans ses jugements, tant de sagesse dans ses conseils, et de droiture dans sa conduite, qu'il n'entreprenait rien d'important sans le consulter. Il l'emmena donc avec lui, ainsi que Pinelli, trésorier de l'église d'Angers, docteur en théologie, homme d'un mérite distingué. Il ne sera pas sans intérêt de les suivre dans ce brillant et périlleux voyage.

Charles VIII était d'un tempérament vif et ardent, dont les passions commençaient à ne plus se gêner. Celle de la gloire et des plaisirs le dominaient plus qu'aucune autre. Il entreprenait la conquête de Naples, contre l'avis des

(1) M. Godart-Faultrier.

hommes les plus sages de son royaume. Celui-là même qui lui en avait donné si imprudemment le conseil, Guillaume de Briçonnet, la déplorait au-delà de tout ce que l'on peut dire, quand il vit les regrets universels que la France en éprouvait. *Alors*, dit Comines, *le cœur lui faillit*. Il tâcha de faire perdre cette fatale idée au jeune roi, mais l'enthousiasme l'emporta sur la raison. Il se mit en route, au fort des grandes chaleurs, et à l'époque des maladies, sans s'être muni des fonds nécessaires pour une expédition aussi lointaine. *Il n'était point pourveu ne de sens, ne d'argent*, dit Comines, *ny d'autre chose nécessaire à telle entreprise.... Je ne veux point dire que le Roy ne fust sage de son aage, mais il n'avoit que vingt et deux ans et ne faisoit que saillir du nid*. Si cette expédition réussit, et eut un succès inouï, il faut avouer, avec le même Comines, *que ce fut moyennant la grace de Dieu, qui clairement le donna ainsi à connoître*. En effet, l'argent ne manqua pas ; on en trouva partout sur le passage ; les vivres ne firent jamais défaut.

Mais revenons à Jean de Rely. Arrivé à Lyon, ce prélat, bien plus occupé des fonctions de son ministère que des affaires politiques, consentit à bénir la première pierre de l'église des Pères Observantins de St-François (22 mars 1495), tandis que son royal pénitent, distrait par des plaisirs et des divertissements fort dangereux que lui procurait cette ville opulente, semblait perdre de vue son premier dessein. Mais les maladies contagieuses, qui commençaient à faire quelques victimes, l'obligèrent à s'éloigner; et l'amour de la gloire reprit en lui son premier empire.

De Lyon, le roi se rendit à Vienne, vers la fin du mois d'août 1494, et de là à Grenoble, où l'on prit des me-

sures plus prochaines pour l'expédition d'Italie ; puis à Embrun, où un pauvre poète lui fit lecture d'une pièce de vers, dont Jean de Rely avait pris préalablement connaissance, et sur laquelle il avait eu la trop grande bonté d'inscrire : *trouvé bon* (1). Enfin on arriva à Pise, dont les habitants « désirant leur liberté, vindrent crier » au Roy, en allant à la messe grand nombre d'hommes » et de femmes, *liberté ! liberté !* luy suppliant, les larmes » aux yeux, qu'il la leur donnast » (2). La marche du roi ne paraissait être une expédition militaire que parce qu'elle se faisait avec une armée ; sans quoi elle n'offrait partout que l'apparence d'un simple voyage d'agrément, où le monarque venait se montrer à ses alliés et à ses sujets, pour recevoir leurs hommages.

Cependant, on arriva à Rome où la population, mécontente par suite d'une grande disette, était à la veille d'un soulèvement. Tout à coup un pan des murailles de la ville s'écroule du côté par lequel les troupes françaises devaient entrer, et offre une brèche de plus de *vingt brasses*, au rapport de Comines. Il n'en fallut pas davantage pour faire dire au peuple que le Ciel voulait livrer Rome aux Français.

Le pape Alexandre VI, effrayé, se retire au château Saint-Ange avec cinq cardinaux seulement ; et le roi, vers le soir du 31 décembre 1494, fait son entrée dans la capitale du monde chrétien, à la lueur des flambeaux, par la porte Flaminienne, près de Ste-Marie-du-Peuple, accompagné de toute son armée, dans le plus magnifique équipage : les lanciers, la lance en arrêt sur la

(1) *Revue des sociétés savantes*, 1860, t. IV, p. 508.
(2) Comines, *Mém.*, c. 9.

cuisse ; les archers, l'arc à la main ; les suisses, armés, les uns de hallebardes, les autres de haches ; tous dans la tenue de gens qui entrent dans une ville, comme si on l'eût emportée d'assaut. Le roi traverse ainsi Rome jusqu'au palais Saint-Marc, où il établit son logement et toute son artillerie.

Son dessein était, lorsqu'il serait descendu de cheval, d'aller voir le pape : mais quelle fut sa surprise d'apprendre qu'il s'était renfermé au château Saint-Ange ! Offensé, au-delà de tout ce qu'on peut dire, de cette manière d'agir, il ne savait quel parti prendre. Les cardinaux Colonne, de la Rovére, Savelli et autres, qui avaient abandonné Alexandre VI, lui donnaient le conseil de déposer un pontife tel que celui-là. Et chose singulière, qui semblait justifier une pareille mesure, ne voilà-t-il pas qu'*ainsi*, dit Comines, *comme les murs de la ville estoient tombez, aussi tomba bien quinze brasses des avant-murs du château St-Ange*, ce qui mit le pape dans les plus grandes alarmes. Deux fois on fut sur le point de faire jouer toutes les batteries sur cette petite motte de terre ; mais Charles VIII ne voulut point entrer dans cette voie de rigueur. Oh ! il avait grandement raison ! Qu'eût dit l'Italie, la France, l'Espagne, l'Europe, la postérité, si ce jeune monarque se fût permis quelque attentat contre les cinq ou six vieillards renfermés dans cette bicoque. L'indignation eût été générale à la nouvelle de cet abus de la force brutale. Serait-ce témérité de croire que, docile aux sages conseils de son guide spirituel, Jean de Rely, il préféra la voie de la raison, de la justice et de la modération ?

C'était, en effet, la meilleure et la plus digne. Alexandre VI le comprit lui-même et consentit à traiter avec

le roi de France. Mais quel sera l'ambassadeur assez éloquent, assez habile pour dissiper jusqu'aux moindres défiances du Souverain-Pontife? Ce sera l'évêque d'Angers. Ici, laissons parler Bourdigné sur ce point fort curieux de l'histoire, où notre compatriote va jouer un rôle qui lui fait infiniment d'honneur :

« Le Roy.... envoya par devers luy (Alexandre VI) les » deux très sages et prudens chevaliers Messeigneurs » les mareschaux de Rieux et Gyé, avecques Révérend » Père en Dieu, Monseigneur Jehan de Rely, évesques » d'Angiers, son confesseur, qui portoit la parolle, les- » quels devant le Pape présentez et licenciez de parler, » impètre icelluy évesque d'Angiers, lui fist une si mel- » liflue et gracieuse harengue et de si attractife persua- » sion, qu'il luy osta toute la suspection qu'il avoit du » roy et de son armée, car l'on avoit dit au Pape que le » Roy venoit pour refformer l'estat de l'Eglise. Et dès » lors, pour le plaisir que le Pape print au doulx parler » de cest éloquent prélat (aux parolles duquel adjoustoit » foy entière), il conceut vers le Roy telle et si cordialle » amour comme ung père doit avoir à son très aymé et » obéissant fils, et déclaira qu'il ne vouloit estre allié » du prince du monde pour estre ennemy de son très » chrestien fils le roy de France..... dont acquit grant » louange le scientifique évesque d'Angiers..... du quel » le Pape loua, par plusieurs fois depuis, la doulce élo- » quence. »

Cette ambassade est racontée d'une autre manière par un auteur contemporain, qui ne donne pas moins d'éloge à Jean de Rely :

« Pour traiter de la paix, dit-il, il (Charles VIII) en- » voya vers le pape Alexandre le seigneur de Bresse, le

» seigneur de Foves, le seigneur de Ligny, le maréchal » de Gyé, lesquels eurent avecque eulx en leur com- » paignie, maistre Jehan de Rely, confesseur du Roy, » très scientifique et excellent docteur en saincte théo- » logie, évesque d'Angers, duquel pour raison de orné » langage et art de oratoire en latin, le Pape fit moult » grant estime ; car il avoit bon sens et prudent, dont » fut cause du bref appoinctement qui fut entre le dit » Pape et le Roy. »

Puis Bourdigné, reprenant la parole, ajoute ce qui suit :

« Et le XX^e^ jour de janvier (1495), le Roy dévotement » se confessa, puis alla ouyr messe que célébra devant » luy son très féal conseillier et confesseur l'évesque » d'Angiers, en une chapelle vulgairement à Romme » intitulée la *Chappelle des Roys de France*, laquelle » finie, furent devant luy amenez tous les malades des » escrouelles qui estoient au pays, lesquels il toucha et » visiblement guarit.... »

Ce fut donc aux sages et prudentes paroles de son digne conseiller, Jean de Rely, que le roi Charles dut la victoire qu'il remporta sur le soupçonneux pontife; c'est le discours de cet ange de paix qui fit rentrer le calme et la confiance dans le cœur du chef de l'Eglise, et le disposa à se réconcilier avec le monarque français.

Cette réconciliation se fit de la manière la plus remarquable. Le roi vénérant Jésus-Christ dans son représentant, quoique peu digne, lui rendit ses hommages religieux avec tant de marques d'honneur, que le Pape, pour perpétuer la mémoire d'une déférence si flatteuse de la part du plus puissant roi du monde, fit peindre cette scène dans la galerie du château St-Ange. Tout se passa si bien de part et d'autre, dans leurs diverses en-

trevues, qu'un auteur italien disait : « Dans tout ceci, on ne peut qu'admirer la religion du monarque qui rendit de si grands respects à un Pape tel que celui-là. Ne peut-on pas dire d'Alexandre VI, dans cette circonstance, que c'était comme l'ombre de St-Pierre qui faisait des miracles?

Durant son séjour à Rome, Charles VIII visita les plus célèbres sanctuaires avec une dévotion digne du roi très-chrétien, leur faisant à tous de riches présents, et après avoir passé près d'un mois dans cette capitale, il partit pour Naples.

Jean de Rely le suivit dans ce voyage avec plusieurs prélats. On rencontra un juif, auquel l'évêque d'Angers enseigna les vérités chrétiennes et administra le sacrement de Baptême. Charles VIII voulut bien être son parrain et lui donner son nom.

Avant d'arriver à Naples, les Français, dont la marche n'avait été qu'une sorte de triomphe, éprouvèrent, à Capoue une certaine résistance qui était de nature à irriter des troupes jusque-là victorieuses de tous les obstacles. « Mais, dit Bourdigné, le victorieux, débonnaire » prince deffendit sur la hard que l'on ne fist à femme » ne à fille force ne violence, et pour les préserver et » estre protecteurs de leur chasteté, commist Monsei- » gneur l'évêque d'Angiers, son confesseur, avec les » seigneurs de Taillebourg et de Brochessac (Brissac) en » Anjou, lesquels y firent très-bon devoir. »

Cependant Charles VIII fit son entrée à Naples dans le plus magnifique appareil, le dimanche 22 février 1495, au son de toutes les cloches, et au milieu des acclamations du peuple.

A peine y avait-il séjourné l'espace d'un mois, qu'effrayé de la ligue formidable qui se formait contre lui, il

reprit en toute hâte le chemin des Alpes ; encore fallut-il, au village de Fornoue, que huit mille Français s'ouvrissent un passage au milieu d'une armée de quarante mille Vénitiens.

« La bataille, dit Guillaume de Villeneuve, fut moult » aspre et grande, tant d'un costé que d'autre, et le Roi » eust toujours la face droit à ses ennemis, l'espée au » poing, la bouche pleine de bonnes et vertueuses pa- » roles à ses gens. Et le fait de mesme le cueur plus » gros que le corps avecque la fierté d'ung lyon tant que » la bataille dura, et après la victoire, doulx et begnin » comme un ange, recongnoissant la grant grace que » Dieu lui avait faite. »

Pendant cet ouragan, où se trouvait Jean de Rely ? A côté du Roi avec les Cardinaux de la Rovère et de St-Malo, les Archevêques de Rouen et d'Embrun et l'Évêque de Cornouaille ; quelques-uns y ajoutent le cardinal d'Épinay, qui tenait, dit-on, la croix haute à côté du Roi, tandis que l'évêque de St-Malo combattait, armé de toutes pièces, et faisait plutôt les fonctions de soldat que celles d'évêque (1).

Est-il permis de passer sous silence un trait de Charles VIII, dont toute la gloire revient incontestablement à ce prince, mais auquel le directeur de sa conscience n'est sans doute pas étranger. On sait combien l'éducation première du jeune roi avait été négligée. Louis XI, qui connaissait la faiblesse de son tempérament, avait défendu qu'on l'appliquât à des études sérieuses, à tel point qu'en montant sur le trône il ne savait ni lire ni écrire. Honteux de cette ignorance, il se livra à l'étude avec ardeur et prit du goût pour les livres. Il chargea

(1) Recueil, p. 178, Garimbon, Spond, etc.

maître Robert Gaguin, général des Mathurins, de lui traduire les *Commentaires de César* et la *Vie de Charlemagne*. Mais ce qu'il n'ignorait pas, grâce à la sollicitude de Jean de Rely, c'était la religion (1). Il la respectait, il l'aimait et la pratiquait. Sans doute, entraîné par l'exemple et séduit par de perfides conseils, il manqua plus d'une fois à ses devoirs ; mais ce ne fut jamais sans remords.

Or, voici une circonstance où Charles VIII montra combien étaient vifs les sentiments de foi que lui avait inspirés le directeur de sa conscience. C'était dans son expédition d'Italie. Un soir, rentrant dans sa chambre, il y trouva une jeune personne de rare beauté que les vils ministres de ses plaisirs y tenaient renfermée. Cette infortunée, victime de la cupidité de ses proches, était à genoux et fondait en larmes devant une image de la Sainte-Vierge, suspendue auprès du lit. Le roi lui demanda la cause de sa douleur. « Ah ! prince, lui dit-elle » en redoublant ses larmes et ses sanglots, au nom de » celle que vous révérez dans ce tableau, et qui n'eût » point été mère de Dieu, si elle eût perdu le trésor de » la pureté, sauvez mon honneur ! » Elle ajouta que son son père et sa mère, par un calcul infâme, l'avaient vendue et livrée, malgré ses réclamations, pour pouvoir réparer, par cet abominable moyen, le délabrement de leur fortune. Le roi, touché de ses pleurs, lui demanda s'il ne s'était pas présenté quelque homme honnête pour la demander en mariage. Elle lui nomma un bourgeois d'Asti, d'une fortune moins que médiocre. Convaincu par son air de candeur et de bonne foi, le prince se fit

(1) *Regis pectus effeci vitiis curialibus impenetrabile (Gallia Christ.)* Note due à l'obligeance de M. Laroche, président de l'Académie d'Arras.

amener sur-le-champ le bourgeois avec le père et la mère de la jeune fille : il réprimanda fortement ceux-ci, convint des articles du mariage avec son fiancé d'Asti, et paya la dot. Ensuite, il leur donna l'ordre de garder et garda lui-même soigneusement le silence sur ce qui s'était passé.

Cette action héroïque attira les plus abondantes bénédictions sur Charles VIII, qui parut, dès lors, un homme tout nouveau. Depuis cette époque, il régla mieux sa conduite et ses discours ; il ne sortait plus de sa bouche que des paroles conformes aux règles de la plus sévère pudeur, et qui n'exprimaient le plus habituellement que la crainte de Dieu, avec une tendre affection pour ses peuples.

Philippe de Comines, temoin oculaire des derniers actes qui signalèrent la fin de sa vie, nous en fait un récit touchant, dont une partie lui avait été révélée par Jean de Rely. « Il avoit mis sus une audience publique, » nous dit-il, où il escoutoit tout le monde, et par espé- » cial les pauvres, et si faisoit les bonnes expéditions ; » et l'y vis huict jours avant son trépas, deux bonnes » heures, et oncques puis ne le vis. Il ne se faisoit pas » grandes expéditions à cette audience, mais au moins » estoit-ce tenir les gens en crainte et par espécial ses » officiers, dont aucuns il avoit suspendus pour pillerie. »

Il ne se contentait pas de rendre la justice, il faisait encore beaucoup de bien aux pauvres. C'est ce que nous apprend Philippe de Comines, d'après le rapport du promoteur de toutes ces bonnes œuvres : « Il fit de grandes » aumosnes aux mendians, peu de jours avant sa mort, » comme me conta son confesseur, l'évesque d'Angers, » qui est notable prélat. »

Mais les fonctions de confesseur et d'aumônier du roi vont bientôt finir pour Jean de Rely, par la mort inopinée de son royal pénitent ; et c'est dans cette triste circonstance que nous allons le voir figurer.

Laissons ici le seigneur d'Argenton, Philippe de Comines, nous donner les lugubres détails de cette dernière scène avec toute la naïveté de son langage :

« Estant le Roy en cette grande gloire quant au monde, » et en bon vouloir quant à Dieu, le septième jour » d'avril, l'an 1498, veille de Pasques flories, il partit de » la chambre de la reine, Anne de Bretagne, sa femme, » et la mena avec luy, pour voir jouer a la paume ceux » qui jouoient aux fossez du chasteau, où ne l'avoit » jamais menée que cette fois, et entrèrent ensemble en » une galerie qu'on appeloit la galerie *Haquelebac*, parce » que cettuy Haquelebacque l'avoit eue autrefois en garde, » et estoit le plus deshonneste lieu de céans ; car tout le » monde..... et estoit rompue à l'entrée ; s'y heurta le » Roy, du front, contre l'huys, combien qu'il fût bien petit, » et puis regarda long-temps les joueurs et devisoit à » tout le monde. Je n'y estois point présent ; mais son » dit confesseur, l'évesque d'Angers, et ses prochains » chambellans le m'ont conté, car j'en estois party huit » jours avant, et estois allé à ma maison. La dernière » parole qu'il prononça jamais en devisant en santé, » c'estoit qu'il dit qu'il avoit espérance de ne faire jamais » péché mortel ne véniel, s'il pouvoit, et en disant cette » parole, il cheut à l'envers et perdit la parole (il pou- » voit estre deux heures après midy), et demeura là » jusques à onze heures de nuict. Trois fois lui revint la » parole, mais peu luy dura, comme me conta ledit con- » fesseur, qui deux fois cette semaine l'avoit confessé,

» l'une à cause de ceux qui venoient vers luy pour le » mal des escrouelles. Toute personne entroit dans la » dite galerie qui vouloit, et le trouvoit-on couché sur » une pauvre paillasse, dont jamais il ne partit jusqu'à » ce qu'il eût rendu l'âme, et y fut neuf heures. Ledit » confesseur, qui toujours y fut, me dit que lorsque la » parole lui revint, à toutes les fois il disoit : « Mon Dieu » et la glorieuse Vierge Marie, Monseigneur sainct Claude » et Monseigneur sainct Blaise me soient en ayde. » Et » ainsi départit si puissant et si grand Roy, et en si mi- » sérable lieu, qui tant avoit de belles maisons, et en fai- » soit une si belle, et si ne sceut à ce besoin finer d'une » pauvre chambre. Combien donc peut-on par ces deux » exemples, cy dessus couchez, cognoistre la puissance » de Dieu estre grande, et que c'est peu de chose que » nostre misérable vie, qui tant nous donne de peine » pour les choses du monde, et que les roys n'y peuvent » résister non plus que les laboureurs! »

Guillaume de Saligny, qui raconte aussi la malheureuse fin de Charles VIII, est parfaitement d'accord avec Philippe de Comines, seulement il fait intervenir la reine dans cette triste circonstance, ce que ne fait pas le seigneur d'Argenton.

Voici comment il s'exprime : « Il arriva donc qu'un » jour, le Roy estant à Amboise, quelques gentilshom- » mes lièrent une partie pour jouer à la paume, ce qu'ils » faisaient pour lui donner passe-temps. A ce sujet il » partit de sa chambre pour la aller voir jouer. En y » allant il se heurta et frappa de la teste contre une » porte; on le soutint, et il marcha quelques trois ou » quatre pas en avant, puis il fut tout à coup entière- » ment asteint d'un catharre qui lui tomba dans la gorge;

» après on le retira dans une chambre qui estoit là au-
» près ; et furent tout incontinent mandez médecins et
» apothicaires, qui y firent ce qu'ils purent ; la reine y
» vint, qui faisoit un deuil merveilleux, et tel qu'elle
» faisoit grande pitié à ceux qui estoient présens ; et ne
» savoit on auquel entendre ou au Roy ou à elle : pour
» le mieulx, il fallut que l'on l'emmenât en une autre
» chambre, voire contre sa volonté. Ce prince vesquit
» dans l'effort de ce catharre environ neuf ou dix heu-
» res ; et nonobstant qu'il ne pût ravoir ny proférer
» parole, si faisoit-il toujours des signes, et donnoit des
» marques d'un bon chrestien et vray catholique. En
» cette manière le Roy Charles huictième finit son der-
» nier jour environ le temps de Pasques-Fleuries, l'an
» mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept. Le vray Sau-
» veur du monde luy soit propice à l'âme. C'estoit un
» très grand prince, doux, gracieux et très accostable. »

Quelle différence entre la mort de Louis XI et celle de Charles VIII ! Quand Louis XI fut en danger de quitter ce monde, d'heure en heure on espérait sa mort, et quand il eut rendu le dernier soupir, son corps fut aussitôt abandonné de tous ceux qui l'avoient servi. Au contraire, lorsque Charles VIII eut rendu sa belle âme à Dieu, ses chambellans le firent ensevelir fort richement, et sur l'heure on organisa un service religieux qui n'était interrompu ni le jour ni la nuit. Quand les chanoines avaient fini, les cordeliers commençaient ; à ceux-ci succédaient les bonshommes que le roi avait fondés. Son corps demeura huit jours à Amboise, tant dans une chambre ardente qu'à l'église, où tout se faisait avec un luxe et une richesse telle, que jamais on n'avait rien fait d'aussi magnifique aux obsèques de ses prédécesseurs.

Il était si aimé, que deux de ses officiers moururent de douleur en apprenant sa mort. La reine, Anne de Bretagne, demeura trois jours sans manger, couchée par terre et ne voulant recevoir aucune consolation. Les princes, ses chambellans, ses officiers, tous ceux enfin qui avaient eu le bonheur de l'approcher pendant sa vie, tinrent à honneur de veiller auprès de sa dépouille mortelle, jour et nuit, jusqu'à ce qu'elle fût mise en terre. Or, ce service ne dura pas moins d'un mois.

Philippe de Comines, qui, à ce qu'il paraît, avait été l'homme du monde à qui il avait *plus fait de rudesse*, ne tarit pourtant pas sur les éloges dus à ce prince. *Il étoit si bon*, dit-il, *qu'il n'est possible de voir meilleure créature*. Et quand il arrive à Amboise, deux jours après sa mort, il s'empresse, lui aussi, d'aller rendre ses devoirs à ses restes déposés sur un lit de parade ; et à cette occasion il dit : « J'allai dire mon oraison là où estoit le corps et » y fut cinq ou six heures, et à la vérité, on ne vit jamais » semblable deuil et qui tant durast.... D'avantage, la » plus humaine et douce parole d'homme qui jamais fût, » estoit la sienne : car je croy que jamais à homme ne dit » chose qui luy deust desplaire, et à meilleure heure ne » pouvait-il jamais mourir, pour demeurer en grand » renommée par les histoires, et en regret de ceux qui » l'ont servy. »

Tous les auteurs contemporains sont unanimes pour rendre hommage à la mémoire de ce prince, si justement appelé l'*affable*. Jean Bouchet raconte ainsi ses derniers moments : « Il s'en retourna à Amboise, et le » septiesme jour d'avril.... en une galerie où il regardoit » jouer à la paulme, luy print une foiblesse, dont il » mourut tantost après : qui fut un dommage irréparable

» pour le royaulme de France, car depuis qu'il y a eu » roy, ne s'en est point trouvé de meilleure nature, plus » doulx, plus gracieulx, plus clément, ne plus pitoyable. » Je crois que Dieu l'a retiré avec les bienheureux, car » le bon prince n'estoit taché d'ung tout seul villain » vice (1). »

Mais n'est-ce pas nous écarter de notre sujet que de mentionner, avec une prédilection si marquée, les éloges donnés à la mémoire de Charles VIII? Non, et pour deux raisons qui sont à la louange de l'évêque d'Angers. La première, parce que, comme nous l'avons déjà insinué, tout ce qu'il y avait de bon en Charles VIII, lui venait, en grande partie, de Jean de Rely; la seconde, parce que pour faire l'oraison funèbre d'un roi si aimé et si digne de l'être, il fallait un homme d'un talent supérieur. Or, ce fut l'évêque d'Angers, l'orateur des Etats de Tours, qui fut chargé de cette difficile mission. S'en est-il acquitté avec honneur? C'est ce que les auteurs de l'époque nous apprendront tout-à-l'heure.

Sans entrer dans le détail des magnifiques funérailles de Charles VIII et des honneurs extraordinaires que lui rendit l'amour de ses sujets, depuis le château d'Amboise où il expira, jusqu'à l'église de St-Denis, lieu de sa sépulture, nous dirons seulement que le superbe cortége, composé des membres de sa famille en gros deuil, des grands corps de l'Etat, de plus de sept mille personnes, qui accompagna sa dépouille mortelle, offrait un spectacle bien digne des monarques français, que l'Eglise a décorés du nom de *rois très chrétiens*. Ce cortége était précédé de quatre cents pauvres vêtus de

(1) Le bon chevalier sans paour et sans reproche.

robes noires, une torche ardente à la main. Là figurait notre Jean de Rely avec les abbés de St-Victor, de St-Magloire, de Ste-Geneviève et de Fécamp, avec les évêques de Sarlat, de Valence, d'Auxerre et de Paris, et avec les cardinaux de Gurk et de Luxembourg. Lorsque les offices mortuaires furent accomplis, le cardinal de Luxembourg célébra la messe, et l'évêque d'Angers prononça l'oraison funèbre. Nous regrettons singulièrement de n'avoir pu retrouver nulle part ce discours. Mais il est vraisemblable qu'il produisit un grand effet, puisqu'au rapport de Bourdigné (1), il « ne fut sans grant abondance de » larmes. »

A ce témoignage il faut ajouter celui de l'auteur innommé d'une histoire de Bretagne qui dit aussi que « Jehan, évesque d'Angiers, fist la funébreuse oraison » plaine de lamentacion. »

Ce discours fut son adieu à la Cour, pour laquelle il n'eut jamais de prédilection et où il ne se trouva que par devoir. Libre de ses volontés, il retourna à la culture de sa vigne qui d'ailleurs réclamait tous ses soins, mais ce ne fut pas pour long-temps, car il ne tarda pas à suivre le roi dans la tombe. C'est en visitant son diocèse qu'il fut emporté par une pleurésie, dans l'espace de quelques jours. Comme il avait célébré la messe et prêché dans l'église de Fontevrault, il revint à Saumur dans la soirée du 18 mars 1498. (V. S.) Arrivé près de St-Vincent, situé derrière le château de cette ville, le prélat tomba malade; et de suite, on le transporta chez une respectable veuve, du nom de Bernier, qui le reçut avec tout le dévouement que méritait un aussi digne

(1) Feuillet 181.

pontife. Les soins les plus empressés et les plus assidus ne purent conjurer le mal. Il rendit son âme à Dieu dans la nuit du 27 au 28 mars 1498, (V. S.) après neuf jours de maladie.

On transporta son corps à Angers, où il fut inhumé dans la Cathédrale, aile du nord, chapelle dite de Jean-Michel ou des évêques, sous la première arcade du mur occidental (1). L'un de ses proches, Vaast de Briois, archidiacre d'Outre-Loire, chanoine d'Angers et d'Amiens, lui fit élever un mausolée avec une statue de bronze, qui fut détruite, lors du pillage de la Cathédrale, par les huguenots, en avril 1562.

Les révolutionnaires de 1793 achevèrent le pillage commencé deux siècles auparavant, et ils déterrèrent le corps de Jean de Rely pour en jeter les restes aux quatre vents. Une des décorations de ce magnifique tombeau, existait encore, il y a quelques années : on a essayé de restaurer les débris échappés au marteau destructeur des révolutions, mais la belle statue de bronze n'est plus là. Les hérétiques l'ont coulée pour en faire des canons.

Par son testament, Jean de Rely donna, pour fondation de messes et prières, des sommes considérables à l'église d'Angers, beaucoup de volumes qui étaient tenus enchaînés dans sa bibliothèque, *libros.... in libraria catenatos;* un pontifical en parchemin, un parement d'autel en étoffe d'or sur fond blanc, ses ornements épiscopaux, tels que tunique, dalmatique, sandales, mîtres, puis enfin ce qui valait mieux que tout cela, une vie exemplaire à imiter. *Indeviabilem vitæ modum monstravit pariter et exemplar.*

(1) Godard-Faultrier, extrait du *Rep. archéol. de l'Anjou.*

La paroisse de Ste-Croix d'Arras eut aussi une large part dans ses pieuses libéralités. Afin d'y accroître le service divin et de soulager les âmes de nobles personnes Baudouin de Rely et Jeanne de Briois, ses père et mère, inhumés dans cette église, de ses parents, amis et bienfaiteurs trépassés, Jean de Rely y établit une fondation de cent quatre messes basses, deux par semaine, par acte du 7 décembre 1497, pour être célébrées à l'autel de Notre-Dame, incontinent après la première messe du jour, le mercredi et le vendredi.

A la fin de chaque messe, le célébrant devait réciter sur la tombe de Baudouin de Rely, le psaume *de Profundis*, avec les trois collectes, *Inclina*, *Quæsumus* et *Fidelium*, pour le repos éternel des père et mère du testateur et de tous les fidèles trépassés.

Enfin, le même prélat avait encore fondé dans l'église de Ste-Croix deux obits solennels avec choristes, diacres et sous-diacres, deux vigiles à neuf psaumes et neuf leçons avec un cierge allumé sur la tombe de Baudouin de Rely et de Jeanne de Briois. Le premier de ces obits se célébrait le 28 avril, et le second le 28 octobre, qui étaient les jours où les deux époux *allèrent de vie à trépas*, selon l'expression de l'acte de fondation. A la fin de ces deux obits solennels, on distribuait aux pauvres, à la porte de l'église, un mencaud de blé, converti en pain, du prix de deux deniers. Pour assurer l'acquit de cette fondation, Jean de Rely avait donné à l'église de Ste-Croix trente-six mesures en plusieurs corps de terre, situées au terroir de Biache-St-Vaast.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne cette magnifique fondation, voici ce qu'on lisait au XVI^e^ siècle sur une plaque de métal dans l'église de Ste-Croix. Cette inscription a été relevée par les soins de M. Guesnon,

« Révérend Père en Dieu Monseigneur Jehan de Rely, » docteur en théologie, évesque d'Angiers, conseillier » de Charles VIII^e^, roy de France, pour le salut des » âmes de Bauduin de Rely et damoiselle Jenne Briois, » sa femme, ses père et mère, inhumés en ceste église » de Ste-Croix, au devant de ceste présente lame, a fondé » en icelle église deux messes, chascune semaine, assa- » voir les jours de mercredy et de vendredy perpétuel- » lement, quy se diront et célébreront chascun des dits » jours à l'autel de Notre-Dame, incontinent après la » messe du jour; après chascune desquelles messes, le » prestre aiant célébré la dite messe ira sur la tombe » desdits Bauduin et sa femme, estant assez prez dudit » autel, dire le psalme *De Profundis* avec les collectes de » *Inclina*, *quæsumus* et *Fidelium;* et ce fait, jetera de l'eau » bénist sur ladite tombe en disant : *Requiescant in pace.* » Pour chascune desquelles messes le prestre ad ce com- » mis par les manégliseurs, quy doibt estre de bonne » vie et honneste conversation..... lequel moiennent ce, » sera tenu chascun dimanche et festes solennelles as- » sister à faire et célébrer le service divin. »

TIRÉ DES ARCHIVES MUNICIPALES

de

LA VILLE D'ARRAS

RENTES

DUES PAR

LES MAISONS, JARDINS

ET TERRES

Soumis à la juridiction des Echevins de la ville d'Arras

(EN 1382).

ARRAS

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE A. COURTIN,

Place du Wetz-d'Amain, 7.

RELEVÉ DES PAROISSES.

Par ceste table poent apparoir toutes les parosce estans en le ville, loy et eschevinage d'Arras, et les tours d'icelles parosce.

PAROSCE SAINT-JEHAN.

Li parosce Saint-Jehan-en-Ronville commence à le maison Rogier de l'Escache, sur le touquet de le plache Saint-Jéri, et aussi fait li premiers tours.

Li II[e] tours d'icelle parosce commence à le maison le vesve Gille Crespin Carton, tenant à le porte de Roncville.

Li III[e] tours d'icelle parosce commence as II maisons Pierot Patin, dont li une fait le touquet de le rue Saint-Vinchen, au lés vers les fossés.

Li IIII[e] tours, commence as II courtieux Pierot du Bos, carpentier, devant le porte de Ronville, ou rencq de l'église St-Vinchen.

Li V[e] tours commence à deux maisons Jehan de Monchi, en alant d'un rencq de le rue de le Trinité.

PAROSCE SAINT-NICOLAY.

Li parosce St-Nicolay commenche à le maison Rifflart Faymal, à le porte St-Mikiel.

Li deuxiesme tours commenche à deux maisons demi-

selle Marguerite de Monchi, dont li une fait le touquet de le grant rue Saint-Nicolay.

Li troisiesme tours commence à le maison Jehan Hanebèle, en le ruelle devant le Machue.

Li quatriesme tours commence en le rue de le Justice as Bouteilles d'argent.

Li cinquiesme tours commence à l'Escu de Bourgogne, devant le Houche Gillet.

Li sixiesme tours commence à le porte de Roncville, à deux maisons et un gardin qui sont à Jehan le Mayeur, en alant à le porte St-Nicolay.

Li septiesme tours commence au couvent de Royaucourt, en le rue des Frèrez-Menus.

Li huitiesme tours commence à le Barette de Gaverelle, au maset Mikiel Sacquespée.

Li neuviesme tours commence à le maison sire Pière de le Tiuloye, tenant à le barette du couvent Le Roy.

Li dixiesme tours commence vers Saint-Sauveur, au courtil Tassin de Wavrans.

Li onziesme tours commence à une masure waste, en le rue du Temple, qui est as hoirs Jehan le Potier, ou rene devers le Trinité.

PAROSCE SAINT-JÉRI.

Li parosce St-Jéri commence à le maison Willaume Wagon, tenant au petit huys de l'église St-Jéri, au lés devers le petit Marquiet.

Li deuxiesme tours commence à le maison de le Fontaine de Jouvent, qui est à Jehan Boinefoy.

Li troisiesme tours commence au Chercle-d'Or, ou petit Marquiet.

Li quatriesme tours commence à le maison Jehan du Pré, tenant à le porte de le Rose.

Li cinquiesme tours commence à l'ospital Achariote.

Li sixiesme tours commence à le maison Jehan Bataille d'à lés le Gisterne.

Li septiesme tours commence à le maison Robert de Mailli en le rue des Prestres, tenant à le porte des Hotiers.

Li huitiesme tours commence à le maison Mikiel de l'Arbrissel, derrière les Cauderons, en le plache le Chastelain.

PAROSCE SAINTE-CROIX.

Li parosce Sainte-Croix commence à le maison Jehan Bougier, joignant à le porte St-Mikiel.

Li deuxiesme tours commence à une maisonchelle qui est as hoirs dame Audeluye, joingnant au pont de l'Aubel et à cinq maisons ensievant.

Li troisiesme tours commence à le maison Pierre du Thilloy, d'à lés le moelin à l'oille.

Li quatriesme tours commence à le maison Warnier d'Iser, en le plache des Filleresses.

Li cinquiesme tours commenche as deux maisons Jehan Herlant, tenant au puch de Froimont.

Li sixiesme tours commenche à le grange et maison qui fait le touquet de le rue des Corbilliers.

Li septiesme tours commence à le maison Lambert de St-Vaast et fait le touquet de le rue d'Escorchecat.

Li huitiesme tours commence à le maison Willaume Pesqueboine, devant le moelle de moelin.

Li neuviesme tours commenche à le maison Nicaise le Fèvre, devant le Choule.

Li dixiesme tours commenche à deux maisons qui sont à Willaume de Canteleu, et font le touquet devant les rosettes à le goudalle.

Li onziesme tours commence à le maison Jehan du Gardin, qui fait le touquet de le rue du Cornet.

Li douziesme tours commence as capperons, à Sainte-Croix, qui sont à Maillart de Marquette.

PAROSCE DE LE CAPPELETTE.

Li parosce de le Cappelette commence à le maison Gille Crespin, joingnant au four de le plache.

PAROSCE SAINT-MEURISSE.

Li parosce Saint-Meurisse commence à deux maisons qui furent à Gillet Segart et sont ad présent as hoirs Jak. Advise et siéent en l'abbéye au renc dudit Jak. Advise.

Li deuxiesme tours commence à le maison Andrieu de Hendrival, en l'abbye, au renc de St-Julyen.

Li troisiesme tours commence à le maison qui fu Jehan de Boulenois, ou Pré.

Li quatriesme tours commence à le maison qui fu Jehan le Fèvre, en le rue Saint-Moerisse et tient à le maison Jehan Saucelle, et est li dicte maison, qui fu Jehan le Fèvre, à Henry Morteanwille.

Li cinquiesme tours commenche à le maison du four Robert de Givensy et fait le touquet de le rue du Bloc, devant le moustier Saint-Meurisse.

Li sixiesme tours commence au dehors de le porte de Miaulens à le maison Tassart Davit et fait le touquet devant le fontaine de Miaulens.

Li septiesme tours commence à le maison Pierot Julyen, devant le maison Grart du Pont, potier de terre. au dehors de le porte de Miaulens.

PAROSCE SAINT-AUBERT.

Li parosce St-Aubert commence à le maison Gillot le Roy, tenant au goulot de St-Aubert.

Li deuxiesme tours commence à le maison Tassart de Béthune, qui fait le touquet de le rue du cavech Saint-Aubert.

Li troisiesme tours commence à une des maisons des hoirs Jehan Suret, qui fait le touquet de le grant rue St-Aubert.

Li quatriesme tours commence à quatre maisons Leurench de Quatrevaux, dont les deux font le touquet de le ruelle devant le maison Jehan Buffoy.

Li cinquiesme tours commence à le maison de le curé Saint-Aubert.

Li sixiesme tours commence à deux maisons devant le Wés-d'Amain, qui sont à Jehan Reblouquet.

Li septiesme tours commence à le maison qui fu Robert de Ransart, en le rue du Blocq, et est à Jehan Tarotin.

Li huitiesme tours commence à le maison des hoirs Pierre de Sainte-Jeuuene sur les crinchons, en le rue du Moelinel en l'abbéye.

Li neuviesme tours commence à le maison de le Bovette, qui est à Jak. le Borgne, dévant le plache le Castelain.

Li dixiesme tours commence à le maison de le vesve Jehan Leconte, en le rue de le Poterie, à l'encontre du més Jehan Fastoul.

PAROSCE SAINT-ESTÈNE.

Li parosce St-Estène commence en Haiserue, à le maison du Four de l'Espée, qui est à le vesve Simon de Lens.

Li deuxiesme tours commence à le maison Jehan de Bailloel, qui fait le touquet de le ruelle de le Coupète.

Li troisiesme tours commence à le maison et courtil Jehan le Keux, au rencq des plachettes d'à lés le porte de Haiserue, et tient le ditte maison et courtil à le dicte porte.

Li quatriesme tours commence à le maison de le curé Saint-Estène, devant la grange de l'ours.

Li cinquiesme tours commence au més sire Ettor de Castel, tenant as fossés de Haiserue.

PAROSCE DE LE MAGDELAINE.

Li parosce de le Magdelaine commence à deux maisons qui sont à Colart Feudri, ou renc du four des Prestres.

Li deuxiesme tours commence à le maison Rogier Culier, lieveur, à l'encontre du gardin le Chastelain.

Li troisième tours commence derrière les murs Saint-Vaast, à le maison Phelippot le conreur, devant le halle des Vairiers et fait le touquet.

Li quatriesme tours commence à le maison Willaume de Saint-Mahieu, tenant à le porte de l'Augèle à St-Jéri.

PAROSCE NOSTRE-DAME-EN-CHITÉ.

Li parosce de Nostre-Dame-en-Chité commence à le maison du moelin du Wés-d'Amain, qui est à Andrieu de Courchelles.

Li deuxiesme tours commence au courtil Esteuène le Clop, tenant à le porte de Chité.

Li troisième tours commence à le maison des Pochonnes sur les fossés de Burriane, qui est à Colart le viésier.

PAROSCE DE LE BASÈCLE.

Li parosce de le Basècle commence au maset Rogier de l'Estache, en le Poterie, asés près de l'arbre.

PAROSCE SAINT-NICOLAY-A-MIAULENS.

Li parosce St-Nicolay-à-Miaulens commence au courtil Jehan de Galamer, tenant à le maison Cœr dou Dieu.

ROLE DES RENTES.

En che pappier sont contenues et desclairées les maisons, gardins et terres estant ou jugement des eschevins de le ville d'Arras, et les rentes deues en le dicte ville, qui ne sont point taillables par briefves, qui furent enquises et trouvées par tours fais, de l'eschevinage Thumas Amion, Gille Crespin, Andrieu Wion, Robert de Bertangle et leurs compaignons, l'an mil CCC LXXX et II, ou mois de ottobre, par le manière qui s'ensieut :

Primes en le parosce St-Jehan-en-Ronville, li premier tours commence à le maison Rogier de l'Estache, sur le touquet de le plache St-Jéri,

Li maisons dudit Rogier de l'Estache doit au vidasme de Chartres, xv s.

Item à le ville, xl s. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à Thumas Bouchel, et doit au vidasme de Chartres, xviij d.

Li maisons ensievant est à Adam des Singez, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Nicaise Postel, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est audit Nicaise Postel, et doit au vidasme de Chartres, x s.

Li maisons ensievant est à Jehan du Tertre, et doit au vidasme de Chartres, xviij d.

Li halle de Messieurs les Eschevins d'Arras est après, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au Mayeur d'Arras, et doit à St-Jehan-en-l'Estrée, xxxij d.

Item au Petit-Val, vj s. vj d.

Item à Wautier Haterel, xv d.

Li maisons ensievant est à Mahieu le Fèvre, et doit à Cappitre d'Arras, vj d. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à M. de le Marche, et doit à Wautier Haterel, xviij d.

Item à Cappitre Notre-Dame d'Arras, iv d.

Item à Saint-Vaast, viij d.

Item au Petit-Val, iv s.

Li maisons ensievant est à Colart Beauvallet, et doit à Cappitre d'Arras, iij s. vj d.

Item à Wautier Haterel, iij d.

Li maisons ensievant des Pappegais, est à le vesve Jak. Dufleu, et doit à Wautier Haterel, ij s.

Item à Saint-Vaast, xvj d.

Li maisons ensievant est à le vesve Sauale le Borgne, et doit à St-Vaast, viij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Cochu, et doit à Saint-Vaast, xxj d.

Li maisons ensievant est à Willaume de Neuwe et doit à Saint-Vaast, xxv d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Chaudri, parmentier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Willaume Trisse, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Henri le messagier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Vaast le carbonnier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart de Paris, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot Wardavoir, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Villers, et doit à Saint-Jullyen, iij s.

Les deux maisons Robert le Lonc, en le rue des Pos-d'Argent, doivent à madame d'Artois, lxvij s.

Les maisons ensievant sont à Tassart de Wavrans, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est li Dromons et est à Wautier Haterel, et doit à Saint-Vaast, ij s.

Les deux maisons ensievant sont à Bauduin Froisset et doivent à l'abbéye d'Arouaise, ix s.

Item à St-Vaast. xj s.

Li maisons ensievant est à Simon Landrieu, cordewanier, et doit à St-Vaast, vj s.

Li maisons ensievant devant le porte de Roncville est à le vesve Gille Crespin, et doit à St-Vaast, v s.

Item à le ville, vj s.

Li maisons ensievant est à Jak. le carbonnier, et doit à Saint-Vaast, viij s.

Li maisons ensievant est à Wautier Haterel, et ne doit nient à forain.

Li fours de icelle est audit Wautier, et doit as hoirs Madame d'Audrehem, viij cappons à plume.

Item à St-Vaast, ix s. et vj cappons à plume.

Li maisons du Rouet ensievant derrière le Dromont, est à Nicaise le Fèvre et à Robert Drievart, et ne doit nient à forain.

Li autre maisons derrière le Dromont, est à Vaast le coutelier, et doit à St-Vaast, ij s.

Li maisons ensievant est à Miquiel l'Ane, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Pronnier, et doivent à Wautier Haterel, xiv d.

Item à le Povreté de le ville, xxiij d. ob.

Li maisons ensievant est à sire Andrieu le Caron, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est li maisons de le curé Saint-Jehan, et doit à Wautier Haterel, iiij d. ob.

Li maisons ensievant faisant le touquet d'encosté Saint-Jehan-en-Roncville, est à Vaast Le Court, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Bœf-en-Roncville est à le vesve Baudin le Cras, et doit à Cappitre d'Arras, vij s.

Item à M. de le Tieuloye, xiv s.

Li maisons ensievant est à Mikiel Bernart, et doit à Wautier Haterel, xviij d.

Item as hoirs de le vesve André Louchart de Chité, ij cappons bourgois.

Les trois maisons ensievant sont à Enguerran le cauffourier et doivent as hoirs de le vesve Andrieu Louchart de Chité, ij cappons bourgois.

Li maisons ensievant est à Jak. Hanelet et doit à Cappitre d'Arras, vij s.

Li maisons ensievant est à Thumas de Reu, et doit à Wautier Haterel, ix d.

Item à le Carité des Ardans. x s.

Item à le Povreté de le ville, x s.

Li maisons ensievant est à Jehan de le Mote, et doit à Cappitre d'Arras, iij s.

Item audit Cappitre, viij cappons.

Li maisons ensievant est à Gillot des Pochonnes, et doit à Cappitre d'Arras, 1/2 marck d'argent.

Item à Wautier Haterel, vj d. et ij cappons à plume.

Item au Grant-Val, i d.

Li maisons du Cauffour est à le vesve Gillot Crespin Carton, et doit à Monsieur de le Brayelle, xxiij s. iv d.

Item à le Maison-Dieu en Chité, xx s.

Les deux maisons ensievant sont à Simon de Wamin, et doivent à Wautier Haterel, iv d.

Li maisons ensievant est au dit Simon et demeure en ycelle, et doit à Wautier Haterel, ix d.

Li courtieulx ensievant est au dit Simon, et doit à l'abbéye d'Estroen. iij s.

Les cinq maisons qui furent audeffrin Louchart, qui font le touquet de Darnestal, doivent au vidame de Chartres, i ferton d'arg. et vj capp. à plume.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Davredoing, et doivent au vidasme de Chartres iij fertons d'argent qui valent lvij s.

Item au dit vidame, quatre cappons à plume de viij s.

Li maisons ensievant est à Allart de Guise, pourpointier, et doit au vidasme de Chartres ij fertons et demi d'argent de xlvij s. vj d.

Item au dit vidame, vij cappons à plume.

Item à St-Vaast, xiij s.

Li maisons ensievant est à Hanotin de Malines, et doit à monsieur Raoul de Raineval, iv s. et i capp. à pl.

Li maisons ensievant est à Pierot Roussel, desquerkeur, et doit au Temple, xx d.

Item as hoirs madame d'Audrehem, ij capp. à pl.

Les deux maisons ensievant sont à Simon le wainier, et doivent au Temple, xl d.

Item as hoirs madame d'Audrehem, iv capp. à pl.

Le puch de Darnestal doit au vidame de Chartres, demi ferton d'argent.

Li maisons ensievant est à Jak. le Carbonnier, et doit au Temple, xx d.

Item as hoirs Madame d'Audrehem, ij cappons à pl.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Mahieu Blanc Baston, et doivent as hoirs Madame d'Audrehem, v s.

Li maisons ensievant est à le vesve Adam d'Avennez, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mahieu Deudon, et doit au Temple, xij d.

Li maisons ensievant est à Jehan le Prevost, et doit au Temple, vj s.

Item as Onze-mille-Vierges, xvj d.

Les trois maisons ensievant qui furent Colart Rostée, doivent à le ville, ij s. et iv capp. bourg.

Item as Onze-mille-Vierges, vij s. vj d.

Item à Cappitre d'Arras, iv s. vj d.

Li maisons ensievant est à Pierot le Barbyer et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. de Baraffle et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont au dit Jak. de Baraffle et doivent à Pierre de Courchelles, xiij d.

Item à Cappitre, iij d. ob.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan le Maieur et doivent à Cappitre, iij d. ob.

Item à Pierre de Courchelles, xiij d.

Li grange ensievant est à maistre Jehan de Fontaines et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant qui sont devant le grant huys de l'église Saint-Jehan sont au dit maistre Jehan de Fontaines et doivent au curé de Saint-Jéry, x s.

Li maisons ensievant est Nicaise tout le monde, gisterneur et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le demiselle du Luiton, et ne doit nient à forain.

Li maisons de le Miauwe ensievant est as hoirs Jak. de Sauty, et doit à Saint-Vaast, xxix d.

Li maisons ensievant est à Vaast le Fèvre, et doit à le Povreté de le ville, xxvj s.

Li maisons ensievant est li Constentins de Saint-Jéri et est as hoirs Jehan de Herselle, et doit au vidame de Chartres, v s. et ij cappons à plume.

Li maisons des Cappelles ensievant est à Jehan Cochu et as hoirs Mikiel Augrenon, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Hayaumes ensievant est à Jehan Bourse et doit au vidame de Chartres, iiij d. et i cappon à plume.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, xiiij s.

Li maisons ensievant est à Willaume de Zélande, et doit au vidame de Chartres, xv s.

Item à le ville, lxx s.

Li maison ensievant est as hoirs Simon le Parmentier et doit à le ville, lxx s.

Item au Grant Val, xij s. et x d.

Item à Wautier Haterel, iij cappons à plume.

—

Li II[e] tours de le dicte parosce commence à le porte de Roncville, en venant tout à val.

Et premiers :

Li vesve Gille Crespin Carton a une maison tenant à le dicte porte de Roncville, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Gauwain Brongnart et doivent à Monsieur de Maingoval, c et iiij s.

Li maisons ensievant est au visconte des Quesnez, et et doit à Wautier Haterel, x s.

Item à Cappitre d'Arras, xj s.

Item au Temple, ij s.

Li maisons ensievant est li cauffours et est à Mikiel Bernart et doit à le ville, iv s.

Item à Wautier Haterel, iij s. et ij cappons.

Li maisons ensievant est au dit Mik. Bernart, et doit au Grant Val, xj s.

Item à Wautier Haterel, xxxv d.

Li maisons ensievant est au dit Mik. Bernard, et doit au Grant Val, xj s.

Item à Wautier Haterel, xxxv d.

Les trois maisons ensievant sont à Mikiel l'Ane, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant, tenant as Mailles en Roncville, est à Willaume le Bocheux, Parmentier, et doit à le Trinité, l s.

Li maisons ensievant, c'on dist les Mailles en Roncville, est à le Trinité et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant, c'on dist Saint-Jehan à le Goudale, est à Colart de Saint-Jehan, et doit à Cappitre d'Arras, xiiij s. iv d.

Item au dit Cappitre, v cappons à plume.

Item à Estroen, xliv d.

Item à le ville, iij s.

Item à l'ospital Saint-Mahieu, viij d.

Lez quatre maisons ensievant sont à Monsieur de Divion et ne doivent nient à le ville, mais doivent à l'abbéye de Cercamp, ij lb. d'enchens.

Item à le Povreté de le ville, xxiv s. et ij cappons bourgois.

Li maisons ensievant avoec un gardin et deux maisoncellez derrière sont à messieurs Willaume d'Arras, et doivent à l'abbéye d'Estroen, ix s. viij d.

Item à le ville, xij s.

Item à Cappitre d'Arras, iv cappons à plume.

Li maison ensievant, c'on dist le Rouet en Roncville et l'autre ensievant, sont à Phlippache Gabriel et doivent as hoirs le vesve Andrieu Louchart de Cité, xij d.

Item à Cappitre, xij d.

Item à l'abbéye d'Estroen, iij s.

Item à le ville, iij s.

Li maisons et gardins ensievant en le rue de Pavie est à Mikiel Augrenon, et doivent au Temple, xxvij d.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan Paste, et doivent as Onze mille Vierges, v s.

Li maisons ensievant est à Mikiel Bernart, et doit au Grant Val, vj s. vj d.

Item à Wautier Haterel, iij d. et i cappon à plume.

Li Gayans en Ronville est à Jehan Prunier et à Jak. de le Pierre, et doit à Wautier Haterel, xxvij d. ob.

Item as Onze mille Vierges, vj d. et iij ob.

Item à Cappitre d'Arras, iv s.

Les deux maisons et li grange en le rue as Testes, derrière le Gayant, sont à Mahieu de l'Ermite et doivent à Estroen, ij s.

Item au Grant-Val, iv s. vi d.

Item à Cappitre d'Arras, iv s.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Boinefoy, et doivent à Saint-Vast, xxv s.

Les trois maisons ensievant sont à Mahieu de Wailli, et doivent à le ville, iv s. iv d.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, ij s.

Le maisons Jacote de Croisettes, en le grant rue de Roncville, doit à le Maison-Dieu en Chité, xxxvj s.

Item à Cappitre d'Arras, viij s.

Li maisons ensievant est à Mahieu de Wailli, et doit as Onze mille Vierges, viij s.

Li maisons ensievant est à Ricart le froumegier, et doit à l'ospital Saint-Julyen, xxvj s. et vj d.

Item à le Povreté de le ville,
x s. iv d. et i cappon bourgois.

Li tournois en Ronville et uns courtieux d'à lés doivent à Saint-Vaast, un blanc coulon.

Li maisons ensievant est Jehan Robert, et doit à Wautier Haterel, xvj d.

Li maisons de le Garbe d'or ensievant est à Tassart l'Escaudé, et doit à Wautier Haterel,
xiv d. et ij cappons à plume.

Item à Cappitre d'Arras, ij fertons d'argent.

Li maisons ensievant est à Adam le Meult, et doit à Saint-Julyen, xiij s.

Item à le ville, xiij s.

Li maisons ensievant, c'on dist l'Ours et le Lion, est Jehan Fremin, et doit au vidame de Chartres, ij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Vaast Remi, et doivent as hoirs le vesve André Louchart de Chité, vij d.

Les deux maisons ensievant sont au dit Vaast Remi, et doivent à le Povreté de le ville, xij s.

Item à le ville, xvij s.

Item as dames d'Estroen, ij s. vj d.

Item à Wautier Haterel, viij d. et iij cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Jehan Poulain, et doit à le ville, v s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. Galant, et doivent à l'ostelerie Saint-Vaast, xx s.

Item à le ville, xxx s.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot le trippier, et doivent as hoirs le vesve André Louchart de Chité, iij s.

Li grange ensievant est à Jakemart le carbonnier, et doit à l'abbéye d'Estroen, vj s.

Li maisons ensievant est à Robert Gayolle, et doit à le ville, xxvj s.

Item à le Povreté de le ville, v s.

Les trois maisons ensievant sont à Mahieu le burier, et doivent à Cappitre d'Arras, xj s. et ij cappons à plume.

Item à le Povreté de le ville, xviij s.

Item à Wautier Haterel, vij d.

Item à Cappitre d'Arras, v s.

Item au pain des povres de le ville, iij s.

Les maisons ensievant et un courtil sont à Mahieu de Camiers, et doivent à le ville, xxvj s. et iv d.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, iv s. vj d.

Item à le Carité des Ardans, xij d.

Item à Wautier Haterel, vij s. iv d.

—

Li III[e] tours commenche en le rue Saint-Vincen au lés vers les fossez de le ville, en alant devant Saint-Vinchen jusques au més Rogier de l'Estache, en entrant en le rue Gaudriet, tout ce alant jusques à le maison Lambert du Beuf.

Et premiers :

Les deux maisons faisant le touquet de le dicte rue Saint-Vinchen au lés vers les fossés, sont à Pierot Patin, et doivent as Filles-Dieu, x s.

Li maisons ensievant est à Huart du Clin, et doit à Wautier Haterel, xxxiij d. et i cappon à plume.

Li maisons ensievant est à Adam Bertoul, et doit à Wautier Haterel, xxxiij d. et i cappon à plume.

Li maisons ensievant est à Jak. de Huluch, et doit à Wautier Haterel, v s. et vij cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Oudart de Markais, et doit à Wautier Haterel, i cappon à plume.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Jak. Advise, et doivent à Wautier Haterel, lxiiij s. et iv paires de cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Tourtel, et doivent à Wautier Haterel, vij s. vj d. et iij cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Jehan Asset, et doit à Wautier Haterel, xxiv s. et xvj cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Jehan de Bailleux, et doit à Saint-Julyen, xlviij s.

Item à Wautier Haterel, ix s. et iv d.

Li maisons ensievant est à Brunel le Caron, devant Saint-Vinchen, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont as enfans qui furent Jeh. Herbert, Fèvre, et doivent au Grant-Val, vj s.

Item à Wautier Haterel, vj s.

Les deux maisons ensievant et un courtil tenant à ycelles sont à Andrieu de Ternois, et doivent à Wautier Haterel, vj s

Item au Grant-Val, vj s

Li gardins ensievans séans en le rue Gaudriet, est à Jehan Buridan, à cause de se femme, et doit au Grant-Val, iv s.

Li gardins ensievant est as hoirs Jak. Advise, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant et le gardin d'à lés, séans en le

rue Gaudriet, sont à Grard Mainart, et doivent à l'ospital Saint-Jaqueme, iv s.

Item à l'ospital Saint-Mahieu, xviij d.

Les maisons ensievant et les gardins sont as hoirs de feu Lambert du Boef, et doivent à l'église de le Magdelaine, viij s. iv d.

—

Li IIII[e] tours de le dicte parosce commence au touquet devant le porte, le renc de l'église Saint-Vinchen, en alant en le rue de le Croix à un renc et à l'autre.

Et premiers :

Li deux courtils, faisant le touquet dudit renc, sont à Pierot du Bos, carpentier, et doivent au Grant-Val, iv s.

Item à le Carité Notre-Dame des Ardans, xxxij d.

Les deux maisons ensievant sont à la vesve Jehan le Conte, et doivent à Saint-Julyen, xv s.

Item as Filles-Dieu, viij s.

Item au Grant-Val, iij s. vj d.

Item à l'ospital Saint-Jaqueme, xv s.

Li maisons ensievant est à Grard de Paris, et doit au Grant-Val, xl d.

Les deux maisons ensievant sont à Robert et Jehan les Lièvres, frères, et doivent au Grant-Val, vij s. iij ob. mains.

Li maisons ensievant est à Bauduin Froisset, et doit au Grant-Val, xxviij d.

Li maisons ensievant est à Bernart Durrechot, à cause de se femme, et doit à Wautier Haterel, xv s. et iv paires de cappons à plume.

Item au Grant-Val, vj s. viij d.

Li maisons ensievant est à Tassart de Wavrans, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart de St-Jehan à le Goudale, et doit à l'église St-Vinchan, i menc. de blé.

Li maisons ensievant est à Jehan Bridelle, et doit au Grant-Val, xiij s. xj d.

Li maisons ensievant est à le curé de Saint-Vinchen, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. d'Arras, et doit as Filles-Dieu, iv lb.

Item au Grant-Val, ix s.

Item à Wautier Haterel, iij s. ij cappons à plume.

Li maisons de le forge ensievant est à Gilles de Wavrans, et doit au Grant-Val, xix s. vj d.

Li gardins ensievant est à sire Robert le caufourier, dit le Caron, et doit au Grant-Val, vj s. vj d.

Li maisons ensievant est à Enguerran le caufourier, et doit au Grant-Val, v s.

Li maisons ensievant est à Jak. Le Roy, et doit au Grant-Val, iv s.

Li maisons ensievant est à Pierot Oissons, et doit au Grant-Val, v s.

Les trois maisons ensievant sont à Rogier Le Roy, et doivent à le Povreté de le ville, xvij s. vj d.

Item au Grant-Val, xxj s. v d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Tourtel, et doivent au Grant-Val, xxxij d.

Item à le Povreté de le ville, xxiv s.

Li maisons ensievant, faisant le touquet devant les Filles-Dieu, est as enfans Margot Noirette, et doit au Grant-Val, xvj d.

Li gardins ensievant, en le rue de le Croix, est à Simon des Bougons d'or, et doit à Wautier Haterel, vj s. et ij paires de cappons à plume.

Li maisons ensievant en le dicte rue est à Pierrone du Crocq, et doit à Wautier Haterel, xij s. et vj cappons.

Les trois maisons ensievant sont à Mik. des Pumettes, et doivent à Wautier Haterel, vij s. vj d. et ij cappons.

Item audit Wautier, ij s. et ij cappons.

Item à le Povreté de le ville, iv s. et i cappon bourg.

Li maisons ensievant est à l'autre renc de le dicte rue de le Croix et est à Simon le Jérome, et doit à Wautier Haterel, ij s. et i cappon à plume.

Li maisons ensievant est à Gillot de Senlis, et doit à l'église de Saint-Jéry, xij s.

Li maisons ensievant et li gardins devant y celle sont audit Gillot de Senlis, et doivent à Wautier Haterel, iv s. vj d.

Item as Onze mille Vierges, ij s.

Li maisons et uns courtieux ensievant sont à Andrieu de Laire, et ne doivent nient à forain.

Li maisons et uns gardins ensievant sont à Sainte-le-Monnieresse, et doivent à Wautier Haterel, iv s. vj d.

Li maisons ensievant est à le vesve Colart du Chevalier, et doit à Wautier Haterel, iv s. vj d.

Item as Filles-Dieu, viij s.

Li maisons ensievant est à Thiébaut et Andrieu les Eureux frères, et doit à Cappitre d'Arras, ij s.

Li maisons et deux gardins ensievant sont à Jak. de Reu, et doivent à Wautier Haterel, vj s. et iv cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Jehan de Lanson, dit le Grant, et doit à l'abéye d'Anchin, x s.

Les quatre maisons ensievant en ycelle rue sont à Jehan de Monchi, et doivent au Temple, xij s.

Item à Wautier Haterel, x s. et vj cappons à plume.

Li grange et li gardins ensievant en le dicte rue sont

à le vesve Bauduin le Cras, et doivent à Wautier Haterel, xxiv s.

Li maisons ensievant est à Jehan du Bos, boulenghier, et doit à Wautier Haterel, ij cappons à plume.

Item à le ville, vj s. et i cappon bourgois.

Li maisons devant le maison du dit Jehan du Bos est à Nieule de Paris, et doit à Wautier Haterel, xij s. et xij cappons à plume.

Li maisons du Blanc-Mouton dehors le porte de Roncville et deux maisons tenant à ycelle maison, sont à Huart du Blanc-Mouton, et doivent à Wautier Haterel, vij s. et xiiij cappons à plume.

Item à Cappitre d'Arras, iij s. vj d.

Li maisons ensievant est as hoirs Bauduin le Cras, et ne doit nient à forain.

—

Li V^e^ tours commenche en le rue de le Trinité devant le porte de Roncville, en allant d'un renc à l'autre jusques au flo Caillel, et en revenant à le barète des Filles-Dieu.

Et premiers :

Les deux premières maisons en le dicte rue sont à Jehan de Monchi, et doivent à Wautier Haterel, x s.

Li maisons de le Seraine est à le vesve de feu Mikiel Augrenon, et doit au temple, lj s.

Item au Cappitre d'Arras, xxxv s.

Li maisons des Estuves en le dicte rue est à Jehan de Villers, et doit à Wautier Haterel, xxviij d. et iv cappons à plume.

Li courtieux ensievant est au dit Jehan de Villers, et ne doit nient à forain.

Li maisons à l'autre rencq est au dit de Villers, et doit au Temple, vj s.

Li maisons ensievant est à Tassart de Wavrans, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Colart Loys, et doivent à Wautier Haterel, ij s. et iv cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Villers, et doivent à Wautier Haterel, ij s. et ij cappons à pl.

Lez maisons ensievans du petit Esquequier et du grant Esquequier ensievant sont au dit Jehan de Villers, et doivent à Wautier Haterel, iv s. et viij capp. à pl.

Li maisons ensievant est à monsieur de Nédonchel, et doit à Saint-Vaast, vj mencauds de blé.

Item à Wautier Haterel, xxiv s.

Item, à Saint-Mik., i mencaud de blé.

Item à monsieur de Bouberch, ij mencauds de blé.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. le Burier, et doivent à seur Ysabel Mairesse, xviij d.

Item à Saint-Mik., xiv d.

Item au Temple, iv s. vj d.

Li maisons ensievant est à Mik. Bernart, et doit à Waut. Haterel, ij s. et iij paires de cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Jehan de Monchi, et doit à Waut. Haterel, v s.

Les deux maisons ensievant sont à Jack. le Boucher, et doivent à Waut. Haterel, vij s. et ij capp. à pl.

Item as hoirs Jehan Crespin, x s.

Les deux maisons ensievant sont à Raimon le Roux, et doivent à Waut. Haterel, xviij d. et vj cappons.

Li maisons ensievant est à Jehan de Wailly, et doit à Waut. Haterel, iij s. et iij paires de capp. à plume.

Item au Grant-Val, iij s.

Li courtieux ensievant est à Pierre Amion, et doit à le Povreté de le ville, iij s. et i capp. bourgois.

Les deux maisons à l'autre rencq sont à Aelips Doublette, et doivent à Waut. Haterel, v s.

Item à le Povreté de le ville, xvj s.

Li courtieux ensievant est à Jehan Boihors, et doit à Waut. Haterel, viij s. vj d

Item à le Cappelète des Ardans, vj s.

Item à le Carité des Clers, iv s. viij d.

Li més ensievant est à Willaume Wagon, et doit à Waut. Haterel, x s. viij cappons.

Li courtieulz ensievant est à Jehan Biset, et doit as Filles-Dieu, iv s.

Item à Waut. Haterel, vj s. viij d.

Item à le ville, xlv d.

Li gardins à l'autre rencq est à Waut. Haterel, et ne doit nient à forain.

Li gardins ensievant est à le vesve Simon du Boef, derrière les Maiziaux, et doit à Waut. Haterel, iv s.

Li gardins ensievant est à Jean Pelerin, et doit à Waut. Haterel, xij s.

Li maisons ensievant est à Wicart Quaille et doit à Waut. Haterel, xiij s.

Les deux maisons ensievant sont à Robert de le Nasse, et doivent à Waut. Haterel, ij s.

Li petite maisons ensievant est de le Trinité, et doit au Grant-Val, v s. iv. d.

Item à Waut. Haterel, iij s.

Item à Estroen, xviij s. viij d.

Li maisons ensievant qui fu Robert Aurry, en le rue de Compiengne, est as hoirs dudit Robert et ne doit nient.

Li maisons ensievant en le dicte rue est à Jak. Godart, et doit à le ville d'Arras, xxiv s.

Item à St-Vaast, iv s.

Li maisons ensievant, oultre le Barrette, est à Andrieu Leroy, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot le Camus, et doit à le Trinité, xij s.

Les deux maisons ensievant sont à Gille Crespin, et doivent au Grant-Val, ij s.

Li maisons ensievant est à Jehan le Potier, et doit au Grant-Val, vj s. et ij d.

Li més qui tient au més Willaume Wagon, par derrière en le rue Bosquet, est à le Trinité, et ne doit nient.

Li maison ensievant est à Guillaume Pinchon, et doit au Grant-Val, ij s.

Li maisons ensievant est à Ysabel dou Petit-Val, et doit au Grant-Val, ij s.

Les maisons ensievant jusques au més Rogier Leroy, sont à Marchant, et doivent au Grant-Val, ij s.

Li courtil ensievant jusques au maset Jehan le Vinier, sont à Rogier Leroy, et doivent au seigneur de le Brayelle. iij s. vj d.

Item au Grant-Val, vij s. vj d. et ij capp. bourg.

Li mases ensievant est à Jehan le Vinier, et doit au Grant-Val, v s.

Li masure ensievant est à Raimon le Roux, et doit à le Povreté de le ville, vij s.

Item au signeur de le Brayelle, vj s.

Item à le ville, xij s.

Li toureille à Waranche et li terre ensievant sont à Rogier Leroy, et doivent au Grant-Val, xxj s.

Li maisons et gardins ensievant d'à lés le barette des Filles-Dieu, sont à Andrieu Decroix, et doivent à l'ospital Saint-Jacqueme, x s.

Item à le Povreté de le ville, xxvij d.

Item as hoirs Jehan Crespin, xij d.

Li maisons et courtieux ensievant de le rue Bosquet en l'autre renc, sont à Jehan du Chevalier, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Baudin Froisset, et doit à Wautier Haterel, ij cappons à plume.

Item à le Carité Notre-Dame des Ardans, iv s. iv d.

Item à le Povreté de le ville, iij s.

Item au Grant-Val, iij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Marchant, et doivent à le Trinité, xxij s.

Item à le Povreté de le ville, v s.

Li maisons ensievant est à Gillot de l'Augelet, dit de Sailly, et ne doit nient à forain.

Li maisons et gardins ensievant sont à le vesve Jehan Beaublé, et doivent au curé de le Magdelaine, iv s.

Li maisons et courtil ensievant sont à Jehan Buridan, et doivent au seigneur de Nédonchel, xv s.

Li hoir Colart du Gardin ont deux mencaudées de terre deseure le Trinité, et doivent as hoirs Jehan Crespin, vj s. vj d.

Li hoir Jehan Wasquenare ont trois mencaudées de terre tenant as Ruaches, et doivent as hoirs Jehan Crespin. vj s. viij d.

Li hoir Jehan de Lens ont trois mencaudées de terre tenant à le terre du dit Wasquenare, et doivent as hoirs Jehan Crespin, ix s. ix d.

—

Ci apprès s'ensieut li desclarations de le parosce Saint-Nicolay sur les Fossés.

Li premiers tours de le dicte parosce commenche à le porte Saint-Mikiel en alant à le porte Saint-Nicolay.

Et premiers :

Li maisons tenant à le dicte porte Saint-Mikiel est à Rifflart Faymal, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Simon de Lens, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot Mayet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit Pierot Mayet, et doit à le Povreté de le ville, xlix s.

Li maisons ensievant est à Rifflart Faymal, et doit à le ville, l s.

Li maisons des Braques ensievant est à Jehan Volant, et doit au signeur de le Brayelle,

vj lb. xv s. vj d. arg. bourgois.

Li maisons ensievant est à Grard de Paris, et doit à le Povreté de le ville, xliij s. iv d.

Item à Estroen, xxxiv s. viij d.

Item à Audeffrin Louchart, xx s.

Li maison du Pauchel ensievant est à Andrieu de Ternois, et doit à l'église d'Estroen, xiij s.

Li maisons du Plat d'Estain ensievant est à Baudin Fourdin, et doit à Estroen, xiij s.

Li maisons ensievant du Cat-Cornu, est à le vesve Leurent le Mayeur, et doit à Rifflart du Mont, lxxv s.

Li maisons ensievant est à Henri Daulé, et doit à le ville, xl s.

Item à Estroen, xxxviij s. viij d.

Item à le fille Pierre Fastoul, xx s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Coulemont et à Pierre le Fèvre, et doit à l'abéye d'Estroen,

xxviij s. et i cappon bourgois.

Item à St-Julyen, viij s.

Li maisons ensievant est à Pierot Cavelare, et doit à le Povreté de le ville, xxxviij s. iv d.

Li maisons ensievant est à Simon Labite, et ne doit nient à forain, mais elle doit à le Povreté de le ville, xxxij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Roussel, et doit à le ville, xiij s.

Li maisons Saint-Christoffle est audit Jehan Roussel, et doit à Saint-Vaast, j d.

Item à Sainte-Croix, xxxij s.

Li maisons ensievant est à Simon Labite, et doit à l'église Saint-Aubert, iv s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Riencourt, et doit à l'ospital de le Magdelaine c. ij s.

Item à le vesve Andrieu Louchart, de chité, ix lb. ij s.

Li maisons ensievant, seans en le ruelète, est à Jehan de Bailli et ne doit nient.

Li hospitaux de le Magdelaine est en le warde Jehan de Hées, et doit à l'abéye d'Estroen, lxxviij s.

Li maisons du Mouton d'argent ensievant est à Jehan de Bailli, à cause de se femme, et doit à l'ospital de le Magdelaine, viij l. iv s.

Item à Cappitre d'Arras, lij s.

Li maisons du Rousignot ensievant est à Fremin le Sauvage, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Pourchelet ensievant est à Nicaise de le Mote, et ne doit nient à forain.

Li maisons de le Fleur de Lis ensievant est à Raimon de Rely, à cause de se femme, et doit à Saint-Vaast, i mark et demi de fin argent.

Item au prevost de Saint-Mikiel, ij d. ob.

Li maisons du Hayaume ensievant est à le vesve Sauale de le Plache, et doit à Saint-Vaast,
i marcq et demi de fin argent.

Item à Estroen, i d.

Li maisons ensievant est à le dicte vesve, et doit à Saint-Vaast, ij fertons d'argent.

Li maison ensievant est à Accart Ronchin, et doit à Saint-Vaast. i ferton d'argent.

Item à le Povreté de le ville, xxxij s.

Li maison ensievant est à le vesve Saualle de le Plache, et doit à Saint-Vaast, iiij d.

Li maisons ensievant est à Vinchen le Fèvre, et doit à sire Baudin d'Arras, xx. s.

Les cinq maisons, qui sont en le ruelle derrière le maison du dit Vinchan, sont à demiselle Blanche Beauparsis, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant, au bout de le dicte ruelle, est à Toussain Clay, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Gobelés d'argent ensievant est à le vesve Sauale de le Plache, et doit à Saint-Vaast, iv d.

Li maisons ensievant est à le dicte vesve, et doit à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est à le vesve de feu Jehan Tave, et doit à Saint-Vaast d'Arras, ij d.

Li maisons des Cauderons ensievant est à Toussaint Clay, et doit à le Carité des Clers, iij s.

Item à l'église Saint-Nicolay, ix s.

Item à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons du Pot de coevre ensievant est à Jehan Machon, et doit à Saint-Vaast, i ob.

Li maisons ensievant est à Pierre de Vaux, et doit à Saint-Vaast, i ob.

Li maisons ensievant est à Jak. de Reu, et doit à Saint-Vaast, vij s. vij d.

Li maisons ensievant est à sire Bauduin d'Arras, et doit à Saint-Vaast, i coulon blancq.

Li maisons de le Ghisarme ensievant est à Jehan Louchart Beckart, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Four de le ruelle, derrière le Ghisarme, est à le vesve de feu Jak. Wagon, et ne doit nient à forain.

Li maisons du touquet de le dicte ruelle est à Jehenne Valentine, et doit à demiselle Jehenne des Prés, à se vie, ix lb.

Li maisons ensievant est à le dicte Jehenne Valentine, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant, qui fait le touquet du markiet à fourmages, en alant à l'église Saint-Nicolay, est à Ghillebert d'Alemaigne, et doit à madame d'Artois, xx s.

Li maisons ensievant est au dit Ghillebert, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Jacq. Wagon, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. le Burier, à cause de se femme, et doit à le Povreté de le ville, xxj d.

Li maisons ensievant est à le vesve de feu Vaast de Paris, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'Espert de mer ensievant est à demiselle Emmelot de Halemmes, et doit au curé de le Magdelaine, xxij d.

Li maisons ensievant est à demiselle Blanche Beauparsis, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mayequin l'Anstier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est li maisons de le baillie d'Arras, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs monsieur d'Audrehem, et doit à l'abbeye d'Estroen, vj s. et ij cappons.

Li maisons ensievant est li maison de le curé Saint-Nicolay, et ne doit nient à forain.

—

Li II^e^ tours de le dicte parosce commenche devant le porte Saint-Nicolay, en alant vers le Houche Gillet et revenant vers le Machue en Quiévremont jusques à le dicte porte, reprins à le Quiévrette en revenant jusques à le porte de le dicte maison.

Et premiers :

Les deux maisons, dont li une fait le touquet devant le porte Saint-Nicolay, sont à Jehan et demiselle Marguerite de Monchi, et doivent au Mont-Saint-Eloy, vj s.

Item au rentier de Saint-Vaast, iv d.

Li maisons ensievant est Leurench Payen, et doit à Saint-Vaast, v d. et iij cappons à plume.

Li maisons ensievant est à maistre Jehan de Fontaines et à Willaume de Neuwe, et doit à Saint-Vaast, i marc d'argent bourgois.

Li maisons ensievant est à Simon Agache, taneur, à cause de se femme, et doit à Cappitre d'Arras, xxxiv d.

Li maisons ensievant faisant le touquet est à Jehan Behourt, les II pars et li III^e^ pars est à son seronge, et doit ycelle maison à l'ospital Saint-Mahieu, xvj s. et iv cappons bourgois.

Item à le ville, xvj s.

Les deux maisons ensievant et une par derrière qui oevre devant les Pos d'argent, sont à Regnaut Danvin, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Nicaise de Dury, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Simon d'Arloes, dit le Wainyer, à cause de se femme, et doit à St-Vaast, xxxij d.

Li maisons ensievant est à Martin Loir, dit de le Soyoire, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Katerine Kalote, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant par derrière est à Pierot Picquette, et doit à Saint-Vaast; i blanc coulon.

Li maisons du Vert-Escu est à sire Robert du Castel, et doit à Saint-Vaast, ix s. iv d.

Item au prevost de St-Mikiel, vj d. et v cappons à pl.

Li maisons de le Houche Gillet ensievant est à Simon Augrenon, à cause de se femme, et doit à Saint-Vaast, vj d. et ij cappons.

Item à Cappitre d'Arras, xx d.

Li maisons ensievant est à le vesve Bauduin du Castel, et doit à l'ospital Saint-Mahieu, xx d.

Item à Saint-Vaast, iij d.

Li fours de le Machue ensievant est à sire Robert du Castel, et une petite maison qui est devant le dit four, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant, qui fait le touquet, est à Jak. Wambourt, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est Phlippache Gabriel, et doit à l'abéye d'Avennes, demi marc d'argent bourgois.

Les trois maisons ensievant, dont li une est li Machue, sont à Jehan Dent de Fer, et doivent à monsieur Baudin Danes, xl s. et ij mencauds d'avenne molute.

Item à le Fouée, xv d.

Item à Estroen, xl s.

Item as hoirs Bernart d'Estrées, iij s.

Li maisons ensievant, qui fu Tassart de Boulongne, est à le vesve du dit Tassart, et doit à Saint-Vaast, v d.

Li maisons du Castel amoureux ensievant est à Jehan de Castel, et doit au Mont-Saint-Eloy, xj s.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Jak. Louchart, Barbe dorée, et doivent au curé de le Magdelaine, iij s. iv d.

Item à Saint-Vaast, viij d.

Li maisons ensievant est à Colart Beauvalet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au Roy des Franchois, et doit à le Carité Notre-Dame des Ardans, xij d.

Li maisons ensievant est à Jehan et à demiselle Marguerite de Monchy, et doit au prevost de St-Mikiel, vj d.

Li maisons de le Kievrette et une joignant à ycelle sont à Jak. Mulet, à cause de se femme, et doivent à Saint-Vaast, xvj d.

Li maisons ensievant est à Pierre de Thilloy, cangeur, et doit à Estroen, iij s. vj d.

Li maisons devant le maison de le baillie est à Robert de Mailly, et doit au Grant-Val, v s.

Li grange et gardins ensievant, qui sont derrière le maison du dit Robert, sont à Tassart de Wavrans, et doivent à Estroen, iv s.

—

Li III[e] tours de le dicte parosce commenche en le ruelle devant le Machue, en venant par le grant Marquiet et par le Taillerie, en alant au Prayer.

Et premiers :

Li maisons Jehan Hanebelle, dit l'Esculier, doit à l'abéye de Maroel, xviij s.

Les deux maisons ensievant sont à le demiselle vesve de feu Simon de Lens, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Téry l'Allemant, et doit à le Maison-Dieu en Chité, v s.

Li maisons ensievant est à Margot Moullarde, et doit à le Povreté de le ville, xxxv s.

Li maisons du Porck espy ensievant est à le vesve Jak. Wagon, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Vinchan de le Rive, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à demiselle Nevelote de Chérisy, et doit au Grant-Val, xij s.

Les trois maisons ensievant sont à Pierre de Baudart et li plache par derrière, et ne doivent nient à forain.

Li maisons du Kiévron d'or et li maisons de le Croix d'or ensievant sont à Jehan de Saint-Vaast, et doit, li maison du Kiévron, au curé d'Aigny, lij s.

Item à Saint-Julyen, xxvj s.

Item à Saint-Vaast, iij d.

Item li maisons de le dite Croix d'or doit à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est à Willaume de Valhuon, et doit à Audefrin Crespin, vj s. vj d.

Item as hoirs de le vesve de feu Andrieu Louchart de Chité, xxix s. et ij cappons bourgois.

Item à Saint-Julyen, xv s. et i paire de cappons bour.

Item à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est à Jehan du Tertre, et doit à Saint-Vaast, i d.

Item à l'ospital Saint-Jak. l s.

Li maisons ensievant est au dit Jehan du Tertre, et doit à Saint-Vaast, i d.

Item as XI mille Vierges, iv s. x d. et le tierch d'un cappon bourgois.

Li maisons du Griffon est à Loys Fusissyen, dit le Claryer, et doit à le demiselle de Pluvinage, xv s.

Item à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons de le Lunette est à Gille de Noewe, et doit à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est au dit Gille, et doit as Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est au dit Gille, et doit as Onze mille Vierges, xxvj s.

Li maisons ensievant est à Jehan du Tertre, dit du Moyen Four, et doit as Onze mille Vierges, ij den. et une obole.

Li maisons ensievant est à Jehan de Lattre, cordier, et doit à le Povreté de le ville, lxxv s.

Item à l'abbéye d'Estroen, xl s.

Li maisons ensievant est à le vesve Pierot le Roux, et doit à le Povreté de le ville, lij s.

Li maisons ensievant est à Pierot Querquefoelle, et doit as Onze mille Vierges, vj s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Saumer, sellier, et doit à l'église de Maroel, lxxviij s.

Item à l'église d'Estroen, xxxix s.

Item à le ville, xxiv s.

Li maisons ensievant est à Willaume d'Aire, et doit à l'abbéye du Vivier, xxxj s. viij d.

Li maisons ensievant est à Pierot Querquefoelle, et doit à Pierre du Carieul, v s. v d. ob.

Item as Onze mille Vierges, vij s. iv d.

Li maisons ensievant est à Hermant le Lorvrier, et doit à le ville, lij s.

Item à le Povreté de le ville, xij s. v d.

Item à Regnaut de le Cappelle, à cause de se femme, xij s. v d.

Li maisons du Frain doré et celle en le ruelle ensievant sont à Henry Bechon, et doivent à l'église Saint-Jéry, xx s.

Li maisons ensievant est à Thiébault Castellain, et doit à l'abbéye d'Avennez, liiij s. iv d.

Item à Saint-Vaast, ij d.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve de feu Jak. Demain, et doivent à l'abesse d'Avennes, xl s.

Li maisons ensievant est à Jak. de le Mote, cordewanier, et doit à Saint-Vaast, iv d. ob.

Li maisons ensievant est à Pierot de Barly, et doit à Saint-Vaast, ij d. ob.

Li maisons ensievant est à Pierre d'Orchies, et doit à Saint-Vaast, ij d. ob.

Li maisons ensievant est au dit Pierre d'Orchies, et ne doit nient à forain.

Les halles as draps et les halles as toilles ensievant sont à Gérard de le Rose, à cause de se femme, et doivent à le ville, viij lb. qui se paient as argentiers.

Item à monsieur de le Tieuloye, xvj d.

Item à le ville, viij s. iv d.

Item à Saint-Vaast, xiv d. et iv cappons.

Item à Cappitre d'Arras, ij cappons.

Li maisons ensievant est au dit Pierre d'Orchies, et doit as Onze mille Vierges, vj s. v d. une ob.

Li maisons ensievant est à Philippe Huquedieu, et doit à le demiselle de Pluvinage, c.iv s.

Item à Cappitre d'Arras, iij d. et i cappon.

Li maisons ensievant de l'Esquelle ensievant, et II

petites derrière ycelle, sont à Robert de Bertangle, à cause de se femme, et doivent à l'église Saint-Nicolay sur les Fossés, xv lb. xij s.

Li maisons ensievant est à Jehan de la Touche, et ne doit nient à forain.

Li maison ensievant est à le vesve Jehan Waghon, et ne doit nient à forain.

Li maisons joignant au pryer est à Gillot Cardevaque, et ne doit nient à forain.

Li maisons du pryer ensievant est as hoirs de feue demiselle Marie de Hennin, et ne doit nient à forain.

—

Li IIII[e] tours commenche en le rue de le Justice as Bouteilles d'argent, en alant au petit Markiet, en retournant en le rue de le Houche Gillet et finissant as Bouteilles.

Et premiers :

Li maisons des Bouteilles d'argent est à Mikiel de Paris, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Thumas Haton, et doit à Saint-Vaast, xvij d.

Li maisons ensievant est à demiselle Marie de Hennin, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant, dont li une fait le touquet de le rue de le Justice, sont à Pierot Amion et à le vesve de feu Tassart de Boulongne, et doivent à Saint-Vaast, v d.

Li maisons des Cappelles, ou petit Markiet, est à le vesve Tassart de Boulongne, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Turpines, ou petit Markiet ensievant, est à Mikiel de Paris, et doit à Saint-Julyen, vij s.

Item à Saint-Nicolay sur les Fossez, xij s.
Item à le ville, xxxiv d.

Li maisons de le Bretesque ensievant est au dit Mikiel, et doit à le ville, xiv. lb. qui se paient as argentiers.

Li maisons ensièvant est à monsieur de Ransart, et ne doit nient à forain.

Li maisons de le Balaine ensievant est à Willaume le Cras, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Paon ensievant est à Jehan Landrieu, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Regnaut Wion et as enfans Loys le Claryer, et doit à Saint Vaast, xv d.

Li maisons ensievant est à demiselle Marie d'Avions, et doit à Estroen, xliv s. iij d.

Li maisons de l'Abalestre ensievant et une petite d'à lés sont à Colart de Harmaville, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Regnaut Wion et as enfans Loys le Claryer, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs Leurench l'Escaudé, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. Wardavoir le Jouene, et doit au rentier de Saint-Vaast, iv d.

Li maisons ensievant est à Jak. de Baraffle, et doit au rentier de Saint-Vaast, ij d.

—

Li V^e^ tours commenche à l'Escu de Bourgogne en alant au Plonc et tournant tout le tour, tant que on revient à le dite maison du Plonc.

Et premiers :

Li maisons de l'Escu de Bourgongne et une petite

derrière sont à Mikiel des Rosettes, et ne doivent nient à forain.

Li maisons du Plonc ensievant et une autre joingnant à ycelle sont à Gille Crespin, à cause de se femme, et doivent à Saint-Vaast, xlv d.

Les deux maisons et four ensievant sont à Jehan du Beuf, et doivent à Saint-Jehan en l'Estrée, iv lb.

Item à l'abbéye d'Avennes, xxiv s.

Item à Saint-Vaast, xxv d.

Li maisons des Fauchilles ensievant est as frères prescheurs, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Bourgois, dit Gayet, et doit à l'église Saint-Jéry, x s.

Item as Onze mille Vierges, xxxj d.

Item à Saint-Vaast, v d. et une ob.

Item à l'église Saint-Jehan, iij s. v d.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est à Jehan Pintart, et doit à Saint-Jehan en Roncville, xj s. iij d.

Item as Onze mille Vierges, viij s. et vj d.

Li maisons ensievant est à Jak. Harduin, et doit à l'église Saint-Jehan en Roncville, vj s. et vj d.

Item à Saint-Vaast, v d.

Item as Onze mille Vierges, iv s. x d.

Li maisons ensievant est à Robert de Wanbercourt, et doit à Saint-Vaast, v. d. et une ob.

Item as Onze mille Vierges, vj s. vj d.

Item à Saint-Jehan en Roncville, viij s. ix d.

Li maisons ensievant est à Jehan Landrieu, et doit à Saint-Vaast, iv d. ob.

Li maisons du Cherf ensievant est à Boidin Haton, à cause de se femme, et doit à Saint-Vaast, xxj d.

Li maisons ensievant est à Rifflart du Mont et à Nieule de Paris, et doit à Saint-Vaast, viij d.

Li maisons ensievant est à Martin de Croisettes, et doit à Saint-Vaast, x d.

Li maisons des Balanches ensievant est à maistre Jehan de Fontaines, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit maistre Jehan de Fontaines et ne doit nient à forain.

Li maisons de le Pennebaire est à Jehan Alart, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. Ghillebert, et doivent à le Povreté de le ville, x lb. xviij s. viij d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Hées, et doivent à Saint-Vaast, xij d.

Item à Cappitre d'Arras, xij d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Froimont, et doit à l'église de le Magdelaine, xix s. vj d.

Item à le fabrique Notre-Dame, xix s. vj d.

—

Li VI^e^ tours commenche à le porte de Roncville en revenant, tout ce rencq à le porte Saint-Nicolay.

Et premiers :

Li maisons joingnans à le dicte porte de Roncville, uns gardins et deux maisons ensievant, sont à Adam le Mayeur, à cause de se femme, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Rigebais, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Robiquel, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Bernart le Vasseur, et doit à le Povreté de le ville, xxxiij s.

Li maisons des Pos d'argent ensievant est à Jehan de Héez, et doit à Cappitre d'Arras,

vj s. et iv cappons à plume.

Li maisons ensievant est à le vesve Vaast de Paris, et doit à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons de l'Esquequier à le Goudalle est à Morel Bechon, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan as Pois, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Li maisons de Saint-Martin ensievant est à Regnaut Wion, et doit au Temple. xij d.

Item à l'ospital Saint-Mahieu, xiiij lb.

Li maisons de Saint-Nicolay à le Goudale ensievant est à Huart le Sergant, et doit à le Carité Notre-Dame des Ardans, xxviij d.

Item à Notre-Dame d'Arras, xj s.

Item à Saint-Vaast, viij d.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan le Haut-homme, et doivent au Grant-Val, xvj d.

Item à Saint-Vaast, viij d.

—

Li VII[e] tours commenche au couvent de Royaucourt, en venant sur les fossés jusques en le rue dez Carmes, en venant jusques à le barette de le rue de Gaverelle.

Et premiers :

Li couvent de Royaucourt ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à madame d'Artois, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Estevène le Vaasseur, goudalier, et doit à l'église Saint-Nicolay sur les Fossés, vj s.

Li courtieux ensievant est à le vesve Sauale de le Plache, et doit au Temple, xiij s.

Li courtieux ensievant est à Jehant Bauchant, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Jehan Augrenon, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Gillot de Heuchin, et doit à Rifflart du Mont, vij s. vj d. bourgois.

Li courtieux ensievant est à Thumas de Reu, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Colart Bosquet, fournier, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Robert de Wanbercourt, et doit à Rifflart du Mont, vj s. bourgois.

Item à le Cappelle de le Halle, vij s. iv d.

Li courtieux ensievant est à Jehan de la Bare, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Henry le messagier, et ne doit nient à forain.

Li courtieux et maisonchelles ensievant, qui vont jusques au Griffon, sont à Bertoul du Tertre, et doivent à le ville, xlvj s.

Item as Onze mille Vierges, vj d.

Li maisons ensievant est à Pierre d'Ouppy, et doit as Onze mille Vierges, ij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Boihors, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant à Gauwain Brongnart, et doit à madame d'Artois, lx s.

Item à l'église de le Magdeleine, vj s. ij d.

Les deux maisons ensievant et uns courtieux d'à lés le porte du Griffon, sont à le vesve Sauale le Borgne, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Gillot le Roy, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Simon d'Arloes, dit le Wainier, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Cresecques, et doivent à le Povreté de Saint-Jehan en Roncville, xij s.

Li maisons ensievant est à Martin de Saint-Vaast, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Regnaut Wion et as hoirs Loys le claryer, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Flourent Sacquel, et doit à le Carité des Clers, ij s.

Li courtieux ensievant est à Jak. de le Pierre, et doit à Regnaut de le Cappelle, ij s.

Item à le Povreté de le ville, iij s.

Li courtieux et maisons au bout de le ruelle ensievant sont à le vesve Sauale de le Plache, et doivent à monsieur l'Evesque d'Arras, xix s. iij d.

Li courtieux et une maison ensievant joingnant as courtieux des Carmes sont à Regnaut Wion et as hoirs Loys le Claryer, et doivent à le Carité Saint-Eloy, v. s.

Les trois maisons d'à lés le petit huis des Carmes ensievant sont à Jehan de Marne, et doivent à le Carité Notre-Dame des Ardans, xxij s. vj d.

Item à Estroen, vj s. viij d.

Item à Cappitre d'Arras, ij s.

Li maisons ensievant qui fait le touquet de le rue des Carmes, et une petite d'à lés ycèle, sont à Jehan Sohier, et doivent à Estroen, vij s.

Li maisons ensievant est à Jehan le Grant, et doit à Rifflart du Mont, xxxiv s. viij d.

Li maisons ensievant est à Willaume du Fay, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Thumas Hanequin, et doivent au Grant-Val, xliij s. iv d.

Item à l'abéye d'Estroen, viij s.

Item as hoirs Bauduin de Hennin, xij d.

Li maisons des Carmes ensievant est as dicts religieux, et doivent à le ville, lx s.

Item as cappellains Notre-Dame d'Arras, xix s. viij d.

Item aux dis cappellains, xxxij d.

Item à l'église d'Estroen, viij s. ij cappons.

Item à l'abbéye de le Brayelle d'Annay, xiv s.

Item au Petit-Val, ix s. viij d.

Item à le Maison-Dieu en Chité, xij s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, vj d.

Item à Regnaut de le Cappelle, xxvj d.

Li maisons ensievant d'à lés les Carmes est à Sauwale le Borgne, et ne doit nient.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan de Caignicourt, et doit à Robert de le Fontaine, iij s. viij d.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot Griffon, et doivent à l'église Saint-Jehan, xxx s.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan du Mont, et doit à le curé de Saint-Nicolay, xl s.

Li maisons ensievant est à Maroie, vesve de feu Colart Chevalier, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Bataille, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Leurench Grauwart et une plache d'encosté, et doivent à l'ostelerie Saint-Vaast, l s.

Li courtieux ensievant, en le rue de Gaverelle, est à Philippe Huquedieu, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à le vesve Sauale de le Plache, et doit à l'abbéye de Maroel, xx s.

Li courtieux ensievant est à le vesve Willaume Molet, et doit au couvent de Royaucourt, xvij s. vj d.

Li courtieux ensievant est à Richart Becquet, et doit au couvent de Royaucourt, xxj s.

Li courtil et deux maisoncelles joingnant à le barète sont à Climench de Loés, et doivent au couvent de Royaucourt, xxvj s.

—

Li VIII[e] tours commenche à le barette de le rue de Gaverelle, en alant en le rue Mairet et finant au couvent le Roy.

Et premiers :

Li courtieux qui tient à le dicte barette est à Mik. Sacquespée, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Enguerrant Loucher, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Thumas de Reu, et doit à Regnaut de le Cappelle, xij s.

Li courtieux ensievant est à Robert le Caudrelier, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Gille Bernart, et ne doit nient à forain.

Li courtieux et maisons ensievant sont à Willaume de Cambrai, et doivent à Audeffrin Crespin, viij s.

Li courtieux et estavles ensievant sont à Jehan de l'Attre, et ne doivent nient à forain.

Li courtieux par derrière ensievant est à Jehan de Coulemont, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot Dent de Fer, et doit à le Povreté de le ville, xxiv s.

Item à Regnaut de le Cappelle, ix s. vj d.

Li courtieux par derrière le dicte maison est à Jak. Bridoul, et ne doit nient à forain.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Jehan le Bochu, sergant, et ne doivent nient à forain.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Mik. Augrenon, et doivent à le Povreté de le ville, iv s. vj d.

Li courtieux ensievant est à Jehan Foucart, et doit à le Povreté de le ville, xx s. et ij paires de cappons b.

Item à l'église Sainte-Croix, iij s.

Li courtieux ensievant est à Henri Bechon, et ne doit nient à forain.

Li maisons et courtieux ensievant est à Jehan Bridoul, se vie, parmi che qu'il en rent as dames de le Tieuloie, cascun an, ij frans.

Li courtieux ensievant est à Thiébaut Clay, et doit au Grant-Val, xx s. et iij cappons bourgois.

Item à le Cappelette ou gardin, ix s.

Li courtieux ensievant est à Andrieu le Senne, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Andrieu de Campaigne, et doit au Grant-Val, xx d.

Item à monsieur de le Tieuloye, vj s. viij d.

Li courtieux ensievant est à Jehan Bougier, et ne doit nient à forain.

Li courtieux et maison ensievant sont à Jehan de Noyon, et doit à le Povreté de le ville, iiij s.

Li courtieux ensievant est à Huard Loucher, et doit à le Cappelette ou gardin, iv s.

Item à monsieur de Maingoval, vij s.

Li courtieux ensievant est à Jehan Boihors, et ne doit nient à forain.

Li courtieux en l'autre rencq de le dicte rue est à sire Pierre de le Tieuloye, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Andrieu Foursel, et ne doit nient à forain.

Li courtieux et une maisoncelle ensievant sont à Jehan de Chérisy, et ne doivent nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Jehan Douché, et ne doit nient.

Li courtieux ensievant est à Pierot Loucher, et doit à le Povreté de le ville. lxx s. viij d.

Li courtieux ensievant est à Colart Clay, et doit as hoirs Jehan Crespin, v s. vij d.

Li maisons et courtieux faisant le touquet de le rue de Gaverelle, sont à Huart des Paullons, et doivent à l'abbéye du Vivier. xx s. x d.

Li courtieux ensievant est à Grard de Halenghes, et doit à Saint-Vaast, ij s.

Li courtieux ensievant est à Pierot Roussel, et doit à l'hospital Saint-Jean en l'Estrée viij s.

Li courtieux ensievant est à Wautier de Rombuires, à cause de se femme, et doit à St-Jean en l'Estrée, xxij s.

Item à Cappitre d'Arras, v s.

Item à l'église Saint-Nicolay sur les fossés, ij s. vj d.

Item à Robert de le Fontaine, demourant à Wailly, ij s. vj d.

Li maisons et courtieux ensievant est à Jehan Faverel, et ne doit nient à forain.

Li maisoncelle et courtieux ensievant sont à Jehan de Waignonlieu, et doivent à le Maison-Dieu en Chité, vij s.

Les deux maisoncelles et courtil ensievant sont à le vesve de feu Jehan le Candellier, et doivent au Petit-Val, vij s.

Li courtiux ensievant est à Jak. le Borgne, et doit à Saint-Vaast, viij s. ij cappons.

Li maisons et courtil ensievant sont à Baudin du Mont, et doivent à Saint-Vaast, une poulle.

Li courtiux ensievant est à le vesve Wautier Jullyen, et doit à Saint-Vaast, x s.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Jehan Vaque, et doivent à le Carité des Ardans, x s.

Item à le Magdelaine, xij d.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot Griffon, et doivent à l'hospital Saint-Mahieu, xij s.

Item as Onze mille Vierges, ij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Katherine Kalote, et doit à le Povreté de le ville, xxviij d.

Li plache faisant le touquet est à Baudin du Mont, et ne doit nient.

Li maisons ensievant est audit Baudin du Mont, et doit à le Povreté de le ville, ix s.

Item à Saint-Vaast, une poulle.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Caignicourt, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Renaucourt, et doit à Saint-Julyen, iiij s.

Li maisons ensievant et uns courtieux derrière sont à le vesve maistre Regnaut Danvin, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Maton, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Adan de Beauvais, et ne doit nient à forain.

Li couvens Le Roy, doit à l'église Saint-Nicolay, vj s. iiij d.

—

Li IX^e^ tours commenche dehors le barette du couvent Le Roy, en alant vers le Tieuloye et le Verde voie, en revenant en le rue Mairet.

Et premiers :

Li maisons joingnant de le barette est à sire Pierre de le Tieuloye, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Boyelle, et doit à le Carité des Clers, iij s. iiij d.

Li maisons ensievant est à Camus le Prévost, à cause de se femme, et doit à le Carité des Clers, ij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Robiquel, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Maroie Oussonne, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Nicaise Postel, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Calot, et doivent à monsieur de le Tieuloye, xiij s.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. de Baraffle, et doivent à monsieur de le Thieuloye, xij s.

Li maisons ensievant est à Willaume Pinchon, et doit à monsieur de le Tieuloye, xxiiij s.

Li maisons ensievant est à le vesve Colart Davredoing, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Cherisy, dit Cochon, et doit à monsieur de le Tieuloye, viij s.

Li maisons de le Tieuloye, doit à le ville, ij s.

Li maisons ensievant est à Gillot Finet, et doit à monsieur de le Tieuloye, parmi un gardin qui est d'à lés, lx s.

Li maisons ensievant est à Thumas de Cresecques, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot Morel, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Flourent, et doit au signeur de le Tieuloye. xij s.

Les trois maisons ensievant sont audit Jehan Flourent, et doivent à monsieur de le Tieuloye, xxxiiij s. ix d.

Li maisons ensievant est à Maignon Coquelle, et doit à monsieur de le Tieuloye, xiiij s.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Jehan de Rue, et doivent au Grant-Val, xxxviij s.

Li maisons ensievant est à Jak. Blanderie, et doit au Grant-Val, x s.

Li maisons, grange et masure ensievant sont as hoirs de le femme Jehan Tourbier, et doivent au curé de Saint-Nicolay, xliij s. vj d.

Item au Grant-Val, lxiij s. vj d.

Item as dames de le Tieuloye, xj s. iv d.

Li maisons et courtil ensievant sont à Colart de Gamaches, et doivent au Grant-Val, xiiij s.

Item à le Tieuloye, xviij s.

Li maisons et gardins ensievant sont à Jehan du Gardin, et doivent à le Thieuloye, iv s. vj d.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Thumas Haton, et doivent au Grant-Val, xxx s. vj d.

Item tient à le dite maison et courtil un camp de terre contenant une mencaudée et demie qui est au dit Thumas Haton, dont li mencaudée est tenue de l'eschevinage d'Arras et li demi-mencaudée de Cappitre d'Arras, et doit à l'église Saint-Nicolay, xvj s.

Li maisons et courtieux ensievant, qui fait le touquet de le Verde-Voie, sont à Huart le Sergant, et doivent au curé de Saint-Nicolay sur les fossés, xl s. viij d.

Li courtieux ensievant est à Jehan Dismart, et doit à le Tieuloye, xl s.

Li més ensievant est à Mikiel Augrenon, et ne doit nient à forain.

—

Li X^e^ tours commenche à Saint-Sauveur en revenant au Froit Caillel et à le barette du Riès, et en venant à val pardevant les Castelés, et en retournant par derrière les maisons du temple jusques au més Pierot Amion.

Et premiers :

Li courtieux qui fu ami de Wavrans est ad présent à Taffin sen fil, et doit au Grant-Val, c. s.

Li courtieux ensievant est à sire Jehan Capperon, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Mikiel Bernart, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Pierot Morel, et doit au curé de Saint-Nicolay sur les fossez, v s.

Li courtieux ensievant est à Pierre de Choques, et doit à l'église Saint-Nicolay sur les fossés, v s.

Li courtieux ensievant est à Wailly le machon, et doit au curé de Saint-Meurisse, vij s.

Li courtieux ensievant est à Jakemart de Baraffle, et doit à Wautier Haterel, xj s. viij d.

Item à le Carité des Clers, xvj d,

Item à le Povreté de le ville, vij s. vij d.

Item au curé de Saint-Meurisse, iv s.

Li courtieux ensievant est à Philippot de le Rose, et doit à Wautier Haterel, xiiij s.

Item à le Carité des Clers, xxiij d.

Item à le Povreté de le ville, vj lb.

Li maisons et courtieux ensievant est as frères Sainct-Jaquème, et ne doivent nient à forain.

Li courtieux d'à lés les dis frères est as hoirs Jak. de Clascans, et doit au couvent Lamionne, c. s.

Item à Estroen, xl s.

Li maison ensievant, qui fu à Colart de Busquoy, est en le main de Saint-Vaast, et doit au Petit-Val, ix s.

Li maisons ensievant est à le vesve Pierre Finet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jaquème Bridoul, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Willaume de Ghilly, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Pélerin, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as dames du Vivier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mahieu le paintre, et ne doit nient à forain.

Li couvens Lamionne doit au Grant-Val, xx s.

Li courtieux ensievant est à Grard du Moelin d'or, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons devant le flo du Riez sont à Jehan Pintart, et doivent à le ville, xxj s. x d.

Item à Saint-Vaast, xij d. et i cappon.

Li maisons joingnant à le barette du Riez, devant le couvent le Roy, est à Jehan de Waignonlieu, et doit au Grant-Val, vj s. et viij d.

Item as hoirs Jehan Crespin, x s.

Li maisons ensievant est à Gillot Apivier, et doit au Grant-Val, vij s.

Item à Saint-Julyen, xvj d.

Li maisons ensievant est à Jehan le Keuz, et doit à le Povreté de le ville, iij s.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Colart de Gamaches, et doivent à Cappitre d'Arras,

xxiij s. et vj paires de cappons.

Item à Rifflart du Mont, viij s.

Item à Massin Carbonnel, xl d.

Item à Jehan de Quatre-Vaux, x s.

Li maisons ensievant est à Benoit Caunin, et doit à Saint-Vaast, xv s. et iij paires de cappons à plume.

Item à Saint-Julyen, vij s. iij ob.

Li maisons joingnant, qui est en le ruelette derrière le maison du dit Benoit, est à Robert de le Nasse et doit à Saint-Julyen, xxxiv d.

Li maisons ensievant est au dit Robert de le Nasse, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Bauduin du Mont, et doit à Saint-Julyen, iv s. viij d.

Item au nepveu sire Martin le Courtois, xxj d.

Li maisons ensievant, qui est en le dicte ruelle à l'autre rencq, est à Emmelot Trigale, et doit à Saint-Julyen,

xiv s.

Item au curé de le Magdelaine, iij s.

Li courtieux qui fait le touquet de le dicte ruèle est à Martin du Four, et doit à Saint-Julyen, v d.

Item au curé de le Magdelaine, iij s.

Li courtieux ensievant est à Gille Maton, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Gillot le Couvreur,

nient à forain.

Les deux masurez ensievant sont à Jak. Willaye, et doivent à Cappitre d'Arras, iij s.

Item à Estroen, iij s. iiij d.

Li courtieux ensievant est à Willaume de Noewe, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Simon d'Arloes, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan Capperon, et ne doit nient à forain.

Li courtieux ensievant en le petite ruelle est à Jehan Wastel, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant, c'on dist des Castelés est à Willaume d'Ouppy, à cause de se femme, et doit à Cappitre d'Arras, iv s. viij d.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, iv s. viij d.

Item à Guiard de Cuvilly, xxxiv d.

Les deux maisons ensievant, dont li une fait le touquet, sont à Jehan Pelerin, et doivent as hoirs sire Nicaise, curé de Saint-Jehan, xxxiij s.

Item as hoirs Guiard de Cuvilly, ij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Thumas de Reu, et doit à madame d'Artois, xv d.

Item à le curé Saint-Jehan en Roncville, xviij s.

Li maisons ensievant est audit Thumas et doit au au Grant Val, x s.

Item as hoirs Guiart de Mondidier, xviij d.

Item à le Carité Notre-Dame des Ardans, xij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Wastel, et doit au Grant-Val, l s.

Item as Onze mille Vierges, ix d.

Li maisons ensievant est à Robert des Singes, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Richart Bequet, et doit à le ville. lx s.

Item à Cappitre d'Arras, xij s. iij d.

Item à Saint-Vaast, i d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan du Tertre, queutillier, et doivent à l'ospital Saint-Jak, viij s. viij d.

Item à Regnaut de le Capelle, xxvj d.

Les deux maisons ensievant sont aux signeurs du Temple et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Sainte-Térie, et doivent à l'ospital Saint-Jaq. yij s.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot de Soissons, et doivent à l'ospital Saint-Jaq. xj s.

Li courtieux en le Ruellette ensievant est à Boidin Haton, à cause de se femme, et ne doit nient à forain.

—

Li XI^e^ tours commenche à plusieurs maisoncelles et masures qui sont en le rue du Temple, et sont de le dicte parosce Saint-Nicolay, en alant avant le rue du Temple jusques à le maison Jak. Wicart, et revenant par les courtieux jusques à le tère qui fu Colart de Paris.

Et premiers :

Li première masure Wastée du dit tour est as hoirs Jehan le Potier, et doit au curé de Saint-Nicolay, vj s.

Item à sire Jehan Capperon, x s.

Item à l'ospital des Drappiers, v s.

Item à l'ospital Saint Jak. viij s.

Li masure ensievant est à Sainte du Grant-Val, et doit au Grant-Val, iij s.

Li maisons ensievant est à le dite Sainte et son fil, et ne doit nient à forain.

Li maisons, masurez et terres ensievant sont à Raimon le Roux, et doivent au Grant-Val, xiiij s.

Li courtieux ensievant est à dame Agnès de Ternois, et doit au Grant-Val, vj s.

Li maisoncelle ensievant est à Jak. de Berle, et ne doit nient à forain.

Li masure ensievant est au mayeur d'Arras, et doit au Grant-Val, viij s.

Item à Regnaut de le Capelle, xx d.

Item à Saint-Vaast, xvij d. et une ob.

Li masure ensievant est du pooir Jak. Louchart, et est tenue en fief de madame d'Artois.

Li courtieux ensievant et uns grans més derrière sont à Grard de Halenghes, et doivent à Saint-Vaast, ij s.

Item au Grant-Val, lx s.

Li masure ensievant et li terre derrière sont à Jehan du Chevalier et doivent au Grant-Val, xl s. et une paire de cappons.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Jehan de Renaucourt, et doivent au Grant-Val, xl s.

Li maisons ensievant est à Jak. Couppillart, et doit au Grant-Val, vij lb.

Li courtieux ensievant est à Jak. de le Pierre, et doit au Grant-Val, iiij lb. iiij s. viij d.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Jak. Wicart, et doivent au Grant-Val, xxx s.

Li pièche de terre ensievant est à Rogier le Roy, et doit à Saint-Vaast, xxvij d.

Item à Regnaut de le Capelle, xl d,

Item au Grant-Val, xxv s. iiij d.

Li terre ensievant est à Jehan as Fourniaux, et doit à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons et terres ensievant sont à Raimon le Roux, et doivent au Grant-Val, xxv s.

Item à Saint-Vaast, vj d. ob.

Item à le Povreté de le ville, xix s.

Item à le ville, iv s.

Li terre ensievant est à Jehan Louchart Bécart, et doit à Wautier Haterel, x s. vj d.

Li terre qui tient as aiures du dit Bécart Louchart est à Colart de Paris, et doit à Wautier Haterel, xxviij s.

Item au Grant-Val, lvj s.

Item à Regnaut de le Cappelle, viij s. iv d.

Les trois mencaudées et demie de terre ensievant sont à Jehan du Gardin, et doivent au Grant-Val, vj s.

Jehans as Fourniaux a une boistellée de terre derrière le Trinité, et doit as hoirs le Loucarde de Chité, xx d.

Item à Saint-Vaast, xxij d.

Colars Alaux a V boistellées de terre vers St-Sauveur, et doivent à Regnaut de le Cappelle, xx d.

—

Chi après s'ensieut li déclarations de le parosce Saint-Jéri.

Li premiers tours de le dicte parosce commenche à l'uis de Saint-Jéri, tenant à le maison Willaume Wagon, en venant tout à mont au petit Marquiet et en tournant jusques à le rue dame Sare Wagonne, et finit à le Wautelette tenant derrière Saint-Jéri.

Et premiers :

Li maisons Willaume Wagon, à cause de se femme, tenant à l'uis de Saint-Jéri, comme dit est dessus, doit au mayeur de Galenrue, vj d.

Li maisons ensievant est au dit Willaume, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. le Burier, et doit à Saint-Antoine d'à lés Paris, xx s.

Li maisons ensievant est à Tassart de Saint-Massent, dit le Clarier, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xvij s.

Li maisons ensievant est à Pierre d'Esquencourt, et doit à Estroen, xvij s. vj d.

Item au mayeur de Galenrue, v d.

Li maisons ensievant est au dit Pierre d'Esquencourt, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit Pierre d'Esquencourt, et doit à le Povreté de le ville, iv lb. x s.

Li maisons ensievant est à Willaume Wagon, et doit à le Povreté de le ville, xvij s. iv d.

Li maisons ensievant et les deux autres maisons après sont à Jak. de Douay, et doivent à le Povreté de le ville, lxxij s.

Li maisons des Croiscaus est à Jak. Cardon, et ne doit nient à forain.

Li Bars d'or est à demiselle Marie Willaye, et doit au mayeur de Galenrue, v s.

Li maisons ensievant est à le vesve Pierrot Cokart, et doit à le cappelle Saint-Jaquème, viij lb.

Le carrioel ensievant est à Lambert de Saint-Vaast, et doit à Saint-Vaast, vj d. ob.

Li Couronne d'or est à Thumas de Reu, et doit au curé de Saint-Jéri, x lb.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons du Haubert et li Carebonchel ensievant et che derrière sont à Andrieu de Courchellez, et doivent à Cappitre d'Arras, lvj s. iv d.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons des Pumettes ensievant est à Jak. de Paris, et doit à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à Mik. de Hazebroecq, et doit à Estroen, lxv s.

Li maisons du Dragon ensievant est à Jak. de Paris, et doit à Saint-Vaast, v d. ob.

Item à Cappitre d'Arras, xxvj d. et ij cappons à pl.

Item à le ville, iv s.

Li maisons du Chine ensievant est à Mik. de Paris, et doit à Saint-Jéri, vj lb.

Item à le ville, lx s.

Item à le Povreté de le ville, lxxvj s.

Li maison des Patines ensievant est à le vesve Jehan de Croisettes, et ne doit nient à forain.

Li maison de le Pappoire et li halle ensievant sont à Gille Bernart, et doivent à le ville, xlv lb.

Li maison dou Pourpais ensievant est à Raoul de Béhaignies, et doit à l'abbéye d'Estroen, vj lb. xiv s.

Item à Saint-Vaast, iv d. ob.

Li maisons des Louchettes ensievant est à Jehan Cousin, et doit à Cappitre d'Arras, xvj s.

Li maisons de le Harpe d'or ensievant est à Mik. Derkin, et doit à l'abbéye d'Avennes, vj lb.

Li maisons du Cange d'or et deux autres maisons d'à lez sont à Jehan le Fèvre, et doivent à le Povreté de le ville, x lb.

Li maisons ensievant est à le vesve Colart de Goy, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Ermines ensievant est à le vesve Mik. du Bos, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le dicte vesve, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan le Fèvre, et doit à Saint-Vaast, xiv d.

Li maisons du Tonnelet ensievant est à Nieule de Paris, et doit à Saint-Vaast, viij d.

Li maisons de le Cornemuse ensievant est à le vesve de feu Englebert Louchart, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Grant-Lion ensievant est à le vesve maistre Regnaut Danvin, et doit à Cappitre d'Arras, vij s. et ij cappons.

Item à le Povreté de le ville, lv s.

Li maisons ensievant est à le dicte vesve, et doit à Cappitre d'Arras, le tierch d'un cappon.

Item à Seur Isabel le mairesse, xiij d.

Li maisons du Perlican ensievant est à Jehan du Boef, et doit à Cappitre d'Arras, les ij pars d'un cappon.

Item à Seur Ysabel le mairesse, xxvj d.

Li maisons Sause le Fort ensievant est à Flourent Sacquel, et doit au Temple, lx s.

Item au mayeur de Galenrue, xvj d.

Li maisons ensievant est à maistre Jehan Hairon, dit le Mire, et doit au temple, xij s.

Li maisons de l'Escu de Hainau et une autre petite devant le halle d'eschevins sont au dit maistre Jehan Hairon, et doivent à Saint-Jehan en l'Estrée, lij s.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Barry, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Flourent Sacquel, et doit au mayeur de Galenrue, xvj d.

Li maisons ensievant est à Jehan du Haubert, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Andrieu de Courchelles, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan du Haubert, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Lambert de Saint-Vaast, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierre de Thilloy, cangeur, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant qui font le touquet sont à Robert de Reu, et doivent à le cappelle Saint-Jak. vj lb.

Li maisons de le Vautelète ensievant est à Tassart Caillel, et ne doit nient à forain.

Li maisons du four Carcaude ensievant est à Robert Carcaude, et doit à le ville, lxxj s.

Li fours Goret et les maisons ensievant sont au dit Carcaude, et ne doit nient à forain.

—

Li IIe tours commenche à le Fontaine de Jouvent, en alant tout aval jusques à le maison Willaume de Saint-Mahieu, et de là on va à le porte de le Rose jusques au Chercle d'or.

Et premiers :

Li maisons de le Fontaine de Jouvent est à Jehan Boinefoy, et doit à le ville, lxix s.

Item au curé de Saint-Jéri, x s.

Item au Cappitre d'Arras, v fertons et demi d'argent.

Item au dit Cappitre, x s. et ij cappons.

Li maisons de le Truye qui Danse, ensievant, doit à le ville, xv s. et iv cappons.

Item au curé de Saint-Jéri, xxxvij s.

Item à sire Baudin d'Arras, x s. et ij mencauds de brais d'avenne.

Li maisons ensievant est à Pierre de Baudart, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Vaast de Paris, et doit à Saint-Vaast, xiv d.

Li maisons ensievant est à Pierre de Baudart, et doit à Cappitre d'Arras, ix s. viij d. et un cappon et demi.

Les maisons des Paullons ensievant sont à le vesve Jehan le Conte, et doivent à Cappitre d'Arras, ix s. viij d. et un cappon et demi.

Li maisons ensievant est au curé de Saint-Jéri, et ne doit nient à forain.

Li maisons de le Rose ensievant est à Pierre Caulier, et doit à Saint-Vaast, xiv d.

Item au curé de le Magdelaine, vj s. viij d.

Item au Grant-Val, xvj d.

Li maisons ensievant est à Clay le barbyer, et doit à Audefrin Crespin, x s. x d.

Li maisons ensievant est à Jehan Nemeri, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Cailliaux ensievant est au dit Jehan Nemeri, et ne doit nient à forain.

Li maisons de le Clef ensievant est à Robert le Lonc, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'augèle ensievant est à Pierot le messagier, et doit au Mont-Saint-Eloy, iij s.

Les deux maisons ensievant sont as enfans de feu Colart de Paris, et doivent à Seur Ysabelle le mairesse, xx s.

Li maisons ensievant, joignant à le porte de l'augèle, est à Willaume de Saint-Mahieu, et doit au signeur de le Thieuloye, xij d.

Les six maisons tenant à le porte de le Rose sont à le vesve Jehan le Conte, et doivent à Saint-Jéri, xxvj s. et viij d.

Item à le Povreté de le ville, vj d. et i cappon bourg.

Les trois maisons ensievant sont à Grard d'Iser, et doivent à le ville, xxv s.

Item à le Povreté Saint-Jehan, vj s.

Item à le maladerie Saint-Nicolay à Miaulens, x s.

Item à Saint-Julyen, x s.

Les deux maisons ensievant sont à Willaume le Grumeh, et doivent à Saint-Jehan en l'Estrée, v s. viij d.

Item à le ville, xvij s. ix d.

Li maisons ensievant est as hoirs Robert Wion, et ne doit nient à forain.

—

Li III[e] tours commenche au Chercle d'or, en alant tout à mont en le rue Winocq.

Et premiers :

Li maison du Chercle d'or est à Jehan de Royvile, et doit au Grant-Val, xxxviv s. viij d.

Li maisons de l'Asne royet ensievant est à Jehan de Niedon, et doit as hoirs Jehan Crespin, xvij s. iv d.

Item à l'ospital Saint-Jakeme, xiv s.

Item à Saint-Julyen, xiij s.

Item à le Povreté de le ville, xlviij s.

Item à Cappitre d'Arras, viij s.

Li maisons ensievant est à Jak. Cosset, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Henri de Wailly, et doit au curé de Saint-Jéry, xv s. ij d.

Item à sire Martin le Courtois, xv s. ij d.

Li maisons ensievant est le Pippelarde, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le dicte Pippelarde, et doit à Saint-Jéri, x s.

Item à le ville, v s.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Jehan de Lille, et doivent à Cappitre d'Arras, viij s.

Li maisons ensievant fu le dicte Pippelarde, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Robert du Fresnoy, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mahieu l'Ermite, et doit à Saint-Vaast, xxij s. et ij cappons.

Li maisons du Puch en le Larderie est as hoirs Robert Wion, et doit au curé de Saint-Jéri, xxj s. viij d.

Item à Saint-Vaast, x d.

Item à Saint-Julyen, x d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Corbie, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Thumas Amion, et doit à Cappitre d'Arras, xiv s.

Les viés halles de Douay devant le Moutonchel, xiij s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Royville, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Robert le Borgne, et ne doit nient à forain.

—

Li IV^e^ tours commenche en le rue de le porte de le Rose, et s'en va tout ce rencq en le Waranche jusques à le Clef en l'Abbéye.

Et premiers :

Li maisons qui fu Margot le povresse est à Jehan du Pré et l'autre ensievant, et doit à Saint-Jéri, xij s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, x s.

Item au conte d'Artois, xij s.

Item à le ville, ij s.

Li maisons ensievant est à Jehan La Foelle, et doit à le Povreté de le ville, x s. x d.

Item à Guiart de Cuvilly, xxj d.

Les deux petites maisons ensievant sont à Oudart le Bailly, et doivent à l'église St-Aubert, xiij s.

Item à Guiard de Cuvilly, xxij d. ob.

Item à sire Rolant Crespin, xiij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Warnier, et doit à le maladerie de Saint-Nicolay à Miaulens, viij s.

Item à Saint-Julyen, viij s.
Item au temple, xiv s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Mailly, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs Philippot du Cornet, et doit à me sire Rolant Crespin, xiij d.

Li maisons du Moutonchel ensievant est as hoirs Sauale le Borgne, et ne doit nient à forain.

Li gardins ensievant est à le vesve Vinchan Boursette, et doit au signeur de le Thieuloye, vj s.

Li maisons du touquet est à le dicte vesve Vinchan Boursette, et doit à Cappitre d'Arras, xiv s.

Les deux maisons ensievant sont à le dicte vesve, et doivent au curé de Saint-Jéri, viij s. viij d.
Item à Cappitre d'Aras, x s.

Li maisons ensievant est à Pierot de Sauti, faisant le touquet de le Waranche, et ne doit nient.

Li maisons ensievant est à Willaume de Wavrans, et doit à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à le vesve Sauwale le Borgne, et doit à le Povreté de le ville, xlv s.
Item au curé de Saint-Jéri, viij s. viij d.
Item à Cappitre d'Arras, iv s.
Item à Saint-Vaast, iij d.
Item au Grant-Val, lij s.

Li maisons ensievant est à Adan le mayeur, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Vinchan Boursette, et doivent à le demiselle de Pluvinage, est assavoir pour cascune des dictes deux maisons xiij sous, sont, xxvj s.
Item à Cappitre d'Arras, xiij s.

Item à le ville d'Arras, viij lb.

Li maisons ensievant est à Jak. de Berneville, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot de Douay, et doivent à Saint-Vaast, xxxj d.

Li maisons ensievant est à Huart des Paullons, et doit à l'abbéye du Vivier, xxj s. viij d.

Item à le Carité des Ardans, xl s.

Li maisons ensievant est à Jehan Vacque, et doit à monsieur de Maingoval, xiij s. iv d.

Li maisons ensievant est à demiselle Jehenne Clève, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Robert Wion, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Huart Warnier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Tassart de Wavrans, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Pascouriaux ensievant est à Jehan Mehaut, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit Jehan Mehaut, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Simon Augrenon, à cause de se femme, et doit à monsieur de le Thieuloye, iv lb. xvij s.

Item as Onze mille Vierges, vj s. v d.

Li maisons du Prayel ensievant doit à St-Vaast, viij d.

Li maisons ensievant est à Robert Roussel, dit le Caudrelier, et doit à Saint-Vaast, viij d.

Les trois maisons ensievant, c'on dist de le Tour, doivent au curé de Saint-Jéri, xiv s. et ij cappons à pl.

Li maisons des Nonnettes ensievant est à Simon Sacquespée, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'Egle d'or est au dict Simon, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'Espée ensievant est au dict Simon, et ne doit nient.

Li maisons des Bachines ensievant ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot de Gauchin, et doit à le Povreté de le ville, liiij s.

Item à Saint-Vaast, viij d.

Li deux maisons ensievant sont à Colart le Merchier, et ne doivent nient à forain.

Li maisons de le Blanque Cloque ensievant doit à le Povreté de le ville, lij s.

Li maisons ensievant, qui jadis fu le barbier de Saint-Vaast, doit à le Povreté de le ville, lij s.

Item à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à Saualle le Borgne, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit Sauwale, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Potier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Marie Jermaine, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan le Lion, et doit à Saint-Julyen, xiv s.

Li maisons ensievant est à Vaast d'Omerval, et doit à l'ostelerie Saint-Vaast, vij s.

Item à Saint-Vaast, v s.

Li maisons ensievant est à Simon du Boef, et doit à l'ostelerie Saint-Vaast, v s

Li maisons devant le porte Saint-Vaast est as hoirs dudict Simon du Boef, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons tenant as murs de Saint-Vaast, ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot Puignet, et doit à Saint-Vaast, lxx s.

Li maisons ensievant est à Jehan Cauderaye, et doit à Saint-Vaast, l s.

Li maisons ensievant est à Saint-Vaast, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Gille de Mauville, et doit à Saint-Vaast, x d.

Li maisons ensievant est à Thumas Grigore, et doit à Saint-Vaast, v d.

Li maisons ensievant est à Jak. d'Aumerval, et ne doit nient à forain.

Li maisons de le Clef ensievant est à Jak. de Reu, et ne doit nient à forain.

—

Li V^e^ tours commenche à l'ospital Lachariote, en alant à le maison qui feu Jehan le Normant, devant l'ospital des Drappiers, et en alant aussi tout le renc jusques au four des Cuvelles, et montant tout à mont pardevant le Cherf en le Waranche, jusques à le maison Andrieu Galoppin.

Et premiers :

Li hospitaux Lachariote ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs Maillin de Gauchin, et doit à Saint-Vaast, iv s. viij d.

Item à l'ospital de Maingoval, xv s. viij d.

Li maisons ensievant est à Mik. Crespin, et doit à l'ospital Saint-Jaqueme, viij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Vatos, et doit à l'ospital Saint-Jaqueme, iv s.

Li maisons ensievant est à monsieur de Maingoval, et doit à l'ospital Saint-Jaqueme, iv s.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Jehan le Normant, et doivent à Cappitre d'Arras, iij s. et vj cappons à plume.

Li maisons ensievant est à le fille Nieule du Linton, et doit à l'abbéye d'Estroen, xv s. x d.

Les trois maisons ensievant sont à Thumas Amion, et doivent à Saint-Vaast, xviij s.

Item à le ville, xj s. ij d.

Li maisons ensievant, c'on dit le Corbel, est à Ysore Surien, et doit à Saint-Vaast, iij s.

Li maisons ensievant est à Englebert Louchart, dit des Limechons, et doit à Saint-Vaast, vj s.

Li maison ensievant, c'on dit les Nonnettes, est à dame Sainte le Franque, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'Oliffant ensievant est à Massin Amion et li maisons de Saint-Christoffle tenant à ycelle, et doivent à l'abbéye d'Avennes, lij s.

Item à l'abbéye d'Estroen, viij s.

Item à Saint-Vaast, xvj d.

Les six maisons ensievant sont à le fille Nieule du Linton, et doivent à Saint-Vaast, iij s.

Li maisons ensievant est à Lambert le Sénescal, et doit à Saint-Vaast, iv d.

Les deux maisons ensievant, c'on dist les Nacaires sont à Maillart de Marquette, et doivent à Saint-Jéri, xlvj s.

Item à Saint-Vaast, xij d. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à Wicart Quoylle, et doit à le Trinité, xvij s.

Li maisons ensievant est à Estène le Clop, et doit à le ville, xvij s.

Li maisons de le Vignette ensievant est as hoirs Wautier le fauconnier, et doit à monsieur de Maingoval, iv lb.

Li maisons ensievant est à Thumas Froissart, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit Thumas, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant, c'on dist le Trannel, est à Jehan de Paris, à cause de se femme, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs Jehan Godeffroy, et doit à le Povreté de le ville, lj s. i d.

Li maisons ensievant est à Jehan d'Avesnes, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Grard de Paris, et ne doit nient à forain.

Li fours des Cuvelles à l'autre renc doit à Saint-Vaast, iv d.

Li maisons ensievant est à Jehan Le Leu, et doit à monsieur de le Thieuloye, xliv s. et iv d.

Li maisons ensievant est à dame Ysabel de Croix, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant, c'on dist le Credo, est à Grard de Halenghes, et ne doit nient à forain.

Li maisons de le Couppe d'or ensievant est à Simon Sacquespée, et doit à Saint-Vaast, 1/2 marc d'argent et xvj d.

Li maisons ensievant est du Grant-Val, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Cherf en le Waranche est as hoirs Clay de le Bourse, et doit à le ville, x lb.

Li maisons de le Bourse d'or ensievant doit à le ville, lx s.

Li maisons ensievant est à le seur Henri le Cappelier, prieuse de St-Jehan en l'Estrée, et doit à St-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est à Willaume de Saint-Mahieu, et doit à Saint-Vaast, ij d.

Les trois maisons de l'Ecu d'or ensievant sont à Pierot Roussel, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Philippe Huquedieu, et ne doivent nient à forain.

Li halle au Pois ensievant ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Jehan le Candillier, et doivent à le ville, c s.

Li maisons ensievant est à Andrieu Galoppin, et doit à Saint-Vaast, xv d.

—

Li VI^e^ tours commenche devant le maison Andrieu Galoppin, c'on dist l'Ours, en venant en le Waranche par derrière les Canges jusques au Jobart, et retourne par le baterie en alant à le maison qui fu Lambert du Beuf, en alant en le rue qui fu dame Sare le Loyresse, et remontant l'autre renc de le dite rue, jusques as Rosettes ou grant Marquiet.

Et premiers :

Li maison Jehan Bataille ne doit nient à forain.

Li maison de le Fleur de Lis ensievant ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mik. Pinchart, et doit à le Carité des Ardans, ij s. vj d.

Li maisons de le Croix Hemont ensievant est à Jehan des Jumelles, et doit à le Carité des Ardans, xiij s. i d.

Li maisons du Queval d'or ensievant doit à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à Willaume Pesqueboine, à cause de se femme, et doit à Regnaut de le Cappelle, viij lb.

Li maisons du Velet ensievant est à maistre du Bel, et doit à le vesve Andrieu Louchart de Chité, xiv lb.

Li maisons ensievant, c'on dist les Coutiaux à pointe, ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant, c'on dist les Marmousé, est à Pierot de Choques, et doit as hoirs madame du Caurroy, xvij lb. iij s.

Item à monsieur de le Thieuloye, xxv s.

Li maisons ensievant, c'on dist le Leu, ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Raimon de Reli, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs Baudin Patoul, et doit à monsieur de le Tiuloye. xxxiiij s. viij d.

Li maisons ensievant est as dit hoirs, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Philippot de Rue, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant, qui fu Robert Aurri, est au dit Philippot de Rue, et doit as Filles-Dieu, xxvj s.

Item à le Povreté de le ville, vj lb.

Li maisons ensievant est à Pierre de Thilloy, claveteur, et doit à le ville, xxxij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Mainfroy de Paris, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à le mère Englebert Louchart, dit des Limechons, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Coquelés ensievant est à Jehan Cousin, et doit à Estroen, lij s.

Item à le ville, vij lb. xviij s.

Li maisons de le Cappelle ensievant est à Pierre de Thilloy, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'Amiral ensievant est à Jehan Cousin, et doit à le Povreté de le ville, xiv lib. xv s.

Item à Guiart de Cuvilly, xxx s. vj d. ob.

Li maisons de l'Escu de France ensievant est à Gille de Wavrans, et doit à le Povreté de le ville, xiv lb. xv s.

Item à le vesve Simon de Bétonsart, viij s. ix d.

Li maisons de l'Empereur ensievant est à Simon Sacquespée, et doit à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan Beauble, et doit as hoirs Jehan Crespin, l s.

Item à le Cappelle des drappiers, x lb.

Li maisons ensievant est à Gille de Wavrans, et doit à Saint-Vaast, iv d. ob.

Li maisons ensievant est au dit Gille, et doit à Saint-Vaast, iv d.

Li maisons ensievant est à Vaast le coutelier, et doit à le ville, vij lb. xvj s.

Item à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à Tassart de Wavrans, et doit à l'abbéye d'Estroen, xxvj s.

Li maisons ensievant est à Jak. Crespin, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit Jak. Crespin, et doit à Saint-Jéri, xiv s.

Item à l'abbéye d'Estroen, lxx s.

Item à l'abbesse d'Avennes, xiij s. iij d.

Item à le ville, vij s.

Li maisons ensievant est à le vesve Boinacourt Wion, et doit à le Maison-Dieu en Chité, xviij lb. vij s. vj d.

Item à l'abbéye d'Avennes, lj s.

Item à Audefrin Crespin, xxv s.

Li maisons ensievant est à Gille Crespin, et doit à Saint-Vaast, i marcq de fin argent.

Item à Estroen, viij lb.

Li maisons ensievant est à Henri Bechon, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Herlin du Cornet, à cause de se femme, et doit à monsieur de le Tiuloye, xxxv s. et ij cappons bourgois.

Li maisons ensievant est à Jak. Postel, et doit à l'abbéye d'Avennes, xxvj s.

Li maisons ensievant est à Gille Crespin, et doit à l'abbéye d'Estroen, viij lb.

Item à Saint-Vaast, i marcq de fin argent.

Li maisons ensievant est à Jak. Wilaye, et doit à le ville, xlviij s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Perreumont, et doit à le ville, xxiij s. vj d.

Li halle des Basiniers ensievant doit à le ville, xx lb.

Li maisons ensievant est à Jehan de Bonni, et doit à le ville, xiij s.

Li maisons ensievant est à Jak. Halle, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Jobart ensievant est à le vesve Jak. de Main, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Li maisons ensievant parderrière est à le vesve Jehan de Vimeu, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mik. Lamant, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Baudin le Franchois, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Gille de Wavrans, et doit à Jehan Crespin, iv s. ix d.

Li maisons ensievant est au dict Gille de Wavrans, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Martiaux en l'autre renc est à le vesve de feu Simon de Lens, et ne doit nient à forain.

Li fours ensievant est à le dicte vesve et les deux maisons ensievant après, et doivent à Saint-Vaast, iij d.

Les deux maisons ensievant sont à Mik. Pinchart, et ne doivent nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont as hoirs Lambert du Boef, et doivent à le ville, xij lb.

Item à demiselle Marguerite le Contesse, vj s. ix d.

Les trois maisons ensievant sont à Philippot Gabriel, et doivent à l'ospital Saint-Jakeme, iv lb. vj s. viij d.

Li maisons du Constentin ensievant est as hoirs Mik. Augrenon, et doit à sire Thumas des Maisiaux, cappelain de Notre-Dame, c. et iv s.

Item à Saint-Vaast, x s. et iv cappons à plume.

Item à le Povreté de le ville, viij s. et viij cappons bourgois.

Item au vesque d'Arras, xj s.

Item à le castelaine de Lens, lvij d.

Li maisons de le Clef ensievant est à Martel du Val-Huon, et doit à Saint-Vaast, viij s. et ij cappons.

Item à le Povreté de le ville, c. et iv s.

Li maisons de Saint-Jorge ensievant est à Jak. Cardon, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Tassart Amion, et doit à l'abéye d'Avennes, iv lb. xiv s. viij d.

Item à le demiselle de Plevinage, v s. viij d.

Li maisons de le Nef d'argent doit à Estroen, xx s. viij d.

Item à le trésorrie Notre-Dame d'Arras, ix s.

Item à le demiselle de Plevinage, xiij s.

Li maisons ensievant est à Tassart Amion, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Colimoge ensievant doit à le demiselle de Pluvinage, viij s. viij d.

Les maisons ensievant sont à Jehan Roussel, et doivent au signeur de le Tieuloye, viij s. et viij d.

Item à le demiselle de Pluvinage, xlvj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Grosset, et doit à le demiselle de Plevinage, xlvj d.

Li maisons ensievant est as hoirs Mik. Augrenon, et ne doit nient à forain, mais elle doit à le ville, xxx s.

Les deux maisons en l'autre renc sont à Mahieu l'Ermite, et ne doivent nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Simon Louchart, et doivent à Sainte-Croix, xxvj s.

Li maisons du Mouton d'or ensievant est à Gille Bernart, et doit à Estroen, xiv s.

Item à le cappelle des Ardans, iv s. iv d.

Item à Saint-Vaast, vj d.

Li maisons ensievant, c'on dist les Rosettes, est à le vesve Jehan Augrenon, et doit au Cappitre d'Arras, iv lb. xij s.

Item à le demiselle de Plevinage, ij s. vi d.

—

Li VII[e] tours commenche en le rue des Prestres, à le maison Robert de Mailli, en alant à le plache le Chastellain.

Et premiers :

Li maisons de Robert de Mailli doit à l'ospital Saint-Mahieu, vj lb. x s.

Les deux maisons ensievant sont de le curé Sainct-Jéri, et doivent au vidame de Chartres, v s.

Li fours des Prestres ensievant est à Andrieu Wion, et doit au vidame de Chartres, vij s.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Buignet, le jeune, sergant, et doivent à le ville, iv lb. vj s. iv d.

Item à le Povreté de le ville, lxix s. iv d.

Li maisons ensievant est à Mahieu de Mailli, et doit à le ville, lvj s. iv d.

Li maisons ensievant est à Thumas Grigore, et doit à le ville, lx s.

Li maisons ensievant est audit Thumas Grigore, et doit au vidame de Chartres, vj s.

Li maisons ensievant est à Grard de Hendecourt, et doit au vidame de Chartres, xliij s. vj d.

Li maisons ensievant, c'on dist le Tour du Louvre, est au dit Grart de Hendecourt, et doit au vidame de Chartres, ij cappons.

Li maisons du Moelin d'or ensievant est à Jehan Reblouquet, et doit au vidame de Chartres, i ferton d'arg.

Li maisons des Hotiers ensievant est à Jehan Buridan, à cause de se femme, et doit au vidame de Chartres, xij s.

Li maisons ensievant est à Jehan Oudart, et doit à Saint-Aubert, xiv s.

Item à le ville, vij s.

Item à demiselle Aelips du Mur, ij s. vj d.

Item au vidame de Chartres, ij paires de cappons.

Li maisons ensievant est à Robert le censier, et doit au vidame, xxix d. et une paire de cappons.

Li maisons ensievant est à Jak. le Taisseteur, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'Erche ensievant est à Tassart l'Escaudé, et doit au prevost de Saint-Mikiel, vj s.

Item au vidame de Chartres, xij d. et iij cappons.

Li maisons ensievant est à Baudin du Four, et doit au vidame de Chartres, xv d. et ij cappons.

Item à le Povreté de le ville, v s.

Item à Saint-Julyen, ij s. ij d.

Li maisons ensievant est à Gille de Wavrans, et doit au vidame de Chartres, xij s. vj d. et i cappon.

Item au dit vidame, pour le puch, iv d.

Li maisons ensievant est à le vesve Simon de Duisans, et doit au vidame de Chartres, viij d. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Pierre de Bareli, et doit à Cappitre d'Arras, xvij s. iv d.

Item au vidame, xj d. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Jehan Gherle, et doit à le Povreté de le ville, xiij s.

Li maisons ensievant est waste et laissié pour le rente et fu Gillot de Corbie, et doit au Petit-Val, ij s. x d. ob.

Li maisons ensievant est au dit Gillot de Corbie, et doit à Pierre du Carioel, xl s.

Item au vidame de Chartres, i cappon et iv d.

Li maison ensievant est à Flourent Sacquel, et doit au dit vidame, iij s. vj d. et iij cappons.

Li maisons ensievant est à Pierot Lohois, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan du Luppart, et doit à Saint-Julyen. v s. viij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Brouffaine, et doit à Rifflart du Mont, lxxviij s.

Item au Petit-Val, viij s. iij d.

Item à Cappitre d'Arras, ix d.

Item au vidame, une paire de cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Mik. Loir, et doit au vidame, ix d. et ij cappons.

Item à Saint-Vaast, ij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Pierot de le Fontaine, et doit au vidame, ix d. et ij cappons,

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Bougier, et doivent au conte d'Artois, xxxv s.

Item à Saint-Vaast, v s.

Item au vidame, parmi les cappons, xij s.

Item à Rifflart du Mont, xlij s. iij d.

Li maisons ensievant est as hoirs Jehan Bougier des Bougons d'or, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est aux dis hoirs Jehan Bougier, et doit à Pierre de Courchelles, iv lb.

Li maisons ensievant est à Jehan de le Gode, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Hacquette de Paris, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au conte d'Artois, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Margot Plouvière, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Andrieu des Castelés, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Castelés ensievant sont au dit Andrieu, et doit à le Carité des Ardans, iv s.

Item à l'abbéye d'Avennes, x s. vj d.

Li maisons ensievant est à Pierre le Gay, et ne doit nient à forain.

Li Blanque Levrière ensievant ne doit nient à forain.

Les quatre maisons ensievant sont à Jehan Cousin, et ne doivent nient à forain.

—

Li VIII[e] tours commenche en le rue derrière les Cauderons, en alant tout le rencq jusques as Masenghes, et en alant à Héronval jusques au four du Temple, et finit au courtil Mahieu le Fort.

Et premiers :

Li maisons Mik. de l'Arbrissel en le ruelle des Cauderons, doit as hoirs Jehan Crespin. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve de feu Tassart des Cauderons, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Cauderons est à le dicte vesve, et doit à Cappitre d'Arras, xviij d.

Li maisons des Memonnes est à le vesve Mik. Derkin, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Willaume d'Ouppy, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Flagos d'argent ensievant est à Pierot de Bappaumes, et doit à Saint-Julyen, xij s. vij d.

Les deux maisons ensievant sont à Mahieu de Builly, et doivent à Saint-Julyen, xix s. v d.

Item à le Maison-Dieu de Chité, xviij d.

Item à l'église Saint-Jean en Roncville, xiij s.

Li maisons ensievant est à Andrieu des Castelés, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Saint-Venant, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à demiselle Yde du Pauchel, et doit à le Trinité, xlv s. x d.

Les huit maisons ensievant sont à Jak. de le Pierre, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan d'Ansain, drappier, et doit à l'ospital de Haut-Avennes, iv s. ij d.

Li maisons ensievant est as hoirs Gille de l'Ermite, et doit à l'ospital de Haut-Avennes, iv s. ij d.

Li maisons ensievant et deux petites derrière sont à le vesve Hacquete de Paris, et doivent à St-Vaast, viij s.

Item as hoirs madame le Marissale,

xiij s. et ij cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan le Baubeur, et ne doivent nient à forain.

Li maisons du Luppart ensievant est à Jehan le Fèvre, et doit à le Trinité, xvj d. ob.

Li maisons ensievant et douze petites derrière sont à Leurench Days, et doivent à le Trinité, xvj d. ob.

Li maisons ensievant est à Jehan de Perreumont, et doit à le Povreté de le ville, xx s.

Item à le Trinité, xvij d.

Li maisons des Agaches ensievant est à Andrieu de Saint-Venant, et doit à le ville, v s. iv d.

Item à le Povreté de le ville, xxviij s.

Item à le Trinité, xxxiv d.

Item à le Magdelaine, iv s.

Item à l'abbéye d'Avennes, xiv s.

Li maisons ensievant est à Jehan Sifflot, et doit à Saint-Julyen, xxij s. et ij d. ob.

Li maisons des Mailles ensievant est à Mahieu le Fort, et doivent au Mont Saint-Eloy, iv lb. v s.

Item à l'abbéye d'Avennes, iij s. et ij cappons.

Li Rouge Chevaliers ensievant doit à le Povreté de Saint-Jéri, xx s.

Item à Robert de le Fontaine de Wailly, xxviij d.

Li maisons des Quevales ensievant est à Colart Plouvier, et doit à Wautier Haterel, xxviij d. et v cappons et demi.

Les deux maisons ensievant et li maisons des Masenghes sont à Jehan Bougier, et doivent à Wautier Haterel, xx s.

Li maisons ensievant est à Colart Fouquet, et doit à le ville, x s.

Item à le Povreté de le ville, iv s. ix d.

Item à Regnault de le Capelle, xxxiij d.

Li maisons ensievant est à Tassart Sorel, et doit à Regnault de le Capelle, ix d.

Item as hoirs de Caours, v s.

Li maisons ensievant est à Thumas Grigore, et doit au Temple, vij s.

Item à Estroen, ij s. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Jak. Du Brequin, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jacot de Noefville, et doit au Temple, ij s.

Li maisons ensievant est à Pierot le trippier, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont au dit Pierot le trippier, et doivent à le ville, xxviij d.

Item à l'ospital Saint-Julyen, iv s.

Item à Regnault de le Cappelle, iij s.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan de Dourlens, et ne doivent nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Enguerrant Castelain, et doivent à le Povreté de le ville, xv s.

Item à l'ospital Saint-Jaqueme, x s.

Item au Petit-Val, iij s.

Item au Temple, viij s.

Item à le fille Gillot de Paris, fille Dieu, xij d.

Li maisons ensievant est à Marie Cordewane, et doit au Grant-Val, iij s.

Li maisons ensievant est à Colart Boute, et doit à le Carité des Clers, v s.

Li maisons ensievant est à Jak. le Maieur, et doit à le Povreté de le ville, ij s.

Li maisons ensievant est à Jehan de le Bare, et doit au Petit-Val, iv s.

Li maisons ensievant est à Pierre le Gay, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart Cappelain, et doit à Cappitre d'Arras, vij s.

Li maisons ensievant est à Pierot le trippier, et doit au Temple. vj s.

Les maisons ensievant sont à Jehan dArras, et doivent à le Carité des Ardans, iv s.

Item au Grant-Val, v s.

Les deux maisons ensievant sont à Katerine de Maisières, et doivent à le ville, viij s. ix d.

Item à le Povreté de le ville, ij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Willaume le Grumelier, et ne doivent nient à forain.

Les maisons ensievant sont as hoirs Sandrart d'Escurry, et ne doivent nient à forain.

Li courtieux ensievant qui tient as maison Jehan de Mailly est au dit Jehan, et doit au curé de St-Jéri, v s.

Item à Cappitre d'Arras, ij s. et i cappon.

Les quatre maisons ensievant sont au dit Jehan de Mailli, et doivent au pain des povres Saint-Jéri, xx s.

Item à Cappitre d'Arras, viij s. et ij cappons.

Les quatre petites maisons ensievant sont à Jak. Coset, et ne doivent nient à forain.

Li courtieux ensievant est à Enguerrant Castellain, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Robert Bosquet, et doit as Boins Enfans de Chité, v s.

Li maisons ensievant est à Agnès de Greviller, et doit à le Povreté de le ville, v s.

Li maisons ensievant est à Jehan Bridelle, et doit à Saint-Vaast, iij d.

Les deux maisons ensievant sont à Colart Cappellain, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est au Mayeur de Sailly, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Willaume le Cras, et ne doit nient à forain.

Les deux petites maisons ensievant sont à Gillot d'Origni, et doivent au Mayeur de Galenrue,

iij d. i cappon et demi.

Item à l'abbéye de Maroel, ij s.

Les six maisons ensievant sont à Jehan Graine, potier d'estain, et doivent au Mont Saint-Éloy, xxij d.

Item à Saint-Vaast, iij d. ob.

Les trois maisons ensievant sont à Simon du Chevalier, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mik. de l'Arbrissel, et doit à Cappitre d'Arras, viij d. ij cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Mahieu de l'Ermite, et ne doivent nient à forain.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Mehaut Delattre, et doivent à le Povreté de le ville, ix s. ij d.

Li maisons du four du Temple ensievant et li courtieux, ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mahieu le Fort, et doit à l'abbéye d'Avennes, xv d.

—

Chi après s'ensieuvent li desclarations de le parosce Sainte-Croix et les tours d'icelle parosce.

Et premiers commenche li dicte parosce et li premiers tours d'icelle à le porte Saint-Mikiel, en alant jusques à téraux.

Li maisons joingnant à le porte Saint-Mikiel est à Jehan Bougier, et doit à Guiard de Cuvilli, ix d.

Li maisons ensievant est as hoirs Jak. Brongnart et à Jak. de Caucourt, et doit à le Povreté de le ville, xviij d.

Item as hoirs de le vesve Andrieu Louchart de Cité, ix s. vj d.

Li maisons ensievant est à Fouquet le cordewanier, et doit à Guiart de Cuvilli, xxxix d.

Item as Onze mille Vierges, xx d.

Li maisons ensievant est à Climent Riquier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jakemart de Caucourt, et doit à le ville, xl s.

Li maisons ensievant est à Baudin Fourdin, et doit à Guiart de Cuvilli, xxxiij d

Li maisons ensievant est à Pierre Becquet, et doit à Saint-Vaast, i blanc coulon.

Li maisons ensievant est à Pierre de Monchiaux, et doit au Petit-Val, x s.

Li maisons ensievant est à Jehan Ronel, et doit au Petit-Val, x s.

Li maisons ensievant est à Pierre Mayet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. de Baraffle, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. Bridoul, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant et une grangète d'à lès sont à Robert Maillin, et doivent à Saint-Vaast, ij s.

Lez trois maisons petites ensievant sont à Jak. de Caucourt et à Jak. Brongniart, et doivent

Li maisons en l'autre rencq d'à lès les teraux et deux

autres maisons d'à lès, et un grans courtieux en le ruelle de Paris sont à Jak. de Caucourt et as hoirs Jak. Brongniart, et doivent à le Povreté de le ville, xxvj d.

Li maisons ensievant est à Pierre de Saint-Martin, et doit à Saint-Vaast, iv d. ob. i cappon et demi.

Li maisons ensievant qui fait le touquet de le rue de Paris est à Jak. de Cresecques, et doit à Saint-Vaast, iv d. ob.

Li courtieux ensievant tenant au courtil Jak. Brongniart est à dame Audeluye, et doit à Saint-Vaast, xij d. et ij cappons à plume.

Li maisons ensievant et un courtieux d'à lés sont à le vesve Jehan Moustarde, et doivent à le ville, xiv s.

Item à Saint-Vaast, ij s. vj d. et v cappons.

Item à le Povreté de le ville, viij d.

Li courtieux ensievant est à Jak. du Moutonchel, et doit à Saint-Vaast, xiij s. et iv cappons.

Item à le Carité Notre-Dame des Ardans, vj s.

Les quatre maisons ensievant qui font le touquet du molin de le Posterne sont à Pierre Querquefoelle, et doivent à Saint-Vaast, xviij s. et xij pouilles.

Li maisons du moelin à l'oille ensievant et uns courtius tenant au pont de Paris sont à Pierre de Monchiaux, et doivent à le ville, cv s. viij d.

Item à Saint-Vaast, xij d. vij paires et le tierch d'un cappon.

Item à Saint-Mik. vij s. vj d.

Item à Saint-Vaast, xxj d.

Li gardins qui fait le touquet de le rue Boine Seur est à le vesve Mahieu Durant, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant et un courtieux d'à lés sont à Simon Sacquespée, et doivent au curé de le Magdelaine, xxxij s.

Item au rentier de Saint-Vaast, iv cappons à plume.

Les deux maisons ensievant joingnant au courtil Simon Sacquespée sont à Pierre le Barbieur, et doivent à Cappitre Notre-Dame d'Arras, xij s.

Item à Saint-Vaast, xij d. et ij cappons à plume.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Hacouse, et doivent à l'abbéye de Chercamp, x s.

Item à Saint-Vaast, xij d. et ij cappons.

Li maisons ensievant et une grange d'à lés sont à Grard de Paris, et doit à St-Vaast, iij s. et iij paires de capp.

Les cinq maisons ensievant, dont li une fait le touquet de le rue de Paris, sont à Philippe Huquedieu, et doivent à Saint-Vaast, ij s. et iv cappons.

Li courtieux et li maisons ensievant sont à Colart de Marques, et doivent à Saint-Vaast, i blanc coulon.

Li grange et courtieux ensievant sont à Willaume de Canteleu, et doivent à Saint-Vaast, i cappon à plume.

Li maisons ensievant est à Cole de Previller, et doit à Saint-Vaast, ij s. vj d.

Item à Guiart de Cuvilli, iv s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Théry, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant qui fait le touquet de le rue du Cornet est à Climent Riquier, et doit à Saint-Vaast, v d. et le tierch d'un cappon.

Li maisons ensievant et uns courtieux d'à lés sont à Jak. Baillelet, et doivent à Saint-Vaast, iiij d. et les iij pars d'un cappon.

Item à le maladerie de St-Nicolay à Miaulenz, iij s.

Li grange et maisons ensievant sont à le vesve Jehan du Bos, et doivent à St-Vaast, x s.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Willaume Pesqueboine, et doivent à Saint-Vaast,

ij s. et ij paires de cappons.

Li maisons ensievant est au dit Willaume Pesqueboine, et doit à l'ospital Saint-Jak. vj s.

Item à Saint-Vaast, vj d. et i cappon.

Les quatre maisons ensievant sont à le vesve Mik. le Parmentier, et doivent à Saint-Vaast,

xviij d. et iij cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. du Moutonchel, et doivent à St-Vaast, xij d. et ij cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Gille de Puiseux, et doit à Jak. Huleu, iij s.

Item à Saint-Vaast, ix d.

Li maisons et gardins ensievant sont as hoirs Pière de Fisseu, et doivent au Petit-Val, iij s.

Les gardin et maison qui font le touquet de l'autre renc, jusques au pont de l'Aubel, sont à Jehan des Monchiaux, et doivent à Saint-Vaast,

iij s. vj d. et i cappon à plume.

Item à le Povreté de le ville, ij s. vj d.

—

Li II[e] tours commenche au pont de l'Aubel, en montant tout amont devant le maison Jehan des Yauwys, et entrant en le rue des Corbilliers, et finit à le maison Jehan le Fèvre sur les Crinchons.

Et premiers :

Li maisonchelle joingnant au pont de l'Aubel et cinq ensievant sont as hoirs dame Audeluye, et doivent à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons et gardins faisant le touquet à l'autre lés

de le plache sont as hoirs Pierot de Fisseu, et doivent à l'ospital Saint-Mahieu, xiv s.

Item au Grant-Val, x s.

Item au curé de le Magdelaine, v s.

Item à l'ospital Saint-Julyen, xij d.

Item à Saint-Vaast, xv s.

Li maisons ensievant est à Jehan le couvreur, et doit au rentier de Saint-Vaast, iij s. vj d.

Item au trésorier de Saint-Vaast, xvj d.

Les deux maisons ensievant sont à Thumas Rigolet, et doivent à Saint-Vaast, viij s. iv d.

Item à le ville, vj s.

Li courtieux ensievant est à Jakemart Cardon, et doit à Saint-Vaast, iij s. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à Crestien le Turcq, et doit à Saint-Vaast, vj d. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Englebert Louchart fil le senescaus de Pontieu, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan de Yauwis, et doivent à Saint-Vaast, v s. vj d. et vj paires de cappons.

Item au prevost de Saint-Mik., xviij d.

Li maisons ensievant est à Huart Ghillain, et doit à Saint-Vaast, vj d. et i cappon à plume.

Li maisons ensievant est à Jehan Fremaut, et doit à Cappitre d'Arras, vj s. et vj cappons à plume.

Item à Sainte-Croix, xx. s.

Li maisons joingnant qui fait le touquet de le rue des Corbilliers est à Jehan de Wavrans, et doit à Saint-Vaast, iv s. vj d. et ix cappons.

Item à monsieur de Maingoval, viij s. et v d.

Les deux maisons qui sont au bout des prayaux sur un touquet sont à Simon Augrenon, et doivent à le Povreté de le ville, vj s. iv d.

Li maisons ensievant est as hoirs Pierot de Fisseu, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à dame Jehenne Maurroye, et doit à Saint-Vaast, xij d. et i paire de cappons.

Item à Cappitre d'Arras, ij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à l'ospital Saint-Jaqueme, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierre de Gauchin, et doit à Saint-Vaast, ij s. vj d.

Li maisons ensievant est à dame Maigne le revenderesse, et doit à Saint-Vaast, viij s. ix d.

Li maisons ensievant est à Tassart le Bèghe, et doit à Saint-Vaast, ij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Jehan Raimbourt, et doivent à Saint-Vaast, v s.

Les quatre maisons ensievant en allant au puch du Froimont sont à Jak. du Puch, et ne doivent nient à forain.

Li courtiux joingnant est à le vesve Robert de le Choulle, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant qui font le touquet du puch du Froimont sont à le dicte vesve, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons et courtiux sur les crinchons sont à Jehan le Fèvre, et doivent à l'ospital St-Julyen, lij s.

Item à Monsieur de le Thieulloye, v s.

—

Li III[e] tours commenche à le maison Pierre du Thilloy, d'encosté le moelin à l'oille en venant tout ce renc jusques à le croix ou pré, et passant le pont, en alant tout ce renc jusques au four de le plache.

Et premiers :

Li maisons tenant à le maison Pierre de Monchiaux et un gardin d'à lès sont à Pierre du Thilloy, et doit à le ville, xxxij s.

Item à Saint-Vaast, xiv s.

Les trois maisons ensievant sont au dit Pierre de Thilloy, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Monchi, cordier, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont au dit de Thilloy, et ne doivent nient à forain.

Li gardins et deux maisons ensievant sont à Thumas Amion, et doivent à Saint-Vaast, xxvj s.

Li maisons ensievant est à Willaume le Douch, et doit à Saint-Vaast, xij s. vj d.

Les trois maisons ensievant sont à Mahieu de Pumiers, et doivent as Onze mille Vierges, ij s.

Item à le Cappelette des Ardans, xij s.

Li maisons ensievant est à Willaume Pesqueboine, et doit à Saint-Vaast, x s.

Li maisons ensievant est à Colart le Vinchan, et doit à Saint-Vaast, ij s.

Les deux maisons et un courtil ensievant sont à Mahieu de Pumiers, et doivent à Saint-Vaast, iv s.

Item à le Povreté de le ville, xij d.

Li maisons ensievant est à Jak. de le Pierre, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Thiebault Alaut, et ne doit nient à forain.

Li gardins et li maisons ensievant sont as hoirs Jehan Suret, et doivent à l'ospital des Drappiers, xj s. x d.

Item à Saint-Vaast, xviij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Cousin le Jouene, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xxxij s.

Li maisons ensievant est à le vesve Henri le Cointe, et doit à Saint-Vaast, une paire de cappons.

Li gardins et grange ensievant sont à Gillot de Vaux, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Guillebaut le linier, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Oudart Limechon, et doivent as hoirs Jehan Crespin, xxxiv d.

Li maisons ensievant est à Gillot du Boef, et doit as Filles-Dieu, xx s.

Item à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan Manchion, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan le Senne, et ne doit nient à forain.

Li maison ensievant, oultre le Crinchon, est à Grard de Hanencamp, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Clari, et doivent à Saint-Juri, x s.

Li maisons et gardin ensievant sont à maistre Jehan Tumerie, et doivent à le ville, ix s. vj d.

Item à l'ospital Saint-Mahieu, iv s. ix d.

Item à Pierre du Karieul, xiij s. viij d.

Item à l'ospital des Drappiers, iiij s.

Item à Guiart de Cuvilli, xxvij d.

Li maisons ensievant est à Huart Rumault, à cause de se femme, et doit à le Trinité, xv s.

Li grande maison et une petite ensievant sont au dit Huart Rumault, et doivent à l'ospital des Drappiers, viij s.

Li maisons ensievant est à Oudart Limechon, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons devant le maison Oudart Limechon sont à le vesve Robert Quignié, et doivent au trésorier de Saint-Vaast, xix s.

Les deux maisons oultre le pont sont à le dicte vesve, et ne doivent nient à forain.

Li maison ensievant est à le vesve Simon le Vinchan, et doit à Saint-Vaast, xiv d.

Li gardins et maisons ensievant sont à Massin Amion, et doit à Saint-Vaast, ix s. vj d.

Li maisons et gardins ensievant sont à Oudart de Chérisy, et doivent à Saint-Vaast, xv s.

Li maisons ensievant, c'on dit le Four et fait le touquet, est à le vesve Gille de Mustre, et doit as Filles-Dieu, xix s.

Item à Saint-Vaast, iv s. vj d.

—

Li IV^e^ tours commenche à le maison Warnier jusques en le plache des Filleresses, en alant tout ce renc à le Vintaine et en entrant en le ruelle de le Moele du Moelin, et revenant à le maison du dit Warnier en le plache des Filleresses.

Et premiers :

Li maisons qui fait le touquet et une autre ensievant sont à Warnier d'Iser, et doivent as Filles-Dieu, xvj s.

Item à Saint-Vaast, xviij d. et iij cappons à plume.

Li maisons ensievant est à sire Jehan Rolant, et doit à Saint-Vaast, ij cappons à plume.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Robert Malin, et doivent à Saint-Vaast, ij s. vj d. et v cappons à pl.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est à le vesve Christoffle de Harvaing, et doit à St-Vaast, ix s. ij d.

Li maisons ensievant est à Martin Gorin, et doit à le ville, xv s.

Item à Saint-Vaast, une paire de cappons à plume.

Les deux maisons et courtil ensievant sont à Andrieu Galoppin, et doivent au vesque d'Arras, viij s. et iv cappons.

Les deux maisons ensievant qui font le touquet sont à sire Jaque le Borgne, et doivent à Rifflart du Mont, xxix s. vj d.

Item à Saint-Vaast, ij paires de cappons.

Li maisons ensievant est li Vintaine, et doit à Saint-Vaast, x s.

Li maisons ensievant est à Jak. Walois, à cause de se femme, et doit au Grant-Val, xl s.

Item à Saint-Vaast, xij d. et une paire de cappons.

Item à le ville, vj s. et ij cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Courbet de Vauchelles, et doivent à Saint-Vaast, vij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Nicaise de Souastre, et doivent à Saint-Vaast, ix d. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à Pierot de Cotte, à cause de se femme, et doit à Saint-Vaast, xlv d.

Les trois maisons ensievant dont li une fait le touquet sont à Andrieu le Villeur, à cause de se femme, et doivent à Saint-Vaast, xvj s.

Les deux maisons ensievant sont à Robert l'Escaudé, à cause de se femme, et doivent au Temple, iij s.

Li maisons ensievant est au dit Robert, et doit à Saint-Vaast, ij cappons.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est à Jehan Cosset de le Fouée, et doit à Regnaut de le Capèle, xij s.

Item à Saint-Vaast, vj d. et i cappon.

Les deux maisons ensievant sont à sire Jehan Rolant, et doivent as Onze mille Vierges, ij s.

Les deux maisons ensievant sont à Robert de Saumur, et doivent à le Povreté de le ville, xvj s.

Item à Saint-Vaast, ij s. vj d.

—

Li V^e^ tours commenche au puch de Froimont, en alant tout ce renc à val, et alant en le rue d'Escorchecat jusques au dit puch.

Et premiers :

Les deux maisons tenant au puch de Froimont sont à Jehan Herlant, et doivent à Saint-Jéri, iv s.

Item à le ville, ij s.

Les deux maisons ensievant sont à Mikiel Augrenon, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Willaume de Douay, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Robert de Guiesy, et doit au Temple, iv s.

Item à Guiart de Cuvilli, xviij d.

Les trois maisons ensievant sont à Jak. le Sergant, et doivent à St-Vaast, iij s. et iij paires de cappons à plume.

Item à Audeffrin Crespin, ij s.

Li maisons et gardins ensievant qui fait le touquet sont à Jehan le Grant, et doivent à le Povreté de le ville, v s.

Item à l'ospital Saint-Jak. v s.

Item à Saint-Vaast, iv s.

Les trois maisons ensievant sont à maistre Gille Roussel, et doivent à Saint-Vaast, xj d. et ij cappons et demi.

Li maisons ensievant est à Hanotin le carpentier, et doit à Saint-Vaast, ij d. et demi cappon.

Li maisons ensievant est à Bétrémieu le Sénescal, et doit à Saint-Vaast, iv d. et i cappon.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Jehan Godeffroy, et doivent à Saint-Julyen, v s.

Item à Saint-Vaast, v s.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot Gruyer, et doivent à l'église Saint-Jéri, xiv s.

Item à Saint-Vaast, ij cappons à plume.

Li gardins et deux maisons ensievant sont à Jak. Traulouche, et doivent à Cappitre d'Arras, iij s. et vj cappons.

Item à Saint-Vaast, v s.

Item à Guiart de Cuvilly, v s. vj d.

—

Li VI^e^ tours commenche au touquet de le rue des Corbilliers à l'encontre des Mailles en le Béchaye, et va tout autour en revenant en le dicte rue des Corbilliers et remontant jusques as Mailles en le Béchaye.

Et premiers :

Li granges et li maisons qui font le touquet de le dicte rue est à Accard Ronchin, et doivent à Saint-Vaast, xij d. et ij cappons à plume.

Li gardins ensievant est à Agnès le Climence dicte de Bécourt, et doit à le ville, viij s.

Li maisons ensievant est à le dicte Agnès, et doit à Saint-Vaast, iij s. vj d. et v paires de cappons à plume.

Li maisons et gardins ensievant sont à Thumas de Wandelicourt, et toutes les autres maisons jusques à le maison Jehan le Verrier, et doivent li dit lieu à l'ospital des Drappiers, xxxij d. et viij cappons bourgeois.

Item à Saint-Vaast, iij s. et vj cappons à plume.
Item à le ville, xij s.
Item à Regnaut de le Cappelle, xij s.
Les deux maisons ensievant sont à Jehan le Verrier, et ne doivent nient à forain.
Li maisons et gardins ensievant sont à maistre Jehan de Fontaines, et doivent à Saint-Vaast, v s.
Les deux maisons ensievant sont à Jehan Saget, et ne doivent nient à forain.

—

Li VII[e] tours commenche à le Moele de Moelin qui est Lambert de Saint-Vaast, en alant tout ce rencq au puch de Sauty, et remontant tout ce rencq jusques à le maison du dit Lambert.

Et premiers :

Li maisons qui fait le touquet de le rue d'Escorchecat c'on dist le Moele de Moelin est à Lambert de Saint-Vaast, et doit à Saint-Vaast,
iij s. vj d. et v cappons et demi à plume.
Les deux maisons ensievant dont li une fait le touquet sont à Jehan de Croisilles, et doivent à Saint-Vaast,
i paire de cappons à plume.
Les quatre maisons ensievant joingnant au puch c'on dist de Saulty sont à Flourent Sacquel, et doivent à Cappitre d'Arras, xij d. et iij cappons.
Li maisons joingnant qui fait le touquet du puch de Froimont est à le vesve Bauduin de Goy, et doit à monsieur de Maingoval, xx d.
Les deux maisons ensievant sont à Jehan Mahivart, et ne doivent nient à forain.
Li maisons ensievant est à demiselle Jakote des Moyes, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Willaume d'Inchi, et ne doit nient à forain.

Li gardins et maisons ensievant est à Martel du Valhuon, et doivent à Saint-Vaast,

vj s. et i cappon et demi à plume.

Item à le Povreté de le ville, vj s.

Les trois maisons ensievant sont à monsieur Jehan Rolant, et doivent au Mont Saint-Eloy, iij s. ix d.

Li maisons ensievant est à sire Andrieu, cappelain de le cappelle Saint-Jaqueme, à cause de le dicte cappelle, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant qui fu Simon l'esmoleur est as hoirs Jehan Suret, et doit à Saint-Vaast,

x s. et ij cappons à plume.

Item au Mont Saint-Eloy, . ij s.

—

Li VIII[e] tours commenche à le maison Willaume Pesqueboine devant le Moele de Moelin en alant en le Bechaye à le maison du curé de Sainte-Croix, et revenant par le maison Jehan Cosset, tout le rencq jusques as Roches, et de là tout le rencq par le quignet au bure jusques à le maison du dit Willaume.

Et premiers :

Li maisons c'on dist le Choule qui fait le touquet devant le Moele de Moelin est au dit Willaume Pesqueboine, et doit à Saint-Vaast, xvj d. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à Robers des Bers, et doit à Saint-Vaast, vj d. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Jehan Belin, et doit à le Povreté de le ville, xxx s.

Item à Saint-Vaast, vj d. et i cappon.

Li maisons ensievant est à demiselle Jeh. Cossette, fille Colart, et doit à Saint-Vaast, vj d. et i cappon.

Item as Onze mille Vierges, xx d.

Li maisons ensievant est à Pierre d'Orchies, et doit à Saint-Vaast, xij d. et i paire de cappons.

Item as Onze mille Vierges, le tierch de xiij s. et iv d.

Li maison ensievant est à le vesve Jehan Lostigier, et doit à Saint-Vaast, xij d. et i paire de cappons.

Les deux maisons ensievant dont li une fait le touquet sont à Jak. Sacquespée, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant oultre tenant as Mailles de le Bechaye sont à Gillot Bougier, et doivent à l'ostelerie Saint-Vaast, xij d. et une paire de cappons.

Item à le dicte église Saint-Vaast, vj d. et i cappon.

Li maisons ensievant, c'on dit les Mailles en le Bechaye et deux maisons par derrière, qui tiennent à le maison de le curé de Sainte-Croix, sont à Pierre Cosset, et doivent à l'ospital de Vimy, v s.

Item à Saint-Vaast, ij cappons à plume.

Li maisons ensievant est de le dit curé Sainte-Croix, et doit à le ville, x s.

Li maisons devant le maison de le dit curé en l'autre renq est à Jehan Cosset, et ne doivent nient.

Li maisons ensievant est à Jehan Galiot, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Pierot le Clerc, et ne doivent nient à forain.

Les quatre maisons ensievant sont à le dicte vesve, et doivent à madame d'Artois, v s.

Item à l'ospital Saint-Mahieu, xxxv s.

Item à le vesve André Louchart, v s.

Item à le Carité des Ardans, vij s.

Les deux maisons qui sont en le ruelle de Becheron sont à Jak. de Caucourt et à Jak. Brongniart, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons et uns courtiux qui sont en le place de le Bechaye sont à Jehan le Maistre, et ne doivent nient à forain.

Li courtiux ensievant est au dit Jehan le Maistre, et doit à Saint-Vaast, xij d. et i paire de cappons.

Li maisons ensievant est à demiselle Ysabel Wionne, et doit à Saint-Vaast, xij d. et i paire de cappons.

Li maisons ensievant, c'on dist le Leu qui fait le touket et une autre ensievant sont à Jak. Wambours, et doivent à St-Vaast, viij d. et cappon et demi.

Li maisons ensievant est à Jak. de Caucourt et à Jak. Brongniart, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est au Roy des Franchois, et doit à l'ospital Saint-Julyen, lx s.

Item as Onze mille Vierges, xij d. ob.

Li grange ensievant est à Robert Mallin, et ne doit nient à forain.

Li maisons joingnant est Herlin du Cornet et as hoirs Tassart du Cornet, et doit à l'abéye d'Estroen, xxij d.

Li maisons ensievant est au dit Herlin et aux dis hoirs et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Jehan Moustarde, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Henri du Cornet, et doivent à l'abbéye d'Anchin, xvj s. viij d.

Li maisons des Roches ensievant est à le dicte vesve, et doit as hoirs Guiart de Cuvilli,

vj s. vj d. iij poitars.

Li maisons ensievant est à Thumas le cuvelier, et ne doit nient.

Li maisons ensievant, c'on dist le Blanc Cherf, est à le vesve Jehan Moustarde, et doit à l'abéye d'Estroen, iv lb. xj s.

Item as Filles-Dieu, cv s.

Item au rentier de St-Vaast, une paire de cappons.

Item as hoirs Jehan Crespin fil Gillon, v d. ob.

Li maisons ensievant, c'on dit le Haubercq, est Willaume de Canteleu, et doit à l'abbéye d'Estroen, lxij s. viij d.

Item as hoirs Jehan Crespin, v d. ob.

Li maisons des Becques ensievant ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Grard de Halenghes, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Henri du Cornet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs Henry de Hécs, et doit à le ville, xl s.

Item à Saint-Vaast, v d.

Li maison ensievant est à Jehan de Lattre, et doit à le Carité des Ardans, xviij s.

Item à Guyard de Cuvilly, xxvj s.

Les deux maisons ensievant, c'on dit l'Espinette et les Monnyers, sont à Mik. Augrenon, et doivent à Saint-Vaast, xvj d.

Li maisons devant le porte des Monnyers est à Jehan Fastoul, et doit à Cappitre d'Arras, vj s.

Les deux maisons ensievant sont à Thumas Amion, et doivent à le ville, iv lb.

Li maisons de le cappelle Saint-Jakeme ensievant est à Raimon de Reli, et doit à Saint-Vaast, xv s. x d. ix cappons et demi.

Item à Guyart de Cuvilly, vj s.

Li maisons de Saint-Jakeme à le Goudale ensievant est à Jehan de le Magdelaine, et doit à Saint-Vaast, i blanc coulon.

Li maisons ensievant est à Simon le gaugeur, et doit au Temple, lx s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Wavrans, et doit à le Maison-Dieu, xx s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, xx s.

Item à sire Baudin d'Arras, x s. et ij mencauds d'avenne braisié.

Item à madame d'Artois, ij s. vj d.

Item à Regnault de le Cappelle, iij s.

Les trois maisons ensievant sont à le vesve Robert de le Choulle, et doivent à monsieur de Maingoval, lij s.

Item à Saint-Vaast, i cappon.

Item à sire Jehan de le Choule, prestre, xxviij s.

—

Li IX^e^ tours commenche à le maison Nicaise le Fèvre, qui est à l'opposite de le Choule, en alant as Campions et en alant à le maison Simon Louchart, et en venant à l'Espée de le Vingtaine, et enfin à le maison du dit Nicaise.

Et premiers :

Li maisons qui fait le touquet devant le Choule est au dit Nicaise le Fèvre à cause de se femme, et doit à Saint-Vaast, v d.

Li maisons ensievant est au dit Nicaise, et doit à monsieur de Maingoval, xviij s.

Li maisons ensievant est à le vesve Tassart Douchet, et ne doit nient à forain.

Les cinq maisons ensievant sont à le vesve Simon de Lens, et doivent à Saint-Vaast, ij d.

Les deux maisons ensievant sont à Mahieu Quesnel, et doivent à le Magdelaine, xx s.

Li maisons ensievant est à le dame des Cauderons demourant en le plache le Castelain, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Campions devant Sainte-Croix est à le dicte dame des Cauderons, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xx s.

Li maisons ensievant est à Augrenon, et doit à Regnaut de le Cappelle, xxij d.

Li maisons ensievant est à le vesve Simon de Lens, et ne doit nient à forain.

Li maison ensievant est à Simon Louchart, et doit à Saint-Vaast, viij d.

Li maisons qui est devant le four des Cuvelles et est li darraine maisons de le parosce, est à Jehenne Matonne à cause des hoirs Robert des Bers, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Willot Lenglesq, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Trompettes ensievant est à le vesve Simon de Lens, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'ospital ensievant est à le vesve Simon de Lens, et ne doit nient à forain.

Li granges ensievant est à le dicte vesve, et doit à le ville, x s.

Li maisons ensievant c'on dist le Croix-Hémont est à Jehan Gheruye de le Bassée, et doit à Saint-Vaast, i blanc coulon.

Li maisons des Rosettes ensievant est à Gillot l'ouvrier, et doit à Saint-Vaast, xij d. et iij cappons à plume.

Li maisons de l'Espée de le Vintaine est à le vesve Jehan du Riez, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Emeri Guedin, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Foucart à cause de se femme, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'Esprivier et deux autres ensievant sont à Robert le potier, et doivent à Saint-Vaast, xvij s.

Li maisons ensievant est as hoirs Fremin de le Planque, et doit à le ville, xxx s.

Item à Saint-Vaast, ij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Mik. des Rosettes, et doivent as Onze mille Vierges, ij s.

Item à Saint-Vaast, xij d. et i cappon à plume.

Li maisons ensievant est as hoirs Haut de Coer, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Item as Onze mille Vierges, vj s. ix d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Rains, estimeur, et doit à Saint-Julyen, viij s. vj d.

Item à Saint-Vaast, i cappon à plume.

—

Li X^e^ tours commenche devant les Rosettes à le Goudale, en alant jusques à le maison des Plouviers, et entrant en le rue de le Noefvéglise et en alant d'un renc à l'autre et retournant jusques à le maison Oudard de Cherisy, et finant à le maison qui fait le touquet devant les Rosettes.

Et premiers :

Les deux maisons qui font le touquet devant les Rosettes à le Goudale sont à Willaume de Canteleu, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Fremin le Sauvage, et doit à Saint-Vaast, xij d. et ij cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Simon Bé, et doit à Saint-Vaast, xij d. et ij cappons.

Item à l'ospital Saint-Julyen, lij s.

Li maisons c'on dist l'ospital des Drappiers, doit à l'église Sainte-Croix, ix s.

Item à Saint-Vaast, xviij d. et v cappons.

Item as frères Menus, xl s.

Li maisons et li grange ensievant sont à Gille Crespin à cause de se femme, et doivent à Saint-Vaast, xij d. et ij cappons.

Li maisons ensievant c'on dist les Plouviers est à Pierre de Choques, et doit à Cappitre d'Arras, xij d. et ij cappons.

Item à Saint-Vaast, iij s. et iij paires de cappons.

Item au Temple, xxiij s. et iv cappons.

Les maisons en le rue de le Noefvéglise ensievant le porte des Plouviers sont à Grard de Hanencamps, et doivent à l'ospital Lachariote, l s.

Item à Saint-Vaast, v s. iij d. et iij cappons.

Item au Temple, v s. et iij cappons,

Li gardins et deux maisons ensievant sont à Jehan de Gauchin, et doivent à Saint-Vaast, xv s.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Boincamps à cause de se femme, et doivent à l'Eglise Ste-Croix, vij s.

Item à Saint-Vaast, xij d. et iv cappons.

Li gardins et deux maisons ensievant sont à le vesve Simon de Lens, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Grard de Halenghes, et doit à Saint-Vaast, v s.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est as hoirs Maroie de Wandelicourt, et doit à le ville, vj s.

Li maisons qui est devant le porte des Plouviers est à Leurench Capperon, et ne doit nient à forain.

Li maison ensievant est à Gille Crespin, à cause de se femme, et doit à Saint-Vaast xij s. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Grard de Hanencamp, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Grard de Paris, et doivent à Guyart de Cuvilly, xx s.

Li maisons et courtiux ensievant sont à Jak. de Gamaches, et ne doivent nient à forain.

Li courtilles et une maisons ensievant sont à Pierot le gorelier, et doivent à le ville, iv s. viij d.

Item à Saint-Vaast, xij d. et i paire de cappons.

Li maisons ensievant est à Bétrémieu le couvreur, et doit à Audeffrin Crespin, iv s. iv d.

Item à Saint-Julyen, xvj s.

Item à le ville, v s. iv d.

Les deux maisons ensievant sont à Oudart de Chérisy, et doivent à Saint-Vaast, v s.

Les deux maisons ensievant sont à Guillebaut le linier, et doivent à maistre Adam Lagache, xix s.

Item au trésorier de Saint-Vaast, xj s.

Li maisons ensievant est à Climench de Loos, et doit à Saint-Vaast, ij s. vj d.

Item au rentier de Saint-Vaast, xiij s.

Item à Saint-Jullyen, xix s.

Li maisons de le ruelle qui est derrière le maison Climench de Loos est à Drievart Olivier, et doit à le ville, xx s.

Item à Saint-Vaast, xxxvij s.

Li maisons en l'autre rue est à Oudart de Chérisi, et doit à Saint-Vaast, xv s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Vremelle, et doit au Bèghe de Ryencourt, x s.

Li maisons ensievant est à Simon Deques, et doit à Saint-Vaast, vj s. vj d.

Li maisons ensievant est de Saint-Jehan en l'Estrée, et doit à Audeffrin Crespin, xij d.

Li maisons ensievant est à Maroie Grigore, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Boulet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est de Saint-Jehan en l'Estrée, et doit à Saint-Vaast, vj d. et i cappon.

Item à Audeffrin Crespin, x d.

Li maisons ensievant est à Raimon de Reli, et doit à un cappelain de Nostre-Dame, iv s.

Les quatre maisons ensievant sont à Tassart l'Escaudé, à cause de se femme, et doivent à Regnaut de le Cappelle, xvj s.

Item à sire Martin le Courtois, v s. iij d.

Li maisons ensievant est de l'ospital des Drappiers, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. Mulet, et doit à Saint-Julien, xiij s.

Item à Saint-Vaast, xij d. et demi cappon.

Li maisons ensievant est à Jakemart du Bos, et doit à Saint-Vaast, iij d. et demi cappon.

Li maisons ensievant est à Jehan Plumet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. Charlet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Daveluy, et doit à Saint-Vaast, i d.

—

Li XI^e^ tours commenche au touquet de le rue du Cornet, en alant tout à val et revenant en le rue à l'Oliette, et en finant as Trois Luppars.

Et premiers :

Li maisons qui fait le touquet de le rue du Cornet est à Jehan du Gardin, et doit à Audeffrin Crespin, 1 s.

Li maisons ensievant et une petite d'à lés sont à Bauduin Foursel, et doivent au Grant-Val, xv s.

Li maisons ensievant est à Jak. Thieuloye, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Willaume Mahieu, et doit à Saint-Vaast, vij s.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est à le fille de le femme Thumas le candillier, et doit à le ville, xiij s.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan Feuchy, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Colart à le Brouette, et ne doit nient à forain.

Les sept maisons ensievant sont à Jakemart as Roses, et doivent à Saint-Vaast, xv s. et ij cappons.

Item à Cappitre d'Arras, xviij d.

Les deux maisons ensievant en le rue as Coullons, en l'autre renc sont à Robert Mallin, et ne doivent riens à forain.

Les quatre maisons ensievant sont à Jehan Mahivart, et doivent à Saint-Vaast, iij s. vj d. et vij cappons.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est à Jehan de Ransart, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Leurenc de Becquerel, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Mahivart, et doit à Saint-Vaast, iij s. vj d. et vij cappons.

Li maisons ensievant et une petite d'à lés sont à Jehan Pillon, rostisseur, et doivent à Saint-Vaast, lx s.

Li maisons ensievant est à Willaume de Lambres, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant en le rue de l'Olyette est à Robert Malin, et doit à Saint-Vaast, v s.

Li maisons ensievant est à Grard de Hanencamp, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. Cuvelete, et doit à l'ospital Maistre Joli. xx s.

Li maisons ensievant c'on dist Beaumés est à Pierre Lohois, et ne doit nient à forain.

Li moitiés de le maisons ensievant est as hoirs Andrieu de l'Arbre, le quint de le dicte maison est à Mik. Madoul, l'autre quint d'icelle maison est au nepveu sire Martin le Courtois, et le remain d'icelle maison est à Jehan de Quatrevaux et à ses seurs, et doit à le Carité des Ardens, iv s.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan le Machon, et doivent à sire Robert Ghllemant, vij lb.

Item à le ville, xviij s. viij d.

Item à le Povreté de le ville, ix s. iv d.

Li maisons ensievant est à Jakemart Bridoul, et doit à l'ospital Saint-Jakeme, lvj s. iv d.

Li maisons ensievant est à Jak. de Paris, et doit à l'ospital Saint-Jak. lvj s. et iv d.

Li maisons ensievant est à Grard de Paris, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Thibaut Clay, et doit à Saint-Julyen, v s.

Li maisons ensievant est à Jehan Hacouse, et doit à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est dez Trois Luppars et est à Philippe Huquedieu, et doit à Saint-Vaast, vj d.

—

Li XII[e] tours commenche as Capperons à Sainte-Croix, en alant à le maisons du four de le Pierre et en le rue Dame Sare le Loyeresse et en allant au Quien à le Goudale et tout ce rencq en alant jusques à le maison Colart de l'Aubelet.

Et premiers :

Li maisons des Capperons est à Maillart de Marquette à cause de se femme, et doit à Saint Julyen, viij lb.

Li maisons du Luppart ensievant et une petite sont à le vesve Jehan Augrenon, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Lion d'Or et li maison de l'Escu d'Argent parderrière ensievant sont à Henri Bechon et à Jehan Cousin, et doivent à l'ostelerie Saint-Vaast, xij s.

Li maisons ensievant est à Pierot Roussel, et doit à le ville, xij d.

Li maisons ensievant est à Raoul de Behaignies, et ne doit nient à forain.

Li maisons du four de le Pierre ensievant est à Pierot Thibert, et doit à Guiard de Cuvilli, xxvj s.

Item à le ville, lij s.

Li maisons ensievant est à Guiard de Cuvilli, et doit à Saint-Vaast, x d.

Li maisons de le Gisterne en l'autre rencq est à Jehan de Bracquencourt, et doit à l'église Saint-Nicolay à Miaulens, liv s.

Item au curé de Saint-Meurisse, vj s.

Li maisons ensievant est as hoirs Mik. Augrenon, et doit à le ville, xxx s.

Li maisons à l'autre rencq et uns gardins derrière sont à Jehan Grosset, et doivent à Cappitre d'Arras, xxiv s.

Item à monsieur de le Tieuloye, v s.

Li maisons ensievant est à Henri Quiequin, et doit à le demiselle de Plevinage, lij s.

Item à Saint-Vaast, v s.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est à Pierot Paste, et doit à l'église Saint-Jéri, xl s.

Item à sire Baude Guibe, viij s.

Li maisons ensievant est à Mahieu Plonmier, et doit à l'église Saint-Jéri, lxiv s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, xx s.

Item à Cappitre d'Arras, v cappons.

Item à Saint-Vaast, v s.

Item à sire Baude Guibe, viij s.

Li maisons ensievant est à Jehan Meult, et doit à Cappitre, ij s. vj d. et v cappons.

Li maisons ensievant au bout de le rue de l'Arsin est à le vesve Jehan Augrenon, et ne doit nient à forain.

Li maisons qui est derrière les Fauchilles en le rue de le Laine est à Simon Louchart, et doit à Cappitre d'Arras, xij d. et iv cappons.

Li maisons ensievant en le rue de l'Arsin est à Henri Bechon, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant c'on dist les Portelètes sont à Simon Louchart, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Henri Bechon et à Jehan Cousin, et doivent à Cappitre d'Arras, ij s. et ij cappons.

Item à le ville, xiij s.

Li maisons du Quien ensievant devant Sainte-Croix est à Jehan Caignard à cause de se femme, et ne doit nient à forain.

Li maisons de le halle à le laine ensievant est à le ville, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Rouge Lion ensievant est à Mik. Martin, et doit à le ville, ix lb. iij d. et viij cappons bourgois.

Item à Saint-Vaast, iv d.

Li maisons des Fauchilles ensievant est à Colart Clay, et doit à sire Robert Ghillemant, c s.

Item à le parosce Saint-Mik, xxviij d.

Li maisons ensievant est à Henri le Telier à cause de se femme, et doit à Saint-Nicaise, xl s.

Item à le ville, xx s.

Les deux maisons ensievant sont à monsieur Jehan de le Noes, hoir de Caoursville, et ne doivent nient à forain, mis avec ses rentes ou grant pappier.

Li maisons ensievant est à Jack. de Cresecques, et doit à sire Baudin d'Arras,

x s. et ij mencauds de braix molute.

Item à Saint-Vaast, viij s.

Item à le Fouée, xv d.

Li maisons ensievant est à Gille Crespin, à cause de se femme, et doit à Saint-Vaast, xviij d.

Item à le ville, xij s.

Li maisons ensievant est à Jehan d'Arras, et doit au Temple, v s. x d.

Li maisons ensievant est à Jak. de Paris, et doit à l'abbéye d'Estroen, xvj s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Faverel, et doit à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Bauchant, et doit à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à Willaume le cuvelier, et ne doit nient à forain.

Li maisons de l'Espringhale ensievant est as hoirs Pierre de Fisseu, et doit à le demiselle de Plevinage, x lb. viij s.

Li maisons ensievant est à Pierre Lioyne, et doit à Saint-Vaast, i d.

Li maisons ensievant est à Colart Wafflart, et doit à Saint-Vaast, i d.

Li maisons ensievant est à Colart de Fisseu, et ne doit nient à forain.

Li maisons des Archers ensievant est à Simon le Courtoys, et doit à Saint-Vaast, iv d.

Li maisons de l'Augèle ensievant est à Tassart Amion, à cause de se femme, et doit à Saint-Vaast, i blanc coulon.

Li maisons des Mailles ensievant est à André Wion, à cause de se femme, et doit à l'abie d'Avennes, c iiij s.

Li maisons de l'Esquequier ensievant est à Thiébaut Chay, à cause de se femme, et doit à l'abbéye d'Avennes, c iiij s.

Item à Cappitre d'Arras, viij s. et iv cappons à pl.

Item à Saint-Vaast, vj d.

Li maisons ensievant est à Marousse de l'Aubelet, et doit à Saint-Mik. xxiij s. iv d.

Li maisons des Louchettes ensievant est à Combet de Vauchelles, à cause de se femme, et doit à l'ospital Saint-Julien, vj lb. x s.

Item à l'ospital Saint-Jehan en l'Estrée, c s.

Item à l'ospital Saint-Jak. c s.

Item à le ville, xxiij s.

Li maisons du Castel amouroux ensievant est à Mik. Sacquespée, et doit à Saint-Vaast, iv d.

Li maisons du Cardonnal ensievant est à Wautier de Rambuire, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart de l'Aubelet, et ne doit nient à forain.

—

Chi après s'ensieut li desclarations de le parosce de le Cappellette, commenchant d'à lés le four de le Plache, en allant tout autour de le dicte parosce.

Et premiers :

Li maisons joingnant au four de le Plache est à Gille Crespin, à cause de se femme, et doit à St-Vaast, viij s.

Item à le Povreté de le ville, xxiij s.

Li maisons ensievant qui est en le rue Robert Quignie est à Jehan Bauch, et doit au curé de le Cappelette, xiv s.

Item à Saint-Vaast, ij s.

Les trois maisons ensievant sont à le vesve Robert Quignie, et doivent au trésorier de Saint-Vaast, iv s.

Li maisons ensievant est à Willaume de le Mote, et doit à Saint-Vaast, iv s.

Li maisons ensievant est à le vesve Colart de Romme, et doit à Saint-Julyen, xviij s.

Item à Saint-Vaast, ij s.

Li maisons ensievant est à le vesve Vinchan Dubroecq, et doit à l'ospital Saint-Julyen, xx s.

Item à Saint-Vaast, iv s.

Les trois maisons ensievant, dont li une joint au pont, sont à le vesve Robert Quignie, et doivent à Saint-Vaast, xv s.

Item à l'ospital Saint-Jaqueme, xxx s.

Li gardins devant à l'autre rencq qui tient au pont est à Willaume de Canteleu, et doit à Saint-Vaast, xx s. xj d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Clari, et doit à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à Robert l'olieur, et doit à le Povreté de le ville, xij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Jehan Suret, et doivent à Saint-Vaast, iv s.

Les deux maisons ensievant sont à Estène Chauwart, et doivent au curé de le Cappelette ou Garding, v s.

Item as margliseurs de le dicte église, v s.

Item à le ville, v s.

Item à Saint-Vaast, vj s. iv d.

Li maisons qui fait le touquet et une autre d'encosté sont à Jehan Philippot, et doivent au Temple, xvj s.

Item à Saint-Vaast, xij s. ij d.

Item à Saint-Julyen, x s.

Li maisons ensievant qui est en le rue de le Capelette, devant le Moustier, est Grigore de le Halette, et doit à Saint-Vaast, vj s. iij d.

Item à Audeffrin Crespin, iij s.

Li grangette ensievant est à Colart Wafflart, à cause de se femme, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. Traulouche, et doit à Saint-Vaast, vj s. ix d.

Li maisons ensievant est à Thiebaut de le Mote, et doit à Saint-Vaast, iv cappons.

Li maisons ensievant est à Jehan Marcadé, et doit à Saint-Vaast, xxj d.

Li maisons ensievant est à Willaume de Canteleu, et doit à Saint-Vaast, xx s. x d.

Li maisons ensievant, en alant sur les Crinchons et une petite joingnant, sont à Robert Accart, et doivent à Saint-Julyen, viij s.

Item à Saint-Vaast, v s. vij d.

Item as Onze mille Vierges, iv s. v d. poit.

Li maisons à l'autre rencq qui joint au pont est à Pierot d'Ouppy, et doit à Saint-Vaast, xij d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Marcadé, et doivent à Guiart de Cuvilli, v s.

Item à Saint-Vaast, iv s.

Li maisons ensievant est à Colart Boulart, et doit à Saint-Vaast, x s. ij d.

Li maisons ensievant qui fait le touquet devant le Moustier de le Cappelette est à Colart de Valenchiennes, et doit à Saint-Jéri, iv s.

Li maisons ensievant est à Tassart du Prayel, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jakemart de Sempy, et doit à Saint-Vaast, ix s.

Les trois maisons ensievant, dont li une joignant au pont, sont à Robert Accart, et doivent à St-Vaast, xij s.

Li maisons à l'autre renc qui joint au pont est à Jehan Widelin et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant qui fait le touquet de le ruelette est à le vesve Robert Quignie, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant qui fait l'autre touquet est à Gillot le Gillon, et ne doit nient à forain.

Les quatre maisons ensievant sont à Jehan l'orbateur, et doivent à Saint-Vaast, xxxiv s.

Item à le Povreté de Saint-Meurisse, x s.

Item à le Povreté Saint-Aubert, x s.

Li maisons ensievant est à Mahieu Martin, à cause de se femme, et doit à Saint-Vaast. iv s. iij d

Li maisons ensievant est li maisons de le curé de le Cappelette, et doit à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons ensievant, c'on dist les Cappelles, qui fait le touquet de le rue, est à Jak. Traulouche, et doit à Saint-Vaast, ij s.

Item à Audeffrin Louchart, x s.

Li maisons ensievant est à Pierre de Cotes Waite, et doit à Saint-Vaast, viij d.

Li maisons ensievant est à Tassart Godeffroy, et doit à Saint-Vaast, viij d.

Li maisons ensievant est à Willaume le paintre, et doit à Saint-Vaast, viij d.

Li courtieux ensievant qui fait le touquet de le Pourcession est à Jak. Traulouche, et doit à St-Vaast, iv s.

Li maisons ensievant en le rue de le Pourcession est à Clément Riquier, et doit à Saint-Vaast,

v s. iv d. et le III[e] partie d'un cappon à plume.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Jak. Foucart, et doivent à Saint-Vaast, ix s. viij d. ob.

Li maisons devant en l'autre renc, tenant au pont, est à le vesve Baudin de Goy, et doit à Saint-Vaast, ix s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Caucourt, et doit à Saint-Vaast, v s.

Li maisons ensievant est à Jehan le senescal dit de St-Vaast, et doit à l'église de le Cappelette ou Gardin,

xxiv s.

Item à Saint-Vaast, ij s.

Li gardins ensievant est à Aubert d'Avault, sénescal de Saint-Vaast, et doit à Saint-Vaast, x s.

Li courtieux ensievant est à Jehan Belarme, et doit à Saint-Vaast, iv s.

Li maisons ensievant est à Pierot Flourent, et doit à Saint-Vaast, viij s.

Li courtieux ensievant qui fait le touquet de le rue as Caillaux est à Mahieu Quesnel, et doit à Saint-Vaast, viij s.

Item au conte d'Artois, xxiv s.

Li maisons ensievant est à Jehan Barbel, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Lalain, et doit à Saint-Vaast, xx d.

Item au curé de le Cappelete, xij d.

Li maisons et gardins ensievant est à Jehan Widelin, et doivent au curé de le Cappelette, iiij s.

Li maisons ensievant est des Loe-Dieu, et doit à Saint-Vaast, v s.

Li gardins et trois maisons ensievant, et une autre sur les Crinchons, sont à Bétrémieu et à Jehan le senescal dit de Saint-Vaast, et doivent à Saint-Vaast, xj s. iij d.

Li maisons ensievant qui tient au pont est as hoirs Martin de Fampoux, dyt de Bappanmes, et doit à Saint-Vaast, iij s.

Li gardins et deux maisons à l'autre rencq sont à Gillot Raimbourcq, et doivent à Saint-Vaast, xv s.

Li maisons ensievant est à Grard le drappier, et doit à Saint-Vaast, xvj d.

Li maisons ensievant est à Grard de Paris, et doit à Saint-Vaast, xvj d.

Li maisons ensievant est à Jehan d'Annet, et doit à l'église de le Cappelette, vj s.

Item à Saint-Vaast, xvj d.

Item à l'ospital Saint-Jaqueme, xiv s.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot Belin, et doivent à Saint-Vaast, iij s.

Li gardins ensievant est à Pierot de Thilloy, clauweteur, et ne doit nient à forain.

Li maisons et gardins qui fait le touquet est au dit Pierre, et doit à Saint-Vaast, xxij s.

Li maisons ensievant qui fait le touquet de le rue du pont Douisien est au dit Pierre, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Baudin Loisonneur, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont au dit Baudin Loisonneur, et doivent à Saint-Vaast, viij s.

Item à le Maison-Dieu, xxvij s.

Item au Cappitre d'Arras, iv s.

Li maisons et gardins ensievant est à Pierre de Thilloy, clauweteur, et doit à le Maison-Dieu, iij s.

Li courtieux ensievant est à Baudin Loisonneur, et doit à Saint-Vaast, xxxj d. ob.

Li gardins ensievant est à le vesve Baude de Goy, et doit à Saint-Vaast, vij s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Pumiers, et doit à Saint-Vaast, xij s.

Li maisons qui fait le touquet de le rue du pont Douisien est à Benoit de le Cappelette, et doit à le ville, xxiv s.

Item à Saint-Vaast, v s. vj d.

Les deux maisons et uns courtiux ensievant sont à le vesve Tassart du Cornet, et doivent à St-Vaast, xvj s.

Li courtiux à l'autre rencq est à Drieuwart l'Olivier, et doit à Saint-Jéri, ij s.

Item à l'ospital Saint-Jaqueme, ij s.

Item as Onze mille Vierges, ij s.

Item à Saint-Vaast, viij s.

Li courtiux ensievant est Baudin Loisonneur, et doit à l'église de le Cappelette, xxxij s.

Item à Saint-Vaast, vj s.

Item au conte d'Artois, une paire de cappons.

Li courtiux ensievant est à le vesve Simon de Lens, et doit à Saint-Vaast, xxiij s.

Li maisons ensievant est à Pierot le tieulier, et doit à Cappitre d'Arras, viij s.

Item à Saint-Vaast, ij s.

Li maisons ensievant est à Jehan le Mannier, dit de Beaumés, et ne doit nient à forain.

Li grange ensievant est à Grard de Paris, et doit à Cappitre d'Arras, ij s. et iv paires de cappons.

—

Ch'est li desclarations de le parosce Saint-Meurisce et des tours d'icelle.

Li premiers tours commenche en l'Abbéye au rencq Jak. Advise, as maisons qui furent Gillot Segart en alant contre mont jusques à le maison Jehan Sauchelle, qui fait le touquet de le rue Saint-Moerisse.

Et premiers :

Les deux maisons qui furent Gillot Segart sont ad présent as hoirs Jak. Advise, et ne doivent nient à forain.

Li deux maisons ensievant sont à Bernart le Vaasseur, et doivent à Cappitre d'Arras, xij d.

Li maisons ensievant est as hoirs Jehan Mullet, et doit à seur Ysabel le Mairesse, nonne à le Thieuloye, xx s.

Item à Cappitre d'Arras, i cappon à plume.

Li maisons ensievant est à Jehan Tartin, et doit à Cappitre d'Arras, xiv d. et ij cappons à plume.

Item à l'abéye de Valoise, xvij s. iv d.

Li maisons ensievant est à Estène Canne, et doit à l'abbéye de Valoise, xj s. vj d.

Item à Cappitre d'Arras, xvj d. et iij cappons.

Li maisons ensievant est à Jehan de le Porte, et doit à l'abbéye de Valoise. xxvj s.

Item à Cappitre d'Arras, vj d. et ij cappons.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Mik. du Bos, et doivent à Cappitre d'Arras, xvij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Lambert Coutel, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Oudart de Chérisy, et doivent à Cappitre d'Arras,

demi cappon à plume.

Li maisons ensievant est à Tassart le Clerc, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs Jehan de Buires, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Tourbier, et doit à l'ospital Saint-Mahieu, lij s.

Les cinq maisons ensievant sont à le vesve Jehan du Bos, taneur, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs dame Paine, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. du Pré, taneur, et doivent à le ville d'Arras, viij s.

Item à demiselle Jehenne Petit-Dieu, demeurant à Douay, xxxij s.

Li maisons ensievant est as hoirs Jak. Advise et à Thumas Amion et à pluisieurs autres, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est aux dis hoirs, et doit à Saint-Vaast, xxiv s.

Li maisons ensievant est aux dis hoirs, et doit à Saint-Julien, xxxiv s. viij d.

Li maisons ensievant est as hoirs Jehan de Roclaincourt, et doit à Saint-Julien, l s.

Item à Saint-Vaast, x s.

Li maisons ensievant est à Jehan Gellé, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan d'Arras, et doivent à Saint-Julyen, vj lb. iv s.

Les quatre maisons ensievant sont as hoirs Jak. Advise, et doivent à Saint-Julyen, xxvj s.

Item au Mont Saint-Eloy, xx s.

Item à Estroen, vj s.

Li maisons de l'Estoille est à Jehan Hubin, et doit à monsieur Payen de Mailli, ix lb.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan le Fèvre, et doivent à Saint-Julyen, xl s.

Item à le Povreté de le ville, xx s

Item à le maladerie de Saint-Nicolay à Miaulens, xx s.

Item à Saint-Vaast. xx s.

Li maisons ensievant est à Jehan le Barbyer, et doit à Saint-Vaast, demi ferton d'argent de x s.

Item à Cappitre d'Arras, viij s. x d.

Item à l'ospital Saint-Jaqueme, iv s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Philippot le Roy et à ses frères, et doivent à Saint-Vaast,
demi ferton d'argent de x s.

Item à Cappitre d'Arras, vj s.

Li maisons ensievant est à Jehan Saucelle, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xxxij s.

—

Li II[e] tours commenche en l'Abbéye comme dessus au rencq de Saint-Julyen, à le maison Andrieu de Hendrival, en alant tout ce renc jusques à le porte de Miaulens.

Et premiers :

Li maisons Andrieu de Hendrival doit à seur Ysabel le Mairesse, xj s. ij d.

Li maisons ensievant est à le vesve Thumas Bosquet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. Flori, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xxxiv s.

Li maisons ensievant est à Mik. de Dieval, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xlv s.

Li maisons ensievant est à Marguerite Quignie et une autre d'à lés, et ne doivent riens à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot Villette, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Seuron, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mikiel de Dieval, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont au dit Mik. de Dieval et une grange d'à lés, et doivent à Saint-Vaast, vij d.

Li maisons ensievant est à Jak. Flori, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Saualle de le Ruelle, et doivent au curé de Saint-Moerisse, viij s.

Item à le Povreté de Saint-Moerisse, viij s. vj d.

Item au curé de Saint-Jéri, viij s.

Li maisons ensievant est à Simon Agache, et doit à Saint-Vaast, xxij d.

Les deux maisons ensievant sont à sire Guy de Goy, et doivent au comte de Saussoire,

ij mencauds d'avenne, une pouille et demie.

Item à Saint-Vaast, ij s. vj d.

Item ancore à Saint-Vaast, vij cappons à plume.

Item à le Povreté de le ville, x s.

Li maisons ensievant est à le vesve Mik. de Maisières, et ne doit nient à forain.

Li hospitaux Saint-Julyen ensievant a, en le dicte parosce Saint-Moerisse, IX maisons qui doivent à le Cappelette ou Gardin, viij s. iv d.

Item à Cappitre d'Arras, xij d. et i cappon à plume.

Item au curé de Saint-Moerisse, xxviij d.

Item au curé de Saint-Jéri, xxvij d.

Item au vesque d'Arras, xvj d. et iv cappons.

Item au signeur d'Andiffer, ij s.

Item au rentier de Saint-Vaast, iij s. ix d. et ij cappons à plume.

Item au conte d'Artois, ix d.

Item au conte de Saussoire, vj boistiaux d'avenne et iij quars de pouille.

Li maisons ensievant est à Jehan de le Porte, et doit au Temple, xvj s.

Item à l'abbéye d'Estroen, iv d.

Li maisons ensievant est à Willaume Guise, et doit au conte d'Artois, xx s.

Li maisons ensievant est à Jehan Morel, et doit à Cappitre d'Arras, xviij s.

Item au Temple, vij s.

Item à Estroen, v s.

Li maisons ensievant est as hoirs Jak. le parmentier, et doit à Estroen, x s. x d.

Li maisons ensievant est à Jehan Bougier, et doit à le ville d'Arras, xxx s.

Item au Temple, xj s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, vj s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Colart le carpentier, et doivent au curé de le Magdeleine, xx s.

Item à le ville, iv s.

Item à le Povreté de Saint-Aubert, x s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, xiij s.

Li maisons ensievant et une petite derrière est à Jehan Gellé, et doivent au conte de Saussoire,

ij mencauds et ij boistiaux d'avenne,

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Dagmois, et doivent à Saint-Vaast, xij d.

Item au conte de Saussoire, un mencaud et demi d'avenne.

Li maisons, c'on dist le Four de le Porte, est à Jehan de Galamer, et doit à sire Jehan de Mailly, x lb.

Li maisons ensievant est à Robert de Giesy, et doit au comte de Saussoire, demi mencaud d'avenne, et demi pouille.

Li maisons ensievant est à Willaume Mouton, cordewanier, et doit à le Povreté de St-Moerisse, xxxij s. viij d.

Item à le Povreté de le ville, xvij s. iv d.

Item au conte de Saussoire, un mencaud d'avenne et une pouille.

—

Li III[e] tours de le dicte parosce commence au Pré, à le maison qui fu Jehan de Boullenois, en alant tout à val jusques as Liches, et retournant à l'autre rencq en revenant jusques à le maison Monsieur de Goy, dit de le Falesq.

Et premiers :

Li première maisons du dit tour est as hoirs Jehan de Boulenois, et doit au conte de Saussoire,

un mencaud d'avenne.

Item à Saint-Vaast, iij s. iij d. et v cappons.

Item à le Cappelette ou Gardin, xij d. et ij cappons à plume.

Item au curé de Saint-Nicolay sur les fossés, x s.

Item à le Povreté de le ville, iij s.

Li maisons ensievant est à le seur Jehan Lansel, et doit à Saint-Julyen, ij d.

Item au conte de Saussoire, un boistiaux d'avenne et le quart d'une pouille.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan d'Avennes, sayeteur, et doivent au conte de Saussoire, ij boistiaux d'avenne et un quart de pouille.

Item au curé de Saint-Jéry, iv s. iv d. ob.

Item à Saint-Vaast, un cappon à plume.

Item à Estroen, xiv s.

Item au conte de Saussoire, ij boistiaux d'avenne et un quart de pouille.

Item à Saint-Vaast, ij d. et i cappon.

Li maison ensievant est à Jaquemart de Bours, et doit au conte de Saussoire, ij boistiaux d'avenne et un quart de pouille.

Item à St-Vaast, ij s. vj d. et iij cappons.

Li maisons ensievant est à Jehan Trebusquel et doit au conte de Saussoire, i mencaud d'avenne et i pouille.

Item à Saint-Vaast, ij s. vj d. et iij cappons.

Li maisons ensievant et les Liches d'à lés sont audit Trebusquel et doivent au comte de Saussoire, ij menc. et ij boistiaux d'avenne et v quars de pouille.

Item à Saint-Vaast, xxxiij s. ij cappons.

Item à St-Jehan en l'Estrée, xxvj s.

Item au Grant-Val, viij s.

Li plache en l'autre rencq est à Henri Dalle et doit au conte d'Artois, v s. viij d.

Li maisons ensievant est au dit Henri et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Philippe des Yauys, et doit à Saint-Vaast, i paire de cappons à plume.

Item à St-Jullyen, xxxiij d.

Item à un prestres de dehors, vij s.

Li maisons ensievant est au dit Philippe et doit à Saint-Julien, xvj s.

Item à le Povreté de le ville, vj s. viij d.

Les deux maisons ensievant sont à Grard du Pont, et doivent à Saint-Julen, vj s.

Item à St-Vaast, xiv d. et ij cappons.

Item à Mahieu de Lansay, v. s.

Les quatre maisons ensievant sont à Grard de Bailloel et doivent à sire Martin le Courtois, vij s.

Item as margliseurs de Saint-Moerisce, xij d.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Item à le ville, xiv s.

Item à Saint-Vaast, vj d. et i cappon à plume.

Item à l'abbéye de Valoise, xij d.

Les deux maisons ensievant sont à dame Oede le Chevalière et doivent à Saint-Julyen, xij s.

Item à le Maladerie de Miaulens, vj s.

Item à le Povreté de Saint Moerisse, xij d.

Item au curé de Saint Moerisse, xxxij d.

Item à Saint-Vaast, x d. ob.

Les trois maisons ensievant sont à le vesve Willaume le Maire, et doivent à St-Julyen, xvj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Baudechon, et doit à le Carité des Clers, iij s.

Item à Saint-Vaast, xviij d. et iij cappons.

Li maisons ensievant est à Baudin Loisonneur, et doit as povres de Saint Moerisse, x s.

Item à le Tieuloye, vij d. ob.
Item à Saint Vaast, xviij d. et iij cappons.
Item à le Povreté de le ville, x s.
Li maisons ensievant est à sire Guy de le Falesque, et doit à le Povreté de le ville, x s.

—

Li IV^e^ tours commenche en le rue Saint Moerisse, à une petite maison qui tient à le maison de Jehan de Sauchelle, alant tout amont jusques à l'Estrée et revenant par l'autre rencq jusques à le porte de Miaulens.

Et premiers :

Li maisons qui fu Jehan le Fèvre, tenant à le maison Jehan de Sauchelle, est à Henri Morteanwille et doit à Saint Jullyen, xij s.
Item à Saint Vaast, xx s. et i ferton d'argent.
Item à le Povreté de le ville, xxiv s. iv d.
Les deux maisons ensievant sont à Jehan Chechille, et doivent à le Povreté de le ville, xviij s.
Li maisons ensievant est à Jehan Gellé, et ne doit nient à forain.
Les trois maisons ensievant sont audit Jehan Gellé, et doivent à Estroen, xiv s.
Item au curé de Saint-Aubert, viij s.
Les deux maisons ensievant sont à Jehan le Senne, et ne doivent nient à forain.
Li grange ensievant, en le rue au Tonnelet, est à Bointamps et à ses frères, et doit à le Povreté de le ville, xxij s. vj d.
Li maisons ensievant est à Grard de Bailloel, et doit as hoirs Drieu de l'Ostel, xxx s.
Li maisons ensievant et une autre tenant par derrière

à ycelle maison, sont à Jehan de Layens, et doivent à Saint-Vaast, vj d. et i paire de cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Louppehère, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan d'Inghehem, et doit à le Povreté de le ville, xxxv s.

Li maisons ensievant est à Mahieu Tarion, et doit à le Povreté de le ville, xxxv s.

Li maisons ensievant est à Colart le peletier, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Gillot le Gay, et doivent au curé de Saint-Moerisse, xliv d.

Item à Estroen, viij s. vj d. et iv cappons bourg.

Item à Saint-Julyen, xxij d.

Li maisons ensievant est à Pierot de Seclin, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve maistre Jehan le Barbyer, et doivent à le Povreté de Saint-Meurisse, x s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, v s. iv d.

Li maisons ensievant est à Jehenne de Vallenchiennes, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, viij s.

Item à Estroen, ij s.

Li maisons ensievant est à Jehan Noblet, et doit au conte d'Artois, xij s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, x s.

Li maisons ensievant est au curé de Simencourt, et doit au curé de Saint-Moerisse, v s.

Item au conte d'Artois, iij s.

Item à Saint-Vaast, ix d.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot Harache, et doivent à Saint-Jehan en l'Estrée, viij s. vj d.

Item à le ville d'Arras, ix s.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan le mannier, et doivent à Saint-Julyen, x s.

Item au Petit-Val, iij s. tournois.

Item au curé de Saint-Moerisse, iij s. tournois.

Li maisons des Estuves ensievant est à Pierot de le Thieuloye, et doit au Mont Saint-Eloy, x s.

Item à Estroen, iij s.

Li courtiux ensievant tenant en le maison des Estuves est au dit Pierot, et doit au curé de St-Moerisse, iij s.

Item à margliseurs de le dicte église, pour le Povreté, ix s.

Les trois maisons ensievant sont à le vesve Baudin de Pas, et doivent à le ville, xxvj s.

Item à Estroen, iv s. vj d.

Item à Saint-Julyen, vj s. viij d.

Item à le ville, ij s. vj d.

Les trois maisons ensievant sont à Thiébaut Leureux, à cause de se femme, et doivent à Cappitre d'Arras, xij s. vj d.

Item à le ville, ij s.

Item à le Carité des Ardans, ij s.

Item à le Carité des Clers, ij s.

Item à le Maison-Dieu en Chité, ij s.

Item à Saint-Vaast, iv d.

Les neuf maisons ensievant sont as Dames du Vivier, et doivent à Saint-Vaast, xiv d.

Li courtiux et grange ensievant sont à Sauwalle Wardavoir, et doivent à Cappitre d'Arras, xx s.

Item à Estroen. vj s. vj d.

Li maisons ensievant est à Wibert le parmentier, et doit à le ville, iv s.

Item as Onze mille Vierges, viij s.

Item à Saint-Vaast, iv d. ob.

Li maisons ensievant est à sire Vinchan Plouquin, et doit à Estroen, ij s. vj d.

Item à le maladerie de Miaulens, ij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Bourse, et doit à Estroen, xxv d. ob.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. Mulet, et doivent à le ville, xiij s.

Item à Saint-Vaast, iij s.

Les deux maisons ensievant sont à Seuwin de Sarton, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Thumas Haton, et doivent à Saint-Vaast, iij d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Berneville, parmentier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Désire, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Croisettes, et ne doit nient à forain.

Li maisons à l'autre rencq est à Mansart, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Henri de Wailli, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont au dit Mansart, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan d'Iser, et doit à l'ospital Saint-Mahieu, x s.

Li maisons ensievant est à Jehan Doubte, et doit à l'ospital Saint-Mahieu, x s.

Li maisons ensievant est à Bétrémieu le cressonnier, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Seuwin de Sarton, et doivent à Saint-Vaast, xij d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Merlin, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant, qui furent Martin de Ghines, sont au dit Merlin, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mik. Martin, et doit à Saint-Vaast, xxvij d.

Li maisons ensievant est à dame Maroie Thulote, et doit à Saint-Vaast, iij d. ob.

Li maisons ensievant est à Colart Maraut, et doit à Saint-Julyen, xij s. vj d.

Item à Saint-Vaast, vij d.

Li maisons ensievant est à Franchois le carpentier, et doit à le ville d'Arras, xxx s.

Item à Cappitre d'Arras, x s.

Li maisons ensievant est à Pierot le parmentier, et doit à Cappitre d'Arras, xij s.

Li maisons ensievant est à Sauwale Wardavoir, et doit à l'abéye du Vivier, x d.

Li maisons ensievant est à Wibert le parmentier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Robert Pillart, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Fressin, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Hubin, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Thumas Hanequin, et doivent à Saint-Vaast, vij d. ob.

Item à le fabrique de Nostre-Dame, iv d. et une paire de cappons.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Robert Cuffort, et doivent à l'ospital Saint-Moerisse, x. s.

Item au curé de Saint-Moerisse, x s.

Item à Saint-Vaast, vij d. ob.

Li maisons ensievant est à Jehan des Pons, et doit à l'ospital devant Saint-Moerisse, lx s. iv d.

Li ospital maistre Jehan, devant Saint-Moerisse, doit au rentier de Saint-Vaast, ij s.

Item au trésorier de Saint-Vaast, xij d.

Item au curé de Saint-Moerisse, v s.

Item à le Povreté de Saint-Moerisse, v s.

Li maison des Liches ensievant est as hoirs Gillot des Liches, et doit à le Povreté de le ville, vj lb.

Item à Estroen, xviij s, et ij cappons bourgois.

Item à Saint-Vaast, xxvij d.

Li maisons ensievant est à Bruiant Malassis, et doit à Saint-Julyen, lij s.

Li maisons ensievant est à Adam Miroul, et doit à Saint-Julien, xxij s.

Li maisons ensievant est à Jehan le Vasseur, et doit à Saint-Julien, xxij s.

Li maisons ensievant est à Jehan Quaré, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, iv s.

Li maisons ensievant est à Marghot le Linière, et doit à sire Jehan de Nuisemant, x s.

Li maisons ensievant est à Colart le quespelier, et doit à sire Jehan de Nuisemant, cappelain de Nostre-Dame d'Arras, x s.

Li maisons ensievant est à Jehan Guelle, et doit au curé de Saint-Meurisse, ix d.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot de Laigny, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan le cordier, chavetier et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Jovenel, et doit as hoirs de le vesve Andrieu Louchart de Chité, xvij s. iv d.

Li maisons ensievant est à Jehan le Douch, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Perrote le cappelière, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xxij s. viij d.

—

Le V^e^ tours commenche au four Robert de Ghiesy, qui fait le touquet devant le Moustier Saint-Meurisse, en alant en le rue du Blocq, et en revenant en l'Arsin et en le rue des Estuves.

Et premiers :

Li maisons du four qui fait le touquet de le dicte rue et deux maisons ensievant sont à Robert de Ghiesy, et doivent à Cappitre d'Arras, ij s. vj d.

Li maisons ensievant est as hoirs Sauwalle le Borgne, et ne doit nient à forain.

Li maison ensievant est à Jehenne Clocquemande, et doit à sire Jehan de Nuisemant, cappelain de Notre-Dame, xv s.

Item à le Maladerie de Miaulens, xxj d.

Item à Saint-Vaast, vij d.

Les deux maisons ensievant sont au curé de Saint-Meurisse, et doivent à Cappitre d'Arras, viij s. iv d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Songnies, et doit à le Povreté de Saint-Meurisse, v s. et v menc. de blé.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons ensievant est au clerc de Saint-Meurisse, et doit à Saint-Vaast, ij s. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à Jehan Dagmois, et doit à Saint-Vaast, ij s. et ij cappons à plume.

Li maisons ensievant est à le vesve Mahieu Walois, et doit au curé de le Cappelette ou Gardin, xvij s.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Julienne de Douvrin, et doivent à Saint-Mik. xx s.

Les deux maisons qui sont asés près du touquet de le rue du Blocq, sont à Maroie Wiccarde, et doivent à Saint-Vaast, v d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Sommelier et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. le Proedomme, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Maroie des Gruiers et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Camus Cauderons, et doit à Saint-Vaast, vij d.

Li maisons ensievant est à le vesve Willerval le Hiraut et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart le merchier, et doit à St-Jehan en l'Estrée, xxxiij s.

Item à St-Vaast, iv d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Hanicote, et doivent à le Povreté de le ville, lx s.

Item à Saint-Vaast, iij d.

Les quatre maisons ensievant sont à demiselle Blanche Beauparsis, et doivent à l'ospital Saint-Jacqueme, vj s. viij d.

Item à Saint-Vaast, xviij d. et une paire de capp.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Jehan Poullier et doivent à le Povreté de le ville, xl s.

Les deux maisons ensievant et une grange devant sont à le vesve Pierre Heugot, et doivent au curé de Saint-Jéri, viij s.

Li grange ensievant et uns courtiux d'à lés, et deux maisons devant le dit courtil, sont as hoirs Jehan Heugot le Viel, et doivent à Saint-Vaast, xiiij d.

Item à le ville, xxx s.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Jehan Heuguot le Jouene, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehenne Barate, et doivent à Saint-Julyen, xxviij s.

Les deux maisons ensievant sont à Bertoul de le Courtegambe, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit Bertoul, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Galamer le Jone, et doit au conte de Saussoirre, iij mencauds et demi d'avenne et une pouille et demie.

Item à Sainte-Katerine, x s.

Item à Saint-Nicolay à Miaulens, x s.

Item à Saint-Nicolay sur les fossés, ix s.

Item à Cappitre d'Arras, x s. et ij paires de cappons.

Item à l'ostelerie Saint-Vaast, xxij d. ob

Les cinq maisons ensievant sont à le vesve Nieule du Luiton, et doivent au conte de Saussoirre, i d. i mencaud et demi d'avenne et une pouille.

Item à l'abbéye du Vivier, vij s,

Item à Cappelains Notre-Dame d'Arras, xxxj d.

Item à le Carité des Clers, ij s.

Les maisons ensievant sont à Jehan de Galamer l'ainsné et doivent au conte de Saussoire, xiv mencauds d'avenne et ix pouilles et demie.

Item à Cappitre d'Arras, xij s. et ij paires de capp.
Item à le Povreté de le ville, iiij lb.
Li maisons ensievant est à Jehan de Monchi, et doit au Petit-Val, xviij d.
Item au conte de Saussoire, ij mencauds d'avenne et une pouille.
Li maisons ensievant est à Jehan Coppin, et doit au conte de Saussoire, ij mencauds et demie d'avenne et une pouille.
Item à l'abbesse d'Estroen, vij s.
Item à Saint-Nicolay sur les Fossés, xviij s.
Item au conte d'Artois, i paire de cappons à plume et une auwe.
Item as hoirs Thumas du Chelier, ij s.
Li courtiux ensievant est à Guillebault de Croix, et doit au conte de Saussoire, demi mencaud d'avenne et demi pouille.
Les maisons ensievant sont à Jehan l'Estulier, et doivent au curé de St-Moerisse, xxv s.
Item as Cappelains Notre-Dame d'Arras, xxiv s.
Item à le Cappelle des Drappiers, xij d.
Item au comte de Saussoire, un mencaud d'avenne et une pouille.
Item à l'église Saint-Meurisse, xl d.
Item à Cappitre d'Arras, i paire de cappons.
Les maisons ensievant sont à Enguerrant le cauffourier, et doivent au curé de Saint-Nicolay, ij s. vj d.
Item à l'ospital Saint-Mahieu, xxv s.
Item au conte de Saussoire, x boistiaux d'avaine et une pouille.
Item as hoirs de le vesve André Louchart de Chité, xl s.
Les maisons ensievant sont à Pierot de Galamer et

doivent au conte de Saussoire, ij mencauds et i pouille.
Item à Cappitre d'Arras, xxxj d. et ij capp. à plume.

—

Li vij^e^ tours commenche devant le maison Grard Dupont, potier de terre dehors le porte Miaulens, en allant tout ce rencq jusques à le croix de Demencourt.

Et premiers :

Li maisons Pierot Julyen doit au conte de Saussoire, ij mencauds d'avaine et i poulle.
Les ij maisons ensievant sont à Jehan Chaffot, et doivent à le Carité des Ardans, xliij s. viij d.
Item à Saint-Julyen, xxvj s.
Item au conte de Saussoire, i mencaud d'avaine et une poulle.
Les deux maisons ensievant sont à Henri le Fèvre, et doivent à l'abbesse de Moriaucourt, lxij s.
Item au comte de Saussoire, i mencaud d'avaine et une poulle.
Les deux maisons ensievant sont à Bertoul de le Cortegambe, et doivent au conte de Saussoire, viij mencands d'avaine et vj poulles.
Item au Grant-Val, ij s.
Les maisons ensievant sont à Jehan de l'Aloette, et doivent à Saint-Vaast, xij s.
Li maisons ensievant est à Jehan de Rannewart, et doit à Saint-Jullyen, xij s.
Li maisons ensievant est audit Ramewart, et ne doit nient à forain.
Li maisons ensievant est à Huart Pirate et ne doit nient à forain.
Li maisons ensievant est à Jak. Roussel, et ne doit nient à forain.

Les quatre maisons ensievant sont à Jehan Boinvallet et doivent à Saint-Jullyen, iij s. ij d.

Item à le ville, xj s. ij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Chroot, et doit as hoirs de le vesve de feu André Louchart, xij s.

Item à l'hôpital Saint-Jak., iv. s. ij d.

Les deux maisons ensievant sont à Gervais Gourlaut, et doivent à le Povreté de le ville, iv s. iv d.

Item à Saint-Julyen, vij s. viij d.

Item à le ville, vij s. viij d.

Li maisons ensievant est à Gillet des Pochonnes, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Maroie de Lessines et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Lambert Duflos, et doit à sire Jehan Gombault, vj s.

Item as povres de Saint-Meurisse, xviij d.

Li maison ensievant est à Margot Limechonne, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehenne du Molinel, et doivent à le ville, ix s.

Item à le demiselle de Plevinage, xxvij d.

Les deux maisons ensievant sont à le Bayarde, et doivent à le ville, vij s.

Item à Saint-Vaast, v s.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Boincamps, et ne doivent nient à forain.

Li maison ensievant est à le Maladerie, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot le Blont, et doit au Mont-St-Eloy, xx s.

Li maisons ensievant est à Jehan Bosquet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Robert Fourment, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan Phelippe, et doit au conte de Saussoire, iv mencauds d'avaine et ij poulles.

Li maisons ensievant est à Pierot du Cat-Cornu, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Barate, et doit au conte de Saussoire, iv mencauds d'avaine et ij pouilles.

Item à Saint-Vaast, ij s.

Item au couvent de Baudimont, xxviij s.

Li maisons ensievant est à le fille Jehan Guelle, et doit au conte de Saussoire, iv mencauds d'aveine et ij pouilles.

Item à le cappelle de Baudimont, xxxvj s.

Item à Saint-Vaast, ij s.

Li maisons ensievant est à Margot de Haucourt, et doit au conte de Saussoire, i mencaud d'avaine e tdemi pouille.

Li maisons ensievant est à Wasquenare, et doit au couvent de Baudimont, xxxv s.

Item à Saint-Vaast, ij s.

Item au conte de Saussoire, iv mencauds d'avaine et ij pouilles.

Li maisons ensievant est as hoirs Nicaïse le Loedieu, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Benoit du Chine, et doit à le ville d'Arras, xij s.

Item à Cappitre d'Arras, iv s.

Li maisons ensievant est à Katerine Quaille, et doit à le Maladerie de Miaulens, x s.

Item au conte d'Artois, i cappon et i pouille.

Li maisons ensievant est à Grard Pinte, et doit à le Povreté de le ville, vij s. et ij cappons bourgois.

Jehans de l'Espesse a un courtil et une maison en le Quiereine, qui doivent au Cappitre d'Arras, xx d. et les ij pars d'une paire de cappons à pl.

Item à Saint-Julyen, xviij d. et i paire de capp

Miquieux Cardevacque a un courtil en le Quiereine, qui doit à Cappitre d'Arras, x d. et le tierch d'une paire de cappons.

—

Ch'est li desclarations de le parosche Saint-Aubert et des tours de le dicte parosce.

Li premiers tours commenche au goulot de Saint-Aubert, en avalant toute le ruelle du Cavech Saint-Aubert et en alant par derrière l'ospital Saint-Mahieu, et en alant à le halle des boulengiers et finant à le maison Estène de le Bovette, qui fait le touquet de le ruelle devant l'Espée en Haiserue.

Et premiers :

Li maisons qui tient au goulot de Saint-Aubert, est à Gillot le Roy, boulenghier, et doit à le ville, x s.

Les ij maisons ensievant sont à le vesve Mik. du Bos, et doivent à le ville, x s.

Item au Grant-Val, iij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jak. le Camus, et doit à Cappitre d'Arras, xiv s. et ij cappons.

Item à Jehan Maughier, vij s.

Li maisons qui fait le touquet de le rue du Cavech Saint-Aubert est au dit Jak. le Camus, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xvj s.

Item au Grant-Val, xxviij d.

Les deux maisons ensievant sont à Renier de Burbuires, carpentier, et doivent au Grant-Val, xxxiv d.

Li maisons ensievant est à Martel du Valhuon, et doit à Saint-Julyen, x s.

Item au Grant-Val, ij s.

Li maisons ensievant est à Henri d'Espinoy, carpentier, et doit à Audeffrin Crespin, xij d.

Item au Grant-Val, xij d.

Item à le Maison-Dieu, xviij d.

Li maisons ensievant est à Mahieu le Vasseur, carpentier, et doit à l'ospital Saint-Jaqueme, xix s.

Item au curé de Saint-Estène, iv s.

Li maisons ensievant est à Aelips de l'Aubel, et doit à l'ospital Saint-Jakeme, xix s.

Item au curé de Saint-Estène, iv s.

Les deux maisons ensievant sont à Gillot Gonnaud, et doivent à Cappitre d'Arras, demi ferton d'argent.

Item à Saint-Julyen, vij s. et i cappon.

Les deux maisons ensievant et un courtil devant sont à Jehan d'Ansain, mannier, et doivent au pain des Pauvres Saint-Aubert, xxj s.

Item à Audeffrin Crespin, xx d. ob.

Li gardins ensievant est à maistre Jehan de Croisillez, et doit au vesque d'Arras, x d. et j cappon.

Li gardins ensievant est à Jehan de Boulenois, et doit au curé de Saint-Aubert, iv s.

Li maisons ensievant est à Jehan le Keux, couvreur de tieules, et doit à Saint-Julyen, xv s.

Li gardins et maisons ensievant sont à Baudin Hanoques et doivent à l'abbéye de Maroel, xix s.

Les quatre maisons ensievant sont à Jehan de Niedon, et doivent à l'abbéye de Maroel, viij s.

Item au mayeur de Galenrue, iv d. ob.

Li hospitaux St-Mahieu ensievant est à le vesve Simon de Lens, et doit à Cappitre d'Arras, xij s. ij cappons.

Item au mayeur de Galenrue, xij d. et ij cappons.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Item à Cappitre, xij d.

Item à Jak. Huleu, xxxij d.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan Soumillon, et siet sur les crinchons derrière l'ospital Saint-Mahieu, et doit à l'Eglise Saint-Estène, xxiij s.

Item à le femme Jehan de Gauchin et à se seur, iv s.

Li gardins qui est devant en l'autre rencq est à le vesve du dit Soumillon, et doit au curé de Saint-Aubert, xij s.

Li maisons ensievant est à sire Baude le Quien, et doit à le Maison-Dieu, vj s.

Li maisons ensievant est as hoirs de le vesve Pierre de Noefville, et doit à Cappitre d'Arras, iij s. et ij cappons.

Les deux maisons ensievant, dont li une est en le ruelle et li autre fait le touquet, sont à Jehan Morel, et doivent à Cappitre d'Arras, v s. et iv cappons.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, xxx s.

Li maisons tenant à l'oposite est à Jehan le Verrier, et doit à maistre Jak. Hennin, ij cappons.

Li maisons ensievant est à le vesve Rasse Nepveu, et doit à le hale des Boulengiers, ij s.

Les deux maisons ensievant sont à l'ospital Saint-Jak., et ne doivent nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Jak. de Belle, ménestrel, et doivent à le Povreté de le ville, vij s. ix d.

Li maisons ensievant, qui fait le touquet devant le

puch Saint-Josse, est à Jehenne de le Haye demourant à Hellebusterne, et doit à le Carité des Clercs, v s.

Item à Cappitre d'Arras, iv d.

Li maisons ensievant c'on dist le halle des Boulengiers, doit au mayeur de Galenrue, vj s.

Item à Cappitre d'Arras, xxvj d.

Li maisons ensievant est à Colart Turelure, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Robert d'Arras, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Gillot Gonnaud, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Robert d'Arras, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierre Pasquier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant et trois autres maisons asés près d'icelles, qui sont en le parosce Saint-Estène, sont à Nicaise Regnault, et doivent au mayeur de Galenrue, vij cappons.

Item à le Povreté de le ville, ij s.

Li maisons ensievant est à Estène de le Bovette, et ne doit nient à forain.

—

Li II^e^ tours commenche à une maison qui fait le touquet de le rue du Cavech Saint-Aubert en alant tout autour, et en revenant à le dicte maison.

Et premiers :

Li maisons, qui fait le touquet de le rue du Cavech St-Aubert, est à Tassart de Béthune et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, ij s.

Li maisons ensievant est à Marote Achariote, et doit à Cappitre d'Arras, viij s.

Li maisons ensievant est à Pierot Puignet, et doit à le ville, ij s.

Li maisons ensievant est à Gillot le Vinier, carpentier, et doit à l'ospital Saint-Jak., v s.

Item à Audeffrin Crespin, xviij d.

Li maisons ensievant est à Jehenne Grigore, et doit à Saint-Julyen, xij s.

Li maisons ensievant est à Colart de Roucq, et doit à Saint-Jehan en Roncville, ix s. iv d.

Les deux maisons ensievant sont à Tassart de Béthune, et doivent as Onze mille Vierges, vj s.

Item au curé de Saint-Jehan en Roncville, viij s.

Item à Cappitre d'Arras, xij d.

Item as hoirs Jehan Crespin, xviij d.

Li maisons ensievant est à Dame Roberde Boidine et doit à Cappitre d'Arras, xij d.

Item as hoirs Jehan Crespin, xviij d.

—

Li III^e^ tours commenche à le maison qui fait le touquet de le grant rue St-Aubert, et en alant tout amont, liquelle est as hoirs Jehan Suret, et tournant tout autour par le rue de l'Ospital Saint-Mahieu, et finant à le dicte maison.

Et premiers :

Les quatre maisons, dont les deux sont en le grant rue, et les autres deux, en le rue du Cavech Saint-Aubert, sont as hoirs Jehan Suret, et doivent à Jacques Huleu, iv cappons.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, vj s.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Jak. Demain, et doit à le Maison-Dieu, x d.

Li maisons ensievant est à dame Jehanne Nicaise, et doit à le Maison-Dieu, xxxiv d.

Li grange ensievant est as hoirs le vesve Pierre de Noefville, et doit à Cappitre, iij s. ix d.

Item à le Maison-Dieu, xxj d.

Item à le Carité des Ardans, xxv d.

Item au mayeur de Galenrue, v d. ob.

Les deux maisons ensievant sont à Thumas du Hotoy, et doivent as hoirs Guiart de Cuvilly, xj d. et i ob.

Item à le Povreté de le ville, xxviij d.

Li maisons ensievant est à Gillot de Latre, boulengier, et ne doit nient à forain.

Li courtiux ensievant est à Thumas du Hotoy, et doit à Cappitre d'Arras, vij s. vj d.

Item à le Carité des Ardans, iv s. ij d.

Item à le Maison-Dieu, iij s. vj d.

Item au mayeur de Galenrue, xj d.

Li courtiux ensievant est à Nicaise le Fèvre, et doit à Cappitre d'Arras, iij s. ix d.

Item à le cappelle des Ardans, xxv d

Item au mayeur de Galenrue, v d. ob.

Li maisons ensievant est à Willaume du Valhuon, et doit à l'ospital de Saint-Jak., iij s. et i cappon.

Item au mayeur de Galenrue, xxiij d. ob.

Li maisons ensievant est à Jehan du Puch, et doit à l'ospital Saint-Jak, iij s.

Item à sire Mik. de Dainville, iij s.

Li maisons ensievant est à le Povreté de Saint-Aubert, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Henri d'Espinoy, carpentier, et doit à Audeffrin Crespin, iij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan le Fournier, couvreur de tieule, et doit au Grant-Val, iv s. ij d.

Li maisons ensievant est à Leurench de Troivaux, et doit au mayeur de Galenrue, xl d.

Item à Cappitre d'Arras, xviij d. et iv cappons.

—

Li IV^e^ tours commenche en le grant rue Saint-Aubert, au touquet qui est devant le maison Jehan Buffoy, en alant au Fer de Queval en venant jusques as maisons qui font le dit touquet.

Et premiers :

Les quatre maisons, dont les deux sont en le ruelle et les autres deux font le touquet, sont à Leurent de Quatrevaux, et doivent à l'ospital St-Julyen, xlv s. iv d.

Li maisons ensievant est à Mahieu Hazequin, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart le Merchier et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart Ramequin, et doit à le Maison-Dieu, ij s.

Les deux maisons ensievant et deux autres derrière sont à le Povreté de Saint-Aubert, et doivent au Mont Saint-Eloy, x s.

Item à l'ospital Saint-Jaqueme, vj s. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Colart Regnaut, et doit à le Povreté Saint-Aubert, xij s.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Willaume Bonge, et doivent à le Carité des Clers, xl s.

Item à Estroen, xx s.

Li maisons ensievant est à Robert Fastoul, et ne doit nient à forain.

Li maisons c'on dist le Fer de Queval est as hoirs Pierre de Henninel, et ne doit nient à forain.

—

Le V^e^ tours commenche à le maison de le curé Saint-Aubert en alant tout amont et revenant tout aval jusques au Wés-d'Amain.

Et premiers :

Li maisons de le curé Saint-Aubert doit au mayeur de Galenrue, v s. et i cappon.

Item à Cappitre d'Arras, xj s. iv d. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Jak. d'Avions, et doit à Cappitre d'Arras, iv s. vj d.

Li maisons ensievant est à Maillart de Marquette, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, viij s.

Les quatre maisons et un gardin ensievant sont au dit Maillart de Marquette, et doivent à Cappitre d'Arras, i ferton d'argent.

Li courtiux ensievant est à Jehan de Saint-Waleri, et ne doit nient à forain.

Li gardins et estuves ensievant sont à dame Tasse de Habarcq, et doivent à l'abbéye d'Estroen, viij d.

Item au mayeur de Galenrue, ix d. et ij cappons.

Item à Saint-Vaast, xix d.

Li maisons ensievant est à Henri de Cantin, et ne doit nient à forain.

Les quatre maisons ensievant sont à Jehan de Bailloel, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant et chelles du touquet sont à Jehan Graine, et doivent au curé de Saint-Meurisse, ix s. vj d.

Item à le Povreté de Saint-Meurisse, iv s. vj d.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, viij s.
Item à Quiart de Cuvilli, ij s. vj d.
Item à l'Evesque d'Arras, ix d. et ij cappons.
Item au Temple, xij d. et ij cappons.
Item à Saint-Aubert, vij s.

Li maisons ensievant est à Simon de Lessart, et doit à Estroen, xiij s. iv d.

Li maisons ensievant est à Pierre de Douay, et doit au mayeur de Galenrue, xviij d.

Les cinq maisons ensievant sont à Jehan Graine, et doivent à Estroen, v s. viij d.

Les deux maisons ensievant sont au dit Graine, et ne doivent nient à forain.

Li maisons des Estuves du Wés-d'Amain ensievant sont à Jehan de Mellaut.

Li maisons ensievant c'on dist l'Esquequier est à Estène le Clop, et doit au Mont Saint-Eloy, xx s.

Item à demiselle Marguerite du Mur, x s.

Li maisons ensievant qui tient au Wés-d'Amain est à Jehan Gosset, et doit au Mont Saint-Eloy, xvj s.

—

Li VI^e^ tours commenche as deux maisons devant le Wés-d'Amain, qui sont Jehan Reblouquet, en alant en Gravechon et en le Quenterie, et en revenant à lierre et devant le pont Saint-Vaast, et finant au touquet de le rue du Blocq.

Et premiers :

Les deux maisons qui sont devant le Wés-d'Amain sont à Jehan Reblouquet, et doivent à Cappitre d'Arras, xxvj s.

Item à le Povreté de le ville, xxvj s.

Item au Temple, v s.

Li maisons ensievant est à Robert de Gaverelle, et doit à le Maison-Dieu, xiij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Colart le Peauchelier, et doit à le Maison-Dieu,

demi ferton d'argent et le moitié de demi ferton.

Li maisons ensievant est à Andrieu de Haspres, dit le vileur, et doit au mayeur de Galenrue, vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Graine, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot Poutrequin, et doit à Saint-Vaast, iij s. vj d.

Item à le Carité des Clers, xij d.

Item au mayeur de Galenrue, vij d.

Item à le Maison-Dieu, ij s.

Item à Cappitre d'Arras, xxj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Paliart, et doit à Saint-Vaast, ix s. iij d.

Item à Cappitre d'Arras, v s. iij d.

Item à le Carité des Clers, iij s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Barli, espachier, et doit à Saint-Vaast, iv s. iv d.

Li maisons ensievant est à Martin de le Bassée, et doit à Audeffrin Crespin, viij s. ix d.

Item à Cappitre d'Arras, xvj s.

Item à Saint-Vaast, viij s. viij d.

Item au mayeur de Galenrue, vij d.

Li maisons ensievant est à Nicaise le Plommier, et doit à Audeffrin Crespin, xj s. iij d.

Li maisons ensievant est à Thumas Hanekin, et doit à le curé de Saint-Jéri, viij s. iv d.

Li maisons ensievant est à Pierot de le Porte, et doit à le curé de Saint-Jéri, ix s.

Li hospitaux Saint-Jak. ensievant et les cinq maisons après, doivent à l'abbéye d'Estroen, lxx s.

Item au Mont Saint-Eloy, ij s. ij cappons.

Item à Cappitre d'Arras, xij d.

Item à Saint-Vaast, viij s. viij d. et ij cappons.

Item à le Povreté de le ville, ij s. et iv cappons.

Li maisons ensievant est à Jehan Paliart, et doit à Cappitre d'Arras, xv s.

Les trois maisons ensievant sont as hoirs Lambert du Boef, et doivent à Saint-Vaast, xxij d.

Item à Cappitre d'Arras, ij d.

Item à l'abbéye de Vauchelles, xvj s. vj d.

Li maisons ensievant est à Estène Malatire, et doit à le Cappelette des Ardans, xxij s.

Li maisons ensievant est à Nicaise le Seellier, et doit à le Cappellette des Ardans, xxiv s.

Les deux maisons ensievant sont à Colart de Valenchiennes, et doivent à Cappitre d'Arras, x d.

Li maisons ensievant est à le vesve Raisse Nepveu, et doit à Saint-Vaast, ix d.

Li maisons ensievant est à Jak. Hanebot, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Baudin de Calonne, et doit à Saint-Jullyen, lij s.

Item au Grant-Val, x s.

Item à Saint-Vaast, iij s.

Li maisons ensievant est à Bertoul Hauwel, estuveur, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xix s.

Item à Saint-Vaast, xiij d. ob.

Li maisons ensievant est à Jak. d'Avions, et doit à dames d'Estroen, xxiv s.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Les quatre maisons ensievant sont à Andrieu de Saint-Amand, et doivent à Saint-Vaast,

vj s. et iv paires de cappons.

Item à l'abbéye de Maroeil, xij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Vacque, et doit à le Maladerie de Vimy, vj s.

Li maisons ensievant est à Jehan Durant, foulon, et doit à Maguerite du Mur, xx s.

Item à la Maladerie de Vimy, vij s.

Les cinq maisons et deux courtiux ensievant sont à Martin de le Bassée, et doivent à Sainte-Crois, x s.

Item à Saint-Vaast, iij d.

Item à le ville, x s.

Item à Audeffrin Crespin, ix d.

Item à sire Martin le Courtois, viij s. vj d.

Item à sire Jehan Segard, viij s. et i cappon.

Les deux maisons ensievant sont au nepveu du dit Martin de le Bassée, et doivent au dit sire Jehan Segard, xij s. vj d.

Item à sire Martin le Courtois, xij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Gillot de l'Auguelée, parmentier, et doit à Cappitre d'Arras, iij s.

Li maisons ensievant est à dame Tasse de Habarc, et doit à Cappitre d'Arras, iij s.

Li maisons ensievant est à Robert Dufour, et doit à Cappitre d'Arras, iij s.

Les cinq maisons ensievant sont à Oudart Limechon, et doivent as marglieurs de Saint-Meurisse pour le Povreté, ij s.

Li maisons ensievant c'on dist de Lierre est à le vesve Willaume Mouton, et doit à Saint-Vaast, xviij d.

Item à sire Martin le Courtois, xiij s.

Item à sire Jehan Segart, xiij s.
Item à Saint-Jehan en l'Estrée, xij s.
Item à le ville, x s.
Item à le Povreté de Saint-Moerisse, xviij d.
Li maisons du four de Lierre et une autre maison ensievant sont à Ernoul as Baisselettes, et doit à Cappitre, x s. vj d.
Les deux maisons ensievant sont à Enguerrand Castellain, et doivent à Cappitre, vij s.
Les trois maisons ensievant sont à Colart de Lattre, et doivent à Saint-Vaast, viij d.
Item à Saint-Jean en l'Estrée, xiij s. iv d.
Item à le Maison-Dieu, xiij s. iv d.
Les deux maisons ensievant sont à Jaquemart Ogier, cordewanier, et doivent à Saint-Vaast, xvj d.
Les trois maisons ensievant sont à Pierot de Thiloy, tainturier, et doivent à Saint-Vaast, vij s.
Li maisons ensievant est à Jak. Ogier, et doit à Saint-Vaast, vij s.
Les deux maisons ensievant et les Liches sont à Jak. Hanecocque, et doivent à l'abbéye d'Estroen, iij s. iv d. ob.
Item à Cappitre d'Arras, xx s.
Item à Saint-Vaast, v s. vj d.
Les deux maisons ensievant c'on dist les estuves des Quatre Fieux Emon sont as hoirs Simon du Boef, et doivent à Saint-Vaast, iij d. ob.
Li maisons ensievant est à Jak. Walois, et doit à Saint-Vaast, viij d.
Li maisons ensievant est à Regnault de Paris, et ne doit nient à forain.

—

Li VII[e] tours commenche à le maison qui fu Robert de Ransart en le rue du Blocq, en alant tout ce rencq jusques as nocques en l'abbéye, et jusques à le maison Mik. le Franchois, et de là alant en l'autre rencq, rentrant en le ruelle et alant tout ce rencq jusques à le crois ou pré.

Et premiers :

Li maisons qui siet sur les crinchons en le rue du Blocq est à Jehan Tartin, taneur, et doit à St-Vaast, vj d.

Li maisons ensievant est à Massin Amion fil Thumas, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Li maisons ensievant est à Wiot le cuvellier, et doit à Saint-Antoine d'à lés Paris, x s.

Item au Grant-Val, x s.

Item au curé de Saint-Meurisse, v l.

Li gardins et grange ensievant sont à Jehan de Songnies, et doivent à Saint-Vaast, ij s. v d. et i paire de cappon.

Item à Estroen, vj s.

Item au curé de Saint-Moerisse et as Margliseurs, xv s.

Li maisons ensievant est as hoirs Simon, le parmentier, et doit au Temple, vj s. et iv cappons à plumes.

Item à Estroen, ij s. vj d.

Item as hoirs Guiart de Cuvilly, v s. vj d.

Item à le Cappelette des Ardans, xxij d.

Item à Saint-Vaast, i d.

Li maisons ensievant est à sire Jehan Triboul, prestre, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xij s.

Li maisons ensievant et uns gardins d'à lés sont à Colart Bloquel, et doit à Saint-Vaast, iv s. iv d.

Li maisons ensievant est à Gillot de Penin, et doit au Mont Saint-Eloy, iij s.

Les quatre maisons ensievant, dont li une fait le touquet de le rue du Blocq, sont à le demiselle de le Vigne, et doivent au Mont Saint-Eloy, ij fertons d'argent,

Item à le Cappellette des Ardans, vj s.

Item à Regnaut de le Cappelle, i ferton d'argent de viij s. ix d.

Li maisons ensievant est as hoirs Jehan Godeffroy, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Item au Temple, xvij d. et iij cappons.

Item à le ville, xxvij s.

Item à le Povreté de le ville, v s.

Item à Cappitre d'Arras, xxvj d. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Andrieu du Hamel, et doit à Saint-Vaast, vj s. x d.

Item au Temple, xvij d. et iij cappons.

Item à le ville. xxxij s.

Item à le Povreté de le ville, v s.

Item à Cappitre, xxvj s. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Andrieu Latitel, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Li maisons ensievant est à Gillot Fauquel, et doit au trésorier de Saint-Vaast, iv s. x d.

Item à le Povreté de le ville, vj s. vj d.

Les cinq maisons ensievant sont à Henri Quiequin, et doivent à Saint-Vaast, ij s.

Li maisons ensievant est à Jehan Calet, et doit à Saint-Vaast, iij s. vij d.

Li maisons des Nocques en l'abbéye et une autre d'à lés sont à Wiot Calet, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart Roussel, et doit au trésorier de Saint-Vaast, xiv d. ob.

Li maisons ensievant est à Lambert Coutel, et doit au trésorier de Saint-Vaast, xiv d. ob.

Li maisons ensievant est à Sauwalle de le Ruelle, et doit à Saint-Vaast, xiij s.

Li maisons ensievant est à Mikiel Lamand, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Lambert Coutel, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant et li petite d'à lés sont à Mik. Franchois, et ne doit nient à forain.

Li maisons devant à l'opposite est à Grard de Halengues, et doit à Saint-Vaast, ij s.

Li maisons ensievant est à Jehan le gaugeur, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Les deux maisons ensievant dont li une fait le touquet de le ruelle sont à Willaume de Ligny, à cause de se femme, et doivent à Saint-Vaast, xiij d.

Li maisons ensievant est à Jehan le gaugeur, et doit à Saint-Vaast, vj d.

Li maisons ensievant est à le vesve Colart de Gauchin, et doit à Saint-Vaast, xxxviij d.

Li grange ensievant est à le dicte vesve, et doit à Saint-Vaast, xij d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Guelle, et doivent à Saint-Vaast, xij d. et iv cappons.

Li courtieux ensievant est à Simon Agache, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Oudart Limechon, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à le vesve Pierot le Roy, et doivent à le Povreté de le Cappellette ou gardin, xx s.

Item à Saint-Vaast, vj s

Les deux maisons ensievant sont à Oudart Limechon, et doivent à le Povreté de le ville, xiij s.

Les maisons ensievant sont à Baudin de Maisières, et doivent à Saint-Vaast, xviij d.

Item à Saint-Julyen, xviij s.

Item à le Povreté de le ville, xiij s.

Les deux maisons devant à l'opposite sont au dit Baudin de Maisières, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Cosset, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan l'Olivier, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot Evrard, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Oudart Limechon, et ne doivent nient à forain.

Li courtiux ensievant devant le croix ou pré est à Henri Dalle, et doit au conte d'Artois, v s. viij d.

—

Li VIII[e] tours commenche à le maison des hoirs Pierre de Sainte-Jeuuene sur les crinchons, en le rue du Moelinel en l'abbéye, et s'en va tout ce rencq jusques à le maison Martin Pinion, et de là alant à l'autre rencq jusques au pont Saint-Vaast, et de là alant tout ce rencq en Grauwechon jusques à le maison Jehan Graine, potier d'estain, et de là alant tout ce rencq amont, jusques à le Catoire, et finant au touquet de le plache le Castelain.

Et premiers :

Li maisons estans sur les crinchons en le dicte rue du Moelinel est as hoirs Pierre de Sainte-Jeuuene, et doit à Saint-Vaast, xiv d. et une paire de cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Songnies, et doivent à le ville, lxxij s.

Li maisons ensievant est à le vesve Colart de Gauchin, et doit à le ville, xxvj s.

Item à Saint-Vaast, vj s. et iv cappons.

Li maisons ensievant qui fait le touquet, est au sous-prevost de Saint-Vaast, et doit à Saint-Vaast, xxv s.

Li maisons ensievant c'on dist le Four du Moelinel, est à Jak. le Proedomme, et doit à Saint-Vaast, iij s.

Li maisons ensievant c'on dist le Moelinel, est à le vesve Tassart du Cornet, et doit à Saint-Vaast, xxxj d. et ij cappons.

Item à le Carité des Clers, v s.

Item à le Povreté de le ville, x lb x s.

Item au Petit-Val, xxviij d.

Li maisons ensievant est à Martin Pinion et doit à St-Vaast, demi marcq d'argent.

Li maisons en l'autre rencq, c'on dist le Sauch, est à Jehan Damours, et doit à Saint-Vaast, vj d. et i capp.

Li maisons qui tient au pont Saint-Vaast, est en le main de l'ostelerie Saint-Vaast, et ne doit nient à forain.

Li masure et li maisons ensievant sont à le vesve Jehan Froissart, et doivent à Saint-Vaast, ix d.

Li maisons ensievant est à Marousse de l'Aubelet, et doit à Saint-Vaast, iv d.

Li maisons ensievant est à le ville, et doit à Saint-Aubert, xiv d. ob.

Item à l'abbéye de Valoise, iv s. x d.

Item à Saint-Vaast, xiv d. ob.

Li maisons ensievant est à Jehan d'Aubigny, et doit à l'abbéye de Valoise, ix s. viij d.

Item à Saint-Vaast, xxxij d.

Item à Saint-Aubert, xxix d.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan Agache, et doit à l'Abbéye de Valoise, vers Boullongne, iv s. x d.

Ltem à Saint-Aubert, xv d.

Ies deux maisons ensievant sont as hoirs le vesve Pierre de Noefville, et doivent à l'abbéye de Valoise, iv s. x d.

Item à l'église Saint-Aubert, xv d.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Les deux maisons ensievant sont à Pierre de Hainau, fourmegier, et doit à Saint-Aubert, v s.

Item à Saint-Vaast, xij d. et ij cappons.

Les deux maisons ensievant qui font l'autre touquet, sont à le vesve Rasse Nepveu, et doivent à Saint-Vaast, ij s. vj d.

Item à l'abbaye d'Estroen, xxviij s.

Les denx maisons ensievant sont as hoirs le vesve Pierre de Noefville, et doivent à l'abbéye du Vivier, x s. v d. et i pouille.

Item à Cappitre d'Arras. xviij d. et i cappon.

Li maisons ensievant est à dame Jehenne le Cloquemande, et doit à Cappitre, xviij d. et i cappon.

Item as dames du Vivier, x s. x d.

Li maisons ensievant est à le vesve Philippot Loir, et doit à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Rage, et doit à l'abbéye d'Estroen, x s.

Item à Marote de Noefville, vj s. viij d.

Li maisons ensievant est à Pierot Wafflart, et doit à l'ospital Saint Jaqueme, x s.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons ensievant est à Jacquemart de l'Arsin, et doit à l'ospital Saint-Jaqueme, vj s. viij d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Saint-Waleri, et doit à le Povreté de le ville, xxvj s.

Item à Saint-Vaast, iv d. ob.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Graine, et doivent à Saint-Vaast, vij d. ob.

Les deux maisons ensievant sont à Huart le coutelier, et doivent as hoirs de le vesve Andrieu Louchart, de Chité, lx s. viij d.

Li maisons ensievant est à Gillot Lenglentier, et doit à le ville, iij s. vj d.

Item à Saint-Vaast, ij pouillez.

Les trois maisons ensievant sont à l'ospital St-Jak. et ne doivent nient à forain,

Li hospital ensievant ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant, c'on dist le moelin de Canteraine, est à Jehan Gardel, et doit à Saint-Vaast, x s.

Li maisons ensievant est à le vesve Mik. du Bos, et doit au mont St-Éloy, x s.

Item à Saint-Vaast, viij d.

Li maisons ensievant est à Bétrémieu de Saint-Vaast, et doit au mont St-Éloy, v s.

Item à le Povreté de le ville, xlij s. x d.

Li maisons ensievant est à Jehan Buffoy, et doit à l'abbéye d'Estroen, xxx s. iv d.

Item as hoirs Robert de le Fontaine, xx s.

Item à le Povreté de le ville, xx d.

Item à le ville, xviij s.

Li maisons ensievant est à Emmelot de le Bassée, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Martin de le Bassée, et ne doivent nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Tassart de Fampoux, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. de Noefville, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs Jak. d'Iser, et doit à l'église Saint-Aubert, xxxix s.

Li maisons ensievant est à Jehan le hocheteur, et doit à l'abbéye d'Avesnes, viij s.

Item au curé de St-Aubert, xx s.

Li maisons ensievant est à le vesve Raisse des Fossés, et doit au curé de Saint-Meurisse, viij s. iv d.

Item à l'abbéye d'Avesnes, viij s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Laon, et doit à Cappitre d'Arras, viij s. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Nicaise Buignet, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Gillot de Lattre, et doit à le ville, l s.

Item à l'abbéye de Maroel, viij s.

Item à le Povreté de le ville, ij s.

Li maisons ensievant est à Thiébaut l'Eureux, et doit à Cappitre, ix d.

Li maisons ensievant est à Jehan Harache, et doit à l'ospital Saint-Jaqueme, x s.

Li maisons ensievant est à Jak. le Wannier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Gillot de Lattre, et doit à Saint-Julyen, xiv s.

Li maisons ensievant est à Bétrémieu des Cauderons, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Gillot de Lattre, et doit à sire Martin le Courtois, x s.

Item à le maison Dieu en Chité, x s. et i cappon.

Li maisons ensievant est à Colart Hendebinel, et doit à sire Martin le Courtois, xiij s.

Item à le Trinité, xx s.

Les deux maisons ensievant sont à Estène de le Bovette, et doivent au prestrage de St-Jéri, xvj s.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan de Houvin, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve qui fu le Lièvre, demourant à Béthune, et doivent à le cappelette des Ardans, v s.

Item à Audeffrin Crespin, iij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan des Monchiaux, et doit à St-Jehan en l'Estrée, xxxiv s.

Item à Cappitre d'Arras, viij s.

Li maisons ensievant est à Jak. Panot et doit à l'ospital Saint-Jakeme, xxvj s.

Li maisons ensievant est à Jehan Calequin, et doit à le ville, xxx s. et i cappon.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan de Wamin, et doivent à seur Ysabel le Mairesse, v s.

Li maisons ensievant est à Jak. de Salau, et doit à le Capelette des Ardans, xiij d.

Item au Petit-Val, xxj d.

Li maisons ensievant est as hoirs Leurench l'Escaudé, et doit au Petit-Val, xj d.

Li maisons ensievant est à Mahieu de Billi, et doit à Cappitre, iij s. et i cappon.

Les trois maisons à l'autre rencq devant le maison dudit Mahieu, sont à Robert de Mailly, et doivent à le Povreté de le ville, xxx s. viij d.

Item au curé de St-Aubert, iv s.

—

Li IX^e^ tours commenche à le maison de le bovette,

devant le plache le Chastellain en alant tout autour et en revenant pardevant les Campions jusques à le dicte bovette.

Et premiers :

Li maisons de le bovette est à Jak. le Borgne. et doit à le Povreté de le ville, lxix s. iv d.

Item à Wautier Haterel, iij s. ij cappons et demi.

Item au vidame de Chartres, viij d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Noefville, et doit à le ville, xx s.

Li maisons ensievant est à Robert le Borgne, fourmegier, et doit à Wautier Haterel, xvj d. et i cappon.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, xij d.

Li maisons ensievant est à Tassart de Fouquières, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, ij s.

Item à Wautier Haterel, xviij d. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à Mahieu Broulin, et doit à Wautier Haterel, x d. et les ij pars d'un cappon.

Item à le ville, xiij s.

Item à Saint-Jean en l'Estrée, xvj d.

Li maisons ensievant est à Simonnet le Marissal, et ne doit nient à forain.

Li maisons du four ensievant est as hoirs Pierot de Henninel, et doit à Cappitre d'Arras, xij d. et ij cappons.

Item à Wautier Haterel, iij s. iij d. et ij cappons.

Li maisons ensievant qui fait le touquet de le ruelle est as hoirs du dit Pierot, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant qui fait le touquet de le rue du Puch Saint-Josse est à Mikiel Gloria, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit Mik., et doit as hoirs le vesve André Louchart de Chité, xiv s.

Li maisons ensievant est à Robert le caucheteur, et doit à le ville, xiv s.

Li maisons ensievant est à le vesve Simon du Roncestoc et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Thumas de le Cauchie, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan le Clerc, et doit à Cappitre d'Arras, iij s. v d.

Li maisons ensievant est à Robert Bosquet, et doit à Cappitre d'Arras, iv s. vij d.

Les deux maisons ensievant sont à Maroie Cauvette, et doit à le Trinité, xl d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Goy, et doit au curé de Saint-Jehan, xxvj d.

Item à le ville, xiv s.

Li maisons des Campions ensievant est as hoirs Colart de Paris, et doit à Cappitre d'Arras, iv s. vj d. et iv cap.

Item à Wautier Haterel, ij s. vj d. et iv cappons.

Item au Mont-St-Éloy, xxv d.

Item as hoirs Madame d'Audrehem, iij s. ij d.

Li maisons ensievant c'on dist l'Escu de Saint-Pol, est à Pierre Hendebinel, et doit à le Trinité, xxvj d.

Li maisons ensievant est à Camus le Prevost, et doit à le Povreté de le ville, xxxiv s. viij d.

Item au vidame de Chartres, xij d.

—

Li X^e^ tours commenche en le rue de le Poterie, en alant en le rue Gaudriet.

Et premiers :

Li maisons qui est à l'encontre du més Jehan Fastoul, est à le vesve Jehan le Conte, et doit au Grant-Val, vij s.

Item as Filles-Dieu, xxiv s.

Li maisons et courtieux ensievant sont à Jak. le poulier, et doivent as Filles-Dieu, xv s.

Item à le Carité des Ardans, iv s.

Li maisons du Four ensievant est au fil Jehan Asset, et doit as Filles-Dieu, xl s.

Li maisons ensievant est à Jehan du Sauchoy, et doit as Filles-Dieu, viij s.

Li maisons ensievant est à Jehan Burillon, et doit à seur Ysabel le Mairesse, xij s.

Li maisons et courtiux ensievant sont à Pierre de Chocques, et doivent as Filles-Dieu, x s.

Li courtiux ensievant est à le vesve Jehan le Conte, et ne doit nient à forain.

Les vj maisons ensievant sont à Tassart de Wavrans, et doivent à sire Jehan Capperon, ix s.

Item au curé de Saint-Jéri, xv s.

Item as hoirs Jehan Crespin, xviij d.

Li gardins ensievant est à Jak. le Roy, et doit à le Carité des Ardans, xij d.

Item à l'ospital Saint-Julyen, xxj s.

Les deux mencaudées de terre tenant à le terre Jak. le Roy et as aiures de le Poterie, sont à le vesve Jehan le Conte, et doivent au Grant-Val, xxxiv s. viij d.

Les cinq boistellées de terre ensievant sont à Thumas Grigore, et doivent au Grant-Val, xx s.

Li boistellée de terre ensievant est à le vesve Mikiel de Hazebrœcq, et doit au Grant-Val, iij s. vj d.

Li demi mencaudée de terre ensievant est à Jak. Lenglentier, et doit au Grant-Val, vj s. xj d.

Li demi mencaudée de terre ensievant est as hoirs le vesve maistre Pierre de Noefville, et doit au Grant-Val, vj s. xj d.

Li demi mencaudée de terre ensievant est à Jak. le Roy, et doit au Grant-Val, viij s. viij d.

Li demi mencaudée de terre ensievant est à Gillot de le Ruelle, et doit au Grant-Val, viij s. viij d.

—

Chi après s'ensieut li desclarations de le parosche Saint-Estène, et des tours d'icelle parosche.

Li premiers tours commenche en Haiserue à le maison du Four de l'Espée, en alant tout ce rencq et en entrant en le rue de le Couppette, et en alant tout ce rencq jusques devant le fumier, et en requéant audit Four de l'Espée.

Et premiers :

Li maisons du Four de l'Espée est à le vesve Simon de Lens, et doit à Saint-Julyen, ix s.

Item à Cappitre pour cappons, ix s.

Li maisons ensievant est à le dicte demiselle, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Mik. Franchois, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan le Carpentier, cordewanier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart du Prayel, et doit à l'abbéye d'Estroen, x s.

Li maisons ensievant est à Gillot le Clerc, et doit à l'abbéye d'Estroen, xij s.

Item à Audeffrin Crespin, xij s.

Li maisons ensievant est à le vesve Adam de Beugin, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Flourent Sacquel, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Boef ensievant est as hoirs Lambert du Boef, et doit à l'ostelerie Saint-Vaast, v s.

Item à le Povreté de le ville, xj s.

Item à le Povreté de Saint-Estène, i mencaud de blé.

Item à Saint-Vaast, vj d.

Item à Cappitre d'Arras, iij s. ij d.

Les trois maisons ensievant sont à Jak. de Ruit, et doivent à Saint-Jehan en l'Estrée, xxvj s.

Item à le Carité Saint-Eloy, iij s. iv d.

Item à le Carité des Ardans, iv s.

Item à le Povreté de Saint-Jéri, iv s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Bailloel, et doit à le Cappellette des Ardans, xxxvj s.

Les six maisons ensievant, dont li une fait le touquet de le rue Sauwalle le Bastart, sont as hoirs Lambert du Boef, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Willaume le Cras, et doit à Regnault de le Cappelle, iij s.

Li maisons ensievant est à Jehenne de Fouconviller, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant, dont li une fait le touquet, sont à Jak. le Mue, et doivent à le ville, viij s.

Les deux maisons ensievant sont à le fille des Flagos d'Argent, et doivent à Saint-Vaast, xx s.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan le Bochu, et doivent à Cappitre, iij s. et ij cappons.

Les deux maisons ensievant sont à sire Pierre de Bailloel, et doivent à Saint-Jéri, iij s.

Item à le Povreté de le ville, iij s.

Li maisons ensievant est à Philippot le Marissal, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Willaume le Caron, drappier, et doit à Cappitre d'Arras, xviij d. et iij cappons.

—

Li II[e] tours commenche en Haiserue à le maison Jehan de Bailloel, qui fait le touquet de le Couppette, en alant jusques à le porte de Haiserue et en retournant par les plachettes et revenant jusques à le dicte maison.

Et premiers :

Li maisons qui fait le touquet de le ruelle de le Couppette est à Jehan de Bailloel, et doit à le Maison-Dieu en Chité. xxvj d.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. le Clerc, dit de le Couppette, et doivent à l'abbéye d'Estroen, vj lb. vj s. viij d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Wailli, et doit au mayeur de Galenrue, i cappon et demi.

Li maisons ensievant est à Jak. le Clerc, dit de le Couppette, et doit à Cappitre d'Arras, iij s.

Les deux maisons ensievant sont à Bertoul du Loncestal, et doivent à Cappitre, v s. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à Colart Climench et ne doit nient à forain.

Li courtiux et maisons ensievant sŏnt à Simon Louchart, et doivent à Cappitre, iij s. et une paire de cap.

Les deux maisons ensievant, dont li une fait le touquet des Sarrasins, sont as Pasquier le Cordier, et doivent à le Cappellette des Ardans, ij s.

Item au prevost de Saint-Saint-Mikiel, viij s.

Item à le Carité de Saint-Eloy, ij s.

Item à le Povreté de le ville, xij d.

Les deux maisons ensievant sont à Huart du Blanc Mouton, et doivent au Grant-Val, xxxvj s.

Li maisons des Widecos ensievant est à Jak. le Borgne, et ne doit nient à forain.

Li maisons et courtiux ensievant sont à Pierot Callebare, et ne doit nient à forain.

Li courtiux ensievant est à Estène le Fèvre, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons et li gardins ensievant qui sont devant le Mez le Contesse sont à Jehan de Ronville, et doivent à Cappitre d'Arras, i cappon.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, vij s.

Li maisons et gardins ensievant sont à Jak. Cosset, et doivent à Cappitre d'Arras, vij s. et iij cappons.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, v s.

Item à le Cappelette des Ardans, ij s.

Item au mayeur de Galenrue, xxxij d.

Les trois maisons ensievant sont à Enguerrant Castelain, et doivent à Saint-Estène, viij s.

Item à Cappitre d'Arras, viij s. viij d. et une paire de cappons.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, viij d.

Li maisons ensievant est à Adam Loissel, et doit à Cappitre d'Arras, ix s. et ij cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Colart Lemerchier, et doivent à Cappitre d'Arras, xij s et iv cappons.

Li courtiux ensievant est au dit Colart Lemerchier, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Simon du Chevalier, et doit au Temple, v s. iv d.

Les deux maisons ensievant sont à André Brisebare, et doivent à Cappitre d'Arras, iij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Gillot d'Origni, demourant à Feuchi, et doit au mayeur de Galenrue, iv d. et i tournois et i cappon et demi.

Item à l'abbéye de Marocl, ij s.

Li courtiux ensievant est à le vesve Willaume Bouge, et doit à Cappitre d'Arras, iij s. vj d. et ij cappons.

Les deux maisons ensievant sont à le Mairesse de Sailly, et doivent à Cappitre d'Arras, xxviij d.

Item à le ville, xxv s.

Li maisons et grange ensievant sont à Jak. le Clerc, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est au dit Jak. le Clerc, et doit à Saint-Julien, xiv s.

—

Li III^e^ tours commenche à le porte de Hayserue en alant tout ce rencq jusques à le porte de Puignel, et en alant au payage et en venant tout amont jusques devant le maison Jehan le Verrier.

Et premiers :

Li maisons et courtiux qui tient à le porte au rencq des plachettes sont à Jehan le Keux, et doivent au Grant-Val, iv s.

Item à le ville, xvj s.

Item à Cappitre, i cappon.

Item à monsieur de le Tieuloye, ij s.

Item à l'ospital des Drappiers, ij s.

Li maisons tenant à le dicte porte en l'autre renc est à Pierot Postel, et doit à Cappitre d'Arras, xij d. et ij cappons.

Item à Saint-Jehan en Roncville, v s.

Li maisons ensievant est à Jehan Ganbier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Robert Drievart, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Maroie Panée, et doit au curé de Saint-Estène, xj s.

Li maisons ensievant qui est en le ruelle est à Jak. Pinte, et doit à monsieur de Loncviller, xvij s. et demi mencaud d'avaine.

Les deux maisons ensievant, dont li une fait le touquet, sont au dit Jak. Pinte, et doivent à le Povreté de le ville, iv s. ix d.

Item à Saint-Estène, vj s. et ij cappons.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Clari, et doivent à monsieur de Loncviller, xj s. vj d.

Item à le Povreté de le ville, x s.

Item au Luminaire de Saint-Jehan en Roncville, xij d.

Les trois maisons ensievant sont à Jak. le Borgne, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Guffroy Decques, et doit à monsieur de Lonvillers, xij d. et demi mencaud d'avaine.

Item au Temple, ij cappons.

Li maisons ensievant est à Jehan d'Avennes, et doit à monsieur de Lonvillers, demi mencaud d'avaine.

Li maisons ensievant est à Regnault Climench, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Ansel Picavet, et doit à le Hale des Fèvres, iij s. viij d.

Li maisons du four ensievant est à Jehan du Pont, et doit à monsieur de Longvillers, xij d. et demi mencaud d'avenne.

Li maisons ensievant est à Jak. de Perreumont, et doit à le ville, v s. iv d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Brulant, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Lambert de Saint-Vaast, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Frepays, et ne doit nient à forain.

Li maisons du four ensievant est à Jehan du Pont, et doit à monsieur de Lonvillers, xij d. et demi menc. d'aveine.

Li maisons ensievant est à le vesve Mik. Derquin, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le Cappellenie de Saint-Estène, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant et deux derrière en le ruelle sont à Simon Godebert, et doivent à le ville, vj s. viij d.

Item à le Povreté de le ville, vj s. vj d.

Li gardins ensievant est à Jehan le Senne, et doit à monsieur Regnault de Fieffes, doyen de l'église d'Amiens, iv s.

Li maisons ensievant est à Mahieu Cuffort, et doit à le ville, x s.

Li maisons devant le moustier Saint-Estène est à Grard de Carency, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot du Bos, et doivent à l'abbéye d'Avennes, vj s.

Li maisons ensievant est as hoirs Leurench Aubri, et doit à l'ospital Saint-Jaqueme, x s.

Li maisons ensievant est à Jehan Juri, et doit à l'ospital Saint-Jak., xiv s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Bailloel, et doit à le Povreté de le ville, xvj s.

Li maisons ensievant est à Tassart le Dro, et ne doit nient à forain.

Li maisons qui est en l'autre rencq est à le vesve Willaume de Bairi, et doit à le Povreté St-Estène, vj s.

Li maisons ensievant est à le dicte vesve, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Sainte-Therye, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Simon Maurroy, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan de Menne, et ne doivent nient à forain.

Li maisons et gardins ensievant sont à Jehan du Four, et ne doivent nient à forain.

Li maisons et gardins du payage ensievant sont à Colart Plouvier, et doivent à le Maison-Dieu, iv s. vj d.

Item à Cappitre, vj s. vj d.

Item à le Povreté de le ville, iv s. vj d.

Li grange et li maisons en l'autre renc sont as hoirs Leurench Aubri, et doivent au Temple, iv s. vj d.

Li gardins et maisons ensievant sont à Pierot le Jone, et doivent au Temple, xiv d.

Item à Cappitre, xvj d.

Item au mayeur de Galenrue, xx d. et iij cappons.

Li maisons ensievant est à le vesve Bétrémieu Sarquèle, et doit au curé de Saint-Estène, xxvj s.

Les deux maisons ensievant sont à demiselle Jacote de Barli, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Lambert du Boef, et doivent au mayeur de Galenrue, ij s. vj d. et iij cappons.

Li maisons ensievant est à dame Katerine le Lormière, et doit à Cappitre, x cappons.

Li maisons ensievant est à demiselle Jacote de Barli, et doit à Cappitre d'Arras, iij s. viij d.

Li courtiux et maisons ensievant sont à Willaume de Manin, et doivent à Cappitre d'Arras, ij s. vj d. et ij cappons.

Li maisons ensievant est à Colart Cauderon, et doit à le ville, vj s.

Li maisons ensievant est à le vesve Raisse Nepveu, et doit à Cappitre d'Arras, iv cappons.

Li maisons ensievant est à Jak. Mouton, et ne doit nient à forain.

—

Li IV^e^ tours commenche à le maison de le curé Saint-Estène, en alant devant le grange de l'Ours, et en alant à le rue de l'Espée, en entrant en Haiserue et alant tout ce rencq jusques à le maison de le dict curé.

Et premiers :

Li maisons de le curé Saint-Estène ne doit nient à forain.

Li maisons et courtiux ensievant sont à sire Ansel Lohier, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant de le grange de l'Ours sont à Martin Penel, et doivent à l'abbéye d'Estroen, ij s. ix d.

Li maisons ensievant est à Jehan le Senne, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Willaume le machon, et doit à le ville, iij s.

Les deux maisons ensievant sont à Willaume du Val Huon, et ne doivent nient à forain.

Les quatre maisons ensievant sont as hoirs Pierre de Henninel, et doivent à le messe au jour de l'église Notre-Dame d'Arras, iij s.

Li maisons ensievant est à Jehan Rage, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Estène de le Bovette, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est à Pierot Boistel, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Pierot de Henninel, et doivent à le messe au jour de l'église Notre-Dame d'Arras, xxiij s.

Li maisons ensievant est à Jehan Grigore, et doit à Saint-Vaast, i blanc coulon.

Li maisons ensievant est as hoirs Lambert du Boef, et doit au Temple, vj d.

Li maisons ensievant est à Leurench le Prieur, et doit à le ville, xl s.

Item as Onze mille Vierges, ij s.

Li maisons ensievant est à Thumas Grigore, et doit à le ville, xxx s.

Li maisons ensievant est à André Latitel, et doit à le ville, lx s.

Li maisons de l'Ours, li grange et une maison derrière sont à le vesve Pierot le Flamenc, et doivent à le Povreté de le ville, c. iv s.

Item au signeur de le Thieuloye, ij s. ix d.

Li maisons ensievant est as hoirs Leurench Aubry, et doit à le ville, xxvj s. ix d.

Li maisons ensievant est à Pierot Cousin, et doit à le ville, xxvj s. ix d.

Li maisons ensievant est à Colin de l'Ostel, et doit à ville, xxx s.

Li maisons ensievant est à Nicaise d'Aubrechicourt, et doit à le ville, lx s.

Li maisons ensievant est as hoirs de le Couturelle, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Pierot de Wailli, et doivent au curé de Saint-Jéri, xiv d.

Li maisons ensievant, et une petite derrière, est à Jak. Lenglentier, et doivent à le Cappelette des Ardans, x s. x d.

Li maisons ensievant est à Gillot Lenglentier, et ne doit nient à forain.

Li maisons du Cornet, à le Goudale, et deux petites derrière, sont à Jehan le Maire, et doivent au curé de Saint-Estène, xij d.

—

Li V^e^ tours commenche au més sire Ettor du Castel, tenant as fossés de Haiserue, en alant tout ce renc jusques à le barette de le Noefve-Rue, et en venant l'autre rencq jusques à le porte de Haiserue.

Et premiers :

Li més tenant as fossés de Haiserue est à sire Ettor du Castel, et doit à le ville, xxxix s.

Li més ensievant est à Robert Drieuwart, et doit à Cappitre, vij s. viij d.

Item à Monsieur de Lonvillers, v s. iv d. et ij capp.

Li més ensievant est à Jacques Eggremore, et doit au signeur de Lonvillers, viij s.

Li més ensievant est à Bertoul des Trompettes, et doit à Monsieur de Lonvillers, xx s.

Li més ensievant est à Jehan Buridan, et doit à Cappitre d'Arras, iv s.

Li maisons et més ensievant sont à Gillot de le Ruèle, et doivent au signeur de Longvillers, xxiv s. et xxiv cap.

Li més et maisons ensievant sont à Jehan de Castenoy et doivent au signeur de Longvillers, xx s. et xx cap.

Li més ensievant est à Jehan du Sauchoy, et doit au signeur de Longvillers, xiv s. et xiv cappons.

Li més ensievant est à le vesve Gillot Crespin, caufourier, et doit au signeur de Longvillers,
vj s. et vj cappons.

Li més ensievant est à Warnier Polon, et doit au signeur de Longvillers, xxj s. et xxj cappons.

Li maisons et més ensievant sont à Jak le Borgne, et doivent au signeur de Longvillers, xxiv s. et xxiv cap.

Li maisons et més ensievant sont à Pierot de Roncestoc, et doivent au signeur de Longvillers,
xvj s. et xvj cappons.

Li maisons ensievant est à Baudin Vilain, et doit au signeur de Longvillers, vj s. vj d. et v capp. et demi.

Li més ensievant est à Juliane de Roncestoc, et doit au signeur de Longvillers, xj s. vj d. et xj capp. et demi.

Li més ensievant est à Colart du Prayel, et doit au signeur de Longvillers, v s. et v cappons.

Li més ensievant est à Jehan Triboul, et doit au signeur de Longvillers, viij s. et viij cappons.

Li més ensievant est à Jak. le Roy, et doit au signeur de Longvillers, xj s. vj d. xj capp. et demi.

Li maisons ensievant est de Saint-Jehan en l'Estrée, et doit au signeur de Longvillers, iv s. et iv cappons.

Li més ensievant est à Maroie de Houvin, et doit au signeur de Longvillers, iv s. et v cappons.

Li més ensievant est à Jak. de Blangy, et doit au signeur de Longvillers, viij s. et viij cappons.

Item à l'ospital Saint-Jaqueme, viij s.

Li més ensievant est à Jehan de Dourlens, et doit au signeur de Longvillers, xxiv s. et xxiv cappons.

Li més ensievant est à Jehan Mansart, et doit au signeur de Longvillers, viij et viij cappons.

Li més ensievant est à Philippot le Machon, et doit à monsieur de Longvillers, iv s. et iv cappons.

Li més ensievant est à Mahieu le Grant, et doit à monsieur de Longvillers, viij s. et viij cappons.

Li més ensievant est à Jehan le Cat, et doit à monsieur de Longvillers, iij s. et iij cappons.

Item à le Povreté de le ville, vj s.

Li més ensievant est à Jehan Mansart, et doit au signeur de Longvillers, iij s. et iij cappons.

Li més ensievant est à Mahieu Bicquet, et doit au signeur Longvillers, v s. vj d. et iv cappons.

Li més ensievant est à Jehan Mansart, et doit à monsieur de Longvillers,

v s. vj d. et v cappons et demi.

Li maisons et més ensievant sont à Jacote Mansarde, et doivent au signeur de Longvillers, iv s. et iv cappons.

Li maisons et mez ensievant sont à Jehan Fouquier, et doivent à monsieur de Longvillers,

xvj s. et xij cappons.

Item à Regnault de le Cappelle, xij s.

Li més ensievant est à Sare Fouquier, et doit au Signeur de Longvillers, x s. et x cappons.

Li més ensievant est à Robert Riquier, et doit à monsieur de Longvillers, x s. et x cappons.

Li més en l'autre rencq est à Jehan de Monchi, et doit à monsieur de Longvillers, xxvj s. et xxj cappons.

Li més ensievant est à Pierot Pasquier, et doit au signeur de Longvillers, vj s. et vij cappons.

Li maisons ensievant est à Pierot le machon, et doit à monsieur de Longvillers, viij s. et viij cappons.

Li més ensievant est à Jehan le machon, et doit au signeur de Longvillers, viij s. et viij cappons.

Li més ensievant est à Mahieu Giquet, et doit au signeur de Longvillers, xij s. et xij cappons.

Li més ensievant est à Bertoul Giquet, et doit à Monsieur de Longvillers, viij s. et viij cappons.

Li més ensievant est à Jak. le Baillieu, et doit à M. de Longvillers, xij s. et xij cappons.

Li més ensievant est as hoirs Mik. Donne, et doit à Monsieur de Longvillers, lv s.

Li més ensievant est à Jehan le Kat, et doit à Monsieur de Longvillers, iij s. et iij cappons.

Li més ensievant est à Jehenne Latitelle, et doit au signeur de Longvillers, vj s. et xj cappons.

Li més ensievant est au curé de le Basècle, et doit au signeur de Longvillers, x s. et x cappons.

Li més ensievant est à Jehan Nemeri, et doit à Monsieur de Longvillers, xvij s. iv d.

Item au vidame de Chartres, lviij s. vij d. ob. et v cap.

Item à Saint-Vaast, xv d.

Li més ensievant est à Jehan de Clari, et doit au signeur de Longvillers, viij s.

Li més Darragonne ensievant doit au signeur de Longvillers, xj s.

Item au vidame de Chartres, xij d. et ij cappons.

Li més ensievant est au vidame de Chartres, et doit au signeur de Longvillers, lxix s.

Li més ensievant est à Maroie Postelle, et doit au signeur de Longvillers, iv s.

—

Chi après s'ensieut li desclarations de le parosce de le Magdelaine et des tours d'icelle parosche.

Li premiers tours commenche au rencq du Four des Prestres en alant tout amont, en retournant jusques à le porte Jaque Wambourt et en alant jusques à le Catoire pardevant le Magdelaine.

Et premiers :

Les deux maisons ou dit rencq sont à Colart Feudry, et doivent à l'ospital Saint-Mahieu, iv lb et iv s.

Li maisons ensievant et une autre d'encosté, sont à Jak. Wambourt, et doivent au vidame de Chartres, ij s. vj cappons.

Item au trésorier de St-Vaast, xvj d.

Li maisons ensievant est à Jehan Ledet, et doit à Monsieur de le Tieuloye, iv lb et vj cappons.

Li maisons ensievant est à le vesve Jak. Demain, et doit à le Carité des Ardans, iv s.

Li maisons ensievant est à le vesve Colart le Moisne, et ne doit nient à forain.

Les quatre maisons ensievant sont à Colart le Merchier, et doivent à le Povreté de le ville, xv s. et iij cappons.

Li maisons ensievant est à Philippot de Flandre, et doit à Saint-Vaast, vj s.

Les quatre maisons ensievant qui sont devant le porte Jak. Wambourt, sont à Colart le Merchier, et doivent à le ville, xxij s. v d. et vj cappons.

Item à l'ospital Saint-Jak., v s. viij d.

Li maisons devant à l'opposite est à sire Mik. de Dainville, et y demeure Mik. Cocquiaux, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant où demeure Sauwalles li pissonniers, est au conte d'Artois, et doit à Saint-Vaast, vj s. ij d.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan Agache, et doit à Saint-Jehan en l'Estrée, xvj s.

Item à le Cappelette des Ardens, xiij s.

Les deux maisons ensievant sont à Willaume Bernart et doivent à le ville, xv s.

Item à Saint-Julyen, v s.

Item à le Povreté de le ville, vj s.

Li maisons ensievant est à Willaume Pesqueboine, à cause de se femme, et doit à le ville, xv s.

Li maisons qui font le touquet de le Catoire et li maisons ensievant sont à Jacques de Noefville, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot Darghoeuwe, et doit à Sainte-Croix, iij s. vj d.

Item à Saint-Julien, xxvj s.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Mailli, et doivent à le ville, xij s.

Item à Saint-Vaast, iv d.

Li maisons ensievant est à Jak. Bechon, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Robert de le Magdelaine, et doivent as hoirs Madame d'Audrehem, vj s.

Item à Saint-Vaast, xv d.

Les deux maisons ensievant, qui sont devant Notre-Dame en Castel, sont à l'église de le Magdelaine, et doivent au curé de le dicte église, xx s.

Item à Saint-Vaast, iv d.

Item au sénescal de Hainau, ij s. iij d.

Li maisons de le curé de le Madelaine est à l'église, et doit au Mont-Saint-Éloy, iv s.

Li maisons ensievant est au conte d'Artois, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant qui fait le touquet, est à seur Jehenne de Favi, dame de le Tieuloie, et doit à Saint-Vaast, ij s.

Les trois maisons ensievant sont à Pierot Hellin, cepier de le Court le Conte, et doivent à Saint-Vaast, ij s.

Les neuf maisons ensievant sont à Jacques de Noefville, à cause de se femme, et doivent à Saint-Vaast, ij s.

Item à Cappitre d'Arras, xviij d.

Item à Saint-Julyen, xij d.

Item à le Povreté de le ville, v s.

Li maisons de le Catoire est à le vesve Baudin du Mont-Saint-Éloy, et ne doit nient à forain.

—

Li IIe tours commenche à le maison Rogier Culier, lieueur, à l'encontre du gardin de le Court le Castellain en alant à le maison de le demiselle de le Vigne et entrant dans le rue du Grant-Dieu, et finant à le halle des Varriers.

Et premiers :

Li maisons devant dicte est oudit Rogier et doit as hoirs de le vesve de feu André Louchart de Chité, ij s. viij d.

Item à le ville, ij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Willaume Pesqueboine, et doit à Saint-Vaast, i d.

Li maisons ensievant est à le demiselle de le Vigne, et ne doit nient à forain.

Li maisons de le Vigne ensievant est à le dicte demiselle, et doit à Saint-Vaast, xlv s.

Li maisons ensievant est à Jehan Germain, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons devant à l'opposite sont à le demiselle de le Vigne, et doivent au curé de le Magdelaine, xxx s.

Item à Saint-Vaast, xj d.

Li maisons ensievant qui est devant le Grant-Dieu,

est à le vesve Jehan Brulant, et doit à Robert Pillate, de Douay, xxj s. vj d.

Item à Saint-Vaast, xij s.

Li maisons ensievant est à Jehan Bridoul, et doit à Robert Pillate, de Douay, lx s.

Les deux maisons ensievant sont à Grard d'Isier, et doivent à Cappitre d'Arras, ij cappons à plume.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. Bridoul, et doivent à Saint-Julyen, v s.

Item à le Povreté de le ville, xij s. et i cappon.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est à Thumas Haton, et doit à Cappitre d'Arras, xvj s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, v s. xj d.

Item à Saint-Vaast, i d.

Li halle des Varriers ensievant, ne doit nient à forain.

—

Li III^e^ tours commenche derrière les murs Saint-Vaast à une maison qui est devant le halle des Varriers, en alant tout à mont jusques au prayel des Ardans et jusques devant l'uys de fer, en rentrant dans le rue jusques à le dicte maison.

Et premiers :

Li maisons qui fait le touquet est à Philippot le Conreur, et doit au signeur de le Thieuloye, vj s. viij d.

Item à l'ostellerie Saint-Vaast, xiv s.

Li halle des Pissonniers ensievant ne doit nient à forain.

Li halle des Goudalliers ensievant doit à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est à Robert de Doullens, et doit au signeur de le Thieuloye, vij s.

Li maisons ensievant est à le vesve Jehan Boutillier, et doit au Mont-St-Éloy, iv s.

Les deux maisons ensievant sont à Robert Dorin, et doivent à Madame de Bailloel, vij s.

Item à Saint-Vaast, xj s.

Item à le halle des Fèvres, xj s.

Li maisons ensievant qui fait le touquet est à Pierot d'Aubigny, et doit au Caritavle de Saint-Vaast, x s.

Li halle des Fèvres ensievant doit à Saint-Vaast, ix s.

Les deux maisons ensievant sont à Martine Poulière, et doivent au Caritavle de Saint-Vaast, ij cappons.

Li maisons ensievant est à Jehan Damours, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierre de Terewane, et doit au curé de le Magdelaine, xij d.

Li maisons ensievant est à Robert Hanon, et doit au Mont-St-Eloy, iv s. ix d.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Clarentin, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant, dont li une fait le touquet devant le prayel des Ardans, sont à Jehan d'Iser, et ne doivent nient à forain.

Les quatre maisons ensievant, dont li une est li Teste-de-Mouton à le Goudale, sont à Jak. le Bailliu, et doivent à le ville, ij s. iij d.

Item à l'ostelerie Saint-Vaast, iij s.

Item à Saint-Vaast, ij s.

Li maisons ensievant est à Jak. Cosset, et doit à l'abbéye d'Estroen, ix cappons bourgois.

Li maisons ensievant est à Pierre Leleu, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierre d'Iser, et doit au curé de le Magdelaine, xiij s.

Les trois maisons ensievant sont à le vesve Jehan Pateloire, et doivent à Robert Pillate, de Douai, xxxv s.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan Buridan, et doivent à Audeffrin Crespin, xxxviij d.

Item au signeur de le Thieuloye, vj s.

Li maisons ensievant est à Jehan de Terewane, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Tassart l'Escaudé, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Thumas Haton, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Agnès Evrarde, et doit au Grant-Val, xxxiv s. viij d.

Item au Petit-Val, v s. viij d.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, iv s. vj d.

Li maisons ensievant est à le vesve de feu Willaume de Dieval, et doit à Cappitre d'Arras, vj s.

Li maisons ensievant est à Jak. de Calais, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Ruby, et ne doit nient à forain.

Li maisons à l'autre rencq, à l'opposite de le dicte maison, est à Maroie Dorine, et doit à Monsieur de le Thieuloye, xxvij s.

Les deux maisons ensievant sont à Jacot Dorin, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant, dont li une est en le ruelle, sont à Jehan Ruby, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant, dont li une fait le touquet devant l'Uys-de-Fer, sont à Pierot de Bappame, et doivent à le Povreté de le ville, xxvj s.

Item au signeur de le Thieuloye, vj s.

Li maisons du Boef à le Goudale ensievant est à le vesve Simon du Boef, et doit au Grant-Val, xiv d.

Item à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est à le Povreté de le Magdelaine, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Hugueline de l'Escluse, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à André Compaignie, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jak. de Reu, et ne doivent nient à forain.

Li grande maison ensievant et une autre petite, qui sont en le rue du Grant-Dieu, sont à Pierre de Courchelles, et doivent au vidame de Chartres,

xviij d. et vj cappons.

Item à Saint-Vaast, ij d.

—

Li IV^e^ tours commenche à le maison Willaume de Saint-Mahieu, tenant à le porte de l'Augèle à Saint-Jéri, en alant au rencq devant le Boef à le Goudalle et en tournant derrière les maisiaux jusques au Prayel des Ardans et finant au bourdel devant les Murs Saint-Vaast.

Et premiers :

Les deux maisons tenant à le dicte maison sont à Willaume de Saint-Mahieu, et doivent au signeur de le Tiuloie, xij d.

Li maisons ensievant est à Mik. le Machon, et doit au signeur de le Tieuloye, xij d.

Les deux maisons ensievant et celle du Kat sont à Thiebaut Clay, et doivent à le ville, xx s.

Item à le Magdelaine, xl s.

Item au seigneur de le Thieuloye, xij d.

Li maisons ensievant est à le vesve Nicaise Escarlate, et doit à le ville, liv s. ix d.

Li maisons ensievant est à Jehan de Conin, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Henri Bechon, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à le demiselle de le Vigne, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Henri Bechon, et doit à l'église de le Magdelaine, x s.

Les deux maisons ensievant, dont li une fait le touquet, est à Gille Crespin, et doivent au signeur de le Thieuloye, xiv d.

Les deux maisons ensievant, en allant en le ruellette, sont as hoirs Jehan Loucher, et ne doivent nient à forain.

Les ix maisons ensievant sont à Jak. Willaye, et doivent à Saint-Vaast, iij s.

Les deux maisons ensievant dont li une est l'Uys de Fer, sont à Jehan Buridan, et doivent à le ville, xlix s. x d.

Li maisons ensievant est à Amouri Pateville, et doit à Guiard de Cuvilly, iv s. i d.

Item à Hem-l'Abbéye, iij s.

Item au curé de le Magdelaine, vij s. ij d.

Li plache ensievant est waste et ne le claime nulz, et doit au curé de le Magdelaine, xiv s.

Item à Hem-l'Abbéye, ix s.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Cherisy, et ne doivent nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Pierot le Leu, et doivent à Saint-Vaast, iij s

Les deux maisons ensievant sont à Jehan de Milleville, et ne doivent nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Jehan Pillewille, boucher, et doivent à le Povreté Saint-Estène, xiij s. ix d.

Item au Grant-Val, xxiij s.

Item à Audeffrin Crespin, v s. iv. d. ob.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Sauwale le borgne et as hoirs Baude Patoul, et doivent au signeur de le Tieuloye, xxxviij s.

Li maisons derrière le Boef à le Goudalle, derrière les Maisiaux, est à Jehan du Pré, et doit à Regnaut de le Cappelle, vij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Salhadin, et ne doit nient à forain.

Li maisons d'à lés le Moutonchel à le Goudale est à le vesve Pierot le Poryer, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Robert Dorin, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à le vesve Sauwale le Borgne, et doit à monsieur de le Tiulloye, iv s. xj d. ob.

Li maisons ensievant est à Bétrémieu Maillin, et doit à monsieur de le Tiuloye, iv s. vj d.

Les deux maisons ensievant, dont li une fait le touquet, sont à Jehan de Bairy, et doivent au viconte Desquenes, v s.

Li maisons ensievant est au dit Bétrémieu, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan de Harmaville, et doit à Cappitre d'Arras, xiv d.

Li maisons qui tient à le porte du Prayel des Ardans est à Thumas Haton, et doit à Rifflart du Mont, xxij d.

Item à le Carité des Clers, xiv d.

Li maisons ensievant est à Colart Choquet, et doit à le Carité des Ardans, xxviij s. viij d.

Li maisons et courtiux ensievant est à Simon Sacquespée, et doivent à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est à Emelot Deps, et doit à le ville, iij s.

Item à Saint-Vaast, ij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Bacqueler, et doit à le ville, xx s.

Item à Cappitre d'Arras, x d.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons ensievant est à Gillot Segart, et doit à Saint-Vaast, iv d. ob.

—

Ch'est li desclarations de le parosce de Notre-Dame en Chité et des tours d'icelle parosce.

Li premiers tours commenche au Wés d'Amain en alant tout ce renc à le porte de Chité.

Et premiers :

Li maisons du Moelin du Wés d'Amain est à André de Courchelles, et doit à le Povreté de le ville, lxiv s.

Li maisons ensievant tenant au courtil du dit moelin est à Jak. le Gouge, et ne doit nient à forain.

Les quatre maisons ensievant sont à Adan Gayard, et doivent as Filles-Dieu, xviij s.

Item à l'ospital Saint-Julyen, xviij s.

Li maisons ensievant est à Jehan d'Avesnes, cordier, et doit à l'ospital Saint-Meurisce, x s.

Li maisons de Chaune ensievant est à Willaume du Sauoir, et doit à le Povreté de le ville, ix s. iv d.

Les deux maisons ensievant sont à Vaast Bourgois, et doivent à Saint-Jehan en l'Estrée, xviij s.

Item à l'abbéye d'Yaucourt, x s. et ij cappons.

Item à le Povreté de le ville, x s.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan Bouvart, et doivent à l'abbéye d'Yaucourt,

xvj s. et ij paires de cappons.

Li maisons ensievant est à Jehan de Berneville, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Thumas le Marissal, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant et uns courtiux derrière sont à Jehan Cosel, et doivent à l'abbéye d'Yaucourt, x s.

Item à Willaume du Sauoir,

xxij d. ij mencauds et i boistel et demi d'aveine.

Item à le Maison-Dieu en Chité, iij s.

Li maisons ensievant est à Thumas Haton, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart Barbe, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant et uns fours derrière sont à Pierot d'Estroen, et doivent à Willaume du Sauoir,

xiij s. iij d. et xj mencauds d'aveine.

Item au dit Willaume, v cappons et demi.

Item au Grant-Val, v s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, iij s.

Item à le Povreté de le ville, xliij s. iij d.

Les deux maisons ensievant sont à Thumas Haton, et doivent à le ville, viij s. et ij boistiaux d'aveine.

Item à Cappitre d'Arras,

xxxix s. et vj boistiaux d'aveine.

Item à Saint-Vaast, i blanc coulon.

Li maisons ensievant est à Jehan le Fèvre, dit de Rumilli, et doivent à Cappitre d'Arras,

demi ferton d'argent.

Item as Cappellains de Notre-Dame, xij s. vj d.
Item à le Maladerie Saint-Nicolay à Miaulens, v s.
Item à l'ospital Saint-Julyen, v s.
Item à l'ospital Saint-Jak., v s.
Item au Grant-Val, v s.
Item à Willaume du Sauoir, demi mencaud d'aveine.
Item à l'ospital Saint-Jehan en l'Estrée, v s.
Li maisons ensievant est à Jehan Artu, et doit à Cappitre d'Arras, demi ferton d'argent.
Item as Cappelains de le dicte église, xxv s.
Item à Willaume du Sauoir, demi mencaud d'aveine.
Li maisons ensievant est à Jehan du Hamel, à cause de se femme, et doit à l'abbéye d'Avennes, xxij s.
Item à le Povreté de le ville, lxxv s.
Item à Willaume du Sauoir, i mencaud d'aveine.
Li maisons ensievant est à Jehenne Poppine, et doit à l'abbéye de Mareul, xxv s.
Item à Willaume du Sauoir, demi mencaud d'aveine.
Li maisons ensievant est à l'abbéye de Maroel, et doit à Cappitre d'Arras, ij s.
Item à l'église Saint-Jéri, iv lb. xj s.
Les deux maisons ensievant sont à Jehan d'Avennes, cordier, et doivent à le ville, xvij s. iv d.
Item à l'Ostelerie Saint-Vaast, xvj s.
Item au Grant-Val, xv s. vj d.
Item à Willaume du Sauoir, les ij pars de ij mencauds d'aveine.
Item au dit Willaume, les ij pars de ij cappons.
Li maisons ensievant est à Jehan Calot, et doivent au Grant-Val, viij s. et une paire de cappons.
Item à Willaume du Sauoir, le tierch de ij mencauds d'aveine.

Item au dit Willaume, le tierch de ij cappons à plume.

Li maisons ensievant est à Robert Grignart, et doit à Willaume du Sauoir, xij d. et v paires de cappons.

Li maisons ensievant est à Pierre de Baudimont, et doit à l'abbéye d'Estroen, xxvj d.

—

Li II[e] tours commenche à l'autre renc de le porte de Chité, en venant tout à val le dit rencq en le Quenterie et en retournant à l'ospital Saint-Jehan en l'Estrée.

Et premiers :

Li courtiux tenant à le dicte porte de Chité, est à Estevène le Clop, et doit à Saint-Vaast, viij s.

Li maisons ensievant est à Mik. Martin, et doit à Saint-Vaast, iij s. et i coulon.

Les deux maisons ensievant sont à Gillot Calot, et doivent à le Povreté de le ville, vj s.

Li maisons ensievant est à demiselle Marguerite Foellette, et doit à l'abbéye de Maroel, xxj s. viij d.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan Mansart, et doivent à Saint-Jehan en Ronville, xv s.

Li maisons ensievant est à le fille qui fut Pierrot de Hées, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à Ysabel Cambrelengue, et doivent à Saint-Vaast, vij s.

Les deux maisons ensievant sont à Thumas Haton, et doivent à Saint-Vaast, xiij d.

Li maisons ensievant est à Gillot le Fèvre, et ne doit nient à foraiu.

Li maisons ensievant est à Jehan le Verrier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart Gonnet, wantier, et doit à Cappitre d'Arras, xx s.

Item à le Povreté de le ville, x s.

Item à Saint-Vaast, xxviij d. ob.

Li maisons ensievant est à Colart de le Planque, et doit à Cappitre d'Arras, xxxvj s.

Item à Saint-Vaast, xiij d.

Les deux maisons ensievant sont à Simon de Wamin, et doivent à l'abbaye d'Estroen, xvij s. vj d.

Item à le Maladerie de Vimi, xxx s.

Item à Willaume du Sauoir, i pouille.

Li maisons ensievant est à Guichart du Prayel, et doit à l'abbéye d'Estroen, xvij s. vj d.

Item à demiselle Aelips du Mur, viij s. ix d.

Li maisons ensievant est à Jehan le Moine, et doit à Willaume du Sauoir, i mencaud d'avaine.

Item à Cappitre d'Arras, xxx s. vj d. et vj cappons.

Item à Saint-Vaast, xij d.

Li maisons ensievant est à Jak. de Savie, et doit à Willaume du Sauoir, i mencaud d'avaine.

Item à l'abbaye d'Estroen, xl d.

Li maisons ensievant et deux petites derrière, sont à Colart Barbe, et doivent à le ville, lxx s.

Item à Estroen, iv s.

Item à Willaume du Sauoir, i mencaud d'aveine.

Les deux maisons ensievant sont à Jak, de Douay, et doivent à le ville, xx s.

Item à le Povreté de le ville, ij s.

Item à sire Colart Crespin, xx s.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Jehan le Bochu, conreur de ros, et doivent à le Povreté de le ville, ij s.

Les trois maisons ensievant sont à Jak. Wambourt, et doivent à Cappitre, viij s. vj d.

Li halle des Cordewaniers ensievant ne doit nient à forain.

Li hospital St-Jehan en l'Estrée est au conte d'Artois, et doit à sire Martin le Courtois, xxiij s.

Item à sire Jehan Segart, xxiij s.

Item as canonnes de Notre-Dame d'Arras, xv s. vj d.

Item à Willaume du Sauoir, iv s. viij d. et iv cappons.

Item au caritavle de St-Vaast, vij s.

Item à l'abbéye d'Estroen, lx s. viij d.

Item à Saint-Vaast, xv s. vj d.

Item à l'abbéye de Premy d'à lés Cambray, vij s. vj d.

Li maisons ensievant est audit hospital, et doit à Willaume du Sauoir, xij d. et i cappon.

Item à le ville, i cappon.

Item à Saint-Vaast, xij d. iv cappons.

—

Li III[e] tours commenche en le maison des Pochonnes sur les fossés de Burriane en alant tout ce rencq jusques au Cherf.

Et premiers :

Li première maison du dit tour est à Colart, le viésier, et ne doit nient à forain.

Les deux maisons ensievant sont à le vesve Pierot le Poryer, et ne doivent nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Jehan le Prevost, et doivent à Saint-Julyen, ij s.

Les ij maisons ensievant sont à Martel du Val huon.

Li maisons du Four ensievant est à Jak. de Valenchiennes, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jehan Gamart, dont li moitié de le dicte maison qui est en l'eschevinage d'Arras, doit à sire Rolant Crespin, v s. viij d.

Item à le ville, vij s.
Item au trésorier de Saint-Vaast, vij s. et ij paires de cappons.
Item au rentier de Saint-Vaast, xxij s.

—

Chi après s'ensieut li desclarations de le parosce de le Basècle, et des tours d'icelle parosce.

Li premiers tours de le dicte parosce commenche au més Rogier de l'Estache, assés près de l'arbre de le Poterie, et en alant l'autre rencq jusques as Filles-Dieu, et en alant jusques au Temple.

Et premiers :

Li mases Rogier de l'Estache en le Poterie doit as Filles-Dieu, xvj s.
Li maisons ensievant est à Jehan du Sauchoy, et doit à Filles-Dieu, xyj s.
Item à seur Isabel le Mairesse, xiij s. iv d.
Li maisons ensievant est à Jehan Poulier, et ne doit nient à forain.
Li més ensievant est à Jehan de Lauguelet, parmentier, et ne doit nient à forain.
Li maisons et més à l'autre rencq sont à le vesve Rasse Nepveu, et doivent à Cappitre d'Arras, xxvj s. iv d.
Item à le Povreté de le ville, xxj s. iv d.
Item au Grant-Val, xj s. iv d.
Li maisons et més ensievant sont as hoirs Jehan le Maieur, et doivent à Cappitre d'Arras, ix s. viij d.
Item au Grant-Val, xj s. vj d.
Li més ensievant est à Jehan d'Avennes, sayeteur, et doit à le Povreté de le ville, xl s.
Item au Grant-Val, xx s. iv d.

Li maisons et més ensievant sont à Jehan Nemeri, et doivent au Grant-Val, xxiv s.

Item as Onze mille Vierges, xl s.

Li maisons et més ensievant sont à Jehan Fastoul, et doivent au Grant-Val, xl s. viij d.

Li maisons ensievant est à Colart Morel, et doit au Grant-Val, x s. vj d.

Li maisons ensievant est à Margot Noirette, et doit au Grant-Val, v s. ix d.

Li maisons ensievant est à Andrieu le Potier, et doit au Grant-Val, viij s. ix d.

Les deux maisons ensievant sont à Tassart de Wavrans, et doivent au Grant-Val, x s.

Les deux maisons ensievant sont à Colart de Paris, et doivent au Grant-Val, vij s. vj d.

Li maisons ensievant est à Jehan le Potier, et doit au Grant-Val, ij s. vj d.

Les deux maisons ensievant sont à Andrieu le Potier, et doivent as Filles-Dieu, xxxj s. iv d.

Li maisons ensievant est li couvens des Filles-Dieu, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart de Fisseu, et doivent au Grant-Val, lxj s. viij d.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, x s.

Li més ensievant est à Marguot Noirette, et doit à le Povreté de le ville, xx s. vj d.

Item au Temple, i paire de cappons.

Li maisons et courtiux ensievant sont à Robert Riquier, et doivent au Grant-Val, iv lb. xij s. v d.

Item à le Cappellette des Ardans, iv s.

Item as Filles-Dieu, vij mencauds de blé.

Li maisons ensievant est à Jehan du Sauchoy, et doit as Filles-Dieu, xvj s.

Li maisons et més ensievant sont à Maroie de Lain, et doivent au Grant-Val, xx s.

Li maisons ensievant est à Jak. le Flament, potier, et doivent au Grant-Val, xviij s.

Li maisons ensievant et une mencaudée de terre derrière ycelle sont à le vesve Mik. du Bos, et doivent au Grant-Val, xx s.

Li més ensievant et li terre derrière sont à Jehan Buridan, et doivent au Grant-Val, iv s.

Item à le Povreté de le ville,

Li més et terre parderrière sont à Jehan Bougier, et doivent au Grant-Val, xxxj s.

Li més et maisons ensievant sont à Jak. le Flament, et doivent à le curé de Saint-Jéri, viij s.

Item à Pierre du Carrioel, vj s.

Li més ensievant et li terre derrière sont à Jehan Louchart Beckart, et doivent au Grant-Val, xxij s. vj d.

Li més et terre parderrière sont à Jehan Damours, et doivent au Grant-Val, xxxij s.

Li més ensievant et terre derrière est à Jehan du Chevalier, et doit à l'église Saint-Jéri, ix s. ix d. ob.

Item au Grant-Val, ix s. v d. et iij poitârs.

Item à le ville, iv s. viij d. iij poitars.

Li maisons ensievant et terre derrière sont à Collart du Prayel, et ne doivent nient à forain.

Li més ensievant et terre derrière sont à Pierot Oisson, et doivent au Grant-Val, xxxij s.

Li més ensievant et li terre derrière sont à Remon le Roux, et ne doivent nient à forain.

Li més ensievant et li terre derrière sont à Pierrot Oisson, et ne doivent nient à forain.

Li més ensievant et terre parderrière sont à Agnès de Ternois, et doivent au Grant-Val, xij s.

Li més ensievant et terre parderrière sont à Jehan du Chevalier, et doivent au Grant-Val, xx s. ij d.

Item à le ville, xix s. x d.

Li més ensievant et terre parderrière sont à Colart de Barli, et doivent à le curé de Saint-Jéri, xiv s.

Li més ensievant et terre derrière sont à Thumas Amion, et doivent au Grant-Val, xxviij s.

Li més ensievant et terre parderrière sont à Tassart de Wavrans, et doivent au Temple, lxj s.

Li més et terre ensievant sont à Jehan Damours, et doivent au Grant-Val, xxiv s.

Li terre qui tient à le terre du Grant-Val est à Jehan Buridan, et doit au Grant-Val, iv s.

Item à le Povreté de le ville, xvj s.

Li terre ensievant est à Tassart de Wavrans, et ne doit nient à forain.

Li terre ensievant est à Pierot Morel, et ne doit nient à forain.

Li terre ensievant est à Jehan Louchart Beckart, et ne doit nient à forain.

Li terre ensievant est à Robert le Leu, et doit au Grant-Val, v mencauds de blé.

Item au signeur de Waencourt, viij s.

Li terre ensievant qui est derrière le terre Jehan Louchart Beckart est à le vesve Jak. du Fleu, et doit à le demiselle de Plevinage, xxij s. vj d.

Li terre ensievant est à le demiselle du Jobart, et doit à le demiselle de Plevinage, xj s. iij d.

Li terre ensievant est à Pierot Oisson, et doit à le demiselle de Plevinage, xxij s. vj d.

Li terre ensievant est à le demiselle du Jobart, et doit à le demiselle de Plevinage, xj s. iij d.

Li terre ensievant est à Jehan Tourtel, et doit à le demiselle de Plevinage, ... xvj s. x d. ob.

Li terre ensievant est à Jak. le Flament, et doit à le demiselle de Plevinage, ... xxij s. vj d.

Li terre ensievant est au Mayeur d'Arras, et ne doit nient à forain.

Li terre ensievant est à le vesve Mik. du Bos, et ne doit nient à forain.

Li terre ensievant est à Maroie de Lain, et ne doit nient à forain.

Li terre ensievant est à Thumas Grigore, et ne doit nient à forain.

—

Chi après s'ensieut li desclarations de le parosce Saint-Nicolay à Miaulens, et du tour d'icelle.

Li tours de le dicte parosce commenche au courtil Jehan de Galamer, tenant à le maison Simon Coer dou Dieu, en alant tout ce renc jusques as premiers moelins, et en alant à l'autre rencq jusques à le grange Jehan de Galamer.

Et premiers : . . . . . .

Li courtiux de Jehan de Galamer tenant à le maison Simon Coer dou Dieu doit à le Povreté de le ville, xij s.

Li maisons ensievant est à Jehan le Keux, et ne doit nient à forain.

Li gardins ensievant est à Jehan de Terewane, et ne doit nient à forain.

Les trois maisons ensievant sont à Pierre de Castel, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Jak. le Clerc, et ne doit nient à forain.

Li maisons à l'autre renc est à Mahieu de Billi, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Henri de Caucourt, et ne doit nient à forain.

Li maison ensievant est à Mahieu de Goy, et doit au Temple, iv s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, xij d.

Li maisons ensievant est à Jehan Gosnel, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Sainte le Nasière, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Maroie de Bonmi, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à Colart de Lens, et doit à Saint-Jéri, x s.

Item au curé de Saint-Nicolay à Miaulens, ij s.

Li grande maison et les six petites ensievant sont à André Wion, et doivent à le Maladerie de Saint-Nicolay à Miaulens, ij s.

Item à le Povreté de le ville, i cappon bourgois.

Li maisons ensievant est à Rifflart de Mauville, parmentier, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à André Wion, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est à André de Saumer, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant est as hoirs Jehan Ganot, et ne doit nient à forain.

Li maisons ensievant qui fu à Monsieur de Fosseux, doit à Audeffrin Crespin, xxvj s.

Item à Saint-Julyen, xxxviij d.

Li maisons ensievant en alant en le Quieraine est à Colart de Lens, et doit à l'ospital Saint-Jaque, x s.

Item à Audeffroy Crespin, xvj d. ob.

Li courtiux à l'encontre est à Jehan le Prevost, et ne doit nient à forain.

Li maisons du four ensievant, qui fait le touquet de le rue de le Quiereine, est à Mik. Hazequin, et doit à le Povreté de le ville uns wans de iv d.

Les trois maisons ensievant sont à Pierre de le Porte, et doivent au Petit-Val, iij s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, xxxij d.

Les deux maisons ensievant sont as hoirs Huart Bleuwart, et ne doivent nient à forain.

Li maisons ensievant est à Pierot de Castel, et doit au Petit-Val, iij s.

Item à Saint-Jehan en l'Estrée, iv cappons bourgois.

Les trois maisons ensievant sont à Robert Ferdebeque, et doivent à Saint-Julyen, iij s.

Item à le Maladerie de Miaulens, xviij d.

Item à Cappitre d'Arras, xx s.

Li courtiux ensievant est à Rogier Ferabras, et ne doit nient à forain.

Li grange ensievant est à Jehan de Galamer, et ne doit nient à forain.

—

Chi après s'ensieuvent les maisons foraines estans en le ville, loy et eschevinage d'Arras, lesquelles sont escriptes avoec les maisons chi devant, pour ce que on puist mieux trouver les dictes maisons foraines, on les a estraites d'une part hors des maisons et hiretages chi devant desclairées, par le manière qui s'ensieut :

Parosce Saint-Jehan en Roncville :

Wautiers Hateriaux a une maison où il demeure.

Item le four de Secelles est audit Wautier.

Item li maisons tenant à le maisons Baudin Froisset, parderrière est audit Wautier.

Sire André li Carons a une maisons qui tient à le maisons de le curé Saint-Jehan en Roncville.

Li maisons ensievant est à le curé de le dicte église.

Audeffroys Crespins a part en cinq maisons qui font le touquet de d'Arnestal, devant l'Ours et le Lion, et il est bourgois et paie comme bourgois.

Pierre li Barbiers a une maison derrière le Myauwe.

Li Trinités a une maison c'on dist les Mailles en Roncville.

Item li dicte Trinités a une petite maisons qui tient à ly, et sont ces deux maisons mises avec les rentes ou grant pappier.

Ferrans des Quesnes a une maison devant le maison Wautier Haterel, qui fu à sire Gille d'Avesnes.

Li sire de Divion a une grande maison et trois petites tenantes à ycelle, qui furent Monsieur de Bais, en Ronville.

Sire Willaumes d'Arras a une grande maison et une petite derrière, en le rue de Roncville.

Willaume de l'Escluse a le quart du Gayant en Ronville.

Jakemars d'Arras, fèvres, a une maison tenant à l'Attre Saint Vinchen.

Sires Robers li cauffouriers, prestres, a un gardin en le rue Saint-Vinchen.

Pierronne du Crocq a une maison en le rue de le Croix.

Monsieur de le Marche a une maison tenant à le maison Mahieu le Fèvre, clerc de le ville.

—

Chi après s'ensieut li parosce Saint-Nicolay sur les Fossés :

Sire Baudins d'Arras, chevaliers, a une maisons ou marquiet à fourmages, dont maillins faisant compte, cascun eschevinage, pour le lieuwage du celier, de xxx s.

Li fours de le ruelle du markiet as fourmages, est à Jehan de Miraumont.

Item li dis Jehans a une autre petite maison devant le Kievrette.

Item li maisons du Porcq-Espy est audit Jehan.

Li hoir Madame d'Audrehem ont une maison en Kievremont, tenant à le maison de le Baillie.

Thery Lallemant a une maison derrière le Kievrette tenant à le maison Margot Moullarde.

Li église Saint-Nicolay sur les Fossés a une maison tenant à le dicte église.

Li hoir Nicaise de Duri ont une maison en le rue de le Houche Gillet, devant le porte du Plonc.

Li frère de Saint-Jacque ont une maison que on dist les Fauchilles, devant le maison Willaume de Neuwe.

Rifflars du Mont a le moitiet en le maison où il demeure, devant le Tonnelet, en le rue Dame Sare Wagonne.

Jehan de Cresecques a deux maisons en le rue des Carmes, tenant à le maisons Simon d'Arlocs.

Li religieux des Carmes ont plusieurs hiretages adjoins à leur maison, dont maillins faisant compte, cascun eschevinage, de lx s.

Sire Pierre de la Thieuloye a une maison qui tient à le Barrete du Riez.

Item le dit sire Pierre a un courtil en le ruelle estant à l'encontre des murs de le Thieuloye.

PLAN DE LA VILLE ET DES ENVIRONS D'ARRAS 1590

Maladerie

Le Temple, aux chevaliers de Malte

Chemin de Bapaume

Chemin de Bapaume à Arras

Chemin de Cambray

Voie de la Cave à bois

Moulin de la Vigrette

Justice de Nacquerie

Les allouettes et Vaast

Maison de Maître Louis Gomelle, échevin

Cy est une partie de la Seigneurie de Blairville, baronie de Vaast, plantée le long de la chaussée

Saint-Sauveur

Couvent de Bonne-Nouvelle des Dominicains

Couvent de la Pénitence

Couvent des Augustines

Tour et corps de garde

Moulin de la Potterie

Chemin de Bapaume à Arras par le Magistrat

Chemin d'Arras

Chemin de Bapaume

Chemin de Bapaume à Arras par le Magistrat

Chaussée de la Vigne et allée de la Porte Cauchie

Scarpe R.

Moulin de Tiebant, souverain de Bethune

Porte de la Vigne

Porte la Vigne

Porte Cauchie

Porte Ronville

Porte Baudimont

Porte Delsaux

Porte Trianons

Porte Amiens

Porte Promie

Porte Ronville

Porte Cauchie

Porte Baudimont

Porte Amiens

Chemin d'Amiens

Chemin de Conte

Chemin de Doullens

Chemin de Lorette

Chemin de Ste Catherine

Chemin de Ste Catherine à Arras

Chemin de Ste Catherine à Arras

Chemin de Neuville-Vitasse

Chemin de Wailly

Chemin de Wancourt

Chemin de Saint-Laurent à Blangis

Chemin de Saint-Laurent à Saint-Nicolas

Chemin de Saint-Laurent au Mont-Saint-Eloy

Chemin de Dainville à Arras

Chemin de Dainville à Arras

Chemin de Tincques à Arras

Chemin de Tincques à Arras

Chemin de Beaurains à Arras

Chemin de Beaurains à Arras

Chemin de Beaurains

Sire Jehans Capperons a un courtil joignant au courtil Ami de Wavrans d'à lés Saint-Sauveur, et le tient Pierre de Chocques, mis avoec ses rentes ou grant pappier.

Colars de Busquoy heult une maison d'à lés les Frères de Saint-Jaque, lequelle est en le main de St-Vaast, et ne set on pourquoy.

Les Dames du Vivier ont une maison d'à lés le couvent Lamionne.

—

Chi après s'ensieut li parosce St-Jéri :

Li maisons de le Cornemuze est à le vesve Englebert Louchart.

Li maisons de le curé Saint-Jéri, est à l'église.

Li maisons des Prestres, tenant à le porte des Hotiers, est à l'église Saint-Jéri.

Li maisons où demeure Jehans de Berneville, devant l'ospital Lachariote est en le main de Saint-Vaast, et ne savons pourquoy.

Li maisons et li grange tenant à l'ospital Lachariote sont à Jehan Maughier, et furent maillins de Gauchin.

Li maisons du Sauvage en l'Abbéye et chelles desoubz sont au signeur de Maingoval, chevalier, et faisant maillins compte, cascun eschevinage, pour l'une des petites maisons, pour le quart de le ville, de xv s.

Jehans de le Porte demourant à le Bassée a une maison devant l'ospital des Drappiers, qui fu Jehan le Normant.

Li maisons du Cherf en le Waranche est as hoirs Clay de le Bourse, et en faisant maillins compte, cascun eschevinage, pour le quart de le ville, de lij s. iv d.

Jakemart du Brequin a une maison en Héronval.

Chi après s'ensieut li parosce Sainte-Croix :

Gilles de Puiseux a une maison as Prayaux.

Jak. Bailleles a une maison et un courtil en le rue de l'Aubel, devant le porte Jehan des Yauwys.

Sire Jehans Rolans a une maison en le plache des Filleresses.

Item a li dis sire Jehans deux maisons tenant à le maison Jehan Cosset, à le Fouée.

Item a li dis sires Jehans trois maisons tenant à le maison de le Cappelle Saint-Jak., en le rue Pierre de Wandelicourt.

Li vesve Christoffle le Caron, demourant à Saint-Leurench, a une maison assés près de le plache des Filleresses.

Sires Jak. li Borgnes, prestres, a deux maisons qui font le touquet de le Vintaine.

Willaumes d'Inchy a une maison devant le puch du Froimont et assés près des maisons sire Jehan Rolant.

Li hoir Robers des Bers ont une maison en le Grant Rue du Gardin, tenant à le Choule.

Item ont li dis hoirs une maison tenant as Trompettes.

Li vesve Jehan Lostigier a une maison en le Grant-Rue du Gardin, tenant à le maison Pierre d'Orchies.

Li maisons de le curé Sainte-Croix est à l'église.

Li fille de le femme Thumas le Cuvelier a une maison au touquet de le rue du Cornet-Hellin.

Jehans Gheluys de le Bassée a une maison c'on dist le Croix-Hémon.

Colart de Quatrevaux, ses seurs et Massins Carbonniaux, ont, en le maison de l'Arbrissel, ou grant Marquiet, de dix pars les quatre pars, mis ou grant pappier, avoec leurs rentes.

Li hoir Guyart de Cuvilly ont une maison d'à lés le four de le Pierre, mis avoec ses rentes ou grant pappier.

Li sires de Nœfville, chevaliers, a deux maisons joingnant à le Corne d'Or.

Li vesve Colart à le brouette, a une maison d'à lès le Kievrette ou gardin.

Li mesquine qui fu Robert Crignon a une maison devant le Kievrette.

Li hoir Willaume de Douay ont deux maisons en le grant rue du Froimont.

Hanotins, li carpentiers a une maison tenant à le maison Bétrémieu, de Saint-Vaast.

—

Chi après s'ensieut li parosce de le Cappellette.

Li vesve Colart de Romme a une maison en le rue Robert Quignie, tenant à le maison Willaume de le Mote.

Robers, li Olyères a une maison en le rue Robert Quignie.

Li maisons de le curé de le Cappellette est à l'église.

Jehans de Pumiers, demourant à Bailloel, a une maison en le rue du Pont-Douisyen.

Benoit de le Cappelle a une maison tenant au pont Douisyen.

—

Chi après s'ensieut li parosce Saint-Aubert.

Sires Baudins li Quiens, prestres, a une maison devant le porte de l'hospital Saint-Mahieu.

Jehans de le Haye a une maison devant le puch Saint-Josse.

Dame Jehanne Ancaise a une maison en le rue de l'hospital Saint-Mahieu, devant le maison Tassart de Béthune.

Li maisons de le curé Saint-Aubert est à l'église.

Sire Jehans Triboulet a une maison en le rue du Blocq, devant le maison Jak. le Proedomme.

Li maisons des Estuves au Wés-d'Amain est à Jehan de Melan.

Gilles Fauquel de Fouconviller a une maison devant le Sauch.

Colart li Carons de Fouconviller a une maison en l'abbéye tenant as Nocques.

Le sous prevost de Saint-Vaast a une maison tenant au four du Moelinel en l'abbéye.

Li maisons des Mailles d'Or en l'abbéye est à Martin Pinion.

Li hostellerie Saint-Vaast a une maison tenant au pont Saint-Vaast.

Li vesve le Lièvre a deux maisons asés près de le plache le Chastelain, devant le maison Jehan Laignel.

Tassart de Fouquières a une maison derrière le bovette, tenant à une maison qui est à Robert le Borgne, fourmegier.

Jehans li Clers a une maison qui fait le touquet de le ruelle qui va du puch Saint-Josse as Campions.

Dame Roberde Boidine a une maison en le rue de l'ospital Saint-Mahieu, tenant à le maison Tassart de Béthune.

Gilles le Viniers a une maison en le rue de l'ospital St-Mahieu, devant le maison Thumas du Hotoy.

—

Chi après s'ensieut li parosce Saint-Moerisse.

Sire Vinchans Plouquins a une maison en le grant rue Saint-Moerisse, tenant à le maison Jehan Bourse.

Les dames du Vivier ont neuf maisons en le rue Saint-Moerisse, devant le maison Sauwale Wardavoir.

Li curé de Simencourt a une maison en le rue Saint-Moerisse, tenant à le maison Pierot Harache.

Li maisons du curé Saint-Moerisse est à l'église.

Sire Guys de Goy a une grande maison et deux autres tenant à le porte d'icelle en le plache des Onze mille Vierges.

Li maisons de l'Estoille est à sire Payen de Mailly.

Franchois li Carpentiers a une maison en le grant rue Saint-Moerisse, devant le grange Sauwale Wardavoir.

—

Chi après s'ensieut li parosce de le Magdeleine.

Li église de le Magdeleine a deux maisons devant Notre-Dame en Castel.

Li maisons de le curé de le Magdeleine est à l'église.

Seur Jehenne de Fain, nonne de le Tieuloye, a une maison derrière l'église de le Magdeleine, et fait le touquet devant le court le Conte.

Li Povretés de le Magdeleine a une maison tenant au boef d'à lès les Maisiaux.

Pierres de Courcelles a une grande maison en Castel, où il demeure, et quatre autres maisons tenant à ycelle, dont li une est li grans Dieux et sont mises avoec ses rentes ou grant pappier.

—

Chi après s'ensieut li parosce Saint-Estène.

Jehans du Bos de Granville a une maison séans en le rue de Puigniel asés près de le porte.

Li hoir le mayeur de Sailli ont deux maisons tenant à le grange de le Couppette en haiserue parderrière.

Li cappelerie de Saint-Estène a une maison au cavech du Moustier Saint-Estevène.

Jehans Juris a une maison séans devant Estevène au lés vers le porte de Pugniel.

Li curé de Saint-Estevène a une maison et un courtil tenant à ycelle, séans derrière le dicte église.

Sire Ansiaux Lohiers à une maison et un courtil tenant à le maison de le curé de Saint-Estevène.

Robers de l'Ostel, filz Drieu de l'Ostel, a une maison en haiserue assés près du Cornet.

Li hoir Tassart de le Couturelle ont une maison en haiserue, tenant à le maison Nicaise d'Aubrechicourt ou rencq du Cornet.

Pierres de Wailli a deux maisons en haiserue, tenant à le maison Tassart de le Couturelle ou dit rencq.

Li curé de le Basècle a une maison en le noefve rue.

—

Chi après s'ensieut li parosce Notre-Dame en Chité.

Li maisons de Chanle est à Willaume du Sauoir.

Li abbéye de Maroel a une malson en l'Estrée, séans à l'opposite de le rue Saint-Meurisse.

Jehans li Moisnes, procurère, a une maison en l'Estrée, tenant à le maison Jak. de Savie ou rencq de Saint-Jehan en l'Estrée.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance publique du 27 Juillet 1865.

Discours d'ouverture, par M. Laroche. 7
Discours de réception, par M. Pagnoul. . . . 15
Réponse au discours de réception, par M. de Mallortie 33
Discours de réception, par M. Raffeneau de Lile. 45
Réponse au discours de réception, par M. Laroche. 57
Compte-rendu des travaux de l'Académie, par M. A. Parenty. 73
Rapport sur le concours d'histoire, par M. l'abbé Van Drival 83
Rapport sur le concours de poésie, par M. A. Wicquot 92
Noms des lauréats des concours de 1865. . . 105

Lectures faites dans les séances hebdomadaires.

Notice nécrologique sur M. Frédéric Degeorge, par M. Luez 107
Discours sur la tombe de M. Luez, par M. Billet. 125
Discours sur la tombe de M. Harbaville, par M. Laroche 131
L'ancien Régime et la Révolution française, par M. Billet. 141

Les Emaux champlevés de l'École lotharingienne, par M. Ch. de Linas 173
Jean de Rely, par M. l'abbé Proyart. 229
Rentes dues par les maisons, jardins et terres soumis à la juridiction des échevins de la ville d'Arras (en 1382) 275

ERRATA.

Au lieu de :	*Lisez :*
Page 99.	
Le cœur d'un père est faible.	Faible est le cœur d'un père.
Page 101.	
De tout secours humain.	De tous secours humains.

Arras.—Typ. et lith. de A. COURTIN, place du Wetz-d'Amain, n° 7.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00697 8064